

ETUDES ET DOCUMENTS BALKANIQUES

1

ETUDES ET DOCUMENTS BALKANIQUES

1

PAUL HENRI STAHL

SOCIETES TRADITIONNELLES BALKANIQUES

CONTRIBUTION A L'ETUDE DES STRUCTURES SOCIALES

PARIS, 1979

Cette collection, résultat d'un travail bénévole, est publiée par Paul Henri Stahl. Les volumes n'assurent pas des droits d'auteur et ne se vendent pas; ils sont offerts gracieusement, de préférence aux institutions de recherche et d'enseignement. Adresser la correspondance à l'adresse suivante:

P. H. Stahl - Laboratoire d'Anthropologie Sociale; 11, Place Marcelin Berthelot; 75005 Paris; France

PREFACE DE LA COLLECTION

Dimitrie Gusti, inspirateur de la sociologie roumaine entre les deux guerres mondiales, avait vu son activité scientifique mise en veilleuse pendant la guerre. En 1944 il recommençait son cours en affirmant que la sociologie est la première science interdite par les dictatures. Il ne croyait pas si bien dire; en 1948 la sociologie était totalement interdite. Ici ou là, la sociologie, la recherche chrétienne, la géopolitique, la recherche marxiste, la géographie humaine, plus récemment l'ethnologie aussi, sont interdites pour des périodes plus ou moins longues. On leur reproche de ne pas être de vraies sciences; en fait, il s'agit toujoure d'un régime de dictature qui supprime une science sociale gênante. L'interdiction des sciences sociales est d'ailleurs l'un des signes les plus éclatants d'une dictature.

Lorsque j'ai moi-même commencé à écrire, j'ai vu en seulement quelques années neuf de mes volumes interdits ou envoyés au pilon, sans compter les études que j'ai censuré moi-même sachant pertinemment qu'ils ne seront pas publiés. Leur faute? Ils étaient écrits en collaboration avec un auteur qui avait commis l'imprudence de mourrir en prison; ils s'attardaient sur des aspects archaïques qui n'auraient pas du exister dans un régime idéal; ils ne citaient pas les évangiles des pères de la science étatisée; ils étaient d'un apolitisme inadmissible pour les activistes politiques; ils ne se conformaient pas aux principes de la seule science vraie, celle oficielle qui, bien entendu, varie d'un pays à l'autre et d'un moment à l'autre.

Et, pourquoi ne pas le dire, parcequ'ils étaient en contradiction avec les opinions d'un rédacteur ou avec les lieux communs dominants dans une société. Il est surprenant de voir que n'importe qui prend

dans sa main le crayon rouge du censeur, qui est assis dans un fauteuil de rédacteur, devient d'un seul coup plus averti que tous les auteurs à qui il aura à faire.

Eviter le filtre déformant des politiciens ou des rédacteurs et publier des ouvrages qui, malgré leur intérêt, n'ont aucune chance d'être publiés, voilà les principaux buts de cette collection. Les volumes ne donnent pas naissance à des droits d'auteur et ne se vendant pas; ils sont offerts gracieusement. Le tirage étant limité, ils irront dans les bibliothèques et les instituts de recherche, afin que le plus grand nombre puisse en profiter. Fruits d'un travail bénévole, leur forme est loin d'être parfaite. D'ailleurs, parfois il s'agit tout simplement de recueils de matériaux de terrain.

La région couverte est le sud-est de l'Europe; la Roumanie, la Yougoslavie, la Bulgarie, l'Albanie, la Grèce, la Turquie entrent normalement dans cet cadre, sans exclure des études consacrées à d'autres régions européennes.

Ce volume comprend plusieurs études consacrées aux sociétés traditionnelles balkaniques. La première est le résumé de la leçon introductive donnée en 1969 à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (6e section). L'analyse des unités sociales fondamentales pour la vie des paysans roumains (maisnie, village, "pays") est basée sur des leçons données en 1970-1971.

Les études qui suivent concernent plusieurs pays balkaniques. Il s'agit du mariage et de la pérennité de la maisnie, de la composition du groupe domestique et enfin de l'identité (communication faite en 1975 dans le séminaire de Claude Lévi-Strauss au Collège de France).

Le chapitre sur les communautés est tiré du cours d'ethnologie européenne donné à l'Université René Descartes de Paris en 1976; il a été partiellement publié dans l'introduction des volumes signés avec Massimo Guidetti.

Paul Henri Stahl

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

"Voilà les problèmes dont l'éclaircissement est le plus urgent à ce stade de la recherche, et qui auraient été résolus depuis longtemps par la science, si tout le temps, empruntant des voies tortueuses, la politique ne se serait pas efforcée de les rendre confuses." Strat și substrat. Genealogia popoarelor balcanice, Bucarest, 1892. B. P. Hașdeu.

La vie des populations balkaniques s'est déroulée dans des conditions difficiles, marquées par des bouleversements spectaculaires, dont l'effet sur la sérénité des recherches sociales a été souvent dommageable. Les états nationaux et les empires se succèdent et disparaissent; de nombreux groupes venus d'ailleurs traversent la région et la pillent, parfois s'y installent définitivement; les frontières sont en permanence modifiées. Cette situation se prolonge au 20-e siècle, les oppositions et les revendications insatisfaites étant encore importantes.

L'histoire et l'ethnologie, qui ont servi la connaissance objective de l'un ou de l'autre des peuples de la région, ont dû aussi soutenir leurs préjugés nationaux (Maget 1968, p.1249); prouver l'origine d'une construction ou d'une coutume devient parfois une preuve de patriotisme et non un acte de vérité. Tour à tour se constituent des écoles qui affirment la prédominance d'un groupe culturel restreint - le leur - sur les autres groupes de la région, oubliant les grands courants culturels et les contributions communes à la création d'une même cul-

ture. Une absurde compétition oppose les hommes de science d'ici ou d'ailleurs; avant que les cannons ne commencent de tonner, on s'affronte à l'aide d'arguments tirés de l'ethnologie ou de l'histoire. Et la situation ne peut que s'aggraver lorsque l'on veut orienter les recherches dans les limites trop étroites d'une seule théorie scientifique, devenue théorie officielle.

Il va de soi que les esprits les meilleurs, mais aussi les plus rares, ont mis par-dessus les particularismes et les systèmes clos la recherche de la vérité, de l'objectivité et donc des meilleures méthodes pour aboutir au moins partiellement à ces résultats.

Les ouvrages qui exposent leur sujet dans le cadre des frontières politiques de l'Etat sont nombreux; malgré leur intérêt, ils deviennent dépassés à chaque fois que les frontières de l'Etat changent (Stahl P.H. 1973 c), et ceci arrive souvent en Europe orientale. De nos jours, il est de plus en plus évident qu'on ne peut pas connaître une population en l'isolant des autres. Il est évident aussi que la population d'un Etat ne constitue pas un bloc unitaire, homogène; ainsi, le long des frontières, entre des groupes linguistiquement différents et appartenant à des Etats différents, on trouve de telles ressemblances qu'on est tenté à bien des égards de rapprocher ces groupes entre eux, plutôt que de les rapprocher chacun de ses propres connationaux.

Les méthodes employées pour éviter de s'enfermer dans un point de vue local sont variées. La plus commune paraît être celle qui, tout en décrivant un seul groupe, essaye d'intégrer les aspects étudiés dans un ensemble plus large; on peut par exemple suivre une forme d'outil dans sa diffusion géographique et historique. C'est ce point de vue qui est appliqué dans les atlas sociaux, qu'ils soient linguistiques ou ethnologiques.

Une autre méthode consiste à se baser sur l'idée de race ((1)) ou de groupe ethnique; on espère ainsi fonder une ethnologie des peuples germaniques, celtiques, romaniques, slaves; le panslavisme paraît de nos jours susciter encore le plus de partisans. Si au 19-e siècle on

rattachait telle ou telle forme de vie au caractère ethnique d'une société, et ainsi à la race à laquelle il appartenait, cette interprétation a évolué continuellement. On s'aperçoit en fin de compte que les éléments caractéristiques d'un groupe ethnique dérivent tout simplement de l'histoire de ce groupe, de l'existence d'une ancienne unité culturelle, d'un ancien modèle de vie (Stahl P. H. 1973 c). Cette façon de voir donne ses preuves surtout lorsqu'il s'agit de populations ayant continué de vivre les unes à proximité des autres; il en est ainsi des peuples germaniques qui occupent le Centre et l'Ouest de l'Europe. Mais il est bien plus difficile de regrouper tous les peuples romaniques en un tout (par exemple les Roumains habitant l'Europe orientale et les pays d'Amérique latine) bien que, là encore, on ne peut nier un lien commun dû à une même langue et aussi à d'autres survivances dérivant d'une même passé lointain.

On a essayé d'aborder l'étude du continent européen dans son ensemble; des revues lui sont consacrées (Folk Liv, publiée par Sigurd Erixon à partir de 1937 et Ethnologia Europaea, dont le premier numéro paraît en 1967), un premier congrès d'ethnologie européenne vient d'avoir lieu (Actes 1973), l'atlas ethnographique de l'Europe est en train de se faire (Zweite Arbeitskonferenz 1970). Plusieurs tentatives de présentation ont vu la lumière du jour (Bossert 1926, Haberlandt 1928, Onians 1951, Cocchiara 1954).

Mais une autre méthode se dessine; on détache de l'ensemble européen des parties plus ou moins grandes, qui ne correspondent plus au découpage d'un Etat, d'un peuple ou d'un groupe ethnique apparenté, mais constituent une unité culturelle. Parmi les différentes tentatives en vue de délimiter ces grands enesmbles, quelques-unes paraissent s'imposer; ainsi, certains invoquent la notion de pays baltes. Il ne s'agit pas de la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie auxquels on pense d'abord, mais d'une région plus vaste, groupant tous les pays situés autour de la Mer Baltique ((2)). Le facteur rapprochant des populations

d'origines si diverses pourrait être la navigation le long des côtes, qui favorise les échanges et les contacts.

On a imaginé une zone voisine scandinave (Suède, Norvège, Finlande, Danemark); la proximité géographique, les relations sociales intenses par le passé et qui se poursuivent aujourd'hui, l'origine en partie commune, l'appartenance pendant longtemps de la plus grande partie de la région à un seul Etat, peuvent justifier une telle vision de la Scandinavie.

Deux autres zones apparentées trouvent leur meilleure expression scientifique en Autriche et en Hongrie; il s'agit d'abord de la zone qui groupe les pays danubiens (Donauländer) et ensuite de celle appellée l'Europe centrale ((3)). Les deux zones concernent l'Autriche, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, une partie de la Yougoslavie et de la Roumanie, l'Ukraîne transcarpathique, le sud de la Pologne et couvrent à peu près le même territoire. Leur longue appartenance à l'empire austro-hongrois ou leur voisinage avec cet empire ont donné naissance à des aspects de vie semblables qui rendent intéressante une recherche comparée.

L'étude des régions méditerranéennes, considérées comme un seul ensemble, préoccupe les hommes de science de beaucoup de pays. Une évolution antique commune, qui continue d'être commune à certains égards même de nos jours, les relations intenses entre ses riverains, peuvent justifier une telle étude ((4)).

La région montagneuse qui groupe les Monts Tatra et les Carpathes fait l'objet de réunions scientifiques périodiques d'un remarquable intérêt. Les échanges culturels des populations carpathiques n'ont jamais cessé; un rôle important dans la création de cette "unité populaire carpathique" paraît avoir été joué par les bergers roumains qui ont avancé jusqu'en Tchécoslovaquie centrale, en Ukraîne transcarpathique, Pologne du sud. Ils laissent dans toutes les régions qu'ils traversent une empreinte caractéristique, mais qui ne peut pas expliquer tous les aspects communs des populations carpathiques ((5)).

Si toutes les régions citées auparavant justifient à bon droit des recherches dont les résultats sont parfois concluants, la zone qui paraît s'être imposé le mieux dans le monde scientifique, est l'Europe du sud-est. Des instituts de recherche lui sont consacrées, des revues spécialisées aussi ((6)). Les contours de la zone ne sont pas définis par les ethnologues seulement, mais par plusieurs sciences sociales (géographie humaine, histoire, histoire de l'art, économie, linguistique); leurs résultats convergent pour affirmer l'existence de cette zone. Des travaux importants ont été publiés sur elle et il s'agit sans conteste d'une des plus intéressantes. Elle sera mieux définie que les précédentes car elle constitue le cadre de la présente recherche.

Les nombreux aspects contraires qui coexistent ici retiennent l'attention dès le début; mentalités et pratiques qui rappellent la préhistoire ou l'antiquité païenne, font bon voisinage avec le christianisme et la science; industries modernes installées dans des régions où on voyage encore dans des chars tirès par des boeufs ou des buffles; zones intensément traditionnelles situées dans des régions d'où le passé semble s'être complètement évanoui; peuples d'origines diverses et parlant des langues diverses; religions qui s'opposent systématiquement et dont l'importance est parfois restée si grande qu'on décline plutôt sa religion que sa nationalité. L'étude de terrain révèle de véritables coupures culturelles sur la carte balkanique.

Mais en même temps, et c'est là que réside l'intérêt de la question, des éléments unitaires importants rapprochent et unissent ces populations par-dessus leurs différences et leurs oppositions. Dès lors, l'étude scientifique doit expliquer à la fois les différences et les ressemblances; les deux buts supposent la recherche comparative et l'obligation de connaître autant que possible l'aire de diffusion des phénomènes, dont la connaissance permettra de mieux préciser les contours de la région.

Dans l'Antiquité, la région était principalement peuplée au sud par des Grecs et pour le reste par des Thraces; connus de mieux en mieux, ces derniers occupaient un territoire étendu de l'Asie Mineure jusqu'au nord de la Roumanie. Dans cette masse thrace, se détachent deux groupes désignés par un nom à part, les Illyres (auxquels se rattachent les Albanais actuels) et les Daces (au nord du Danube, auxquels se rattachent à l'origine les Roumains). Il est difficile de dire quelles étaient exactement les différences entre les groupes du nord et ceux du sud, ou entre les Thraces de Bulgarie et les Illyres de Yougoslavie, car les données sont insuffisantes. On commence à mieux connaître leur religion et leur langue (Russu 1969, Russu 1970). En tout cas, les siècles passés dans ces contrées, l'importance de leur population, leur apport massif à la formation des nations de la péninsule ne sont plus contestés. - En ce qui concerne les Grecs, il faut noter aussi que leurs colonies remontaient le long des côtes jusqu'au nord de la péninsule balkanique, et qu'à travers elles leur influence s'était diffusée dans des régions bien plus étendues que celles qu'ils habitaient ou avec lesquelles ils étaient en contact direct.

Les Romains conquièrent la péninsule et occupent toute la région, depuis la Méditerranée et jusqu'au nord de la Roumanie. A l'exception de la Grèce et de l'Albanie, la région est romanisée. Cette fois, l'unification culturelle est beaucoup plus intense, car elle touche toutes les régions, si éloignées fussent-elles.

Les Slaves descendent dans les Balkans au 6-è siècle, donnent naissance à deux Etats (la Bulgarie et la Yougoslavie). Mais en fait ils ont couvert toute la région; la toponymie d'origine slave se retrouve même dans les pays qui ont résisté à la slavisation (Grèce, Albanie, Roumanie).

Succédant à l'empire romain, pendant un millénaire, l'empire byzantin unifie à son tour d'une manière ou d'une autre toute la région. Il s'agit d'abord d'une unification politique, car tout cet espace était compris dans l'Etat byzantin. Il s'agit ensuite d'une unification

culturelle incontestable, d'autant plus importante que Byzance a été pendant longtemps le centre culturel le plus brillant d'Europe, dont le rayonnement a continué après la chute de l'empire. Même lorsque la ville de Constantinople eut été elle aussi suhmergée, son rôle culturel a continué, ne serait-ce qu'à travers le patriarcat qui y régnait toujours.

Enfin, le dernier à contribuer à l'unité de la région fut l'empire turc; à son tour, il englobe toute la péninsule et la domine politiquement pendant près de cinq siècles. Les Turcs, porteurs d'une civilisation venue d'Asie, assimilent des éléments pris à la culture locale et favorisent leur diffusion dans le cadre de l'empire.

Nous nous trouvons donc devant une région unie pendant longtemps dans le cadre d'un même Etat; de cette manière elle a été soumise à des influences culturelles unificatrices, dont les traces restent profondes. Elles sont évidentes dans la vie de tous les peuples de la péninsule, indiféremment de leur origine. Et si on ajoute que cette région est située au carrefour de l'Asie, l'Afrique, l'Europe du nord et l'Europe occidentale, on ne sera pas étonné de l'intérêt exceptionnel qu'elle présente mais aussi de la complexité des problèmes que les sciences sociales ont à résoudre.

Comment la recherche ethnologique a-t-elle perçu l'existence de cette unité et comment l'a-t-elle abordée? Il serait difficile de citer toutes les études qui, d'une manière ou d'une autre, ont mis en lumière des aspects concernant l'ensemble de la région; limitons-nous à citer les trois noms essentiels.

Si cn cherchait un initiateur aux recherches comparées de l'ethnologie de l'Europe du sud-est, le nom de Ami Boué devrait être cité en premier lieu. Certes, d'autres noms pourraient être proposés, mais aucun autre, à mpn sens, n'a étudié avant lui les questions abordées habituellement par les ethnologues avec une telle autorité, une telle précision et une telle richesse d'informations.

Le médecin Ami Boué parcourt longuement la Turquie européenne, quatre ans au total. Une partie du temps il est accompagné par des botanistes, des zoologistes, des géologues, des géographes (7). Il visite toutes les provinces de l'empire: "A notre départ pour l'Orient, nos amis, même les plus sincères, s'imaginèrent que nous n'allions que renouveler un de ces voyages de touristes, dont les épisodes obligés sont Athènes, Smyrne, Constantinople, Brousse, peut-être même Rou - tschouck, Sophie et Belgrade. Notre but a été totalement différent; c'est l'intérieur de la Turquie d'Europe, ce sont ses moindres bourgs, ses montagnes les plus sauvages que nous avons voulu voir (...) ce sont les ressources immenses de cette belle péninsule et ses vigoureuses peuplades, que nous avons pensé à étudier, tout en observant le relief et les ornemens du sol turc. Nous avons voulu pouvoir causer à coeur ouvert avec le grave et le bon Ottoman, comme avec le spirituel Albanais, le fin Grec ou le rusé Valaque; avec le laborieux Bulgare, comme avec le belliqueux Serbe, le rustique Bosniaque ou le jovial Herzégovinien. (...) L'étude des langues de ces peuples divers, comme l'absence de tout parti politique ou religieux, nous ont mis avec les habitants de la Turquie dans des rapports bien différents de ceux de la presque totalité des voyageurs et écrivains, qui nous ont précédé, et qui ont fait impolitiquement leurs tournées sous l'égide de quelque ambassade étrangère" (Boué 1840, I, p.X).

Il note les noms donnés dans les langues de la région aux objets ou aux situations qu'il observe. Il décrit avec précision les aspects de la vie sociale, déllimite l'aire de diffusion des choses vues et les variantes locales; il aborde l'ensemble de la vie, tant spirituelle que matérielle. Le résultat de cet effort est présenté essentiellement dans les quatre volumes cités, qui couvrent une région intitulée Turquie d'Europe. La première partie est consacrée à la "description géologique"; la deuxième, intitulée statistique et ethnographique, comprend deux volumes: "Un volume renferme toutes les notions sur les divers habitants de la Turquie, leurs langues, leurs caractères, leurs

costumes, leur nourriture, leurs habitations, leurs monuments, leurs places fortes, leur sociabilité, leurs moeurs et leurs coutumes, avec un article sur l'archéologie. Un autre volume contient tout ce qui a rapport à l'agriculture, à l'industrie, aux diverses professions, au commerce, à la navigation du Danube, aux gouvernements différents de ce pays, aux corps d'armée, à la justice, à la police, aux ponts et chaussées, aux postes, au clergé turc et chrétien, à l'instruction publique, à l'art médical et aux maladies" (Boué 1840, I, p.XII). La troisième partie est "historique et politique".

Boué était conscient de la difficulté de sa tâche et surtout de la difficulté d'imposer un point de vue qui ne correspondait à aucun des courants politiques à la mode à l'époque. Il l'affirme d'ailleurs clairement, "totalement étranger à la politique" (Boué 1850, I, p.XV) ou "ayant tâché de rechercher seulement la vérité, sans esprit de parti ni de système" (Boué 1840, I, XVI). Parfois il ne cite pas l'origine de ses informations car "tout n'est pas bon à dire sur un terrain volcanisé comme la Turquie" (Boué 1840, I, p. XV), mais "n'écrivant pas seulement pour le seul moment présent, nous nous y attendons, l'avenir nous vengera probablement" (Boué 1840, I, p.XVII).

En partant donc d'une délimitation administrative et politique, la Turquie européenne, il arrive à force de voyages et de notations à une véritable synthèse comparée de la vie sociale de cette région. Son oeuvre est à cet égard bien en avance sur celle de ses contemporains. Il faudra attendre de nombreuses années avant qu'un autre savant puisse inscrire son nom à côté du sien en essayant une synthèse comparable à la sienne. Le résultat de ses recherches est d'autant plus remarquable qu'il est confirmé en bien des points par les recherches modernes.

Deux autres savants doivent être cités, qui ne sont pas non plus ethnologues. Leurs noms sont prestigieux et leurs recherches se déroulent presque en même temps. Il s'agit d'abord de Nicolae Iorga,

historien roumain d'une activité prodigieuse. Il est un des premiers à avoir abordé l'histoire universelle; il est en même temps un des plus grands historiens de la région balkanique. L'empire byzantin, l'empire turc, la vie des nationalités vivant dans cette région, avec leurs Etats moyenâgeux et leur renaissance nationale, le préoccupent tout au long de sa vie. Les publications se succèdent les unes aux autres. Il définit la région et lui donne le nom d'Europe du sud-est (8), mettant en relief son caractère supranational: "...avec ce préjugé national, avec cette préoccupation d'écarter tout ce qui ne tient pas à la race, à l'origine dont on vient, à la communauté qu'on préfère avant toutes les autres, on arrive à ne rien comprendre" (Iorga 1929 b, p.3).

Historien, il ne s'est jamais limité aux préoccupations habituelles de l'historien du début du siècle; l'histoire de l'art, l'art populaire, l'ethnologie, l'économie, la politique l'attirent; les sciences sociales en général lui sont donc familières. Il voyage longtemps dans les régions balkaniques et parcourt à pied les villages. Sa définition de la région sera culturelle, et le passage qui suit est caractéristique: "...un seul regard sur ce monde du Sud-Est de l'Europe peut suffire à montrer combien toutes ces nations sont apparentées par leur origine, reliées dans leur développement et solidaires dans leur situation actuelle (...) Un village roumain, un village serbe, un village bulgare, un village de Thrace, sauf ces régions des mers (...) tous ces villages sauf les régions côtières, sont les mêmes (...) mêmes rues, même alignement des habitations, mêmes proportions entre la maison, le verger, le jardin potager, entre ce jardin des fleurs qui est arrangé, pour la plupart, sur la balustrade ou derrière les vitres des fenêtres (...) la très humble maison du paysan, avec son toit de chaume ou de bardeaux, avec sa balustrade aux chapiteaux sculptés, avec le péristyle aéré qui la précède, avec la distribution intérieure même; chambre centrale avec l'âtre qui donne la chaleur des deux côtés, chambre d'habitation à gauche, chambre beaucoup plus grande à droite, celle qu'on appelle en roumain la 'casa mare', la 'casa major', ce 'salon' et qui est

destinée à ;oger les hôtes ou à les abriter au cours d'une visite. L'agencement intérieur est le même et l'ameublement aussi (...) Lorsqu'il s'agit du vêtement, on rencontre, d'un bout de l'autre de cette région, les éléments essentiels du même type, qui n'est ni roumain, ni grec. Le Roumain peut employer d'autres couleurs, il peut affectionner d'autres dessins, d'autres nuances que ce que préfèrent ses voisins, mais, cependant, des Ruthènes aux Grecs (...) ou des mêmes Ruthènes dans la région du Dniéper, jusque dans la puszta hongroise, on rencontre cette équivalence; la même chemise, le même manteau, la même jaquette de peau qui s'appelle chez les Roumains cojoc et jusque chez les tchèques kojuk. Si on prend la façon de tailler et d'orner la ceinture, si on s'arrête sur les anciens braïes, ces anciennes braies gauloises, qu'on retrouve, d'une certaine façon, dans ces régions, aussi bien dans les monuments anciens que dans la vie actuelle du peuple, on trouvera la similitude essentielle, fut-ce même avec des variantes; pantalons plus lagres qu'on porte dans la puszta et dans les régions roumaines voisines des Magyars, pantalons très étroits, entortillés sur la jambe, qui sont habituellement portés dans la région des collines: mais au fond, c'est la même chose (...) Même en ce qui concerne le couvrechef, entre la façon de se couvrir la tête du Grec et entre ce 'bonnet phrygien' de laine blonde, noire, grise, employé par les Roumains, il n'y a pas de différence essentielle; cela vient du même type, seulement on employe au Sud l'étoffe de laine ou bien on lui donne un pli au lieu d'en donner un autre. Pour les chaussures, l'opinca des Roumains, cette sandale, correspond à celle du même nom dans la péninsule des Balkans (...) Comme aspect on peut très bien confondre un Roumain avec un Serbe, un Serbe avec un Bulgare, et il y a quelques Grecs qui ressemblent très bien à des Slaves, alors que les Monténégrins, qui croient être des Slaves présentent un type qui pour la plupart est Albanais, donc Illyre" (Iorga 1929 b, pp.3-7). Et il finit en affirmant que les populations balkaniques se ressemblent plus entre elles, qu'un Serbe et un Tchèque, ou un Roumain et

un italien.

Jovan Cvijić publie en 1918, à Paris, son oeuvre capitale, la géographie humaine de la Péninsule Balkanique; elle constitue l'aboutissement de nombreuses recherches effectuées auparavant. Encore une fois, on se trouve devant un savant dont l'activité est prodigieuse et qui domine ses contemporains. Il parcourt longuement les régions balkaniques, surtout les pays slaves; il publie à la suite de ses recherches de nombreux ouvrages. Cvijić fut entouré d'une véritable école de géographie humaine, d'où les préoccupations historiques n'étaient presque jamais absentes. Son activité ne peut pas être détachée de celle des géographes contemporains ni des écoles de géographie humaine française ou d'anthropogéographie allemande, vis-à-vis desquelles il marque quand même ses distances. Voilà comment il présente lui-même sa démarche: "Il m'a donc fallu bien des réflexions encore pour présenter cette sorte de tableau de la géographie humaine de la péninsule, pour grouper scientifiquement la multitude de faits qu'embrasse une discipline dont l'objet n'est pas encore établi de façon précise. Ce travail étant d'autant plus difficile que ma conception de la géographie humaine diffère sur certains points de celle que Ratzel et M. Jean Brunhes ont exposée dans leurs remarquables ouvrages. J'ai toujours pensé qu'ils excluaient trop l'homme de la géographie humaine et ne faisaient pas une part assez large à des questions qui relèvent, si l'on veut, de la sociologie autant que de la géographie, mais dont la géographie ne peut pas se désintéresser" (Cvijić 1918, p.II).

Pour Cvijić aussi le souci de l'objectivité est présent: "Je ne me dissimule pas qu'il est difficile, en ce moment, de parler de certaines questions en toute impartialité, j'ai fait l'effort pour rester toujours dans la vérité scientifique. Mes conclusions s'appuient d'ailleurs sur de nombreuses observations faites au cours de mes voyages, antérieurement aux événements actuels. Je les avais entrepris sans aucun parti pris, avec le seul souci de me rendre compte" (Cvijić 1918,p.II).

Son oeuvre dépasse le cadre de la discipline à laquelle il appartient, pour embrasser toute la vie de la péninsule. En partant d'une récherche géographique de la péninsule balkanique (dont la limite nord est pour lui le Danube), les réalités de la vie sociale et sa vaste culture le poussent à décrire non seulement la géographie, mais aussi les populations avec leur histoire, leur habitat, leur organisation sociale, leur activité économique, leur portrait psychologique. L'esprit de comparaison n'est jamais absent.

X

Le texte qui suit est la description de quelques aspects seulement de la vie des populations balkaniques; il concerne un domaine (celui de la vie sociale traditionnelle) qui maintenant commence à être suffisamment connu pour justifier une présentation comparative. Il s'agit en même temps d'un domaine où les recherches personnelles de terrain m'ont permis de recueillir un nombre d'informations inédites. D'autres aspects, sur lesquels j'ai pu aussi recueillir des données inédites (l'habitat ou la vie religieuse par exemple) formeront l'objet de présentation à part.

Il est certain que même pour l'aspect limité choisi ici, ce texte n'a pas la prétention d'avoir trouve les solutions définitives; la connaissance inégale des régions balkaniques ne me permet pas d'essayer une présentation comparative générale. Mais, écrivait Ami Boué et je retiendrai ses conclusions, "Il est impossible que nous ne nous soyons pas trompés quelquefois ou que nous ayons toujours saisi bien les renseignements donnés; mais si on ne voulait publier que des choses tout-à-fait parfaites, la vie se rait le plus souvent trop courte, et bien des remarques utiles resteraient inconnues à cause de quelques-unes qu'on n'aurait pas pu approfondir suffisamment. D'autres voyageurs nous rectifierons ou confirmeront nos narrations; ainsi le veut le progrès des connaissances" (Boué 1840, I, p. XVI).

LES UNITES SOCIALES DES ROUMAINS

Les unités sociales qui composent la société des pays balkaniques présentent de nombreux éléments caractéristiques. D'une grande stabilité, elles paraissent remonter loin dans l'histoire. Mon but est de les présenter telles qu'elles ont été connues surtout au cours des trois derniers siècles, lorsque les observations directes de l'ethnologie et de la sociologie se sont multipliées. Malgré cela je serai obligé de remonter parfois plus loin dans le passé, car des phénomènes peu clairs aujourd'hui, sont plus faciles à comprendre dans les siècles précédents.

Les ouvrages qui décrivent ces questions abordent habituellement à tour de rôle les différents secteurs de la vie sociale; parenté, famille ou vie économique par exemple, forment des chapitres distincts. Mais, à part certains avantages, toute analyse inclut aussi quelques désavantages dont le plus grave résulte de l'isolement artificiel d'un seul aspect, tiré du cadre unitaire de la vie sociale.

Pour y remédier au moins en partie on doit considérer la vie sociale en adoptant un point de vue proche de celui des paysans eux-mêmes. Ces derniers, même s'ils désignent d'un nom spécial le groupe domestique qui habite la maison, désignent en fait l'unité sociale dans son ensemble, avec sa maison, son groupe domestique, ses propriétés. Il en est de même pour le lignage ou pour le village. Les paysans envisagent habituellement leur vie sociale dans toute sa complexité, et non par secteurs isolés.

L'exposé suit un ordre qui part des petites unités, les plus sim-

ples, pour arriver à celles complexes (tribus, régions) qui intéressent également les ethnologues, les sociologues et les historiens, car on les trouve à l'origine des formations étatiques du passé. Nous avons peut-être là un des exemples les plus caractéristiques de la difficulté de séparer les domaines des sciences sociales (Stahl P. H. 1974, Introduction).

Si les unités sociales des populations balkaniques présentent des similitudes, elles manifestent en même temps de nettes différences, qui commencent avec la plus petite de ces unités, la maisnie. Cette dernière reviendra à plusieurs reprises dans mon exposé; son nom, vieux mot français disparu du langage courant (La Curne de Sainte Palaye 1880, p. 232), correspond à la signification donnée par les paysans balkaniques à leur plus petite unité sociale. Elle comprend un groupe domestique, vivant autour du même feu et du même pot, sur une propriété commune qu'il exploite en commun. Les mots 'maison' (qui désigne la construction), 'maisonnée' (qui désigne le groupe domestique habitant une maison) et 'maisnie' (qui désigne l'unité sociale en son ensemble) sont apparentés entre eux. Leur contenu social, étroitement lié, a donné naissance à des mots apparentés. C'est ce qui nous explique pourquoi on emploie parfois l'un de ces mots pour désigner les autres aussi.

Des cas analogues existent dans le langage d'autres régions européennes; ainsi la 'casa' des Roumains désigne les trois notions, bien qu'il existe en même temps pour chacune d'elles un nom spécifique; il en est de même pour la 'kuća' des Serbo-Croates, pour la 'kăšta' des Bulgares, pour le 'house' et le 'ho&sehold' des Anglais, la 'casa' et la 'casata' des Iealiens, le 'Haus' et le'Haushalt' des Allemands. Bon nombre d'expressions leur sont apparentées, qui révèlent un lien non seulement linguistique mais aussi dans le contenu social. Les exemples quivont dans le même sens peuvent être multipliés; rappelons par exemple le cas des mots 'feu' et 'foyer', proches des notions discutées plus haut, et qu'on retrouve avec des sens voisins dans le lan-

gage de divers peuples.

Les différents groupes ethniques seront présentés séparément ou ensemble, selon le caractère local ou général balkanique de chaque chapitre.

1) LA MAISNIE ('CASA', 'GOSPODARIA')

La fondation d'une maisnie nouvelle.

La maison est l'expression apparente la plus perceptible de la naissance d'une nouvelle maisnie et ceci est resté valable pour les villages roumains jusqu'au 20-e siècle. On ne se marie pas si on n'a pas de maison; un paysan installé comme locataire d'un autre paysan est une situation d'exception (Rădulescu 1940, p. 23). De nos jours même, dans les villages collectivisés, le droit de propriété individuelle comprend la place pour construire une maison et la maison elle-même, bâtie par les nouveaux mariés et leurs parents.

Jadis, un étranger ne pouvait posséder ni terre arable ni maison dans un village communautaire, car cela aurait signifié avoir un droit sur toute la propriété communautaire. Au Maramureş, lorsqu'on vend sa maison on doit déclarer expressément que la forêt attenante à la maison n'était pas vendue afin d'éviter de la perdre (Stahl H. H. 1930, pp. 203-204). Il en était de même au sud de la Transylvanie; chaque habitant qui achetait une propriété "obtenait des possessions dans toutes les parties du territoire villageois" (Comănescu 1885, p. 10).

Un document de 1718 exprime clairement cette situation: "Moi, n'ayant de quoi lui payer, je lui ai donné trois places de maison dans le village de Lăţcani, sur la rivière Moldova, dans la région de Suceava; mais ces places, qui sont ma partie dans la propriété que j'ai avec mes frères /je la donne/ avec ses droits pour la fenaison, dans les

champs, dans la forêt et dans les étangs, avec un gué pour le moulin et tout son revenu" (Mihordea, Constantinescu, Istrati 1966, II, p.134).

On choisissait l'emplacement qui convenait le mieux à la nouvelle famille, le plus près possible des parents du garçon; ainsi, dans les villages où la population était peu nombreuse et la terre suffisante, on pouvait s'installer en un groupe à part et former un nouveau hameau, habité après un certain nombre d'années par un groupe apparenté. Dans les villages asservis, le seigneur arrive à fixer lui-même la place où doivent s'installer les nouveaux mariés (Emerit 1937, p. 282). Lorsque l'Etat effectue des réformes agraires et accorde des propriétés aux paysans, il leur accorde des terrains où construire des maisons. Ces terrains, égaux et parallèles entre eux, étaient situés perpendiculairement à une route droite; les villages des nouveaux propriétaires acquièrent ainsi une structure régulière, géométrique, qui les distingue des autres. Mais, dès la deuxième génération les lots deviennent inégaux par suite du nombre inégal d'enfants nés dans les familles. Les plans du village Ruşeţu situé dans la plaine du Bărăgan, sont caractéristiques à ce point de vue; on peut y voir les parcelles initiales et leurs partages entre les héritiers après un certain temps Stahl H. H. 1937; Haufe 1937).

Comme c'est dans les grandes plaines qu'on a eu le plus de terres à repartir entre les paysans, et comme c'est toujours là qu'on peut tracer facilement des propriétés rectangulaires et des rues en ligne droite, presque tous les villages géométriques y sont situés. Dans les opérations de colonisation effectuées aux 18-e et 19-e siècles par les Autrichiens, dans le Banat, l'Etat construit même les maisons et installe chaque famille dans une maison, qui devient ainsi le symbole de l'existence d'une maisnie (9).

L'obligation de construire une maison revenait en ligne générale à la famille du garçon. En voici un exemple, tel qu'il a été étudié à Nerej: "Lorsque le père considère que son fils ou sa fille a accompli l'âge de raison, - même si aucun mariage n'est en vue - il calcule, te-

nant compte de chacun de ses enfants, la quote-part qui lui revient dans chaque partie de son avoir. Il bâtit pour l'intéressé une maison et le met en possession du tout. Ainsi, en ce qui concerne les garçons, généralement l'accomplissement de leur service militaire est un signe manifeste de maturité. Durant le mois qu'ont duré nos recherches à Nerej, nous avons pu observer trois cas où les pères, ayant délimité l'avoir qui revenait à chacun, étaient en train de bâtir des maisons pour leurs jeunes garçons, alors militaires et dont aucun n'était marié" (Costa-Foru 1936, p. 116).

Notons en même temps que, plus on est près du 20-e siècle, et surtout dans les villes, plus souvent apparaît la maison dotale de la fille, construite par les parents de la fille. La maison dotale est ainsi souvent citée dans les contrats de mariage; un document rédigé en 1786 à Bucarest nous apprend que la femme d'un seigneur donne un acte "à madame Ilinca, pour qu'on sache que, ayant elle une enfant de l'âge requis, nommée Catinca, et voulant la marier, est venue chez moi chercher une aide, selon mes possibilités. Et comme elle est une ancienne locataire à moi et comme elle a donné à s a fille la maison en dot, j'ai donné moi aussi gratuitement le terrain sur lequel la maison est bâtie, car je ne pouvais pas donner autre chose" (Potra 1961, p. 546).

La maison dotale ('casa de zestre') paraît devenir plus fréquente à mesure que le régime dotal change et les filles, qui jadis ne recevaient pas des terres, commencent à en recevoir comme les garçons.

Mais soit que l'obligation d'avoir une maison revenait à la fille ou au garçon, elle était toujours le résultat d'un effort collectif. Ceci était particulièrement vrai dans le passé, lorsque chacun construisait pour soi-même une maison sans faire appel à des maîtres constructeurs. De même que toutes les femmes savaient tisser et coudre pour se marier, chaque homme savait manier la hache: "Chaque paysan était un maître charpentier et n'avait besoin d'aucun secours pour couper, amincir, assembler et même décorer..." affirme Nicolae Iorga (Iorga 1906, p.75). Le voyageur autrichien Johann Friedel décrit une situation si-

milaire dans le Banat, en 1769 (Păunel 1935, p. 39 sq.) et Griselini signale lui aussi la large diffusion des connaissances concernant la construction d'une maison (Griselini 1926, p. 111).

Ce travail était effectué par un groupe plus ou moins nombreux; on le voyait à l'oeuvre même dans les cas où un maître constructeur dirigeait les travaux, entouré par les membres de la famille. L'obligation du futur propriétaire de seconder le maître constructeur était prévue dans l'entente verbale conclue entre eux, qui spécifiait exactement la tâche de chacun.

Hommes et femmes travaillaient ensemble; il y avait des opérations réservées à chacun, les plus dures étant l'apanage des hommes. Ils coupaient le bois, amincissaient les poutres et les planches, assemblaient le tout. Les femmes couvraient les murs d'une couche de plâtre, les blanchissaient et les décoraient ensuite à intervalles réguliers.

Habituellement les parents, les frères et les soeurs travaillaient aux côtés du garçon qui devait se marier. Même les garçons ayant quitté la maison paternelle étaient appelés pour aider leur cadet, de la même façon qu'ils avaient été aidés. Le cadre de la parenté la plus proche était souvent dépassé; les voisins participaient aussi. Il s'agit toujours d'une opération d'entr'aide, habituelle chez l'ensemble des paysans.

Vers le milieu du 19-e siècle, Ion Ionescu de la Brad croit que cette coutume était mieux conservée dans les régions proches des montagnes: "Ces gens-là s'aident dans leurs travaux en prêtant leur force de travail, sans contre partie en argent" (Ionescu de la Brad 1868, p. 201). Mihail Gaşpar signale le fait au Banat: "Il est à remarquer la belle solidarité qui règne chez ces gens-là. Dès que quelqu'un veut construire une maison, il doit seulement se procurer les matériaux nécessaires. Une fois qu'il a ce qu'il lui faut, ses voisins, dans quelques jours seulement, durant les moments où ils ne vont pas à l'usine, montent sa maison" (Gaşpar, p. 20). La même coutume existait en Moldavie et en Bessarabie. Un texte d'un intérêt particulier nous permet de

savoir qu'en Transylvanie il y avait même des règlements imposés par l'administration, qui obligeaient les paysans formant un 'voisinage' ('vecinătate') de s'aider (10), et dont le contenu nous rappelle étrangement les obligations du'Nachbarschaft' des colons saxons de Transilvanie (Weber 1968, deuxième partie).

Les participants au travail étaient habituellement nourris par ceux qui les appelaient. Parfois un banquet plus riche concluait le travail, comme c'est le cas pour les Roumains de Bessarabie (Arbure 1898, p. 153). Dans le nord de la Moldavie, après avoir élevé les murs, on formait le sol de la maison avec de grosses pierres et de la terre; l'hôte appelle des musiciens et organise une fête pendant laquelle jeunes filles et jeunes garçons dansent et tassent la terre du sol (Dan 1897, p. 26). Valeriu Târziu constate: "A la construction d'une maison, faite habituellement de branchages entrelacés recouverts d'argile, participe la majorité du village avec joie et bonne volonté. A ces occasions, rares, on dit des proverbes, des paraboles, des facéties." (Târziu 1939, p. 44)

Un recensement effectué en 1912 (Colescu 1920) donne la situation suivante (les chiffres représentent des pourcentages):

Maisons villageoises	Héritées	Achetées	Dotales	Reçues en cadeau	Construction propre	Autres origines	Non spécifié
MOLDAVIE	56,8	16,8	13,4	1,6	10,1	0,7	0,6
VALACHIE	58,2	12,9	11,1	1,2	15,4	0,6	0,6
PETITE VAL.	69,8	11,6	7,2	1,0	9,8	0,6	0,6
DOBROUDJA	11,5	17,3	1,2	2,0	66,6	0,6	0,8
Total rural	58,4	13,9	10,6	1,3	14,6	0,6	0,6
Total urbain	24,0	53,7	12,8	1,3	5,8	0,5	1,9

Malgré son intérêt, le tableau n'est pas clair; on ne sait pas par exemple si les maisons 'achetées' ont été acquises chez des maîtres constructeurs ou chez d'autres villageois. On peut quand même retenir plusieurs chiffres; ainsi, la proportion deux fois plus grande des maisons héritées dans les villages que dans les villes; ou, la proportion quatre fois supérieure des maisons achetées dans les villes; ou encore, la proportion trois fois supérieure des maisons construites par ceux qui les habitent, dans les villages que dans les villes. Le tableau ne dit pas non plus si ce sont les jeunes mariés ou leurs parents qui effectuent les diverses opérations. Les chiffres concernant la Dobroudja diffèrent beaucoup des autres, car il s'agit pour une bonne part d'une installation nouvelle sur les terres abandonnées par les Turcs après la guerre de 1877 - 1878. Les maisons héritées y représentent seulement 11,5 % tandis que celles nouvellement construites atteignent 66,6 %. Mais en général, malgré ses imprécisions, le tableau confirme ce que les enquêtes sociologiques ou ethnologiques ont constaté.

Dans les villages la maison est toujours placée au milieu d'une cour; souvent il y a aussi un jardin. On entoure le terrain, on élève la maison, on plante le jardin. Dans les régions où la vie a été relativement tranquille, il est habituel de voir cette alternance de maisons et de jardins. Il n'en est pas de même pour les régions de plaine, proches des points fortifiés et occupés par des troupes étrangères, d'où arrivaient fréquemment les attaques et les pillages. (11)

L'ensemble maison - cour - jardin se retrouve dans les villes qui apparaissent aux voyageurs étrangers comme de vastes jardins. Stanislas Béranger décrit en 1846 "Bucarest s'étendant de tous côtés à perte de vue, noyée, confondue dans une immense savane de jardins." (Béranger 1846, I, p. 23). Il s'agit sans doute d'un aspect caractéristique des villes de toute cette partie de l'Europe, qui, n'étant pas entourées de fortifications, se développaient facilement. Dans les villes

fortifiées de Transylvanie, semblables aux villes fortifiées occidentales, les jardins étaient rares, exigus, et constituaient un luxe. Le recensement cité plus haut (Colescu 1920) donne pour 1912 la situation suivante (en pourcentages):

	Maison avec jardin	Maison sans jardin	Non spécifié
MILIEU RURAL			
Moldavie	77,6	18,9	3,5
Valachie	58,0	35,9	6,1
Petite Valachie	66,1	30,0	3,9
Dobroudja	54,5	38,1	7,4
T O T A L	65,0	29,4	4,9
MILIEU URBAIN			
Moldavie	32,5	62,2	5,3
Valachie	24,8	67,5	7,6
Petite Valachie	35,1	59,5	5,4
Dobroudja	23,0	68,7	8,3
T O T A L	28,0	65,3	6,7

On peut donc estimer le nombre de maisons paysannes avec jardin à deux tiers du total, et celui des maisons citadines à un tiers seulement.

.e groupe domestique et ses désignations

Le groupe domestique se compose essentiellement de deux personnes, le ménage constitué par le mari et sa femme. Ils fondent une nouvelle maisnie au moment du mariage, lorsqu'ils reçoivent la maison et une dotation en terres. A côté des époux s'ajoutent les enfants, qui restent avec leurs parents jusqu'au mariage. A ce moment, les garçons s'installent à leur tour dans des maisons nouvelles et les filles dans les

maisons des maris. Les anfants quittent la maison paternelle dans l'ordre de leur naissance, chaque fois que ceci est possible. Paul de Alep visite la Roumanie entre 1653 et 1658; dans les notes faites à l'occasion de ce voyage, il signale la rigueur avec laquelle on respectait la règle selon laquelle aucune fille ne pouvait se marier avant son aînée. (Paul de Alep 1900, p. 189). Dans les contes, le mariage des filles comme des garçons se passe dans le même ordre.

Le dernier des garçons reste dans la maison paternelle et vit avec ses parents, faisant venir sa femme chez lui. Henri H. Stahl cite à cet égard trois documents caractéristiques du 18-e siècle. Le premier, datant de 1755 dit que "La vieille maison de Ionaşcu Candre restera à Simion Candre, étant lui le dernier né des frères, de même que son père fut le dernier né des garçons de Ionaşcu Candre". Un autre, datant de 1763 dit: "Cette maison je l'ai donnée à mon fils Andronic, étant le dernier né"; ou encore, un document de 1766 nous apprend qu'un habitant de Câmpulung avait "une maisonnette à Câmpulung avec sa cour tout autour et des arbres, reçue de la part de mon père car j'était le dernier né " (Stahl H. H. 1958-1965, I, p.117).

Dans tous ces cas il est évident qu'on ne bâtit pas de nouvelle maison. Le groupe domestique arrive alors à comprendre trois générations; les grands parents, les parents, les enfants. Peu à peu, à mesure que l'âge leur ôte la force de travailler, le rôle dirigeant est perdu par le vieux couple .

Lorsque dans un ménage il n'y a que des filles, situation considérée jadis comma malheureuse (12), une des filles reste avec ses parents et son mari vient chez eux. De patrilocal le mariage devient matrilocal, situation d'exception qui doit résoudre les cas 'anormaux' et empêcher la disparition d'une maisnie. Enfin, dans les cas où les filles aussi sont absentes on adopte quelqu'un qui assure la pérennité de la maisnie habitée par le ménage sans enfants (13).

La femme sans enfants"n'est pas aimée par Dieu", voilà pourquoi elle ne peut pas avoir d'enfants. Celle qui peut mais fait appel à

divers procédés pour ne pas en avoir, est une diblasse et elle le payera dans l'autre monde (14).

Dans tous les cas l'absence d'enfants pose des problèmes délicats. Les documents du passé confirment d'ailleurs ce que l'enquête directe m'a permis de constater maintes fois. Un document de 1718 dit: "C'est-à-dire moi Despa, qui fut femme de feu prêtre Ghidu, du quartier de l'église Dintr'o Zi, j'ai donné cette lettre à la main de Mihai, notre neveu, pour qu'on sache qu'autrefois, lorsque mon mari vivait encore, n'ayant pas d'enfants, je l'ai pris chez moi encore enfant pour qu'il aprenne à lire et à écrire et il nous a été utile et nous a porté secours en tout, étant scribe de l'église du vivant de mon mari. Et plus tard, arrivée en état de faiblesse et de vieillesse, mais feu mon mari dont il est fait plus haut mention étant encore en vie, il a décidé ainsi pour la maison, et l'a laissée à son neveu Mihai; seulement, tant que je vivrai c'est moi qui l'habiterai et me reposerai dedans, et après ma mort la maison passera à Mihai. Et moi je l'ai habitée et possédée quelque temps, et ensuite, ayant pensé que le bienfait doit être accompli par moi aussi, et que cet enfant puisse être tranquille et assuré, et tant qu'il pourra le faire, qu'il vive près de cette maison. Et moi je me suis fait une autre petite maison dans la cour de l'église et je me suis installée dedans" (Potra 1961, p. 279).

Nombreux sont les moyens à l'aide desquels les personnes sans enfant essayent d'en avoir; femmes expertes du village, jeûnes prolongés, pélerinages à des monastères et des reliques de renom, invocations d'icônes miraculeuses, objets magiques portés sur le corps. Les contes qui parlent de couples devenus vieux sans avoir d'enfant et qui essayent d'en avoir, sont communs (15). L'adoption survient en dernier lieu; on adopte de préférence quelqu'un parmi les proches parents sinon un étranger. L'enfant adopté aura ensuite tous ou presque tous les droits d'un vrai enfant; il aura aussi ses obligations parmi lesquelles celle de payer des requiems à la mémoire de ses parents adoptifs est parmi les plus importantes (16).

Les domestiques étaient extrêmement rares dans les maisnies paysannes. On les trouvait par contre dans celles des seigneurs, des habitants riches des villes, et, bien plus tard, lorsque l'économie marchande facilite l'enrichissement d'une partie des paysans, dans quelques maisnies paysannes aussi. Nous dirons donc qu'habituellement la maisnie roumaine était composée d'un ménage et de ses enfants(jusqu'à leur mariage);parfois on trouve aussi les grands-parents.

Les groupes domestiques comprenant plusieurs ménages sont exceptionnels en Roumanie. Ainsi on les trouve chez les minorités Slovaque de Transylvanie, Serbe du Banat (17), Bulgare en Valachie et en Dobroudja (Petrescu, Stahl 1957; Constantinescu-Mirceşti 1939). On doit ajouter le cas des Tatares et des Turcs de la Dobroudja, souvent organisés en familles étendues (18). Quelques rares cas sont signalés chez les Roumains, là où l'administration autrichienne imposait le régime militaire frontalier (Militärgrenz) mais chaque fois qu'ils le pouvaient ils revenaient à leur coutume. Il s'agit donc soit de groupes étrangers , soit de Roumains auxquels on imposait une forme d'organisation étrangère.

On faisait partie de la maisnie paternelle tant qu'on l'habitait et ce n'est qu'au moment où on la quittait pour s'installer dans sa propre maison qu'on obtenait les droits d'une maisnie indépendante. Un ancien code de lois publié en Moldavie en 1646 précise les occasions où un père punir sa fille; entre autres il est dit "Celui qui se séparera de sa fille lui donnant sa dot, dès qu'elle habitera seule, ne pourra plus la tuer s'il la trouve se prostituant" (Carte 1961, p.96). Le voïevode Constantin Brâncoveanu fait savoir dans un document de 1698 que les prêtres "avec leur maison, leur fortune et leurs fils qui n'auraient pas encore quitté la maison paternelle"auront certains privilèges (Giurescu Dinu C. 1962, p. 391). Il est clair que les fils habitant la maison paternelle font partie et sont soumis au régime de la maisnie paternelle jusqu'à ce qu'ils la quittent.

Ube hiérarchie stricte sépare les sexes et les âges. Le mari est le chef de la maisnie et il m'est arrivé de noter que les autres membres de la famille ne le tutoient pas, mais s'adressent à lui avec une formule de politesse intermédiaire entre le tu et le vous ('dumneata', 'mata'); ces situations paraissent plus fréquentes dans le sud du pays. Il conduit avec autorité la vie et le travail de tous, au besoin en employant la force. Et s'il faut battre de temps en temps sa femme, il ne faut pas la battre outre mesure, car la faiblesse et la cruauté sont également condamnées par l'opinion. "Les femmes sont laborieuses, mais, quelques années seulement après leur mariage, elles ont vieilli; plus encore, ce qui est grave, elles se considèrent vieilles. Elles respectent leur mari; il s'agit d'un respect mêlé de peur..." (Herovanu 1936, p. 69).

Les épouses servent leur mari à table, souvent aussi leurs enfants; elles se mettent parfois à table avec les autres mais après les avoir servi. "Les femmes valaques ne se mettent pas à table à côté de leur mari, mais prennent leur repas après eux, les assistant debout et s'occupant pendant ce temps de quelques travaux ménagers" nous dit Griselini en 1780 (Griselini 1926, p. 163).Au début du 19-e siècle, Caronni affirme: "Le donne valacche servono a tavola, e cibansi dapoi, e ciò d'ordinario in piedi e proseguendo le manovre della cucina. Eccetti i momenti che precedono, e i ben pochi giorni che vengon dietro al parto, sono adesse in perpetua attività" (Caronni 1812, p. 11).

Bien qu'elles aient le droit de parler aux étrangers (à cet égard leur situation était meilleure que celle d'autres populations balkaniques) il n'était pas bien séant qu'elles se mêlent trop à la conversation. On les voyait jusqu'à ces derniers temps marcher sur les routes derrière leur mari. Le chroniqueur Miron Costin note les dires d'un êveque italien, au 17-e siècle: "Je n'ai pas besoin de lire dans les livres pour savoir comment sont le habitants de la Moldavie. Je les connais sur leurs coutumes; ils aiment les banquets; leurs femmes évitent le regard des étrangers et n'aiment pas être aperçues; la femme

ne passe pas devant son mari, ni sur la route ni sur le sentier." Pour conclure, "Et tout ça, c'est pareil aux Italiens" (Kogălniceanu 1872, I, p. 11). Le prêtre Gh. Verşescu note les appellations respectueuses employées par la femme qui s'adressait à son mari: "Jadis la femme s'adressait à son mari en l'appelant 'bădiţă' ou 'dumneata' (...) parfois elle lui baisait la main (...) lorsqu'ils cheminaient ensemble, ils n'allaient pas côte à côte mais l'homme devant et la femme derrière, toujours en signe de respect, de primauté due à son homme." (19)

Mais il arrive que le mari soit absent ou qu'il soit mort et dans ces cas c'est la femme qui devient le chef de la maisnie. Différentes disposition administratives citent les chefs des maisnies, et parmi eux des femmes; dans tous ces cas il s'agit ou de femmes seules, ou de veuves. Une inscription de 1697 inclut parmi ceux qui ne payent pas d'impôt "les grands seigneurs, les petits seigneurs, les commandants des troupes, les grands monastères et les femmes pauvres" (Giurescu Dinu C. 1962, p. 384). Un document de 1698 exempte d'impôts "les veuves des prêtres qui ont à élever des enfants" (Giurescu Dinu C. 1962, p. 392). Les veuves, plus particulièrement les veuves pauvres, sont citées souvent dans les documents.

La situation d'infériorité de la femme commence avant sa naissance (20) car c'est un garçon qu'on souhaite; la joie d'avoir un enfant est bien plus grande s'il s'agit d'un garçon. La cérémonie de mariage elle-même comprend des passages qui sont destinés a assurer la supériorité de l'homme sur sa femme (Marian, 1890, chap. XXXII et XXXIII). Devant le prêtre, c'est le mari qui est à droite; à table c'est toujours lui qui prend la place d'honneur et qui est servi le premier.

Le nom de l'homme est invoqué habituellement pour désigner la maisnie; celui de la femme, lorsque le mari est absent. Il est intéressant de voir les différentes manières dont les documents du passé ou les di-

vers auteurs ont appelé le chef de la maisnie et la maisnie elle-même.

Maisonnée, maison et maisnie arrivent à se confondre. On verra ainsi employer souvent le nom de la maison pour désigner l'ensemble; paysans et administration étatique font de même. Un document de 1800 (Iorga 1930, I, p. 241) raconte que le seigneur "prend un agneau par maison ('casă')." Un autre, écrit en 1711, dit qu'il faut exempter d'impôts "la maison de Chiru et ses produits agricoles" (Giurescu Dinu C. 1962, p. 400). Un seigneur obtient en 1740 une attestation qui l'exempte "lui et sa maison" d'impôts (Giurescu Dinu C. 1962, p. 430). Le prince Alexandru Voïevod fait une donation en 1428 au monastère de Bistrița, en Moldavie, de "12 maisons enterrées ('bordeie') de Tatares" (Tiktin 1903, p. 121): il est évident qu'en fait le prince comprend par les maisons enterrées les Tatares qui les habitaient.

Une des dernières chroniques (signée par Zilot Românul) évaluait au début du 19-e siècle la grandeur de la ville de Craiova en maisons (Hașdeu 1884, p. 34). Il s'agit là d'une manière d'apprécier l'importance des villes ou des villages depuis longtemps enracinée dans les moeurs des Roumains et aussi des étrangers. Le général Frédéric Guillaume Baur traverse les pays roumains dans le courant du 18-e siècle et donne souvent le nombre de maisons des villages (Baur 1778); il en est de même pour Evlija Celebi, voyageur oriental (Guboglu 1963 et 1967). Cette manière d'évaluer la taille des localités se maintient plus tard aussi. Moise Colarov évalue les groupes ethniques existant en 1774 dans la ville d'Arad par le nombre de propriétaires de maisons (Colarov 1928).

Le code de lois publié en 1646 par le voïevode Vasile Lupu prévoit que les 'Căsarii'(c'est-à-dire les hommes chefs de maisnies et donc de maisons)"pourront se séparer de leurs femmes si elles se prostituent" (Carte 1961, p. 113). Dans un autre document moldave de 1740 on note pour les impôts les 'căsași', c'est-à-dire les chefs de maisnies qui possèdent une maison, et les 'holtei', c'est-à-dire les célibataires, hommes en état d'être chefs d'une maisnie mais ne sont pas encore mariés (Mihordea, Constantinescu Istrati 1966, II, p. 211). Pour

comprendre cette dernière remarque, il faut se rappeler que l'administration imposait parfois les jeunes hommes qui tardaient à se marier, continuaient d'habiter la maison paternelle et refusaient ainsi de payer les impôts. Pour éviter le plus longtemps possible leur imposition, les jeunes gens portaient longtemps la chemise caractéristique des enfants; porter le pantalon aurait signifié être en état de se marier et donc payer d'impôts (Griselini 1926, p. 164). Les corvées concernent elles aussi chaque 'căsar' et chaque célibataire (Mihordea, Constantinescu, Istrati 1966, p. 178). Des situations similaires étaient observées dans les régions balkaniques administrées par les Turcs.

Les dispositions financières du voïevode Constantin Brîncoveanu prevoient l'imposition de 'chaque homme' ('tot omul'), mais en fait il s'agit de chaque chef de maisnie (Giurescu Dinu C. 1962, pp. 374, 375, 384). Le même registre oblige chacun à payer 'son nom' (Giurescu Dinu C. 1962, p. 437); mais comme dans les registres on notait seulement les chefs de maisnies, ce sont toujours les maisnies qui sont désignées. Dans un autre document (Giurescu Dinu C. 1962, p. 388), après avoir indiqué 'chaque homme', on énumère les personnes comprises sous cette dénomination; il s'agit sans exception de personnages masculins.

Dans les documents transilvains on parle fréquemment de'iobagi', c'est-à-dire serfs. Les recensements effectués par l'ancienne administration austro-hongroise notaient le nombre de iobagi qui correspondait au nombre de maisons. Il est évident que chaque maison abritait plusieurs personnes qui étaient toutes asservies et qu'en fait on dénombrait les maisnies d'après leurs chefs. Elena Sighiarteu étudie le village Agrieş et trouve en 1713, 10 maisons, avec 7 serfs et 3 travailleurs journaliers ('zilieri'); en 1750, 24 maisons et 29 serfs. En 1857 la coutume d'enregistrer seulement les chefs des maisnies et les garçons en âge de se marier s'estompe, et on nota dans le recensement que le village avait 1‹3 maisons et 657 habitants (Sighiarteu 1926, pp. 17-18).

Toujours en Transylvanie on désigne les maisnies par le mot'gazdă' qui signifie hôte, maître de maison. Dans une monographie consacrée au village Galați (Aron 1905, p. 51) on note les incendies qui ont ravagé la localité. Ainsi, en 1872 "ont brûlé 175 hôtes", en 1887 "ont brûlé 135 hôtes". L'identité entre la maison et son chef est tellement grande qu'on affirme que ce sont les hôtes qui ont brûlé et non pas leurs maisons, comme c'était en fait le cas. L'auteur, originaire de la région, emploie le langage courant, tel qu'il s'est maintenu jusqu'à nos jours. Dans un règlement cité plus haut et redigé vers la fin du 18-e siècle, les dispositions concernent les'hôtes de maison' ('gazdă a cășii'), en fait les maisnies (Manciulea 1942).

Dans les notations faites au 20-e siècle et même au 19-e, bien que l'identité entre la maisnie et son chef soit encore claire, de nouvelles appellations apparaissent. On cite des chefs de famille ('capi de familie') ou directement des familles ('familii'). Ces notions, qui s'imposent d'abord dans les recensements et les statistiques, deviennent ensuite habituelles pour les monographies(21).

Enfin, pour conclure l'analyse de cet aspect, on doit ajouter qu'il était courant de désigner un groupe par une seule personne; ainsi on verra fréquemment citer un tel "et ses frères", ou un tel "avec sa lignée". Identifier et nommer la maisnie ou le groupe domestique par une seule personne entrait dans l'usage courant. Bien qu'il y en ait des exemples, il est plutôt rare de désigner une maisnie par le feu ou le foyer et de compter le nombre de feux d'un village pour établir les impôts ou les obligations envrs l'Etat ou le seigneur (22).

La maison

La composition des maisons paysannes reflète la composition et la vie du groupe domestique. Les pages qui suivent n'ont pas pour objet d'étudier la maison en général, mais seulement mettre en relief les éléments qui permettent de comprendre la maisnie.

La construction la plus simple comprend une seule pièce; la chambre unique (appelée du même nom que la construction toute entière, 'casă') cumule toutes les fonctions d'une maison. La deuxième pièce qui s'ajoute au plan, sert le plus souvent de passage vers la pièce centrale et la maison garde un seul foyer et une seule pièce habitée; elle est suivie par l'apparition d'une troisième pièce, le cellier. Là encore la maison garde une entrée unique, un foyer unique et a une seule pièce habitée (celle où est situé le foyer). Enfin, la quatrième pièce qui s'ajoute au plan est la pièce d'apparat, utilisée occasionnellement, rarement chauffée et abritant les plus beaux meubles et tissus (Stahl P. H. 1958). Une évolution semblable est observée parmi les maisons enterrées.

Les pièces décrites, caractéristiques des vieilles maisons, sont de plus en plus souvent accompagnées, au 20-e siècle, par une cuisine qui fait partie de la maison et qui est située vers les extrémités du plan. La cuisine comporte un foyer, ce qui, à première vue, paraît contredire le principe du foyer unique. En fait, on voit que la cuisine devient peu à peu une pièce habitée, au moins pour les mois chauds de l'année. La cuisine étant moins solidement construite que le reste de la maison, les gens la quittent parfois en hiver pour aller s'installer dans la pièce principale de la maison, qui a aussi un foyer. Donc, même avec deux foyers, le principe reste le même, car ils ne sont pas utilisés simultanément mais en alternance. En d'autres cas, un seul feu sert à faire la cuisine et chauffe la pièce voisine. La chaleur du feu sur lequel on cuit les aliments dans la cuisine passe dans la pièce voisine où se trouve un poêle aveugle, le traverse et ressort dans la cuisine pour remonter ensuite vers le grenier. C'est la solution des vieilles maisons. Dans celles qui ont été construites au 20-e siècle, le feu du poêle de la cuisine passe sous une plaque métallique (sur laquelle on cuit les aliments) et traverse ensuite un autre poêle qui forme la paroi séparant la cuisine de la pièce voisine; ensuite il monte

directement dans le grenier par la cheminée.

Allumer un seul feu à la fois, voilà le principe conservé avec insistance par les paysans. On arrive ainsi à identifier la maisnie, la maison et la 'fumée'. Tel ou tel village est cité comme étant composé d'autant de fumées; il y avait même un impôt sur la fumée ('fumărit') qui correspond en fait à un impôt sur la maisnie.

Lorsque les Autrichiens installent des colons dans le Banat, pendant la première moitiè du 18-e siècle, ils leur construisent des maisons dont le principe de composition est le même; une maisnie, un ménage, un foyer. Bien plus tard, en 1894, une réglementation de l'Etat roumain prévoit que la maison paysanne doit avoir "deux pièces à habiter, une à droite et la deuxième à gauche, avec une salle située entre elles, où sera placée la cuisine" (Cazacu 1906, pp. 540-551). Il va de soi que le règlement ne sera pas appliqué car les paysans conservent leur mode de vie qu'ils ne peuvent pas changer à volonté, sur ordre de l'Etat. Mais même en essayant d'imposer des maisons avec deux pièces habitables, le règlement concernait des familles composées d'un seul ménage, les parents avec leurs enfants; une pièce était réservée pour chaque génération, bien que en hiver ils habitaient tous une seule pièce (23).

La pièce habitée comprend presque toujours un seul lit; on dort sur le lit, mais aussi sur des banquettes situées le long des murs. Les lits placés dans les pièces d'apparat ne sont utilisés que par les jeunes mariés les premiers jours de leur mariage, et plus tard par les hôtes. Les enfants et les vieillards peuvent dormir sur le four, pour avoir chaud pendant l'hiver. L'aménagement des pièces prouve lui aussi que la maison est faite pour un seul ménage et ses enfants. Dans les cas où il y a trois générations (grands-parents, parents, enfants) on habite généralement une seule pièce, surtout en hiver; les grands parents occupent parfois une petite pièce de la maison, le cellier par exemple (24).

Le principe une maisnie - une maison - un foyer, est-il suivi aussi par les constructions paysannes à deux niveaux?

La maison à deux niveaux, qui se répand parmi les paysans à partir de la fin du 18-e siècle,comprend deux ou trois pièces par étage. Au début, le rez da chaussée abrite une cave, éventuellement un cellier aussi; les gens s'entassent dans une seule des pièce de l'étage. L'évolution moderne de ces maisons favorise l'installation d'une cuisine au rez de chaussée qui devient la pièce principale de la maison (25). Elle attire la famille pendant les mois chauds de l'année, mais il arrive qu'en hiver on se réfugie de nouveau à l'étage.

Les maisons des seigneurs sont plus grandes et comprennent plus de pièces. Le plan doit répondre aux besoins d'un seul ménage, comme pour les paysans, mais les conditions d'habitation sont cette fois différentes. Un document de 1805 parle d'une maison seigneuriale de Bucarest ayant "trois pièces avec une salle et un cellier, avec deux poêles en fer, avec des lits, des portes, des serrures, des vitres, et en-dessous une cuisine avec sa chambrette pour le cuisinier" (Potra 1961, p. 658). Une organisation similaire est signalée dans un ouvrage monographique écrit au début du 19-e siècle et concernant la Valachie; l'étage comprend les pièces habitées par les parents et les hôtes, et le parterre les pièces des enfants, des précepteurs, des domestiques (Samarian 1937, p. 172). Bien que respectant le principe du ménage unique, la maison a maintenant plusieurs foyers et plusieurs pièces habitées.

Quelques chiffres peuvent nous aider à clarifier d'autres aspects. En 1912, 91,3 % des bâtiments ('clădiri') existant dans les villages étaient composés d'un seul appartement, 8 % de deux appartements, 0,5% de trois et 0,2 % de quatre (Colescu 1920). Dans le même recensement, publié par Colescu, on trouve des données sur le nombre de pièces des maisons rurales. J'ai retenu les totaux par provinces; les chiffres sont en pourcentages.

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 et 5 pièces	6 pièces ou plus
Moldavie	32,4	39,0	17,9	8,8	1,9
Valachie	17,1	43,0	22,1	13,6	3,3
Petite Valachie	9,4	59,5	33,0	7,7	1,4
Dobroudja	15,3	38,8	26,6	15,3	4,0
T O T A L	20,2	45,5	21,0	10,9	2,5

Plus précises sont les données de P. Cazacu, bien que résultant de l'analyse d'un nombre restreint de cas. En 1906, sur 12.669 maisons (de Moldavie, Valachie, Petite Valachie, Dobroudja) il y avait:

3,7 % avec une seule pièce habitable

34,7 % avec une pièce habitable et une salle qui sert de passage

50,3 % avec deux pièces habitables et une salle qui sert de passage

11,3 % avec plus de deux pièces habitables

Nous apprenons que dans 88,9 % des maisons ayant deux pièces habitables on n'en utilisait qu'une seule. Additionnant ces dernières à celles composées d'une seule pièce ou d'une pièce et d'une salle, on constate que dans 82,9 % des cas, les paysans habitent une seule pièce. En fait, la proportion devait être plus grande, car dans les maisons qui comprennent plusieurs pièces on en utilise toujours une seule (26).

On peut donc affirmer que dans le passé la maisnie paysanne vivait autour d'un feu, autour d'un pot et dans une pièce. Ceci reste vrai même lorsque trois générations (grands parents, parents, enfants) vivent ensemble.

La propriété et le travail

De même que pour le partage des terres villageoises entre les maisnies qui composent le village,le souci d'égalite domine l'emploi et le partage de la propriété à l'intérieur de chaque maisnie. Dans une économie de subsistance chacun a besoin de toutes les catégories de terres; il doit avoir accès aux sources d'eau, aux bois des forêts, aux pâturages. La maisnie partage ce qui constitue son patrimoine, les terres défrichées, exploitées systématiquement pour l'agriculture. La partie villageoise communautaire ne peut pas faire l'objet d'un partage.

Plus on remonte dans le temps et moins l'utilisation des terres agricoles paraît poser de problèmes; la terre existait en relative abondance et chacun pouvait défricher dans la forêt ce dont il avait besoin. Ce n'est qu'au moment où certaines parties du territoire deviennent propriété 'individuelle' qu'elles constituent l'objet d'un partage rigoureux entre les membres d'une famille. Mais même alors il était possible de défricher une partie de la forêt et de l'exploiter provisoirement si la nécessité se faisait sentir. J'ai pu constater l'existence de telles pratiques jusque en 1948, dans des villages paysans non asservis, situés au nord de la Valachie.

Apparemment le chef-propriétaire des terres d'une maisnie est le père. S'il est le chef incontesté, il n'est pas propriétaire dans le sens moderne du mot. Il est plutôt l'administrateur des biens de la maisnie. Il ne peut pas aliéner les terres sauf s'il a l'accord de ses fils. Il ne le fera d'ailleurs pas, sauf dans des cas où il y sera forcé. Il ne peut pas non plus deshériter l'un de ses enfants, sauf s'il invoque des motifs graves résultant du comportement de l'enfant. Il ne peut pas donner des parties inégales et ne peut pas refuser aux garçons leur part au moment du mariage. Le père, affirme Henri H. Stahl "n'est donc pas un propriétaire individuel, mais simplement le chef d'un atelier familial, un chef d'équipe. La créatrice des droits pri-

vés d'utilisation des terres, de même que des produits, est la famille en tant qu groupe et c'est donc elle qui en est le maître" (Stahl H. H. 1959-1965, II, p. 112).

On a vu plus haut que la fondation d'une maisnie s'accompagne de la construction d'une maison et de la dotation en terres du nouveau couple. Dans l'ancien système de vie la dotation en terres concerne seulement les garçons; la terre doit donc être partagée en autant de parties qu'il y a de garçons (27). Habituellement les parcelles sont divisées de telle manière qu'elles soient égales quantitativement et qualitativement. On obtient de telles parcelles en partageant les lots en bandes qui courent le long de la propriété. Henri H. Stahl donne ex exemple la structure du partage dans une famille ayant quatre garçons; le lot familial est divisé en quatre 'ficelles' ('sfori') parallèles, ayant vers l'une des extrémités une bande perpendiculaire qui traverse les quatre 'ficelles' des enfants, et qui appartient au père.Appelée 'la part de l'âme', elle sera partagée entre les garçons à la mort du père, simplement en prolongeant les lignes qui séparent les propriétés entre elles (Stahl H. H. 1959-1965, II, p. 116). Mais "une fois que le père a partagé son avoir entre ses enfants, lui-même continue pourtant à se considérer propriétaire de ces terres. De ce fait il se trouve posséder en indivision avec chacun de ses enfants, le lot de ces derniers, mais ses enfants ne sont pas indivis les uns par rapport aux autres" (Costa-Foru 1936, p. 117).

On appelle d'ailleurs dans le langage courant 'partage fraternel' le partage égalitaire qui ne défavorise personne. L'expression apparaît parfois dans les anciens documents, comme par exemple dans un acte dotal de 1791; la femme d'un seigneur ayant deux filles, donne à ses deux gendres des propriétés qu'ils doivent "partager et posséder fraternellement ('frățește') moitié moitié" (Potra 1961, pp.559-560).

Il s'agit donc d'une manière spéciale de transmission de la terre et de la propriété, qui donne naissance à de nouvelles maisnies, tout

en empêchant la disparition des anciennes. Cette forme de dotation remplace l'héritage dans la plupart des cas. L'obligation de partager durant la vie du père était si forte qu'il était difficile de la changer et qu'elle a été pratiquée jusqu'à la collectivisation des terres, malgré les codes de lois modernes. Une fois les fils installés dans leurs maisnies, ils auront envers leurs propres fils les mêmes obligations que leur père avait eu envers eux (28).

La maisnie transmet donc son patrimoine à d'autres maisnies et non pas individuellement à des personnes. La réalité de cette situation est prouvée aussi par le fait que chaque fois qu'il est question de vendre le patrimoine ou une partie de celui-ci, d'acquérir de nouvelles terres, de confirmer la possession d'une ancienne propriété, le père et ses fils vont ensemble et sont cités ensemble.

Les actes qui le prouvent sont innombrables et couvrent toute l'histoire roumaine. Voici un exemple caractéristique datant de 1504: "Par la grâce de Dieu, moi Radou Voïevode et prince de tout le pays de l'Hongro-Valachie, fils du très bon, du grand Vlad Voïevode. Ma Seigneurie donne cet ordre à mes serviteurs Dragotă et ses fils, Roman et ses fils, Barbul Trâmba et ses fils, Mânăilă et ses fils, Roman et ses fils, Stan et ses fils, Barbul et ses fils, le pope Stanciul et ses fils, Vâlcul et ses frères et leurs fils, Stanciul avec ses frères et leurs fils, et Mihnea avec son frère Nanciul et leurs fils, qu'ils aient en leur possession la terre de Vai-de-ei toute entière, car elle appartient depuis les temps anciens et à juste titre au village Vai-de-ei" (Documente 1951, p.22).

La formule "je vends à un tel, à ses enfants et aux enfants de ses enfants" est courante pour les actes du passé.

La citation systématique de tous les fils, ou de tous les frères lorsque le père est absent, montre de toute évidence le caractère communautaire de la propriété dans le cadre d'une maisnie. Des documents écrits accompagnaient ces transmissions de propriété surtout dans les

villes, ou surtout quand elles concernaient les seigneurs, le prince, les monastères, les villes. Ce n'était pas le cas pour les paysans, qui se limitaient d'habitude à l'application de la coutume sans faire appel aux actes écrits.

Jusqu'à nos jours on a continué à ne pas rédiger des actes écrits pour les transactions mmodestes; c'était la règle générale dans les foires. On achetait ou on vendait des animaux, des outils, des pièces de mobilier. On concluait ainsi des marchés entre paysans ou entre seigneurs et paysans. Le maître maçon qui allait construire une maison s'entendait verbalement avec celui qui faisait appel à lui; le seigneur engageait des bergers ou des travailleurs journaliers de la même manière. La conclusion d'une entente est scellée de la manière suivante; on se donne la main droite, et pour qu'elle devienne définitive on va consommer ensemble une boisson alcoolisée. "EtSârbu avec tous ses fils ont vendu de par leur volonté, et ils ont bu à l'auberge deux grosses bouteilles de 15 litres" dit un acte de 1581 (Documente 1952, p. 16). Une telle quantité était consommée par les vendeurs, les acheteurs et les témoins aussi, comme cela se passait chaque fois qu'un marché important était conclu.

En général c'étaient les hommes qui marchandaient, sauf pour quelques produits réservés aux femmes (par exemple les oeufs,les poules, les tissus, les fromages).

Des conditions complexes reliaient parfois les deux parties; ainsi par exemple un berger était engagé le jour de Saint Démètre pour toute l'année qui suivait. L'argent qu'on lui devait, les vêtements qu'on lui donnait, les devoirs détaillés pour chaque période et chaque opération concernant l'élevage des moutons, étaient retenus par coeur. Tout ceci était normal pour une société où l'écriture alphabétique était peu connue; l'alphabétisation de la population paysanne est une opération de longue durée qui s'achèvera seulement vers la moitié du 20-e siècle.

Il est évident que pour l'administration de l'Etat, une telle situation,cause de nombreuses contestations et procès, devait être améliorée par l'introduction des actes écrits. L'effort en ce sens commence deux siècles plutôt. En 1754, en Moldavie, le prince décide (dans un style difficile à suivre): "Ma Seigneurie annonce par cet acte à tous ceux qui doivent le savoir; ayant appris du Très Saint Pétropolite du pays Kir Iacov notre très honoré père spirituel, et de tous les grands boïars, que dans ce pays il y a la coutume, tant parmi les laïcs que parmi les gens d'église, que les marchandages des uns et des autres, l'engagement des serviteurs, des fonctionnaires temporaires, des bergers payés en argent, ou d'autres questions comme celles-là, se font sans témoins et sans écrire dans les actes. Et lorsqu'il y a parmi eux des raisons pour faire des procès, les juges n'ont rien pour s'éclairer, ni lettre, ni témoins, raison pour laquelle la plupart des jugements ne peuvent se baser que sur les serments, ou sur les malédictions, et c'est ainsi que chaque jour se perdent les âmes et que les cimetières des églises sont pleins de gens maudits (29), car les uns à cause de leur pauvreté, et les autres ne sachant par ce qu'est un serment osent prêter serment, et ainsi les uns poussent les autres à pêcher envers le serment, ce qui est reniement de Dieu. Pour cette raison, Ma Seigneurie l'ayant appris, je n'ai pas supporté de laisser continuer cette situation. - Comme pour les autres situations difficiles, nombreuses, que j'ai arrangées et améliorées, de même pour les marchandâges entre les gens j'ai pris avec le Très Saint Métropolite et tout le conseil des grands boïards la décision qui suit: dorénavant chacun qui veut s'entendre avec un autre, que ce soit un religieux, un boïard, un marchand ou n'importe qui, ou qui prêtera de l'argent, sera obligé d'écrire sur les actes le marchandage ou l'accord avec des fonctionnaires et des serviteurs et avec les gens qui les aident dans leur cour, ou avec les bergers, et de confirmer les actes avec deux, trois témoins, qu'il s'agisse d'une chose importante ou de la plus pe-

tite. - Et pour qu'ainsi disparaissent les serments, les malédictions écrites et les âmes perdues; et puisque tous les engagés et encore plus les serviteurs, les bergers, sont gens simples qui ne savent pas faire des arrangements ou des marchandages par écrit, avec témoins, seront premièrement obligés les maîtres de ces serviteurs de faire des actes en règle et avec témoins. Et nous décidons qu'aucun marchandage ne se fera plus sans actes, et si quelqu'un osait encore le faire et qu'il veuille ouvrir un procès, qu'on ne prenne pas sa demande en considération et qu'il soit puni..." (Codescu 1871, I, pp.329-331).

Bien que les arrangements verbaux dominent encore largement au 20-e siècle, on constate une multiplication d'actes concernant surtout les opérations importantes, comme les héritages ou les dotations. Mais là aussi nous sommes loin d'avoir une situation régulière par rapport au code moderne. Les différences qui existent à cet égard entre les diverses régions peuvent s'expliquer par leur caractère plus ou moins traditionnel, plus ou moins ouvert aux influences de la vie urbaine. Dans le village Şanţ de Transylvanie, les paysans semblent être restés copropriétaires, car ils n'ont pas enregistré les changements de propriété; en fait, les propriétés ont été partagées régulièrement, selon la coutume (Jivan 1938, p. 350). Dans le village de Năruja (Putna), situé dans une des régions les plus traditionnelles, on avait effectué un seul acte dotal entre 1927 et 1938 (Stahl H. H.1959-1965, II, p. 115). Par contre, à Ruşeţu, dans la plaine du Danube, on se trouve dans une situation de transition entre la coutume avec ses partages qui n'étaient pas accompagné d'actes écrits, et le code moderne appliqué à travers les actes écrits (Stahl H. H.1937). L'enquête fait état entre autres de fils qui n'accomplissent plus leur obligation morale de soigner les parents, et de parents qui ne partagent plus leurs terres au mariage des fils, se prévalant des dispositions des lois modernes.

La coutume de donner de la terre aux garçons seulement n'est pas

suivie de la même manière partout, ni à toutes les époques. Ainsi on peut dire qu'elle concernait d'abord les paysans, car parmi les seigneurs les filles recevaient aussi au moment du mariage une dotation en biens immobiliers. Mais là,il faut faire une distinction importante; si les paysans avaient besoin de terres, les seigneurs avaient besoin de serfs; ainsi, lorsque dans le passé ils possédaient un village, ils étaient d'abord propriétaires des serfs et de leur force de travail. La terre exploitée directement par la maisnie du seigneur s'étendait progressivement dans le cadre d'un long processus qui transformait le propriétaire de serfs en propriétaire de terres.

Dans le passé, la dot des filles de seigneur comprenait (à part les biens mobiliers) des villages ou des parties de villages. Les terres qui étaient mentionnées comme faisant partie de l'ensemble villageois, impliquaient les droits du seigneur ainsi que ceux des paysans à utiliser toutes les catégories de terrains. Ce n'est que plus tard que les filles recevaient purement et simplement des terres, pour le travail desquelles elles avaient quand même besoin de serfs.

Parmi les paysans, il y a aussi une évolution évidente qui se déroule plus ou moins vite selon le caractère plus ou moins traditionnel de la région. Au 19-e siècle par exemple, la dot en terre des filles était largement pratiquée et on arrive en fin de compte a considérer la dot en terres des filles comme indispensable (Stănescu 1936, p.345). Nous n'inclurerons pas ici les familles ayant seulement des filles, qui recevaient depuis toujours une dotation en terres, car elles héritaient de l'ensemble du patrimoine de la maisnie d'où elles étaient issues. Mais, au début du 19-e siècle, la loi de Caragea interdisait encore aux filles d'avoir un droit à la propriété paternelle, seule réservée aux garçons (Petrescu V. 1937, p. 168). Le but de la loi était d'éviter le morcellement excessif des propriétés.

Dans le même but les paysans appliquaient parfois une limitation des naissances. Le phénomène était évident dans le Banat et la plaine

de la Tisa et rappelle la situation similaire des colons Souabes du Banat, et des paysans hongrois des régions limitrophes. Mais ce phénomène apparaît aussi dans d'autres régions de la Roumanie, la Transylvanie présentant les exemples les plus caractéristiques (Nistor 1938, p. 224).

En règle générale les filles de paysans n'avaient pas le droit d'accéder aux terres paternelles. En échange, elles devaient obligatoirement recevoir une dot en tissus et le coffre pour garder les tissus. Ce dernier est cité régulièrement, par toutes les études et dans de nombreux documents. La coutume a continué à être pratiquée même lorsque les filles recevaient une dot en terres. Il s'agissait de tissus qu'une jeune fille commençait à tisser et à broder dès l'enfance en accélérant le rythme à mesure que l'âge du mariage approchait. Or comme , selon les lois religieuses et civiles, une fille pouvait se marier à 12 ans et un garçon à 14, elle devait travailler vite. Sa mère l'aidait, mais l'essentiel du travail était fait par elle-même. Les tissus constituaient d'ailleurs la preuve de son talent de ménagère.

On emportait la dot en tissus dans les 'foires aux filles' où, dans certaines régions, on concluait jadis les mariages. La dot était exposée sous des tentes afin d'être admirée; l'aspect des tissus et leur quantité étaient appréciées par ceux qui les regardaient. On évaluait le bien-être d'une famille d'après les tissus exposés sur le lit, dans la pièce d'apparat d'une maison, tissus qui provenaient pour la plupart de la dot de la mariée (Gâdei 1904, p. 129; Patriciu 1935, p. 71). Des récipients et outils ménagers étaient habituellement ajoutés dans les anciens actes dotaux.

La dot de la fille meublait ainsi la nouvelle maison construite par le garçon. Les tissus constituaient d'ailleurs le principal élément rendant l'intérieur agréable (30). La maison était en bois dans la plus grande partie du pays; le mobilier, sommaire (lit, banquettes) avait les pieds fichés en terre ou encastrés dans la charpente des murs. L'in-

térieur avait ainsi un caractère stable, aux places fixées d'avance pour chaque meuble et chaque tissu. Le mari qui construisait la maison et la fille qui apportait les tissus, savaient d'avance comment travailler pour former un seul ensemble.

Les 'foires aux filles' ('târguri de fete') avaient un rôle important dans la conclusion des mariages. La plus connue est celle située sur une des montagnes de la Transylvanie, Găina (Frâncu, Candrea 1888); j'ai trouvé la trace de telles foires partout; presque chaque grande fête villageoises offrait l'occasion de conclure des mariages. Simion Florea Marian signale plusieurs et décrit celle de Gaina: "Dans les montagnes de la Transylvanie, au pays des Motzi, il y a une montagne située vers le sud-ouest, nommée Găina et dont le sommet se trouve à 1744 mètres au-dessus du niveau de la mer. Au pied de la montagne est situé le village de Vidra de Sus (...) La montagne Găina a deux pics, l'un haut et déboisé, l'autre plus bas, entouré de forêts de hêtres (...) Lorsqu'on monte sur la montagne on aperçoit d'un côté comme de l'autre de nombreuses clairières; la montagne sépare le territoire du village Vidra de Sus de celui du village Bulzeşti, c'est-à-dire les terres des Motzi et celles des Crichani (...) Le jour de Saint Pierre selon les uns, le premier dimanche qui suit Saint Pierre selon les autres, le silence qui règne sur la Găina est interrompu par une foir qui a lieu ce jour, appellée 'la foire aux filles' et où, entre autres, prennent part les jeunes filles ou filles à marier venues de toute la région spécialement pour être demandées en mariage. -Vers l'aube, des collines environnantes s'écoulent des files de Motzi et de Crichani portant des habits de fête. Les chansons des violoneux remplissent les forêts. Très tôt le matin, deux délégués des Motzi de Vidra de Sus et deux des Crichani de Bulzeşti, tracent une ligne séparant les Motzi et les Crichani sur la place de la foire, qui se déroule sur l'herbe verte de l'espace situé entre les deux pics de la montagne. La ligne est fixée de telle manière que les Motzi installent leurs vivres vers l'O-

rient, et les Crichani vers l'Occident. - Les filles qui veulent participer à la foire se préparent pour ce jour pendant des années, car elles doivent apporter leur dot avec elles. Elles filent, tissent, brodent, tricotent sans arrêt; la mère, la tante, la grand-mère et d'autres femmes parmi leurs amies peuvent donner quelque chose de leur propre dot, à la suite de quoi on range tout dans des coffres sculptés et décorés de fleurs peintes en couleurs vives, qu'on charge sur les meilleurs chevaux de la famille. En plus, on choisit la plus belle part du bétail, des ruches ou d'autres objets, qui constituent une partie de la dot ou qui est là pour être exposée."

"Sur la Găina, chaque famille qui a une fille à marier installe une tente où on expose la dot et où les familiers attendent les marieurs. Les jeunes garçons se rassemblent accompagnés par leurs familles ou par des protecteurs choisis par eux, apportant eux aussi ce qu'ils ont de meilleur, surtout une large ceinture pleine d'argent et d'or, et après avoir choisi une mariée on confirme l'engagement devant les gens rassemblés, échangeant des mouchoirs appelés 'foi' ('credință'). Ensuite on achète les cadeaux fixés à l'avance et destinés à la mariée. - Il n'arrive presque jamais qu'une fille qui participe à cette foire avec sa dot ne trouve pas de mari, car en fait toute cette foire n'est rien d'autre qu'un rendez-vous général des couples dont le mariage a été décidé d'avance; la fille qui va à la foire sait qu'elle est attendue. Celles qui n'ont pas de prétendant n'emportant pas leur dot avec elles et n'ont pas de tente, mais vont à la foire simplement pour regarder; si, malgré tout, elles trouvent un mari, leur joie est immense. - Jadis cela devait se passer autrement. Mais maintenant, selon l'avis des Motzi, il n'y a que les confirmations qui se font sur la Găina, car elles portent bonheur (...) la foire est destinée aux filles des Motzi seulement et ce sont les Motzi seuls qui ont le droit de les demander en mariage. Le Motz ne donne pas sa fille à un étranger, et pour lui tous ceux qui ne sont pas des Motzi, sont étrangers;

il ne pouvait pas le faire car s'il le faisait il perdait l'estime de tous. - De même, un Motz doit épouser exclusivement une Motz, car le mariage avec d'autres femmes n'est pas seulement dégradant mais aussi impur. Ceci nous explique pourquoi il est bien rare qu'un Crichane épouse une Motz, et jamais un Motz une Crichane. Et c'est pour la même raison qu'un Mocan installé en Valachie ou en Moldavie (non seulement ceux qui sont restés comme bergers mais aussi ceux fixés dans des villages) épousent seulement des Mocanes, et s'ils ne trouvent pas chez eux une femme, ils vont la chercher en Transylvanie /région d'ou les Mocans sont originaires/" (Marian 1890, pp. 70 sq.).

La répartition du travail de chacun était elle-aussi réglée d'avance. Les hommes effectuaient les tâches difficiles, qui nécessitaient une grande force. Ils conduisaient la charrue, coupaient le bois dans la forêt, transportaient tout ce qui était lourd. Mais en général la quantité du travail qu'ils effectuaient était moins grande que celle de leurs femmes. Pendant les longs mois de l'hiver ils se contentaient de nourrir les animaux, d'apporter du bois ou de le couper dans la cour, se reposant la plupart du temps.

Une chanson nuptiale de Transylvanie (Vancu 1905, p. 75), chantée pendant qu'on accompagne la mariée à la maison de ses beaux-parents dit ceci:

(le marié)

Mère ouvre la porte
Ma femme je t'apporte
Les pots lavera
Maison balayera
Les poules soignera
Les champs sarclera
Vignoble bêchera
Et te secourra.

(les invités)

Bonjour mère, à toi,
Ta bru, la voilà
Elle t'aidera.
Une aide t'apportons
Ta vie soulageons.

(la belle-mère)

Grâce je rends à Dieu
Qui remplit mon voeu
Ce que j'ai voulu
Je l'ai obtenu
J'ai encore quelqu'un
M'aider au besoin.

Il m'est souvent arrivé de constater que les critères choisis pour apprécier la beauté d'une femme sont liés à ses qualités de travailleuse: "Elle est belle car elle est forte" constitue une appréciation courante. La femme doit travailler; elle commence à le faire dès son enfance et elle lefera toute sa vie, se réveillant plut tôt que son mari et sa famille, se couchant la dernière. Elle sert tout le monde, elle reste debout pendant que les autres se reposent. Elle aide son mari dans les champs et en même temps accomplit seule ses charges. C'est elle qui doit semer et récolter le chanvre et le lin qui serviront au tissage. Elle sème derrière son mari lorsqu'il mène sa charrue; elle l'aide pendant la moisson ou la fenaison. Elle travaille tous les tissus nécessaires à la famille et ce travail parcourt une succession d'étapes qui commencent et finissent à dates fixes (31). Elle prépare la nourriture et l'apporte à son mari dans les champs. Elle élève presque seule les enfants, nettoie la maison et la cour, s'occupe de la basse cour (32).

Il est surprenant, car apparemment en contradiction avec cette si-

tuation d'infériorité, que la femme garde l'argent de la maison, le cache, ou le suspend dans une bourse placée sur la poutre maîtresse de la chambre. Parfois l'argent est enterré après avoir été confié au préalable à la femme (Griselini 1926, p. 172; Caronni 1812, p.28). "En ce qui concerne les finances la règle est que la femme soit le caissier et, on pourrait même dire qu'elle a un rôle de directeur" (Comanescu 1885, p.22).

Si le transport des gros troncs d'arbre est à la charge des hommes, les femmes et souvent aussi les filles vont dans la forêt ramasser les branches tombées. Elles forment des charges qu'elles portent ensuite sur leur dos ou sur la tête, ou qu'elles traînent derrière elles une extrémité sur l'épaule et l'autre par terre.

Les enfants commencent dès le jeune âge à aider les parents. Le plus souvent on les trouve gardant les animaux près du village, dans les prés, parfois même dans la forêt. Rarement, on les envoie au loin, pendant de longues semaines, avec les animaux (Petrescu I. 1860, P.37). Ce travail a longtemps empêché le bon fonctionnement de l'école élémentaire villageoise.

La parenté

Il ne s'agit pas de décrire ici tous les détails concernant la parenté, avec les rituels ou les implications magiques courantes. Ce qui nous retiendra (comme c'était le cas plus haut lorsque j'ai décrit la maison) est exclusivement l'aspect directement rattaché à la maisnie. Quelques-unes des formes de parenté ne sont pas aussi claires que le mariage par exemple, ou paraissent comporter seulement des aspects magiques sans avoir de conséquences sur la vie de la maisnie. Je les laisse de côté, pour aborder seulement les formes de parenté courantes, les plus importantes au cours des derniers siècles.

Le mariage constitue la forme de parenté le mieux étudiée. Deux maisnies donnent chacune un de leurs membres pour fonder une nouvelle maisnie ou pour continuer la vie de l'une d'entre elles qui risquerait de s'éteindre sans ce nouveau mariage (le cas du plus jeune fils ou de la fille enfant unique, qui restent avec les parents). "Avoir des héritiers légitimes, qui garderont le nom de la famille, pour que leur sang et leur lignée ne disparaissent jamais; ensuite, qu'il y ait un héritier de la fortune paternelle pour qu'elle ne passe pas aux étrangers; ensuite, qu'il y ait quelqu'un pour les soigner et les soutenir pendant leur vieillesse et, enfin, qu'après leur mort il y ait quelqu'un pour les plaindre et les enterrer en bons chrétiens, se souvenir d'eux et faire des aumônes, prier pour le rachat de leurs péchés",voilà les principales raisons d'un mariage, telles qu'elles sont exprimées par Simion Florea Marian (Marian 1890, pp. 1-2).

Le mariage intéresse les proches parents des deux jeunes gens, car en fait il réunit deux groupes et pas seulement deux individus. Il concerne en premier lieu les deux maisnies auxquelles appartiennent les mariés. Entre elles se tissent des relations où chacune a une place décidée d'avance. Le mariage lui-même se déroule dans trois endroits principaux; l'église et la maison des deux maisnies. Un ordre strict indique à quel moment on ira à l'une ou à l'autre. Cet ordre n'est jamais modifié; on conclut par un cortège qui mène la mariée à la maison du mari. Si le mari reste avec ses parents, les gens vont à la maison des parents; si par contre les jeunes mariés ont leur propre maison car ils fondent une nouvelle maisnie, c'est à la nouvelle maison qu'on ira en dernier lieu, ce qui équivaut toujours à aboutir à la maisnie du mari. Les choses se compliquent lorsque le mariage devient matrilocal, car le garçon va s'installer chez sa femme, c'est-à-dire presque toujours chez les parents de sa femme. Il n'y a pas de bonnes descriptions de la cérémonie telle qu'elle se passe dans ce dernier cas, mais il est évident qu'elle devait poser aux organisateurs de la

cérémonie de problèmes difficiles à résoudre. Les ouvrages qui ont étudié la cérémonie du mariage décrivent toujours le cas habituel, celui du mariage patrilocal, même s'ils ne le disent pas dans le texte.

Entre les deux maisnies - celle des parents du jeune garçon et celle des parents de la jeune fille - se nouent des relations précises que les jeunes mariés s'installent ou non dans leur propre maison. Ainsi, la maisnie du garçon aura une position supérieure par rapport à celle de la fille; ce sont ses membres qui auront les meilleures places pendant la cérémonie, à l'église, à table, dans le cortège. On les appelle d'ailleurs d'un nom qui marque cette supériorité, grands-beaux-parents ('socrii mari') tandis que les autres s'appellent petits-beaux-parents ('socrii mici') (Scurtu 1966, pp.201-203). Cette différence s'étend aux parents des mariés, mais il est difficile de dire jusqu'à quel degré de parenté. Ce qui est certain, c'est que tous ceux qui habitent dans les deux maisnies, sont compris dans ce rapport de supériorité - infériorité, selon leur appartenance.

Il est intéressant de noter que cette différence qui favorise la maisnie du garçon se maintient même dans les cas où celle de la fille a une situation économique supérieure (33). On évitait le plus possible les mariages entre catégories sociales différentes, par exemple entre une paysan asservi et un autre non asservi, entre un seigneur et un paysan,ou même entre un roumain et un étranger; dans ce dernier cas la religion constituait le principal obstacle. Même si l'époux était orthodoxe comme son conjoint, le mariage n'était pas bien vu: "Oh, oh, oh! /se lamente le chroniqueur Ion Neculce au 17-e siècle/ pauvre Moldavie et pauvre Valachie, combien devez-vous souffrir et vous contenter de la tristesse durant ces temps terribles, sans pitié de la part de nos maîtres que nous avons nous-mêmes voulus et choisis. Nos princes indigènes ne nous suffisaient plus, ni les maris indigènes pour nos filles; car nous disions qu'ils sont simples et pauvres; et vous courez trouver des Grecs, à qui mieux mieux, pour les avoir comme

gendres, car ils sont gais et riches, et leur donnez des terres, et les installez en tête de table; voilà où nous en sommes arrivés" (Kogâlniceanu 1872, II, p. 402). Il faut ajouter que le chroniqueur se rapporte surtout aux seigneurs, étroitement attachés au monde et à la culture des Grecs, car les paysans n'avaient pas à résoudre de tels problèmes mais seulement les inégalités de fortune. Une loi du 18-e siècle (Georgescu 1967, p. 155) dit que les frères dont les parents sont décédés doivent "marier leurs soeurs selon leur honneur et leurs possibilités (...) et qu'ils ne doivent pas leur donner une petite dot, ou comme maris des gens sans honneur et d'un rang inférieur, sans tenir compte de la position sociale de leur propre famille".

Une fois le mariage conclu et les jeunes gens installés, le divorce est extrêmement rare. Admis par l'église orthodoxe et par les lois aussi (dans une série de cas bien définis (34) il est profondément indésirable pour les villageois, car il suppose non seulement la séparation de deux personnes mais de deux groupes, avec tout ce que cela comporte de perturbations dans le domaine des relations sociales et de la propriété. L'opinion publique villageoise paraît à cet égard plus sévère que les lois de l'Etat ou de l'Eglise; la fille qui n'est pas vierge, celle qui a un enfant avant le mariage, celle qui trompe son mari, les gens qui se séparent, ceux qui se remarient trop vite après le décès de leur époux ou épouse, sont soumis à de vives pressions de la part de l'opinion publique, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion de la communauté villageoise (35).

Chaque maisnie est désignée par le nom de celui qui en est le chef; la femme prend le nom de son mari (X, femme d'un tel), en fait de la maisnie du mari. Les anciens registres d'impôts, par exemple, notent les noms et parfois les sobriquets: "Et ils décidèrent qu'il y aurait quatre quarts (36) à payer chaque année, et que chaque homme ayant sa maison ('tot omul căsaş') donnerait 105'parales' par quart; et les célibataires avec parents /vivant avec leurs parents/ donne-

raient 55 'parales' par quart, et on leur donna à tous des papiers spécialement imprimés, où était noté leur visage, leur nom et leur sobriquet" (Kogâlniceanu 1872, II, p.416) (37).

La manière habituelle dont on désignait jadis les gens, était le nom de baptême et celui du père, comme par exemple "Jean, fils de Nicolas"; lorsque le grand-père avait une certaine notoriété ou que les choses décrites dans les documents nécessitaient la mention du grand-père, on écrivait "Jean, fils de Nicolas et petit-fils de Georges". De cette manière on désignait la maisnie avec ses membres (comme on l'a montré plus haut) et aussi les maisnies dont elle était issue. La formule précisait même, un tel "avec toute sa maison", ou "avec ses fils", ou "avec sa femme et ses fils", rarement avec les filles aussi. La femme était "Marie, la felle d'un tel", et dans les cas où le mari était décédé elle devenait "Marie la veuve d'un tel"; cettedernière dénomination signifiait que la femme représentait la maisnie en l'absence de son mari.

Quand on sortait des limites d'un village on ajoutait au nom, celui du village d'origine; "un tel, fils d'un tel, de tel village". C'est ainsi que cela se passe souvent dans les procès qui se déroulaient loin du village, devant le prince.

A mesure que les nécessités de l'organisaion intérieure et de la propriété du village le rendent nécessaire, apparaît un deuxième nom, celui du lignage dont fait partie la personne. La maisnie arrive ainsi à porter le nom du lignage dont fait partie son chef, et le prénom du chef. Chaque maisnie dont un fils fonde une maisnie, donne le nom à la nouvelle maisnie.

Des nécessités différentes font que parmi les seigneurs, le nom de famille, c'est-à-dire celui de la lignée, apparaît plus tôt. On observe ainsi l'apparition du nom de famille d'abord parmi les seigneurs et les habitants des villes, et bien plus tard parmi les paysans. Les noms de ces derniers suivent eux aussi des évolutions dif-

férentes selon les régions; là où l'Autriche administrait le territoire, le nom de famille apparaît de bonne heure dans les documents. Ainsi par exemple en Bucovine, où les listes d'imposition inscrivent toutes les personnes de la petite ville de Câmpulung avec le prénom et le nom de famille; il est intéressant de noter que dans le même tableau (à quelques exceptions près) on inscrit exclusivement des hommes (Ştefanelli 1915,pp. 205 sq.).

Lorsque le garçon s'installe dans la maisnie de la jeune fille, il est plus aisé d'observer le rôle prédominant que joue la maisnie dans l'attribution du nom. La situation typique lamieux décrite est celle du village de Drăguş, étudié dans les années trente. Henri H. Stahl note le système onomastique local et affirme: "Exceptionnellement, lorsqu'il arrive que l'homme se 'marie' (38), qu'il devient 'gendre d'une cour' ('ginerire pe curte'), qu'il 'entre dans la fortune de sa femme', donc qu'il quitte sa propre maisnie en faveur de celle de sa femme, il prend le nom de la maisnie de sa femme abandonnant son propre nom de famille. Ceci est symbolisé par le nom de son beau-père dans le cas du 'gendre d'une cour' et par le nom de la femme dans le cas d'une 'entrée dans la fortune de la femme' (Stahl H. H. 1959-1965, II, p. 128). Dans un tableau il note tous les cas où le mari prend le nom de la maisnie dans laquelle il s'installe. Sur un total de 69 cas, 45 maris appliquent clairement la règle telle qu'elle vient d'être décrite et 8 l'appliquent en gardant également leur ancien nom; dans 7 cas la femme conserve son nom et l'homme aussi (ce qui représente quand même une entorse à la règle); 10 cas constituent des exceptions. Dans 6 cas, le mari avait épousé une femme qui portait le nom de la maisnie du premier mari; le deuxième mari, une fois installé dans la maisnie de la femme, prend le nom de la maisnie du premier mari.

Dans le passé les paysans calculaient à l'aide de la taille et des

encoches; en outre ils y inscrivaient des sigles équivalant à une signature, mais qui n'avaient rien avec l'écriture alphabétique. Ces sigles n'avaient pas non plus de rapport avec le nom, car on ne lisait pas le nom de la personne qui l'avait mis, mais bien son droit de propriété sur l'objet. Ceci ne veut pas dire pour autant que les autres villageois ne connaissaient pas avec précision le nom porté par le propriétaire de chaque sigle.

Encore une fois, le sigle n'est pas l'expression graphique d'une seule personne, mais bien du groupe domestique de la maisnie. Les objets qui en étaient marqués étaient considérés comme appartenant non à tel individu mais à telle maisnie.

Il y avait aussi des sigles appartenant nettement à un seul individu, par exemple à un artisan travaillant la pierre, le bois ou le fer; ces sigles là peuvent aussi s'hériter. Les artisans du Moyen Age les employaient couramment de même que les paysans du 20-e siècle (Bănăţeanu 1954).

De même que pour les noms propres, connus à l'intérieur d'un groupe social déterminé - le village, les sigles de propriété étaient aussi connus pour chaque maisnie de cette même communauté. Ils supposaient une mémoire collective indispensable au bon fonctionnement de la vie sociale. Les paysans arrivent à retenir par coeur les noms et les sigles de toutes les personnes et maisnies de leur village, de même qu'ils savent à qui appartient chaque parcelle de terre.

Les occasions d'utiliser les sigles de propriété des maisnies sont nombreuses. Si on choisit un arbre dans la forêt et qu'on met son sigle à l'aide d'une hache, personne ne peut plus abattre l'arbre ou l'emporter. Même debout, l'arbre appartient à celui qui l'a marqué. Les paysans qui travaillent dans les exploitation forestières continuent au 20-e siècle de porter leur sigle sur chaque arbre abattu; on sait ainsi qui a abattu l'arbre et qui doit donc recevoir l'argent pour le travail (Burada 1880).

Les femmes tissent ou brodent des sigles sur les tissus, avant de les donner au moulin à foulon, où ils sont mêlés aux tissus travaillés par d'autres femmes. Jadis, les propriétaires de moulins à foulon quittaient les régions des montagnes et des collines avec des charrettes, pour descendre dans les plaines. Ils y ramassaient de nombreux tissus qu'ils emmenaient dans les montagnes où se trouvaient leurs installations. Ils descendaient ensuite à nouveau dans les plaines, des semaines ou des mois plus tard, et les femmes reconnaissaient leurs tissus d'après les sigles. Ces marques de propriété étaient d'autant plus nécessaires que l'art populaire produit des objets qui se ressemblent, surtout s'ils proviennent d'un même village ou d'une même région. Cornel Irimie donne quelques détails pleins d'intérêt à cet égard pour une région de Transylvanie: "A Gura Râului, où est situé en fait le centre des moulins à foulon de la région de Mărginimea Sibiului, on travaille annuellement des milliers de pièces, recueillies sur un large territoire, les paysans des villages avoisinants apportant directement leurs tissus, ceux situés plus loin les déposant chez uncollecteur dans certains villages, où viennent les prendre les artisans avec leurs charrettes; parfois ce sont les tailleurs qui les portent au moulin à foulon (comme le font ceux de Tilişca et de Rod). Les tailleurs remplissent ainsi la fonction de caravaniers. Les propriétaires de moulins à foulon de Gura Râului ont un jour fixe, le lundi, lorsqu'ils vont au marché de Sălişte et reçoivent les tissus à travailler qu'ils rendent ensuite prêts (...) Des groupes de villages venus de Târnava Mică (...) situés à 50 - 100 km de distance, viennent ici aux moulins à foulon de Mărginimea Sibiului (...) Toutes ces relations sont basées sur beaucoup de confiance dans les artisans, dans les collecteurs qui acceptent de garder les tissus, de même que dans les tailleurs (...) On pratique couramment le système des sigles, mais plutôt pour reconnaître la pièce que pour indiquer ses dimensions. Le sigle est fait par le propriétaire, la femme, soit en le tissant dans le métier à tisser soit en le brodant

ensuite. Lorsque les vêtements sont donnés d'abord aux collecteurs qui les gardent ou aux tailleurs, on met un deuxième sigle, commun,celui du collecteur ou du tailleur. La mémoire des propriétaires des métiers à foulon est remarquable car, bien des années plus tard, ils distinguent les pièces qu'ils ont travaillées de celles faites par d'autres artisans. De même ils se souviennent par coeur de centaines de sigles " (Irimie 1956, pp. 65-66).

A l'occasion de grands festins organisés pour des fêtes religieuses et où des foules importantes se rassemblent, chaque famille apporte sa propre poterie marquée de son sigle. On doit donc commander chez les potiers une vaisselle portant le sigle de chaque famille car la décoration des pots n'était pas suffisante pour les distinguer entre eux. On évitait ainsi les erreurs d'identification de la vaisselle(39).

Le marquage au fer rouge ou les coupures faites dans les oreilles des animaux étaient fréquents; ils constituent eux aussi des sigles de propriété particuliers à chaque maisnie.

Un cas intéressant m'a été signalé par Valeriu Buturá dans la région des Monts Apuseni; les paysans mettent leur sigle sur les poutres constituant un pont public. Si une des poutres vient à pourrir, on sait qui doit la remplacer d'après le sigle inscrit sur elle. Il m'est arrivé de voir dans la même région ces sigles visiblement à l'extérieur des maisons, du côté de la rue pour être vus et connus par tous.

La transmission des sigles de propriété se faisait selon les mêmes règles que le nom; la femme prenait le sigle de la maisnie du mari, sauf si le mari s'installait chez elle, auquel cas c'est le contraire qui se produisait. On doit ajouter aussi que le sigle d'une maisnie nouvellement fondée ressemble à celui de la maisnie dont elle est issue, chaque fois que cela est possible.

Le parrainage est une des formes de parenté les plus significatives pour les relations entre les maisnies. Bien qu'il ne suppose ni

changement de propriété, ni changement d'installation, ni aucun des signes extérieurs qui accompagnent le mariage et la formation d'une nouvelle maisnie, son importance est grande. Il paraît parfois concurrencer en importance la consanguinité, car si des frères et des soeurs sont l'un parrain de l'enfant de l'autre, ils ne s'appellent plus frère et soeur, mais bien compère et commère (Marian, 1892, p. 172). Les interdictions de mariage entre parrain ('naş') et filleul ('fin') de même qu'entre leurs descendants, sont presque aussi sévères qu'entre consanguins. Le droit canon et la coutume populaire concordent à cet égard.

Entre le parrainage du baptême et celui du mariage il y a une grande différence, le premier étant plus important que le second. Une relation étroite rattache les deux entre eux; chez les Roumains, comme chez les autres populations balkaniques, on fait appel au même parrain pour les deux cérémonies. Le parrain du mariage des parents, devient celui du baptême des enfants (Marian 1892, p. 168). Simion Florea Marian ajoute que cette règle est vraie surtout pour le premier né. Et si le même parrain vit encore, il assistera les enfants devenus grands à leur mariage (40).

Mais à part cette première règle et l'observance des règles imposées par l'Eglise, les paysans en ajoutent d'autres. Marian remarquait déjà dans son ouvrage publié en 1892 et consacré à la naissance, que: "Si le compère ('cumătrul') ou la commère ('cumătra') meurent, ou s'ils sont empêchés par quelque chose ou s'ils sont malades, leurs enfants prennent leur place. On ne changera le premier compère que s'il ne reste personne parmi ses plus proches consanguins" (Marian 1892, p.171). Une relation spéciale de durée ayant tendance à se perpétuer, se constitue donc entre les deux maisnies. Ces relations seront analysées et mises en lumière par Henri H. Stahl dans deux de ses études (Stahl H.H. 1936, et 1959-1965, II, pp.133 sq.). Une observation similaire est faite sur un autre village, en Transylvanie: "Si le parrain meurt

sa qualité se transmet à ses enfants et s'il n'a pas d'enfants, à ses parents" (Popovici Raiski 1939, p. 238).

En fait les relations de parrainage concernent les maisnies et non pas seulement les individus. Tous les membres d'une maisnie auront comme parrains les membres d'une autre maisnie, et ces relations sont héritées par les descendants. Si dans la maisnie-parrain le vieux ménage est décédé, c'est le plus jeune des enfants qui hérite en même temps de la maisnie et de la qualité de parrain. Et si tous ceux qui habitent la maisnie meurent, on ira chez leurs proches parents, de préférence chez le plus âgé des frères. Dans certains cas, ce droit peut être cédé, si quelqu'un le demande au parrain de droit; par exemple, quelqu'un qui n'a aucun filleul et veut en avoir.

Si les filleuls d'un parrain meurent, on remplace ce dernier pour conjurer le sort et éviter la mort des enfants à venir. On le remplace dans ce cas par plusieurs parrains, parfois par douze parrains à la fois, l'opération ayant un évident but magique.

La différence entre les frères et les soeurs au moment du mariage met encore plus en évidence le rôle prépondérant de la maisnie. Si au baptême ils ont tous le même parrain (celui du mariage de leurs parents), au mariage ils auront des parrains différents car les garçons héritent du parrain de leur maisnie (comme ils en héritent la fortune, le nom ou le sigle) tandis que les filles auront le parrain héréditaire du mari, puisqu'elles s'installent chez leur mari. Elles recevront donc en même temps le nom, la maison, le sigle et le parrain de leur mari.

Ce type de relations a tendance a dégénérer avec le temps, surtout le parrainage du mariage, tandis que celui du baptême au contraire conserve son caractère à cause de sa fonction religieuse plus marquée. En fait ces affirmations sont difficiles à vérifier pour le pays tout entier car les études régionales manquent; je me borne ici à signaler quelques faits tels que j'ai pu les recueillir.

On peut avoir un seul parrain, cas extrêmement rare; le plus sou-

vent on a un couple, un homme avec sa femme, ou même un homme et une femme qui ne forment pas nécessairement un couple marié. Les parrains se multiplient avec le temps; on verra ainsi un parrain ou des parrains choisi par le marié et un parrain et des parrains choisis par la mariée. Entre eux il y a la même différence hiérarchique que celle qui sépare la maisnie du mari de celle de la femme, car les parrains choisis par l'homme passent avant. Enfin, il arrive que le mari et la mariée, chacun à part ou ensemble, choisissent plusieurs couples de parrains; dans ces cas, l'un des couples aura habituellement plus d'importance que les autres.

Ainsi, l'ancien système qui reliait les maisnies s'effrite et un autre système lui succède, dans lequel les raisons d'ordre économique ou de prestige social ont une place prédominante. Un autre signe de cette évolution provient du choix répété d'une seule personne comme parrain par plusieurs maisnies. Il s'agit presque toujours d'une personnage important, ayant une bonne situation économique, un bon renom moral, une forte influence sur l'opinion publique,éventuellement des relations politiques. Si toutes ces qualités comptaient aussi dans le passé elles ne deviennent prédominantes qu'au 20-e siècle. On verra non seulement de riches paysans jouer ce rôle, mais aussi le seigneur dans le village qui lui appartient, et même le prince pour ses seigneurs. Duca Vodă, dit le chroniqueur, "honorait les seigneurs, pendant les promenades, les banquets, les visites. Il baptisait souvent et il était souvent parrain au mariage, offrait des cadeaux..." Kogălniceanu 1872, III, p. 16).

Baptiser quelqu'un portait bonheur et constituait en même temps une action méritoire; pour chaque enfant baptisé, on vous pardonnait un péché: "...si on a beaucoup de filleuls, on n'a plus à se racheter dans l'autre monde car on est pardonné" (Popovici Raiski 1939, p.237).

On doit ajouter que entre parrains et filleuls existaient jadis de multiples relations d'entraide. Ils devaient se soutenir dans leur

activité, se prêter de l'argent, être solidaires dans le malheur. Le parrain devait être présent à l'enterrement de son filleul, et si ce dernier mourrait en bas âge, c'est lui qui portait le cercueil. Durant leur vie les filleuls organisaient des cérémonies destinées à faciliter la rencontre avec les parrains dans l'autre monde, en même temps qu'avec leurs consanguins. Le calendrier des fêtes prévoyait des échanges de visites régulières entre eux.

Il arrive que, dans des cas extrêmes, le parrain puissant et ayant de nombreux filleuls, ait de réels avantages économiques de la part de ces derniers. Le seigneur favorisait ses serfs filleuls et leur demandait des services en échange; le paysan riche procédait de la même manière avec les paysans plus pauvres, le prince avec ses seigneurs. Trahir son parrain aurait été considéré un grave pêché, même par les adversaires du parrain. Dans quelques régions de la Transylvanie on verra se constituer des véritables associations de filleuls, grâce à un parrain influent. D'ailleure l'Eglise elle-même affirme que les filleuls d'un même parrain sont parents entre eux et ne peuvent pas se marier les uns avec les autres. Malgré l'effacement du but initial religieux, l'ensemble économique du groupe des filleuls a continué parfois à fonctionner d'une manière efficace.

Il est évident que les relations qui se tissaient jadis entre deux maisnies, où traditionnellement les gens étaient parrains dans l'une et filleuls dans l'autre, étaient bien plus étroites, et que l'entraide était réelle et à toute épreuve.

Je n'insisterai point sur les diverses implications d'ordre magique ou religieux, ni sur les interdictions qui dérivent du parrainage et concernant le mariage, car seul l'aspect qui met en lumière la maisnie nous intéresse ici.

La sage-femme constituait elle aussi l'objet d'un choix qui témoigne du rôle important de la maisnie. Dans le village contemporain

la sage-femme est simplement la personne qui peut assurer une naissance dans de bonnes conditions. Une ou deux femmes peuvent ainsi assurer la naissance de tous les enfants d'un village. La coutume réservait jusqu'au début du siècle cette fonction aux vieilles femmes ayant aidé à beaucoup de naissances, même si elles ne devaient leur habileté qu'à une longue expérience.

Des enquêtes récentes ont cependant décelé certaines relations sociales archaïques d'un intérêt incontestable (Lorinţ 1967; Lorinţ, Eretescu 1967). Ainsi, la sage-femme devait être choisie dans la famille du mari; elle est choisie une fois pour toutes et assiste à la naissance de tous les enfants nés dans une maisnie. Si elle ne peut plus exercer sa fonction, on la remplace par quelqu'un de la même maisnie: "Si la sage-femme était trop vieille pour exercer sa fonction, ses attributions passaient à une femme plus jeune, habituellement sa bru, celle qui à son tour allait conduire la maisnie" (Lorinţ 1967, p. 129). Il s'agit donc de la femme du plus jeune garçon, qui reste avec ses parents dans la maison. "Parfois, en l'absence d'une bru on appellait une fille de la sage-femme, même si elle était très jeune, une enfant encore. Dans ces cas-là elle était assistée par des femmes expérimentées..." (Lorinţ 1967, p. 129).

De même qu'il y a une maisnie-parrain et une maisnie-filleul, entre lesquelles se tissent des relations régulières de parrainage, on voit ici qu'il y a une maisnie des nouveaux-nés et une autre des sages-femmes. Plus rares et moins connues, ces relations ne nous permettent pas de savoir quelles autres implications elles avaient sur la parenté et si elles entraînaient d'éventuelles interdictions de mariage par exemple (41).

Pour mieux apprécier l'importance de la sage-femme, il faut savoir qu'elle intervient à diverses reprises dans la vie des enfants; elle les emmène à l'église, purifie la maison après la naissance, effectue diverses opération magiques destinées à assurer le bonheur de

l'enfant et l'assiste même plus tard, lorsqu'il est déjà âgé. Son rôle dépasse donc celui d'une assistance purement médicale.

Quelques autres éléments viennent s'ajouter et compliquent cette question déjà peu connue; d'abord, le nom donné à la sage-femme, 'moașă'. Si de nos jours ce nom à presque toujours la signification de sage-femme, il est en fait le féminin du mot 'moș', qui veut dire ancêtre, parfois grand-père ou personne âgée. D'origine archaïque (probablement dace) ce terme garde dans quelques villages son ancienne signification car c'est ainsi que l'on désigne les parents ou les arrière grands parents, 'moș' et'moașă'. S'agirait-il donc des ancêtres paternels qui doivent assister symboliquement à la naissance d'un nouveau membre de leur lignage? Y a-t-il un rapport entre ces personnages et les personnages portant des masques de vieillards qui dansaient autour des morts et qui auraient pu symboliser eux aussi les ancêtres venus recevoir l'âme de l'un des leurs? (Stahl H. H. 1939, II, pp. 291 sq.). Les données existantes ne nous permettent pas jusqu'ici de l'affirmer avec certitude.

Pour affermir ces hypothèses il convient d'ajouter que la sage-femme appelle la femme qu'elle a assisté petite-fille ('nepoată') et l'enfant né petit-fils ('nepot') (Lorinț 1967, p. 130). "Dans les régions où la tradition d'une sage-femme par lignage est mieux conservée, comme c'est le cas du Gorj, ces relations ne concernaient pas seulement la famille de l'enfant et la sage-femme, mais incluaient les principaux membres de la famille de la sage-femme ('moașa'), en commençant par son mari qui portait d'ailleurs le nom de 'moș'..." (Lorinț 1967, pp. 130-131). On connaît même des cas où l'assistance rituelle d'une naissance était faite par des hommes portant le nom de 'moș' (Lorinț 1967, p. 131).

La fraternisation peut être citée elle aussi dans ce chapitre; sans être conditionnée par la maisnie, la réunion de personnes qui se

décidaient à devenir frères de croix ('frați de cruce') a parfois des conséquences sur la maisnie.

La fraternisation s'est maintenue jusqu'à nos jours dans des formes de plus en plus simples et avec des implications et des conséquences moindres que par le passé. Une simple entaille en forme de croix sur l'avant-bras ou le poignet des personnes voulant fraterniser, permettait de mélanger leur sang en se touchant les entailles et en buvant chacun une goutte du sang de l'autre, soit directement, soit mélangées dans un verre de vin. Ces cérémonies,qui avaient lieu de préférence au printemps, étaient suivies par des fêtes et réunissaient des garçons ('înfrățire'), des jeunes filles ('însurățire') ou des filles et des garçons (Marian 1899, II, p. 84; Pamfile 1920).

Toute fraternisation conclue entre des jeunes gens (42) excluait le mariage entre eux et entre les enfants des uns et des autres. Si au 20-e siècle la cérémonie était effectuée seulement par les jeunes gens, jadis l'Eglise était aussi concernée, car elle était appelée à bénir et confirmer cette union. Mais l'Eglise interdit ces cérémonies et au 17-e siècle, une loi du prince Matei Basarab dit: "Les Saints Pères ont observé que ceux qui devenaient frères en jurant sur les Evangiles étaient nombreux, et souvent même aidés par les prières des prêtres, devenant ainsi vraiment frères à l'aide de la Sainte Eglise, et qu'ensuite ils reniaient cette fraternisation faite sur les Evangiles et s'unissaient par le mariage, causant de grandes difficultés à l'Eglise. Constatant donc que la chose était malhonnête et inconvenante, les Saints Pères décidèrent de l'interdire. Alors ils pensèrent et ordonnèrent que cette fraternisation ne se ferait plus, et si quelqu'un la ferait encore, elle sera non avenue, comme si elle ne s'était jamais déroulée, ainsi soit-il..." (Bujoreanu 1884, p. 138).

Malgré tout, les fraternisations scellées par l'Eglise continuent (Cronț 1969, pp. 33-34).

Si les personnes qui se choisissent dans le but de fraterniser n'ont aucun rapport avec la maisnie, la fraternisation a néanmoins une conséquence indirecte sur ele. Ainsi, en partant de l'état d'esprit qui amenait deux ou plusieurs personnes à se considérer comme frères, on a vu se développer parmi les Roumains une curieuse forme de transmission de la propriété. On fraternisait avec quelqu'un dans le but avoué de mettre des fortunes en commun, pour soi ou pour les successeurs. Il est évident que de cette façon la fraternisation concernait directement la maisnie, puisqu'une fois l'opération effectuée et les fortunes mises en commun, le nouvel ensemble fonctionnera selon les règles habituelles de la maisnie.

On verra par exemple un acte de fraternisation scellé entre des personnes dont l'une n'a pas d'héritier et qui par cette procédure évite l'aliénation de sa propriété après sa mort; on verra fraterniser deux vrais frères avec un beau-frère ou avec le fils adoptif de leurs parents, et ainsi de suite. Confirmée par l'Eglise et aussi par des actes écrits, la fraternisation unit des personnes déjà apparentées entre elles ou des personnes non apparentées. Gh. Cronţ classe les catégories de personnes qui fraternisent et analyse les motifs qui les ont poussés à le faire (Cronţ 1969, pp. 40 sq.).

Les seigneurs de même que les paysans sont également cités dans ces actes. Henri H. Stahl analyse une forme spéciale de fraternisation entre seigneurs et paysans, dont le but précis était de permettre au seigneur de pénétrer dans une communauté villageoise paysanne pour pouvoir ensuite l'asservir (Stahl H. H. 1969 a, p. 212). Devenant 'frère' avec l'un des membres de la communauté paysanne, les seigneurs acquéraient les mêmes droits que les autres membres de la communauté, entre autres celui d'acheter les propriétés locales mises en vente. Ils accaparaient ainsi les terres de l'intérieur.

Les actes qui témoignent de fraternisations sont nombreux. Nicolae Iorga en publie plusieurs traduits en français; en 1577, une pro-

priété située dans la montagne "a été achetée par Voilă à Dan /l'ancien propriétaire/ pour 250 aspres en monnaie, et, après la mort de Dan, fils de Gulioaia, Voilă n'a pas pu avoir en paix la propriété susdite qu'il avait achetée, mais il a été attaqué par les fils du prêtre Nan,qui ont tenté de prendre les deux terres héréditaires. Mais ensuite, les fils du prêtre Nan ayant vu notre premier honorable acte d'achat de Ma Seigneurie pour les parts de Voilă, ils se sont retournés et arrêtés, et même ils se sont faits frères, de leur bon gré, dans la sainte église, avec Voilă (...) Et ils se sont entendus devant Voilă, devant les prêtres et tous les bourgeois d'Argeş..." (Iorga 1930, I, pp. 93-94). Ou encore, deux couvents qui mettent leur avoir ensemble en disant "que nous nous sommes entendus de notre propre gré pour l'amour de Dieu pour être entre nous comme des frères qui s'aiment et pour l'amour de Dieu l'un avec l'autre, comme si nous étions tous du même couvent" (Iorga 1930, I, p. 96). Ou encore, dame Neaga et dame Stana, sa bru, qui font fraterniser les neveux de dame Neaga et le fils de Monsieur Rusul, pour"qu'ils soient trois frères sur la propriété achetée de Bogăţeşti..." (Iorga 1930, I, p. 97).

Les relations avec la société englobante

Comme pour la parenté, on ne peut pas envisager de présenter ici l'ensemble des relations avec la société englobante, car le sujet est trop riche. Je me bornerai à signaler les quelques aspects prvouvant que l'on ne prend pas en considération les individus en tant que tels, mais en tant que membres d'une unité sociale, la maisnie, dont ils suivent le sort.

Les première et les plus importantes de ces relations sont sans doute celles qui unissent la maisnie au village; elles seront analysées au chapitre suivant.

La question des impôts, souvent mentionnée dans les documents, a été assez longuement exposée plus haut. On a vu comment dans les actes concernant les impôts, lorsqu'on nomme 'un tel' ou 'la maison d'un tel' il s'agit toujours de sa maisnie. Il en est de même lorsquon parle de 'fumée' ou d'impôt sur la fumée.

Les relations avec le seigneur sont toujours intéprétées à travers la maisnie, car lorsqu'il est dit que l'on doit au seigneur tel nombre de jours de travail, il s'agit de journées dûes par la maisnie, quelle que soit la composition du groupe domestique. "A la corvée prenaient part les hommes seulement et une seule personne par famille" (Mihordea 1968, p. 214); il s'agit bien entendu de la maisnie. Les autres obligations envers le seigneur (sauf la dîme qui était proportionnelle à la quantité totale de produits) concernaient en fait les maisnies. Une précision supplémentaire, également observée à propos des impôts, apparaît parfois dans les relations avec le seigneur ou avec les autres propriétaires d'un village. Ainsi, parmi les paysans appartenant à un couvent doivent faire la corvée "chaque homme 'căsar' /c'est-à-dire propriétaire d'une maison, donc marié et installé dans sa maison/ ou célibataire" /donc non marié, mais en situation de se marier et de fonder une maisnie/ (Documente 1966, II, p. 178).

La position sociale de la maisnie concernait tous ses membres, mais, ici encore, c'était le mari qui était indiqué dans les actes. Si le chef devenait serf, tous les membres de sa maisnie le devenaient aussi en même temps que lui, de même que leurs descendants. "Et il nous montra un acte de Toader Boban et de sa femme Rucsandra et de leurs fils, qui s'est donné comme serf avec ses fils et tout ce qui lui revenait comme terres..." (Documente 1966, p. 111). Les filles ne sont pas mentionnées; lorsqu'elles existaient, elles étaient incluses tacitement dans cet acte, mais au moment du mariage elles suivaient le statut de lamaisnie où elles allaient s'installer.

Le cas contraire peut également se produire; si le chef d'une

maisnie se rachète et retrouve sa liberté, il l'obtient en même temps pour tous les membres de sa maisnie et leurs descendants. Apparaissant à première vue comme un acte individuel, concernant un individu isolé, il concerne en fait l'ensemble d'une unité sociale. En voilà un exemple: "Moi Vasile Cantacuzino (...) je déclare par cette lettre mienne à qui de droit, et concernant trois de mes serfs (...) Me priant eux de se racheter et de ne plus être serfs, j'ai acquiescé à leur demande de me donner deux cents gros moutons et d'être libres et rachetés de leur servage. Dans ce but, apportant tous les moutons devant nous, nous leur avons donné cet acte pour être libres pour toujours, eux et tous ceux qui naîtront d'eux" (Documente 1966, p. 94). Bien qu'elles ne soient pas mentionnées, les femmes suivent leurs maris, car en fait il s'agit du rachat de trois maisnies et non seulement de trois paysans.

En général, les femmes et les enfants suivent le statut de leur mari et père, ou de la maisnie dans laquelle ils vivent. La femme née dans une maisnie non asservie, mais qui épouse un paysan asservi, tombe elle aussi en servitude et ses enfants naissent serfs. Celle qui épouse un tsigane voit ses enfants considérés comme tsiganes (bien que dans ce cas il y ait des exceptions).

Le fait de ne mentionner que le chef de la maisnie était courant et il l'est resté jusqu'au 19-e siècle. Dans un acte datant de 1706, un seigneur donne en dot vingt serfs (Documente 1966, p. 156); tous les noms notés sont masculins, mais il ne fait pas de doute que leurs femmes, leurs filles et leurs enfants déjà nés ou à venir sont inclus dans la liste. Les documents indiquent rarement qu'il s'agit de maisnies, comme dans cet acte où il est mentionné que les serfs roumains et les esclaves tsiganes d'un monastère, qui s'étaient enfuis, sont ramenés de force: "...où on trouvera les tsiganes et les serfs, qu'on les prenne avec leurs femmes et tous leurs enfants et tout leur avoir, qu'on les charge /sur des charriots?/ et qu'on les installe à proximité du saint monastère" (Documente 1966, pp. 129-130).

b) LE VILLAGE ('SATUL')

Comme la maisnie, le village comprend trois éléments: un territoire, un groupe humain, un habitat. Si dans le langage moderne par le mot village ('sat') on distingue surtout l'habitat, dans le passé on entendait par le même mot l'unité sociale dans son ensemble avec toutes les parties qui la composent; elles seront présentées à tour de rôle.

Le territoire villageois et ses limites

Le village avait une conscience claire de l'étendue de son territoire comme du tracé de ses frontières; la propriété communautaire du groupe social nous l'explique. On veillait jalousement pour empêcher les voisins d'empiéter sur cette propriété. Le passé des Roumains nous a légué de nombreux documents qui reflètent l'âpreté des disputes qui se sont déroulées pour maintenir l'intégrité du territoire et de ses limites.

Il est évident pour celui qui les étudie que les tracés intervillageois ont une origine lointaine; dès les premiers documents écrits, aux 13-e et 14-e siècles, on constate l'existence de ces tracés, notés avec précision. On observe en même temps leur stabilité tout le long de l'histoire. La fondation de nouveaux villages ne contredit pas cette affirmation car elle s'effectue sur des territoires préexistant à leur fondation et s'intègre dans un ensemble régional, ne permettant pas de modifications, car celles-ci auraient supposé à chaque fois le dérèglement d'un ensemble. Chaque section de ces tracés formait la limite entre plusieurs villages, au minimum deux (43), chacun étant également intéressé à conserver la frontière qui le séparait et unissait en même temps aux autres. Parfois, on fondait de nouveaux villages dans le cadre d'un territoire dont la population était partie, ou avait été chassée, massacrée, emmenée en esclavage. Les nouveaux arrivants s'in-

séraient toujours dans un système préexistant dont ils ne pouvaient pas changer les limites, de même que les cellules d'un rayon de miel ne peuvent prendre une forme différente de celle qui leur est assignée par tout l'ensemble.

Les légendes paysannes concernant la fondation des villages paraissent contredire ces constatations; ainsi, la croyance en l'existence d'un héros éponyme qui aurait fondé le village, seul ou accompagné par ses frères ou ses enfants, était largement répandue. Le fondateur aurait acquis un droit de propriété par le fait qu'il était le premier à s'installer sur une terre déserte, sans propriétaire. Cette légende a joué un rôle dans l'organisation sociale du passé, mais elle n'a pas de valeur historique. Voici deux exemples qui pourraient tout aussi bien s'appliquer à d'autres localités aussi:

"Le village Câmpu-lu-Neag était un endroit éloigné, désert. Un homme qui s'appelait Neagu y était venu et c'est la raison pour laquelle on l'appela Câmpu-lu-Neag (le champ de Neagu). On dit qu'il était brigand et qu'il était venu de quelque part, on ne sait pas d'où. L'endroit fut d'abord un repaire de brigands" (Densuşianu 1915, p. 224). Ou encore: "Le village de Ploieşti descend, comme son nom l'indique, d'un ancêtre qui s'appelait Ploaie, le premier paysan non asservi qui, l'endroit lui semblant agréable, ficha un pieu en terre (44) et construisit une maison pour s'abriter seul au milieu de la forêt. Ses fils et ses petits-fils qui s'étaient multipliés et avaient construit à leur tour des maisons auprès de lui, étaient appelés les Ploieşti, de même qu'on appelle aujourd'hui les Soreşti, les enfants d'un père qui s'appelle Soare. Les gens de jadis étaient des rustres, qui ne connaissaient que la forêt et la grâce du ciel et ne cherchaient pas leurs noms dans l'histoire ou le calendrier. Et l'anniversaire de quelqu'un n'était pas comme de nos jours une fois l'an, mais chaque jour, car Dieu merci, il pleuvait toujours" (Zagoritz 1915, p. 299). Et même un savant averti comme Dimitrie Cantemir affirmait que la ville de Iaşi, capitale de la

Moldavie, est formée par les descendants de trois ou quatre paysans, dont l'un s'appelait Iaşi (Cantemir 1973, p.73).

Un sondage effectué dans un seul département (Gorj, en Petite Valachie) et portant sur 250 légendes, permet de constater que les gens croyaient que leur village avait été fondé par:

un seul paysan	74 cas
plusieurs paysans	86 cas
Total	160 cas
un seigneur	20 cas
plusieurs seigneurs	13 cas
Total	33 cas

Pour deux villages seulement on affirme que les fondateurs étaient des femmes; dans neuf autres cas, les villages avaient été fondés depuis peu par l'Etat à la suite d'une réforme agraire datant de 1864 (Stahl H. H. 1958-1965, I, p. 58).

Parfois la légende mentionne des procédés imaginaires à l'aide desquels on fixe l'étendue et les limites du territoire villageois. Tel fondateur en trace les contours en chevauchant un âne, pendant toute une journée; tel autre, sachant sonner du buccin, demande au prince donateur de lui céder les terres jusqu'au point où porte le son de son buccin; tel autre demande les terres qu'il pourra contourner à cheval, un charbon ardentà la main (Stahl H. H. 1958-1965, I, p. 58). La légende se rapproche parfois par son imprécision de l'imprécision réelle de certains procédés utilisés par les arpenteurs du passé. On verra ainsi apprécier la grandeur d'une terre d'après le nombre de jours qu'il faut à quelqu'un pour la labourer ou la récolter, d'après la quantité de grains nécessaires pour l'ensemencer, d'après la quantité de produits récoltés. Tout aussi imprécis sont les critères qui fixent la limite d'un territoire "jusqu'où un homme peut jeter la hache", ou

un bâton, ou une flèche, ou tirer avec la balle d'un fusil (Stoicescu 1971, pp. 113-125) (45).

L'appel à des légendes ne signifie pas du tout l'absence de techniques très au point pour mesurer les territoires ou établir les tracés intervillageois. Largement connues dans le passé, on peut reconstituer ces techniques grâce aux documents qui les décrivent. Précédant le cadastre moderne, elles ont servi longtemps étant encore utilisées au 19-e siècle. Particulièrement instructives sont les notes d'un seigneur moldave, Costachi Conachi (Codrescu 1871, I, pp.391-395), datant du début du 19-e siècle. On faisait toujours appel aux vieux documents car il s'agissait presque toujours de la reconnaissance des anciennes limites et de leur reconstitution. Dans ce sens, le document le plus ancien était le meilleur. Pour l'interprétation des documents il fallait connaître les mots utilisés jadis et les techniques d'arpentage. A cet égard les notes de Costachi Conachi constituent un appui précieux. Les études qui suivront, surtout au 20-e siècle, ont révélé tout l'intérêt de la question (46). Voici quelques éléments qui aident à mieux comprendre le paysage agraire du passé et le rôle des communautés villageoises dans ces opérations.

Le tracé de chaque territoire villageois avait un point de départ; il fallait d'abord le retrouver. Ensuite les arpenteurs suivaient le tracé en contournant le territoire tout entier. Les documents du passé mentionnent les points par où l'on doit obligatoirement passer. Des bornes artificielles aident l'arpenteur; pierres au-dessous desquelles on mettait des cendres pour les distinguer des autres pierres, arbres marqués au fer rouge appartenant à des espèces qui vivaient longtemps (chênes par exemple), buttes, pieux fichés en terre. Les paysans connaissaient jusqu'à ces dernières années les bornes et les limites de leurs propriétés tant en ce qui concerne le village tout entier qu'en ce qui concerne les quartiers. Je les ai d'ailleurs retrouvés partout où la collectivisation des terres ne les avait pas effacé.

À part les éléments créés par les hommes (parmi lesquels on doit inclure les routes, les vieux monuments, les croix) il y avait les éléments du milieu naturel; tel sommet, telle vallée, telle rivière surtout. Costachi Conachi écrit: "Une propriété villageoise sans eau ou sources n'existe pas, et de tels endroits s'appelent désertiques pour cette raison..." (Codrescu 1871, I, p. 393). Le souci de donner à chaque village accès à une source fait que souvent les tracés intervillageois sont constitués de rivières; ainsi le tracé est clair et ne pose pas de problèmes, sauf dans les cas ou le lit de la rivière change son cours.

Un document de 1613 précise que la limite d'un territoire villageois "commence en bas, à l'embouchure de la rivière Jijia avec la rivière Prut, sur les bords du Pruth, là où il y a un peuplier marqué d'un auroch /emblème héraldique de la Moldavie, inscrit au fer rougi au feu/ , et va ensuite tout droit vers l'ouest traversant la route et allant sur la colline, jusqu'à une pierre, ensuite vers le pic de la colline, vers une autre pierre, qui est à côté d'un chêne marqué par un auroch, et de là droit vers le haut jusqu'à un autre chêne marqué d'un auroch, qui est sur la limite d'en bas de la vallée Unsul et jusqu'à un autre chêne marqué d'un auroch, qui est à la limite d'une petite vallée et en continuant toujours, à travers la route, jusqu'à un chêne marqué d'un auroch. - Et de là tout droit vers l'est, à travers la forêt, en bas de la colline et en lisière de la forêt jusqu'à un chêne marqué d'un auroch et jusqu'à une pierre et ensuite au-delà de la route à travers la plaine, jusqu'aux abords de la rivière Jijia, à un chêne marqué d'un auroch, ensuite en traversant la Jijia et la plaine, jusqu'à deux chênes marqués d'aurochs, en bordure de la petite rivière Ulmul, ensuite tout droit vers les bords de la rivière Prut, en bas de l'endroit nommé Cotul Manciului, jusqu'à un chêne marqué d'un auroch, et de la tout droit vers le bas le long du Prut, plus bas de l'embouchure de la Jijia, jusqu'à ce peuplier marqué d'un auroch, où finit le tracé du territoire"(Documente 1954, p. 130).

Le document est typique; on voit les éléments naturels et artificiels, la technique de contournement du territoire, le pointinitial du tracé de la propriété villageoise. L'opération était habituellement conduite par un fonctionnaire de l'Etat, accompagné par des groupes de paysans. "Donc, Ma Seigneurie avec tout mon conseil, avons décidé de faire une délégation à Iachim fonctionnaire de la ville de Suceava pour rassembler des gens de confiance et des gens de la région, et décider très bien par où passait l'ancien tracé, tel que l'avait décidé Tăutul lorsqu'il a mis des signes et des pierres écrites" (Documente 1954, p. 153).

La communauté paysanne toute entière prenait part à l'opération; à chaque point du tracé venaient les groupes intéressés par ce point. Ainsi, pour fixer la frontière qui séparait deux villages, assistaient les gens des deux villages. Si le point intéressait quatre villages, les gens des quatre villages venaient. Le groupe seul du village dont on mesurait le territoire accompagnait en permanence l'arpenteur tandis que les autres venaient seulement lorsque la frontière les intéressait aussi. Des témoins qui n'étaient pas partie prenante assistaient l'arpenteur dans les cas litigieux.

Si on en appelait aux documents, on en appelait aussi à la mémoire sociale du groupe humain. Un procédé curieux maix efficace employé pour fixer dans les mémoires le tracé et connu dans toutes les régions roumaines, consistait à battre sévèrement des petits enfants là où se trouvaient les points les plus importants du tracé; ils allaient se rappeler ainsi toute leur vie l'endroit où ce malheur leur était arrivé (47). Les témoins paysans qui connaissaient bien le tracé, mettaient sur leur tête un morceau de terre détachée à l'aide d'une charrue et ainsi coiffés suivaient le tracé. Ce témoignage, qui comprenait un aspect magique et qui était connu aussi des Albanais, était fréquemment amployé et celui qui le pratiquait devait témoigner sous serment de suivre le vrai tracé. Le procédé fut encore employé jusqu'au

20-e siècle par les paysans eux-mêmes, pour règler des litiges qui les opposaient, sans appeler aux juges.

La composition naturelle et économique du territoire

Il est évident que les terres des villages n'étaient pas composées partout de la même manière, mais il n'est pas possible de faire ici la description de toutes les variations. Il faut se limiter à décrire un village moyen, ayant une structure territoriale habituelle pour la grande majorité des régions roumaines.

Les différentes catégories naturelles composant le territoire apparaissent aux paysans comme autant de catégories économiques. Chaque partie avait une fonction économique, ou pouvait en avoir. Comme les maisnies et les villages vivaient repliés sur eux-mêmes, les échanges économiques étaient réduits et chacun devait se suffire à lui-même. Chacun avait donc besoin de toutes les catégories de terres, terres à cultiver, pâturages, forêts, en plus de l'accès aux sources d'eau.

Les paysans, de même que les seigneurs, se rendaient compte clairement de l'importance de chacune de ces catégories de terres. Ils les notaient avec soin dans les documents, et les exemples en sont nombreux. Ainsi un document de 1705 qui confirme au monastère Neamţ le droit de prendre dans ses villages "la dixième partie des produits, des blés, de l'herbe des pâturages, des jardins, des étangs poissonneux, des ruchers d'abeilles, et de tout autre revenu qui sera produit sur les terres du saint monastère..." (Documente 1966, II, p.105). Un seigneur fait donation d'un village "avec tous ses revenus, les terres cultivées, la forêt et les clairières, les parties déboisées pour être cultivées, un moulin à foulon, et tous les lieux..." (Documente 1966, p. 118). Ou encore, un prince qui accorde aux moines du monastère de Humor le droit de prendre la dîme "du foin, et des blés, et des jardins, et des ruches, et du chanvre, et de chaque endroit qui

fournit un revenu..." (Documente 1966, p. 120).

La forêt doit être citée la première; elle couvrait jadis la plus grande partie du territoire roumain, et sa situation n'était pas du tout celle d'aujourd'hui, protégée, plutôt rare et chère. On vivait en intimité avec la forêt; elle pénétrait presque dans les villages, dans les cours. On faisait appel à ses produits, et la vie des gens était adaptée à l'utilisation intelligente de la forêt.

Commençons par le rôle de défense que la forêt avait. Sans entrer dans les détails de l'histoire de la Roumanie, on peut dire que le pays est situé à un carrefour où se heurtaient les ambitions des empires qui se partageaient son territoire. Invasions barbares, razzias de bandes pillardes, alternaient avec le passage des armées en guerre. Les terres roumaines faisaient partie des empires turc, russe et autrichien; l'indépendance du pays est acquise au moment où ces trois empires s'écroulent. Dans le passé ils ont dû lutter âprement pour survivre, étant souvent surpris par les attaques ou incapables de leur faire face. Contrairement à l'Occident où les villes fortifiées et les châteaux des seigneurs constituaient autant de moyens de défense, en Roumanie les fortifications existaient rarement. En Moldavie et en Valachie la meilleure défense était la fuite éperdue de la population devant les envahisseurs. Les seigneurs gardaient en permanence dans la cour des chars pour entasser leur fortune au premier signal d'alarme et se refugier vers les montagnes, ou au-delà des Carpathes, en Transylvanie, surtout après l'installation des Autrichiens comme administrateurs de cette province. Jusqu'au débutdu 19-e siècle "ceux qui le pouvaient envoyaient dans les pays Allemands une partie de leur fortune, et gardaient des chars dans les cours, engagés au mois, pour pouvoir s'enfuir, chacun avec ses moyens, si les brigands attaquaient" (Haşdeu 1884, p. 29).

Des paysans, engagés à l'avance, venus des régions montagneuses, emmenaient les seigneurs ou les marchands des villes avec leurs fortunes, et retournaient dans les montagnes pour se diriger vers les cachettes connues par eux seulement (Paul din Alep, 1900, p. 224).

Les paysans, n'ayant pas ces possibilités, se refugiaient dans les forêts proches. Les arbres qui les cachaient avec leurs animaux et leurs pauvres biens, empêchaient les envahisseurs de les trouver. Tatares, Turcs ou Ukrainiens, venaient le plus souvent à cheval, or, dans une forêt on pénètre difficilement à cheval. Un oiseau qui se nourrissait de la chair des cadavres ('nagâţul')accompagnait et guidait les Tatares, en tournoyant au-dessus des paysans cachés dans la forêt.

La coutume paysanne de trouver refuge dans la forêt était connue à tous. Parfois les envahisseurs attrapaient un ou plusieurs paysans qu'ils obligeaient de les précéder dans la forêt et de crier aux autres paysans, "sortez, ils sont partis!" (Comanescu 1885, p. 27). Au 15-e siècle, l'armée polonaise qui se trouvait en Moldavie "fouillait la forêt pour trouver des butins et faire des rapines" dit la chronique (Kogâlniceanu 1872, I, p. 171). Le moine catholique Rogerius, surpris en Transylvanie par la grande invasion tatare de 1241, raconte comment les Tatares ont envoyé des émissaires dans les forêts pour dire à ceux qui s'y cachaient de revenir aux foyers car il ne leur sera fait aucun mal. Les gens, sortis de la forêt pour récolter les céréales et les entasser dans des réserves, sont ensuite massacrés par les Tatares qui n'avaient plus besoin d'eux et qui en plus pouvaient se réserver toutes les vivres (Popa Lisseanu 1935, p. 89).

En quittant le village on laissait une partie de sa fortune cachée dans le village même, surtout les céréales, enfouies sous terre dans des espaces spécialement aménagés. On cachait aussi les cochons qu'on pouvait difficilement transporter et qui, pour ne pas être tués par les musulmans, étaient mis dans des abris souterrains (48). Les enva-

hisseurs trouvaient facilement les caches de céréales en automne et en hiver, car la brume ou la neige fondaient au-dessus sous l'effet de la chaleur intérieure. D'autres fois ils les découvraient en traînantpar terre des chaînes qu'ils secouaient; d'après le son qu'elles rendaient on savait s'il y avait ou non une cache.

Il leur arrivait de s'enfuir aussi pour d'autres raisons, échapper à la justice, ou, situation plus fréquente, échapper aux impôts. Au 18-e siècle, en Moldavie, le prince "dans la semaine sainte, pendant le jeûne, avant les Pâques (...) a mis des impôts très lourds et les gens ne pouvaient plus aller à l'église soigner leurs âmes, se confesser, ou fêter les Pâques; et ils passaient leurs Pâques dans les forêts avec les animaux sauvages, fuyant les impôts, les pauvres"(Kogălniceanu 1872, II, p.387). En Petite Valachie, au début du 18-e siècle, l'administration autrichienne se heurte dans ses essais d'organisation de la région à cette fuite des habitants. Parfois ils quittaient pour toujours leurs villages pour aller au sud du Danube, mais le plus souvent ils se cachaient dans les forêts (Stahl H. H.1958-1965, I, pp. 232-237; Papacostea 1971, pp. 52 sq.).

La lettre adressée en 1718 par le seigneur Iordache Cantacuzino à l'administrateur d'une de ses grandes propriétés est significative de l'atmosphère qui régnait à la suite d'une razzia tatare:

"Ioan Ciocârlii, je te salue! Depuis que ces épouvantes sont passées, je n'ai reçu aucune lettre de ta part, pour que je sache les dommages causés par ces gens. Donc voilà, j'ai envoyé ce jeune homme pour rassembler à nouveau les habitants dans le village et qu'il les fasse sortir de leurs refuges car maintenant la paix est installée, les troubles éloignés et apaisés. Voilà que Sa Seigneurie la Princesse revient de Hotin; que tout le blé qui se trouvera au moulin soit moulu et de même les autres grains, et envoye-les d'urgence ici, car la Princesse arrive et nous avons besoin de farine. - Et pour les ruches je veux savoir; ont-elles été volées? Et pour les moulins, à ce que je

comprends, tu les a abandonnés et les étrangers sont venus voler et saccager les blés; et de tout cela tu vas m'écrire pour que je le sache. Mais, si tu avais eu des aides, tu aurais pu veiller à cheval près des ruches et du moulin, car tu n'a pas eu l'occasion de voir des Tatares. Et, quels que soient les dommages, tu dois me les faire savoir, sinon je l'apprendrai par les autres. - Quant aux paysans, emmène-les dans le village, et qui ne voudra point venir, tu l'attacheras et tu l'emmeneras dans le village, car le Prince l'a ordonné et l'a fait savoir par des lettres envoyées dans les villes /où il est dit/ que chacun rentre dans son village et qu'il n'aille pas ailleurs. Donc tu agiras comme il a été écrit et fais-le moi savoir ici par un rustre ou un tzigane. - Quant aux tziganes qui étaient par là, tu vas aussi les rassembler. Celui qui s'opposera, tu le battras, le lieras et le ramèneras au village, comme je te l'ai ordonné" (Documente, 1966, p. 137).

Le recours fréquent à l'abri des forêts a donné naissance à toute une technique de vie, dont le souvenir s'est conservé jusqu'au 20-e siècle dans le folklore paysan, et dont les documents du passé font souvent mention. Pour pouvoir transporter dans la forêt les quelques objets constituant leur fortune, ils les mettaient dans un char et avançaient ensuite autant qu'ils le pouvaient, cherchant les endroits où la forêt était la plus dense. Le moulin à bras faisait souvent partie des bagages (Patriciu 1935, p. 7).

Une fois le danger passé il devenait impossible de faire tourner le char sur place, à cause des arbres. Pour se sortir de telles situations, les chars avaient deux timons, un de chaque côté (Patriciu 1935, p. 7); il suffisait alors d'atteler les boeufs ou les chevaux du côté opposé à celui de l'arrivée pour le faire revenir en arrière, vers le village.

Le séjour en forêt durait longtemps, parfois des mois. Les provisions étant finies, on mangeait ce qu'on trouvait sur place. Un chroniqueur raconte que "les gens, à cause de la famine qui sévissait

cette année, mangeaient des joncs séchés et moulus avec lesquels ils faisaient du pain; et à cause de cette famine le pays appelait le prince Ştefăniţă Prince Jonc ('Papură Vodă')" (49).Les paysans d'une région marécageuse de la Moldavie se rappelaient encore en 1933 que les gens qui fuyaient les Tatares consommaient une bouillie faite avec les racines des joncs, séchées et moulues" (Popescu 1937, p.4; Antonovici 1906, p. VII). Le plus souvent c'étaient les écorces d'arbres qui servaient à cette fin; on détachait l'écorce et on la faisait moudre avec le moulin à bras. On pouvait la mêler au son, réservé habituellement aux animaux (Dionisie 1934, p. 112). Au début du 19-e siècle, à l'ccasion d'une des famines qui se succédaient, les gens vivaient d'écorce d'arbres et de bouse de vache (Haşdeu 1884, p. 24). Toujours au 19-e siècle, en 1823, après la révolte de Tudor Vladimirescu, dans les départements de Vlaşca et de Teleorman on mangeait du pain fait d'écorce d'arbres (Bezviconi 1947, p. 245).

La guerre était la cause d'une partie seulement des famines et de l'alimentation basée sur les ressources de la forêt. Les calamités naturelles avaient aussi un rôle important, leur conséquences sur l'alimentation des paysans étant les mêmes. Une très belle description appartenant à Enaki Kogălniceanu concerne la première moitié du 18-e siècle et nous apprend ce qui suit:

"Durant ce règne du Prince Constantin il y eut une grande sécheresse qui effraya les habitants; voyant ceci, le prince ordonna de lire des prières dans toutes les églises; il rassemblait souvent de partout les icônes et portait en procession même les reliques de Sainte Paraskève, sous la conduite du Métropolite et de toute la hiérarchie religieuse; et les prêtres, le Prince et tous les seigneurs, et les domestiques, rassemblés dans le grand jardin voisin de la cour du Prince, préparaient l'eau bénite, lisaient les prières pour la pluie, et envoyaient les fonctionnaires rassembler le peuple, hommes et femmes, enfants, filles, pour venir assister aux prières. Il avait de la chance

ce Prince, car à la suite de ses prières le bon Dieu envoya tellement de pluie, et les récoltes furent si riches que les gens ne savaient plus où les mettre. Mais vers le milieu de l'été, soit que le peuple avait trop de péchés, soit que le Prince était malchanceux, Dieu envoya le malheur sur ce pays, des sauterelles s'installèrent partout, détruisant tout; et là où elles se posaient, l'endroit restait noir comme si on n'avait jamais ensemencé les terres; qu'il s'agisse du blé, des vignobles, du maïs, ou de la verte forêt qui restait comme sèche et morte. Et celà dura plusieurs années; bien que cela ait commencé pendant le règne de son frère le Prince Jean, elles /les sauterelles/ n'avaient pas été partout comme maintenant avec Son Altesse; un bon jour les sauterelles se sont levées de Jassy, et à cause de leur nombre on n'apercevait plus le soleil; voyant cela le Prince ordonna à tous les monastères de prier et de faire sonner les grandes cloches, en espérant les effrayer et les faire partir; mais ce fut en vain, car c'était la punition de Dieu. Et en peu de temps il se fit une telle famine qu'un boisseau d'avoine coûtait un leu, et dans bien de régions, n'ayant de quoi manger, les gens séchaient l'écorce des arbres et la broyaient pour en faire une farine, qu'ils mêlaient avec de la /vraie/ farine, et préparaient une bouillie qu'ils mangeaient. Ailleurs ils ramassaient les glands des chênes et procédaient de la même manière; et on ne saurait dire combien la famine était grande, comme il m'est arrivé à moi aussi de le constater de mes propres yeux dans quelques villages de la région de Botoşani, y ayant été envoyé par le Prince en hiver. Leurs visages semblaient bouillis et ils ne pouvaient parler à cause de leur faiblesse, et au printemps ils sont tous morts. Et je l'ai constaté aussi à Cernăuţi, dans un village, dans la maison du prêtre, pendant le jeûne avant les Pâques, car je m'étais arrêté pour déjeuner; et je n'ai pas trouvé des mets pour le jeune, et à la place du pain il nous donna une bouillie de glands, et nous mangeâmes chacun un petit morceau. Cette famine continua pendant tout le règne de ce Prince

les sauterelles n'étant jamais absentes de Moldavie, mangeant en été ce qu'elles trouvaient, et s'enterrant pendant l'hiver pour ressortir au printemps cent fois plus nombreuses.En même temps le soleil disparut pendant le jour, au temps des récoltes, et il resta ainsi deux bonnes heures, et la terre et le monde paraissaient changés; le même jour les sauterelles traversèrent Jassy et toutes les cloches de tous les monastères sonnèrent" (Kogălniceanu 1872, III, pp. 214-215).

La cueillette, habituelle même pour des temps normaux, était encore plus appréciée lorsqu'on se refugiait dans la forêt. Une part importante de l'alimentation de crise était constituée par la récolte des fruits de la forêt. "Arborum frugiferorum non pomaria reperies, sed sylvae" affirme le Prince Dimitrie Cantemir au début du 18-e siècle (Cantemir 1973, p. 108). "On trouve souvent des forêts entières d'arbres fruitiers, tels que poiriers, pommiers, cerisiers, etc. et des vignes sauvages en abondance. La plus grandepartie des montagnes ressemble à cause de ces forêts aux plus beaux jardins..." (Baur 1778, p. 12). Dans le Banat, Griselini affirme que les arbres fruitiers étaient plutôt rares, et même le peu qui existait était mêlé aux chênes ou à d'autres arbres de la forêt; leurs fruits étaient sauvages (Griselini 1926, p. 110). En Valachie, dans la première moitié du 19-e siècle "on voit des forêts entières d'arbres fruitiers sauvages comme les pommiers, les poiriers, les noisetiers et d'autres sortes encore, dont les fruits servent aux gens ou aux animaux..." (Samarian 1937, p. 57).

J'ai pu voir de telles forêts dans le sud de la Transylvanie, sur les pentes des montagnes de Făgăraş; il s'agissait de pommiers appartenant aux villageoise qui allaient ensemble, vers la fin de l'été, avec des chars, pour récolter les fruits et les rapporter chez eux afin de les transformer en boissons alcoolisées.

Il est évident que ces fruits, mûris sur des arbres non greffés, étaient aigres et difficiles à digérer, mais on les mangeait quand

même en l'absence d'autres aliments. Il résultait pour les paysans un vrai devoir moral de planter des arbres fruitiers ou de greffer ceux qui se trouvaient déjà dans la forêt. Un passage de Cezar Boliac est significatif à cet égard; les vergers dit-il, sont dus à la foi des habitants qui croient laver leurs péchés s'ils greffent les fruits les meilleurs, dans les sombres forêts. En 1848, un brave pope valaque lui racontait que, dans son village Rucăr, il avait accoutumé ses paroissiens de greffer des arbres dans la forêt. Après la confession et pour les plus petites fautes ils devaient en greffer une dizaine; pour les grands péchés jusqu'à cent. Boliac conclut qu'il est facile d'imaginer à quels chiffres on arrivait, étant donné que les habitants se confessaient quatre fois par an (Stahl H. H. 1958-1965, I, pp. 244-245).

Le rôle de la forêt était essentiel dans l'élevage, presque tous les animaux tirant profit de ses produits (50), bien que de manières différentes. Les cochons étaient systématiquement envoyés dans les forêts surtout en automne. Les glands des chênes et des hêtres constituaient pour eux une nourriture suffisamment riche pour les faire grossir avant Noël. Habitués à cette nourriture, les cochons la cherchaient en hiver sous la neige, si la couche n'était pas trop épaisse (51).Habituellement on les envoyait en groupes, sous la garde d'un porcher; des clochettes étaient fixées sur leurs oreilles pour ne pas les égarer. On les laissait parfois seuls, surtout lorsqu'il s'agissait de petits groupes. S'ils y séjournaient plus longtemps ils se croisaient avec des sangliers et revenaient au printemps dans les villages accompagnés par des porcelets rayés.

Des races plus sauvages prennent ainsi naissance; elles sont résistantes face aux intempéries et s'opposent avec plus de succès aux attaques des loups. Quelques-unes de ces races sont carnivores et attaquent les petits animaux, les enfants, parfois même les porchers qui les gardent. Dans les régions danubiennes les cochons étaient gardés

de la même manière; sachant nager d'une manière remarquable ils parcouraient de grandes distances à la nage pour arriver dans les forêts où on voulait les conduire. Ils suivaient ainsi leur porcher installé dans une barque. Les villages qui n'avaient pas de forêts à proximité les envoyaient au loin grossir dans les forêts de chênes et de hêtres. "Le porteur de ce document /dit un ordre de 1700 du Prince valaque Constantin Brâncoveanu/ a lamission de contrôler tous les cochons venus dans notre pays de l'étranger ou de Transylvanie pour les glands, et qui rentrent chez eux ensuite. Et qu'on prenne pour chaque cochon 8 sous, selon la coutume et comme l'ont fait aussi les autres, auparavant. Et que personne ne se mêle de leurs affaires. Comme quoi Ma Seigneurie vous ordonne, douaniers, de vérifier les cochons qui arriveront là pour passer; vous laisserez passer en paix ceux qui auront le reçu pour avoir payé les impôts sur les cochons. Et ceux qui ne l'auront pas, vous le leur demanderez. Et sans taxes, aucun cochon ne passera, car autrement c'est vous qui payerez. Et ne faites pas autrement" (Giurescu Dinu C. 1962, p. 399).

Les boeufs et les vaches étaient souvent gardés dehors en été comme en hiver. Grigore Antipa décrit la situation du berger danubien qui "...n'ayant pas le moyen commode de transport des pêcheurs, la barque, pour passer le Danube, est obligé de s'accrocher à la queue d'un boeuf qui le traverse à la nage" (Antipa 1916, p. 758). Les boeufs et les vaches passaient parfois les longs mois de l'hiver dans la forêt, où ils cherchaient seuls la nourriture. Une bonne partie ne revenaient pas dans les villages, décimés par les loups, la faim, le froid: "...il y eut un hiver tellement dur et froid, que les animaux domestiques et sauvages qui se trouvaient dans les forêts gélèrent" nous dit un chroniqueur (Kogălniceanu 1872, I, p. 20). Les bêtes à cornes "...restaient dehors en hiver, malgré le risque /que cela comportait/; pour cette raison on voyait souvent en Moldavie des boeufs avec une queue très courte qui avait gelé pendant l'hiver"(Garoflid 1943, p.148).

Les chevaux vivaient aussi en liberté, surtout dans les plaines; groupés autour d'un étalon, ils savaient se défendre contre les bandes de loups. Au 19-e siècle il y avait encore des chevaux sauvages; on les attrapait lorsque on avait besoin d'eux à l'aide d'un lasso jeté par un cavalier autour du cou du cheval. Un voyageur russe, Dimitrie Bantîş Kamenski raconte qu'en 1808 il y avait dans la forêt de très nombreux chevaux sauvages qui étaient attrapés pour être vendus ensuite (Bezviconi 1947, p. 172). J'ai pu encore entendre un vieillard originaire de Petite Valachie, à Dioşti, raconter comment il attrapait vers la fin du 19-e siècle les chevaux sauvages qui n'appartenaient à personne. Dans le nord de la Moldavie on gardait des chevaux en semi-liberté jusqu'à la deuxième guerre mondiale; il en était de même dans les régions danubiennes. Les grands propriétaires laissaient leurs chevaux en liberté, groupés autour d'un étalon, leur principal souci étant de ne pas permettre aux haras de se rapprocher les uns des autres, car on risquait de voir les étalons se battre à mort. Les chevaux, qui acquéraient ainsi une résistance à toute épreuve, étaient achetées pour la plupart par les services de l'armée. On doit ajouter aussi que des troupeaux d'ânes sauvages étaient signalés au 19-e siècle en Valachie.

Les chèvres et les moutons n'étaient pas laissés sans berger car le risque de le voir dévorés par les loups était trop grand. Les troupeaux nombreux étaient gardés par des bergers adultes, les petits garçons suivaient des groupes peu importants, appartenant à une seule famille. Ils recherchaient les endroits où, la forêt n'étant pas trop dense, les rayons du soleil traversaient le feuillage et permettaient pas conséquent à l'herbe de pousser. Les poules étaient rarement laissées en liberté, tout au plus dans le voisinage de la cour ou du village. Les oies et les canards allaient plus loin; s'ils se trouvaient dans des régions marécageuses où ils pouvaient facilement trouver une nourriture, ils s'absentaient parfois pendant des semaines. "Les oies

sont nombreuses surtout dans les étangs du Danube; elles pondent leurs oeufs et les couvent la plupart du temps sans recevoir de soin de la part des gens..." (Samarian 1937, p. 37).

Ces formes d'élevage s'accompagnaient de deux éléments; d'abord l'absence d'abris bien construits pour les animaux, qui étaient habitués à vivre dehors. Lorsque cela était possible, au moment de la naissance et quelques jours après, on gardait près de soi et même dans la maison, les animaux et les oiseaux. On les défendait des intempéries ou d'autres dangers pendant la période la plusfragile de leur existence. Cette coutume s'est conservée de nos jours encore. Les abris bien construits apparaissent tard, au 19-e siècle et surtout au 20-e. Avant l'apparition des abris couverts, à quatre murs, il y a eu les pare-vents dont la forme classique est arrondie. Il pouvait s'agir aussi de simples clôtures dont le but unique était d'empêcher les animaus de s'éparpiller. Dans la plaine du Bărăgan, pendant les grosses bourrasques accompagnées de chutes abondantes de neige, les moutons, pressés les uns contre les autres, presque complètement ensevelis par la neige, devaient être dégagés par leurs gardiens pour ne pas étouffer sous la neige. On les retrouvait d'après les vapeurs de leur respiration qui perçait à travers la neige.

Un deuxième élément devait nécessairement accompagner l'élevage en liberté, à demi-sauvage, les sigles de propriété qui marquaient chaque animal et dont il a été question plus haut. On évitait ainsi les pertes et les vols.

A part les cas déjà décrits où on envoyait les animaux chercher eux-mêmes la nourriture dans la forêt, c'étaient parfois les paysans qui cueillaient ou récoltaient la nourriture. On coupait l'herbe des clairières, on ramassait les glands et on coupait les branches des arbres pour donner le feuillage en pâture aux animaux. Les arbres têtards (dont on avait coupé les branches latérales) avaient un aspect

caractéristique, gardant des feuilles seulement à l'extrémité supérieure. L'abattage des branches était le travail des hommes, rarement celui des femmes; on laissait parfois les feuillages sur place, les entourant d'une clôture ou de pics vers l'extérieur, qui empêchaient les animaux de se rapprocher et de les manger avant l'hiver. On les suspendait sur des plateformes dont les plus simples étaient les troncs des arbres eux-mêmes. D'autres fois on transportait le feuillage à dos d'animal, ou dans des charrettes,pour l'installer près des étables situées à l'extérieur des villages (Butură 1958) ou dans le village, dans la cour de la maison. On donnait le feuillage aux animaux lorsqu'il n'y avait plus ni de l'herbe, ni de l'avoine, ni rien d'autre à manger.

Les feuillages sont encore utilisés comme nourriture pour les animaux lorsque menace la famine, conséquence d'un hiver rigoureux ou de la sécheresse. Grigori Ureki raconte que "durant le règne de Petru Voda, il y eut une telle sécheresse dans le pays, que toutes les sources, les rivières, les étangs tarirent; et là où on attrapait auparavant du poisson, on labourait à la charrue; et dans bien des endroits la grêle tomba. Les arbres séchèrent aussi; les animaux n'avaient rien à manger en été, et on leur coupa des feuillages; et il y eut tellement de poussière, qu'elle s'entassait près des clôtures comme la neige lorsque soufflait le vent. Vers l'automne, il commença à pleuvoir et le millet à grappes poussa, et c'est ainsi que les pauvres purent se nourrir, car la famine était grande" (Kogălniceanu 1872, I, pp.236-237).

Une description faite en 1860 est caractéristique de la forme d'élevage décrite plus haut: "Les abris pour les animaux sont extrêmement rares, car les habitants sortent pendant l'hiver leurs animaux dans les champs et sur les collines, où dans la forêt, où ils ont les meules de foin. Là, ils éparpillent la nourriture afin que les animaux puissent la manger, action irréfléchie à tous points de vue; d'abord parcequ'ils exposent ainsi les animaux et leurs gardiens aux attaques des animaux sauvages; deuxièmement, parceque leur existence est dure

et nuisible, car ils passent tout l'hiver exposés aux vents violents, à la neige, à la pluie, au froid ou à d'autres catastrophes, sans toit ni abri; c'est ce qui empêche le développement de belles races en dégradant la qualité des animaux; troisièmement, à cause du gaspillage de fourrage qui, pendant le mauvais temps, n'est que partiellement consommé, les animaux étant forcés par le froid à quitter l'endroit" (Petrescu Iancu 1860, p. 37) (52).

C'est toujours à la forêt qu'on faisait appel pour obtenir les terres à cultiver, les près pour couper l'herbe destinée aux animaux. Les cartes du passé permettent de suivre l'avance continue des terres arables aux dépens de la forêt, qui couvrait jadis la plus grande partie du territoire roumain. Les villages avancent le long des couloirs qui longent les rivières et cherchent les meilleurs terres arables. Peu à peu on élargit les couloirs, les ouvertures premières se transformant en larges champs définitivement déboisés. Mais ce processus, qui a continué jusqu'au 20-e siècle (53), ne s'est point passé d'une manière simple ni uniforme.

Vers la moitié du 20-e siècle les forêts étaient devenues rares et précieuses, un régime sévère interdisant leur exploitation sauvage. En Transylvanie les forêts communautaires étaient administrées par les mairies. Les paysans obtenaient le droit de couper une quantité limitée de bois, fixée par la mairie, et qu'ils devaient payer. Mais les nécessités d'élargir les terres ou de couper le bois étaient trop fortes pour pouvoir réellement les réglementer.

Les conséquences néfastes d'un déboisement trop rapide se sont fait ressentir surtout à partir du moment où le bois devint une marchandise recherchée. Au 20-e siècle, des régions entières étaient complètement déboisées; ceci est vrai non seulement pour les plaines danubiennes, transformées en vastes terres arables, mais même pour les régions des montagnes. Près des villes l'absence des bois se faisait

déjà sentir au 18-e siècle. Le supérieur d'un monastère se plaignait en 1735 que "le village Costeşti, où il y a 150 familles, n'a pas travaillé cet été ni même pour 20 tellers, et le village Furnigariul, avec 50 familles, n'a travaillé rien du tout /pour le monastère/ et mange /sic/ les terres avec les animaux et ils ont coupé la forêt la transformant partout en champs arables. Car, toutes les maisons qui se font à Ocna et Râmnic /villes situées à proximité/ se font avec ce bois" (Mihordea, Papacostea, Constantiniu 1967, p. 347).

On pouvait défricher une partie de la forêt pour l'utiliser provisoirement et l'abandonner ensuite, lorsqu'elle perdait ses qualités. La forêt reprenait alors ses droits et l'endroit se reboisait. Les techniques de déboisement étaient largement connues par les paysans car elles constituaient en fait une partie de l'agriculture et de l'élevage. On séchait les arbres en coupant une partie de leur écorce tout autour du tronc; ensuite on les abattait ou on les brûlait. Fertilisée par les couches de feuilles déposées une année après l'autre et par les cendres de l'incendie, la terre rendait bien pendant quelques années. On labourait à l'aide d'un araire, dont le couteau droit et plus petit que celui de la charrue, pénétrait peu dans le sol étant ainsi mieux adapté pour une terre où on risquait de rencontrer à tout moment des racines d'arbres.

Le chroniqueur Neculai Costin nous dit qu'en 1692, pendant une période difficile de l'histoire moldave, "les habitants pauvres du pays s'étaient habitués à labourer les champs à la bêche, dans les forêts et dans les terres laissées en friche, où à l'ombre des forêts; ils mettaient du maïs pour se nourrir, et personne ne voulait plus se servir de la charrue" (Kogălniceanu 1872, II, p. 40).

La terre conquise dans 'la verte forêt' était souvent mentionnée dans les documents écrits; ceux qui ont été recueillis par T. V. Ştefanelli dans la région montagneuse de Câmpulung, située au nord de la Moldavie, sont particulièrement intéressants à cet égard (54); j'en

tire quelques exemples. Un paysan et sa femme vendent en 1652 "une terre déboisée située sur la Valea Seacă (...) terre déboisée et destinée à récolter le foin, et comprenant des parties brûlées de forêt, destinées au pâturage des animaux..." (Ştefanelli 1915, p. 4). Un autre paysan témoigne en 1686 'avec son âme', qu'une place destinée à une maison "a été faite par Mănăilă dans la forêt verte et qu'il a été son propriétaire jusqu'à la fin de sa vie et personne ne s'est présenté pour dire que Mănăilă n'a aucun droit sur cette place, et ensuite elle a appartenu au fils de Mănăilă; comme je me rappelle, du temps de Ghica Vodă, le seigneur Todiraş a délimité l'endroit et la terre est restée à Mănăilă; et pour l'éventualité où quelqu'un dirait que Mănăilă n'a aucun droit, je témoigne devant la mort et les gens soussignés et pour le confirmer j'appose mon doigt" (Ştefanelli 1915, p.11). En 1699 un autre paysan dit: "Moi Pavăl, pressé par le besoin, je me suis décidé à vendre cette vraie propriété à moi faite dans la forêt verte..." (Ştefanelli 1915, p. 19). Ou encore, en 1746 un autre paysan affirme: "Moi Ioniţă Răescul je donne ce document à mon fils Ghiorghi pour qu'on sache que, parmi les terres que je possède, je lui ai donné le premier, car il est l'aîné, une terre située là où se trouve la source blanche, près de Haga, en forêt. Et que cette terre soit à lui et à ses fils en éternité et sans qu'il soit dérangé par mes autres fils, car elle est entièrement ma propriété, faite par mon travail dans la forêt..." (Ştefanelli 1915, p. 42). Un donateur laisse à ses petits-fils en 1735 "une partie d'une propriété héritée de nos ancêtres et ouverte dans la forêt verte..." (Ştefanelli 1915, p. 54). En 1763, un paysan donne à son petit-fils un document "pour qu'on sache qu'ayant une propriété faite dans la forêt verte par moi et par mes parents(...) je la lui donne afin qu'elle soit sa propriété à lui, à ses fils et à ses petits-fils en éternité; mais que ce petit fils paye les requiems à ma mort..." (Ştefanelli 1915, pp. 68-69). A remarquer au'il s'agit du dernier né, celui qui reste avec les parents et commande les requiems

pour eux. En 1767 un paysan vend avec l'assentiment de ses parents une terre "près de ma maison, ouverte par moi avec mon travail dans la forêt verte..." (Stefanelli 1915, p. 89) (55). Les exemples peuvent être multipliés, mais ils disent tous la même chose.

Les documents cités plus haut parlent seulement de forêts déboisées individuellement ou tout au plus dans le cadre d'une maisnie. Ceci n'exclut pas les déboisements effectués par le village tout entier. Ion Chiţu décrit un village situé dans la plaine du Danube, en Petite Valachie; entre autres il explique comment les habitants, ayant besoin d'aggrandir leurs champs, "ont dirigé leur attention vers le nord, où se trouvait la forêt de chênes qui s'étendait à perte de vue. Les terres agricoles étaient insuffisantes (...) Et les paysans, maîtres de leur force detravail, se sont mis à agir. Ils ont abattu une partie de la forêt élargissant les champs; le bois coupé fut utilisé pour allumer le feu dans les maisons, ou pour élever des maisons et des étables. Le champ s'est agrandi et la forêt a continué à decroître jusqu'en 1830 où elle disparaît complètement, laissant derrière elle, ci et là, des vieux chênes, témoins du partage effectué en 1680 et qui existent de nos jours encore. Les distances qui les séparent sont égales entre elles. Ces chênes ont le rôle des bornes en pierre qui là n'existent pas" (Chiţu 1937).

Ayant défriché une terre dans la forêt communautaire du village, un paysan devenait propriétaire de cette terre s'il le voulait. A cette fin et même s'il s'agissait d'une propriété temporaire, limitée aux années où la terre rapportait suffisamment, il était obligé de clôturer l'endroit pour le défendre contre les animaux. Le délégué du prince s'adresse ainsi en 1761 à une paysanne: "Tudora, la femme de Floca, est venue chez moi se plaindre et dire que sur sa terre, où tu as une part, tu ne veux pas aider à dresser la clôture et qu'elle est obligée de travailler seule, aidée seulement par ses filles pour faire la clôture;

et toi, tu y vas lorsque tout est prêt pour couper ton foin..." (Ştefanelli 1915, p. 64). Un autre fonctionnaire du prince constate en 1768 que "une terre qui s'appelle Runcul Dornii appartient au village, et tous ont le droit de faucher l'herbe et pâturer; mais quelques-uns ont pris l'habitude de faucher et pâturer tandis que les autres n'ont même pas de quoi se nourrir et /ces derniers/ sont venus se plaindre devant moi, et nous avons décidé que chacun se réservera /l'espace pour récolter/ une meule de foin; et le reste qui ne sera pas clôturé, sera pâturé par tous. Et si quelqu'un s'avisait d'aller seul là-bas sans tous les autres, que celà lui soit interdit; et ils iront ensemble..." (Ştefanelli 1915, p. 97). Et plus loin une autre décision: "Les gens de Dorna, les notables, sont venus se plaindre pour la montagne appelée Runcul Dornii disant qu'elle appartient au village et que vous l'avez clôturée pour faire des près, mais puisqu'elle appartient à tout le village, tous ont le droit de faucher l'herbe et d'y pâturer; mais comme ils s'opposaient, je leur ai donné la permission de démolir les clôtures, pour que l'endroit restat pâturage commun" (Ştefanelli 1915, pp. 97-98). Le verbe même qui désignait l'occupation d'une terre était celui de clôturer('împresurare').

En 1953 et 1954 j'ai visité les villages de la région. Des Houtzoules d'origine slave s'étaient installés parmi les Roumains. Venus du nord, soutenus par l'administration autrichienne qui désirait avoir une population plus nombreuse, ils construisent des habitats dispersés sur les parties communautaires des villages roumains. Comme cette installation s'effectue au 19-e siècle, la structure primitive de l'habitat et la riche tradition orale des paysans m'ont permis de reconstituer les phases de leur installation. Les gens se fixaient en pleine forêt, déboisant un endroit suffisamment large pour en bâtir une maison, avoir un jardin et libérer un espace où les animaux pouvaient paître. L'agriculture était réduite à peu de chose, quelques légumes, des pommes de terre surtout. Les animaux vivaient dans la forêt ou sur les

alpages (les moutons). Une technique de coupe du bois basée principalement sur l'utilisation de la hache était largement connue; les arbres abattus pour obtenir une place déboisée servaient ensuite à élever la maison. Lorsque des terres assez larges étaient déboisées, elles étaient transformées en près et pâturages permanents; les propriétés des familles étaient séparées par des clôtures qui finissaient là où la forêt commençait. La construction des clôtures était basée sur l'utilisation exclusive du bois; le métal (et donc les clous) était rare et cher. Entre deux pieux enfoncés en terre on mettait des troncs minces d'arbres. Sur chaque morceau de bois on posait un autre, formant avec le premier un angle droit; le troisième avait la position du premier et le quatrième celle du deuxième. Ainsi, par une alternance de bois superposés en directions différentes et formant des angles droits, la clôture est bien fixée. Elle prend l'aspect d'un zig-zag soutenu par ces pieux fichés en terre et placés à chaque endroit où la clôture change de direction. Le paysage acquiert ainsi un aspect caractéristique (Vişan 1934, fig. 6).

Ailleurs, on employait aussi des techniques basées sur l'emploi exclusiv des produits d'origine végétale. La question du gaspillage ne se posait pas; on se plaignait du contraire, de la présence d'une forêt envahissante.

La familiarité des paysans avec la forêt est restée courante jusqu'à nos jours. La longue tradition qui voulait que le forêt appartienne à tous, rendait difficile le passage vers une exploitation rationnelle et les délits sylvicoles se multiplient à mesure que les règlements deviennent plus sévères. "La forêt, c'est Dieu qui l'a ensemencée pour tous les hommes; personne n'a labouré la terre pour ensemencer la forêt et avoir ainsi un droit spécial sur elle", disaient encore en 1934 les paysans d'un village de Transylvanie (Prie 1934, p. 43). Cette manière d'envisager les choses a largement contribué à la disparition rapide des forêts (56).

La propriété et le travail

Le groupe social composant le village avait clairement conscience de ses droits sur l'ensemble du territoire. Ceci était normal dans les conditions d'un passé lointain où les terres déboisées étaient peu importantes et où les propriétés avaient souvent un caractère passager, où la forêt, les eaux, les pâturages, les alpages, étaient communautaires.

Au moment de sa fondation, chaque maisnie avait besoin d'une terre arable; elle déboisait et défrichait une partie couverte de forêt, ou héritait la partie déjà déboisée par les parents, les grands-parents ou d'autres ancêtres lointains.Les tenures individuelles qui avaient un caractère passager, et dont la durée était limitée par la fertilité du sol, pouvaient être transmises aux descendants ou au contraire être abandonnées et redevenir terres communautaires. Un long processus évolutif mène peu à peu vers l'agrendissement des terres cultivées régulièrement, qui deviennent de cette manière la propriété permanente des maisnies.

Henri H. Stahl distingue deux formes de propriété communautaire (1958-1965, II, 3-e partie; 1969 a, première partie); celle égalitaire, où chaque maisnie reçoit un lot égal aux autres, et celle inégalitaire où les propriétés égalitaires au début deviennent inégalitaires par le jeu des naissances, dès la deuxième génération. En effet, la maisnie où il y avait un seul garçon ne partageait pas sa propriété; cellea avec plusieurs, partageait lapropriété en autant de parties qu'il y avait de garçons. Dès le moment où une propriété est bien définie et se transmet aux descendants, il devient nécessaire pour le village de connaître clairement les ancêtres masculins de chacun, afin de calculer leurs droits sur la terre.

La légende du ou des fondateurs d'un village, prend une forme concrète sur le terrain. Les terres sont partagées en autant de parties qu'il y a eu d'ancêtres ('moşi', 'bátrâni').La terre elle-même portera

le nom de tel ou tel ancêtre et ses descendants réels ou fictifs seront placés sur cette terre. A l'intérieur de chacune de ces parties on partage à nouveau les terres selon le nombre des enfants mâles et ainsi de suite. Ce système s'appliquait aussi aux villes; il arrivait même que le nombre des ancêtres changeat selon les nécessités des gens. Ainsi on inventait des ancêtres aux nouveaux venus dans une ville et on leur accordait les terres correspondantes, comme ce fu par exemple le cas de Câmpulung (Stahl H. H. 1936, p.464).

Différents exemples ont été étudiés; à part un exposé complet qui concerne cette question (Stahl H. H.1958-1965, II, 3-e partie), plusieurs cas individuels pourraient être cités. Ainsi celui du village Negoeşti, situé au nord de la Petite Valachie, étudié par Gh. Serafim (Serafim 1938); celui du village Dioşti situé au sud de la Petite Valachie, où Gh. Filip trouve quatre 'grands ancêtres' ('moşi mari')partagés chacun en plusieurs 'petits ancêtres' ('moşi mici')(Filip 1966). Xenia Costaforu les décrit à Cornova en Bessarabie et à Runcu en Petite Valachie (Costaforu 1936, p. 113); C. C. Giurescu le décrit dans un village renommé pour ses vignobles et publie un acte d'un très grand intérêt, qui décrit le partage effectué au début du 19-e siècle. Le document commence qvec le partage entre les ancêtres originaires et, par divisions successives, arrive aux droits qui reviennent à chaque maisnie (Giurescu C. C. 1969, pp. 53-64).

Une fois les terres arables initialement égalitaires entrent définitivement dans la propriété des maisnies, elles deviennent inégalitaires dès la deuxième génération. A ce moment se développe la tendance à partager le reste du territoire selon les proportions qui divisent déjà les terres arables. On fera donc appel aux même schéma généalogiques pour faire valoir ses droits. La propriété, égalitaire au début, inégalitaire ensuite, devient inégalitaire et proportionnelle, les parties de chacun étant calculées d'après les schémas généalogiques ('spiţe de neam'). Il arrivait que les héritiers d'un ancêtre commun, soit

de l'un des fondateurs supposés du village, soit de ses descendants, se décidaient à vendre leur part de terres, ou à devenir les serfs d'un seigneur pour une raison quelconque. Une unité sociale intermédiaire apparaît et s'impose; le lignage ('ceata'), constitué par les descendants masculins d'un ancêtre, ou plus précisement par les maisnies issues de lamaisnie de l'ancêtre. Comme importance, le lignage se situe entre le village, composé de plusieurs lignages, et la maisnie; il peut former dans certaines conditions un hameau à part. Le lignage demande parfois à sortir de l'indivision, ses droits étant calculés d'après sa place dans la généalogie générale du village.

Les documents du passé permettent de voir qu'il y avait une différence entre les terres héritées et celles acquises par le travail. Ainsi, les terres héritées doivent être obligatoirement partagées entre les fils nés dans une maisnie. Celles acquises par le travail du père pouvaient être vendues par lui ou données à celui de ses fils qu'il préférait, bien que la plupart des fois on partageait tout d'une manière égalitaire. Lorsque les terres nouvellement acquises étaient aussi le résultat du travail de ses fils, le partage était obligatoirement égalitaire.

Comme les terres arables, les vignobles étaient séparés dès le début et sortaient de la propriété communautaire villageoise. La constatation que le travail donne le droit à la propriété est tout à fait évidente dans le cas des vergers ou des vignobles, qui occupent en plus pendant longtemps un même endroit et doivent être soignés une année après l'autre. Dans ces cas, les clôtures entourent régulièrement les cultures, car elles sont plus précieuses que les autres. Leurs produits deviennent une marchandise recherchée, source importante de revenus. Les clôtures peuvent entourer des propriétés individuelles ou plusieurs parcelles individuelles formant un ensemble (Giurescu C. C. 1969, pp. 81 sq.).

Une longue dispute oppose les paysans aux seigneurs et aux monas-

tères, pour avoir le droit d'ouvrir des tavernes et d'y vendre du vin. Et si pour les plaines du sud de la Roumanie les céréales eurent un rôle importantau 19-e siècle, dans bon nombre de villages situés près des collines et des montagnes, les fruits et leurs dérivés (principalement des boissons) constituèrent la vraie source de richesse. Un régime fiscal spécial et une attention particulière de la part de l'Etat entouraient ces cultures. Un ordre du prince dit en 1701: "Ma Seigneurie donne ce document à mes fonctionnaires qui collectent les impôts sur les clôtures, pour avoir la permission de s'occuper des impôts sur les clôtures dans ce département, à travers les collines, soit seigneuriales, soit apaprtenant à des couvents, là où il y a des vignobles (...) et qu'ils contrôlent si les clôtures sont en mauvais état, et qu'ils les obligent /les propriétaires/ à faire des clôtures, même contre leur gré" (Giurescu Dinu C. 1962, p. 382). On punissait même ceux qui laissaient les portes des clôtures ouvertes car les animaux pouvaient pénétrer et causer des dommages. Revenant à ce qui vient d'être dit plus haut sur les clôtures, nous pouvons affirmer qu'elles avaient en général un rôle important dans la délimitation et la défense des propriétés. On arrive parfois à des situations où le village tout entier était entouré de clôtures pour empêcher les animaux de sortir dans les champs (57). Un gardien restait la plupart du temps près de la porte d'entrée du village.

Les deux formes de propriété, villageoise et par maisnie, semblent coexister depuis longtemps. La deuxième a tendance à se développer continuellement au dépens de la première, à mesure que le travail transforme la terre inculte en terre arable. Une nouvelle forme de propriété, individuelle, se développe surtout aux 19-e et 20-e siècles, sous l'influence des codes de lois modernes. Les parties qui restent le plus longtemps communautaires sont la forêt et les alpages.

Le droit de vaine pâture, largement usé jusqu'à la collectivisation des villages, est un souvenir de l'ancien droit des paysans sur

tout leur territoire, mais aussi la conséquence de nécessités réellee. Une fois la récolte transportée dans les greniers, les clôtures qui entourent les quartiers sont démolies ou ouvertes. Les animaux, sans distinction de propriétaire, pénètrent dans les quartiers réservés auparavant aux cultures et paissent partout (58). Parfois ce droit de vaine pâture dépasse le cadre du village. Ainsi, les bergers transhumants étaient obligés de traverser les territoires de nombreux villages pour parvenir au terme de leur trajet, la montagne ou le Danube. Les habitants de Câmpulung, petite ville située au nord de la Moldavie, voient en 1747 un de leurs anciens droits confirmés par un acte: "... en ce qui concerne l'hivernage des moutons qu'ils envoyent selon leur coutume dans les parties basses du pays, qu'ils aient le droit de pâturer sur la propriété de n'importe qui sans être dérangés ou empêchés par personne, que ce soit dans les forêts interdites ou dans les autres" (Ştefanelli 1915, p. 44). Quelques années plus tard, en 1767, un autre document note que "les moutons qu'ils envoyent dans les plaines pour pâturer, à partir de la fête de Saint Démètre et jusqu'à celle de Saint Georges, auront le droit d'aller sur n'importe quelle propriété, sans en être empêchés par personne; mais qu'ils ne détruisent pas le foin /récolté par les propriétaires des terres qu'ils parcourent(59)/ (...) en ce qui concerne l'abattage des feuilles d'arbres destinés aux chèvres, qu'ils s'arrangent avec les propriétaires" (Ştefanelli 1915, p. 90).

Si le travail sur les parcelles isolées, défrichées dans la forêt, pouvait se dérouler selon le gré de chacun, celui effectué sur des propriétés voisines suppose un rythme collectif. Ce rythme obligatoire est connu aussi pour d'autres travaux. Il y avait certaines dates limite qui devaient être respectées; ainsi, les femmes finissaient à une certaine date le filage, à une autre le tissage; les deux jours de Saint Démètre et de Saint Georges partagent l'année en deux et rythment

l'activité des bergers (leurs déplacements surtout), l'engagement des domestiques, la conclusion des contrats.

En ce qui concerne les travaux agricoles il est évident qu'au momentoù on ouvrait les portes des clôtures qui entouraient les quartiers les récoltes de tous devaient avoir été déjà transportées dans le village, sinon les retardataires auraient vu les animaux piétiner leurs champs.

On commençait le labourage des terres à une même date, marquée par une fête; on organisait en commun la procession conduite par le prêtre qui parcourait les champs; on semait approximativement en même temps, on récoltait en même temps et la fin de ce travail était marquée aussi par des cérémonies communes.

Si quelqu'un avait une seule parcelle, il était obligé de la cultiver une année après l'autre. Mais comme de temps en temps il fallait laisser les terres en jachère pour se reposer (60), et comme il devenait plus difficile d'ouvrir de nouveaux champs dans la forêt, les villages en sont arrivés à partager les terres arables en deux grandes soles. Chaque maisnie devait avoir une parcelle dans chacune des deux soles, pour pouvoir suivre le rythme collectif du village qui alternait les cultures et les périodes de repos. Une telle organisation des champs s'est maintenue dans de nombreux villages de la Transylvanie jusqu'à la collectivisation des terres (61).

Lorsque les Autrichiens ont imposé dans une partie des villages de la Transylvanie l'assolement triennal, chaque paysan dût avoir une parcelle dans chacune des trois soles (62). Cette fois l'alternance systématique des cultures était encore plus rigoureusement suivie par tous. Ainsi, chaque sole restait en friche une année sur trois; donc, toutes les parcelles qu'elle comprenait devaient rester en friche car les animaux du village s'y promenaient en toute liberté pendant l'année entière.

Dans les près, souvent entourés de clôtures, les gens allaient en-

semble pour couper le foin; s'ils l'avaient fait autrement, ils auraient marché les uns sur l'herbe des autres. On ajoutera que d'autres activités suivaient aussi un rythme commun; le jour le plus important pour la cueillette des plantes médicinales était la Saint Jean, en juin, lorsque les femmes et les jeunes filles partaient ensemble dans les forêts. y avait un jour commun où on recueillait les fruits des arbres fruitiers plantés dans la forêt. Dans quelques villages situés au sud de la Petite Valachie, les gens choisissaient un jour de l'automne pour aller pêcher; on pouvait voir alors les gens patauger dans un étang peu profond en quête de poisson qu'ils attrapaient à la main. Les bergeries du village montaient vers les alpages en même temps et une fête à laquelle participait tout le village était organisée à ce moment.

La communauté et l'assemblée villageoises

Pour que le système villageois puisse fonctionner, avec son territoire strictement délimité et défendu et ses lignages étroitement reliés à la propriété, il devait y avoir une réglementation de la vie du groupe humain lui-même. Cette réglementation concerne deux aspects; la vie intérieure du groupe villageois et les relations avec les étrangers, individus isolés, villages, autorités étatiques. Le groupe social veillait jalousement sur ses prérogatives et la lutte pour le respect de ses droits prenait des formes différentes; je cite ici les plus importantes.

Tout d'abord il faut empêcher les étrangers de pénétrer à l'intérieur de la communauté. A cet égard, l'étude du droit de préemption est exemplaire, car elle fixe clairement une série de règles. Bien qu'elles soient inscrites dans les dispositions des anciens codes de lois utilisés par les Roumains (63), elles ont comme principale origine la vie sociale elle-même. Le droit de préemption voulait que toute partie du

territoire villageois devenue propriété d'une maisnie, soit vendue de préférence aux maisnies apparentées. Les parents les plus proches d'abord, les parents éloignés ensuite, les voisins et enfin les autres membres du village ont les premiers le droit d'acheter une terre mise en vente dans leur village. Ce n'est que après les avoir prévenus et avoir demandé leur avis sur la vente qu'on pouvait vendre à un étranger. Il en était de même pour n'importe quelle vente concernant une terre (vignoble, verger, près, maison). Et si quelque chose avait été vendu à un étranger sans avoir prévenu les ayantsdroit, la vente pouvait être annulée par celui qui réclamait son droit de préemption, s'il remboursait l'acheteur. L'obligation de consulter ceux qui les premiers ont le droit d'acheter est généralement suivie; d'ailleurs, les actes où la préemption est invoquée sont nombreux de même que ceux qui mentionnent la consultation préalable des ayant droit. Ce droit s'estompe et disparaît à partir du 19-e siècle, d'abord dans les codes écrits (64). Les paysans continuent de l'appliquer même si les codes écrits ne le mentionnent plus. Le questionnaire concernant les coutumes juridiques lancé par Haşdeu en 1878 permet de constater combien nombreuses sont les réponses qui confirment le maintien du droit de préemption dans les villages (Georgescu 1965, p. 372).

La deuxième manière de défendre la composition du groupe villageois et d'empêcher la pénétration des étrangers, était le système de mariage et la transmission de la propriété qui s'effectuait à cette occasion. En effet, la tendance générale du village était à l'endogamie; elle concernait d'abord le groupe villageois. Chacun s'efforçait de trouver une femme ou un mari dans son propre village, désir qui correspondait avec celui profondément humain de ne pas être séparé de ses proches et de ses amis (Marian 1890, pp. 45 sq.). L'endogamie s'appliquait ensuite à un groupe de villages qui se considéraient apparentés; on évitait dans ce cas de sortir du groupe pour se marier.

La foire aux filles qui se déroulait sur la montagne Găina en Tran-

sylvanie (Frâncu, Candrea 1888) était divisé entre les deux groupes qui y participaient, les Moţi et les Crişani (voir plus haut les pp. 43-45). Chacun choisissait une femme dans le groupe auquel il appartenait. Décrivant la foire de Vidra, qui attirait les villages situés au sud de la Moldavie, Petre Stănculescu et Gh. Serafim notent que les participants sont groupés par villages; fait particulièrement significatif, on forme les groupes de danse par village (Stănculescu, Serafim 1943). Or, la danse constituait un moment privilégié pour que les jeunes gens puissent lier connaissance entre eux. La danse précédait le mariage; la fille ou le garçon qui commençait à participer à la danse s'inscrivait en même temps dans le groupe des candidats au mariage. En groupant les danseurs par village on exprimait la tendance à l'endogamie de chaque village pris à part.

Quelques observations publiées sur un village situé en Petite Valachie et composé d'habitants originaires de Transylvanie nous permettent de constater la même situation (Ionescu C. M. 1937): "Si aujourd'hui on peut parfois voir des filles qui se marient dans les villages voisins, il s'agit des plus pauvres, celles qui constatent qu'elles ne pourront pas trouver un garçon originaire de leur village. Les cas où une fille riche se marie dans un village voisin sont exceptionnels. Lorsque elles se marient ailleurs, elles le font volontiers s'il s'agit d'un village ayant la même origine que la leur, c'est-à-dire habité par des gens venus de Transylvanie (...) Il y a des cas où les garçons aussi épousent des filles originaires d'autres villages, mais ces cas sont encore plus rares, et il s'agit seulement de filles de Novaci, Băbeni, Mihăeşti, c'est-à-dire ayant la même origine, car autrement ils se sentiraient humiliés. Comme cela a été déjà dit, ce sont surtout les plus pauvres des filles qui quittent leur village pour s'installer dans des villages voisins ou lointains; les garçons le font beaucoup plus rarement et s'ils quittent leur village c'est pour obtenir une situation matérielle supérieure (...) Il s'agit pourtant de cas

isolés, rares, qui ne changent en rien la mentalité des villageois qui préfèrent le peu qu'ils ont dans leur village, plutôt que l'exil".

Si pour une raison ou pour une autre une fille devait quitter son village et se marier ailleurs, on évitait la désorganisation du système de propriété villageois par le fait que la dot des filles ne comportait pas de terres. Comme on l'a vu plus haut lorsque j'ai analysé la maisnie, la propriété se transmettait à travers les hommes seulement, la dot de la fille consistant exclusivement en tissus, meubles, argent, bétail. Cette situation s'explique aisément si on se rappelle que la possession d'une propriété quelque part surle territoire villageois (parfois même seulement la possession d'une place pour bâtir une maison) donnait droit à toute la propriété communautaire. Le mariage aurait donc pu constituer une voie d'infiltration dans une communauté, situation indésirable pour les membres de cette communauté. La multiplication des dotations en terres des filles qui se développe les derniers siècles, correspond à la multiplication des acquisitions de terres par les étrangers et à la perte de l'autorité de la communauté paysanne.

Si quelqu'un réussissait à pénétrer dans une telle communauté, on lui opposait toutes sortes de barrières, comme par exemple en lui accordant une partie seulement des droits normaux des indigènes. Une longue lutte s'ensuivait lorsque le groupe des étrangers devenait plus important, lutte qui aboutissait parfois à la reconnaissance des droits des nouveaux venus. Ces derniers étaient intégrés en leur accordant en même temps une sorte de parenté fictive avec le reste du village et en les considérant comme descendants d'un des ancêtres fondateurs. Leurs quote-parts étaient donc toujours calculées d'après la parenté.

Pour que le système puisse bien fonctionner il fallait aussi que le mariage soit patrilocal, comme c'était d'ailleurs le cas. Il est donc rare de voir un homme s'installer ailleurs, dans un village étranger, car son départ aurait impliqué aussi des changements dans le sys-

tème de propriété. La situation d'un étranger venu vivre et se marier dans une autre communauté que celle dont il était originaire, était dure et elle le restait souvent pour toute sa vie car sa position sociale demeurait inférieure à celle des autres. "Ceci est explicable car les hommes ayant quitté leur village ne peuvent être que des fuyards, chassés par la pauvreté, par l'asservissement, ou par qui sait quelle autre situation ou cause infamante. Dans le village ils pénètrent comme domestiques dans les familles indigènes et ne peuvent épouser que des femmes qui n'ont pas trouvé un mari meilleur; des veuves pauvres, des jeunes filles mères, ou les dernières du village, celles qui sont laides ou bêtes" (Stahl H. H. 1958-1965, II, p. 246).

La situation d'infériorité de l'étranger accepté dans un village d'autrefois est décrite par un document de 1788 tiré de la même excellente collection de T. V. Ştefanelli:

"Moi Pavăl , installé ici à Câmpulung auprès de Simion Ciuparca depuis huit années, je donne cette lettre authentique à Solomon Floce et à ses neveux pour qu'on sache, comme je l'ai dit plus haut, qu'étant installé comme étranger à Câmpulung depuis plusieurs années, j'ai vécu sagement auprès de Simion Ciuparcă en travaillant, et je n'ai fait de mal à personne, en rien, ni scandales ni vols ni rien d'autre. Maintenant, par la volonté de Dieu, le temps du mariage est arrivé, car Dieu dit que l'homme ne peut pas vivre seul sur terre; et peut-être le sort a voulu que je vive ici, m'étant abrité auprès du lignage du sus-cité Solomon, car j'épouse une nièce de son frère. Donc je confirme par cette lettre authentique que je leur donne, que dorénavant je vivrai avec respect et paix dans cette famille où je viens de m'installer, et je serai humble envers eux comme le veut Dieu, car je suis un étranger; et je leur donnerai toujours l'estime qui leur est dûe et j'éviterai les scandales, les rixes et les autres /choses interdites/ et je ne ferai de mal à personne. Et je posséderai seulement ce que Dieu leur a donné et qu'Il me donnera, et j'aurai seulement ça, sans

plus m'étendre (...) Moi, Pavál, étranger" (Ştefanelli 1915, p. 175).

Les droits de la communauté sur la réglementation intérieure du village étaient grands. Si en principe tous les hommes d'un village avaient la possibilité de donner leur avis sur une question, parfois les femmes aussi, il y avait certainement un groupe dont le poids était déterminant. Les anciens documents répètent inlassablement la formule 'vieillards dignes de confiance' ('oameni bătrâni şi buni') chaque fois qu'il s'agit de trouver un témoin sûr ou de faire valoir une constatation. Les vieillards ont une grande autorité dans les villages; ils connaissent mieux la coutume et les limites des territoires; on les envoie représenter le village devant les autorités ou pendant les procès; on les écoute avec respect lorsqu'ils parlent.

Les vieillards, les gens qui s'étaient distingués par leur comportement moral ou leur réussite, se rassemblaient avec les autres membres du village à chaque fois que cela devenait nécessaire pour la bonne marche de la vie. Ils jugeaient et décidaient dans les conflits qui opposaient les gens entre eux; ils partageaient les terres, fixaient la date à laquelle telle ou telle opération devait être effectuée, démolissaient les clôtures des tenures individuelles mal placées, contrôlaient l'état général des clôtures villageoises. Ils engageaient le gardien des clôtures qui s'installait parfois dans un abri simplement construit, près de laporte du village; il surveillait les entrées et les sorties, empêchait les animaux de pénétrer dans les champs ou les passants de laisser la porteouverte. Ils engageaient pour les animaux des gardiens, ils choisissaient les gens qui représentaient le village dans les procès.

Il n'y avait pas de calendrier précis pour ces réunions et on suivait le déroulement normal des événements. On se rassemblait n'importe où; dans la rue, sur une place, là où on pouvait bien s'installer et discuter. On se mettait en été à l'ombre d'un arbre qui portait parfois un nom, par exemple 'le chêne du jugement' ('ştejarul judecăţii')

(Olinescu 1944, p. 94; Antonovici 1906, pp. XLVII-XLVIII). Mais l'endroit habituel pour ces rencontres était l'église; le dimanche, après l'office religieux, les gens s'installaient autour de l'église, ou sur la galerie ouverte située devant l'entrée de bien des églises paysannes.

Une des plus importantes questions débattues par les assemblées villageoises était la fixation des impôts. L'Etat fixait des impôts par maisnie mais souvent aussi par village. Le village comme unité sociale solidaire pouvait être imposé, appelé à donner des contributions en nature, servir dans l'armée, être jugé, être asservi. En ce qui concerne l'impôt, l'assemblée villageoise répartissait la somme globale par maisnie, car elle était le plus en mesure de le faire. Or, comme les impôts arrivaient régulièrement à échéance plusieurs fois par année, et comme trouver de l'argent n'était pas chose aisée, on désignait un fonctionnaire qui avait la charge des impôts. Il était souvent cité par les documents du passé mais aussi par la tradition orale (65).

Dans les villages habités par une population nombreuse, les gens choisissaient un fonctionnaire qui avait de larges attributions et qui, éventuellement, commandait d'autres fonctionnaires. Une cérémonie spéciale accompagnait sa nomination, intéressante à deux égards; le rôle de la communauté villageoise et le rôle de la religion et de la magie. Cette tradition a pu être encore enregistrée dans un village de Valachie (Stoianovici 1942): "Lorsque l'ancien fonctionnaire /appelé 'pomojnic'/ était démis ou décédé, les quatre crieurs du village, tous beaux parleurs (...) parcouraient les terres et annonçaient la nouvelle au village. Les habitants, apprenant de quoi il s'agissait, se rassemblaient en conseil où les hommes, âgés ou jeunes (plus précisément ceux ayant dépassé les vingt années, selon notre informateur), choisissaient le nouveau fonctionnaire par vote personnel, oral, général. S'il y avait des objections elles devaient être faites sur place; devant tous, l'assemblée ayant autorité pour trancher si elles étaient

fondées ou non, les grandes décisions étant son apanage (...) Si personne n'avait rien à redire, le cortège se dirigeait vers l'église où on disait au prêtre ce qui a été dit plus haut ('C'est lui que nous voulons, Votre Sainteté, consacrez-le pomojnic'). On décernait l'investiture et les hommes accompagnés par le prêtre et le nouvel élu pénétraient dans l'église où les deux derniers entouraient le tabernacle en chantant 'Isaiia dǎntuieşte', accompagnés par toutes les personnes présentes, si fort que l'iconostase et les saints peints sur les murs commençaient à trembler (...) et on criait par trois fois 'il le mérite'. C'est ainsi que la cérémonie qui se déroulait dans l'église prenait fin; elle était suivie par celle que l'on célébrait dans les champs. 'On allait tous près d'un chêne qui portait une icône (raconte l'informateur) et là on lui donnait le bâton en lui disant: Honore-le, sinon nous le donnons à un autre. Sois sage et en bonne santé' ". (66).

Le bâton constituait l'insigne de sa fonction; avec lui il pouvait frapper ceux qui ne respectaient pas les décisions de l'assemblée; il y notait parfois son activité, le bâton étant donc en même temps une taille et un aide-mémoire. Ce fonctionnaire, de même que les autres, ne pouvait pas modifier les décisions de l'assemblée; s'il l'avait fait, il aurait été immédiatement révoqué et remplacé par un autre.

c) LE 'PAYS' ('ȚARA'), CONFEDERATION VILLAGEOISE

L'étude du choix du conjoint dansle mariage a permis de voir comment l'endogamie était pratiquée jadis non seulement dans le cadre du village, mais aussi dans le cadre d'un groupe de villages qui se considéraient apparentés. Ces populations portaient souvent un nom connu par eux comme par leurs voisins; parfois l'origine du nom se perd dans le passé. Leur inventaire n'a pas été fait jusqu'à ce jour. Dans les lignes qui suivent seront cités plusieurs autres éléments qui permettent de constater l'existence d'organisations sociales supravillageoises.

Si on observait sur une carte les tracés intervaillageois, il serait facile de distinguer des complexes de territoires dont les tracés ont dû être fixés en une fois, ensemble, par quelqu'un qui connaissait la situation de toute la région. L'étude du Pays de l'Olt ('Țara Oltului') situé au sud de la Transylvanie permet de voir que les villages se partagent d'une manière rationnelle le territoire, que chacun a accès à toutes les catégories économiques de terres. On y voit une rangée de villages installés près de la montagne; une deuxième, située plus bas, aura quand même accès à la montagne le long de corridors réservés à cette fin et possèdera des terres dans la zone des alpages et de la forêt. Parfois deux villages portent le même nom, distingués entre eux par l'indication 'd'en bas' ou 'd'en haut'. Il est évident qu'une organisation si complexe n'est pas le fruit du hasard mais d'une autorité supravillageoise (Stahl H. H. 1958-1965, I, 2-e partie).

Tout aussi évidente est l'organisation rationnelle des tracés intervillageois dans d'autres régions encore, mais l'étude préalable des conditions locales et de leur histoire est nécessaire. Ces ensembles portent souvent le nom de 'țară',du latin 'terra'. Ces 'pays' coïncident parfois avec des unités géographiques faciles à delimiter, comme par exemple les dépressions intracarpathiques. Le chroniqueur Simion Dascălul, parlant de la Transylvanie, dit: "...vers ses frontières il

y a des petits pays mais qui font partie d'elle et sont sous son obédience; d'abord le Maramureş, près de la Pologne, et le Pays des Sicules près de la Moldavie, et le pays de l'Olt près de la Valachie, et le pays de Bârsa, et le pays de Haţeg, et le pays de Oaş..." (Kogâlnicèanu 1872, I, p. 412). Ion Ionicâ essaye de fixer quelques-uns des éléments d'organisation locale d'un de ces pays, Ţara Bârsei (Ionicâ 1943).

D'autres fois ces complexes territoriaux coïncident avec l'étendue d'anciennes divisions administratives de l'Etat, qui ont dû probablement tenir compte à l'origine des réalités sociales qui les ont précédé. Parfois, ces unités supravillageoises ont conservé jusqu'à nos jours une unité culturelle et même économique; elles constituent ce qu'on est convenu d'appeler des 'zones ethnographiques', cadres idéaux pour étudier les coutumes, l'architecture, les costumes du passé. Elles servent encore admirablement pour comprendre et classer divers phénomènes de la vie traditionnelle (Iorga 1940).

D'autant plus grand sera l'intérêt que présentent ces unités supravillageoises lorsqu'elles maintiennent les éléments archaïques d'une organisation préétatique, et qu'elles ont continué de fonctionner sous la direction d'assemblées villageoises distinctes de l'administration de l'Etat. La plus ancienne description qui leur est consacrée remonte au début du 18-e siècle et appartient au prince roumain Dimitrie Cantemir, qui régnait à l'époque en Moldavie. Dans un ouvrage consacré à la description de la Moldavie, il cite trois'républiques' paysannes. Les habitants de ces trois républiques conservaient encore durant son règne une partie de leurs anciennes prérogatives, qui les distinguaient des autres paysans, surtout de ceux asservis. Ils administraient eux-mêmes leur territoire, les seigneurs n'ayant pas pu accaparer leurs domaines. La moins connue des trois est celle de Tigheci, jouissant d'un grand renom guerrier (67).

Les deux autres républiques décrites par lui sont mieux connues

car les documents les concernant sont plus nombreux. L'une des deux est située au nord de la Moldavie, dans la région de Câmpulung dont il aété question à diverses reprises. Les paysans y ont gardé leur liberté jusque vers la moitié du 18-e siècle, lorsque le prince les a cédé à l'un de ses parents. Dans la deuxième moitié du 18-e siècle la région est partagée en deux, l'Autriche occupant la moitié nord. Ainsi disparaît toute survivance de cette ancienne unité supravillageoise qui groupait une quinzaine de villages. Ses habitants payaient un impôt spécial, différent de celui des autres régions de la Moldavie; le prince avait un fonctionnaire qui le représentait auprès d'eux, fonctionnaire installé à Câmpulung, centre de la région. Ils envoyaient à leur tour des représentants auprès du Prince, pour défendre leurs intérêts, à chaque fois que cela devenait nécessaire (68).

La plus intéressante des trois républiques et le pays de Vrancea (69). Elle est d'ailleurs bien connue, tant par les documents du passé que par des études directes effectuées au 20-e siècle et qui ont permis de reconstituer une partie des traditions passées (70). La région n'a pas pu être asservie par les seigneurs, malgré leurs efforts répétés.

Le même principe égalitaire qui présidait au partage des terres d'une maisnie entre ses fils, ou des terres d'un village entre les maisnies, présidait à la répartition des terres de la confédération villageoise entre les villages qui la composaient. Chacun avait droit aux terres arables, à la forêt, aux alpages, aux sources d'eau. Des couloirs permettaient à chacun, même aux plus éloignés, d'arriver avec les animaux sur les près et les alpages des montagnes. Les premières terres entrées en propriété définitive des villages sont ici encore les terres arables. Les forêts et les montagnes restent longtemps communautaires et appartiennent à tous les villages.

Les partages successifs des parties communautaires nous permettent d'observer comment une partie ou une autre sort du régime communautaire pour devenir propriété villageoise. Là aussi la parenté intervenait

pour justifier et expliquer la propriété communautaire; une légende voulait que l'ancêtre de la région soit une femme, ses 7 fils étant les ancêtres de la deuxième génération. Le partage des montagnes communautaires entre les villages se fait ici proportionnellement aux impôts payés par chaque village.

Bien que la séparation des terres par villages gagnait progressivement, des éléments communs survivaient. Il y avait ainsi les terres encore couvertes de forêts. Les affaires communes étaient dirigées par une assemblée d'assemblées; chaque village envoyait ses représentants à l'assemblée de tout le pays, la démocratie directe n'étant plus possible car les gens étaient trop nombreux.

Les attributions de l'assemblée de tout le pays étaient variées; on devait surveiller et décider du partage des terres communautaires; on réglait les différends qui opposaient les villages.L'un de ses principaux soucis était la sauvegarde de la liberté de la région; elle envoyait des délégués devant le Prince; elle surveillait et dirigeait la vie du monastère entretenu par les villages de la région; elle exploitait le sel (qui ailleurs était un monopole d'Etat); elle accordait à un marchand venu de l'extérieur le monopole du commerce avec la région.

Il s'agit donc d'une véritable organisation préétatique qui pourrait se rattacher à une ancienne vie tribale mais qui, à la différence d'autres régions balkaniques, n'avait pas de chef et restait parfaitement égalitaire.

LE MARIAGE ET LA PERENNITE DE LA MAISNIE

Lorsqu'une maisnie ('gospodărie' pour les Roumains, 'kuća' pour les Serbo-Croates, 'kăšta' pour les Bulgares, 'shtëpi' pour les Albanais, 'nikokirata' pour les Grecs) est fondée, elle est destinée à vivre éternellement. La peur de voir disparaître cette plus petite unité sociale (désignée souvent par les noms de'famille', 'feu', 'foyer', 'fumée' ou par le nom de son chef) était générale en Europe dans le passé. La même peur hantait les paysans balkaniques qui recourraient à des moyens divers pour assurer sa pérennité.

Parmi les malédictions qui concluent les actes du passé afin de les faire respecter, l'une des plus fréquentes est "que ta maison s'éteigne". Elle revient avec insistance car elle devait représenter une terrible menace pour les gens du passé. Dans un acte daté de 1650 et signé par le patriarche de Jérusalem en visite en Valachie, on menace ceux qui ne respecteraient pas une décision en disant entr'autres: "...que sa cour soit déserte, qu'il n'y ait personne pour habiter sa maison...que ses enfants meurent, qu'en une seule génération son lignage disparaisse..." (Potra 1961, p.106). Ion Neculce raconte l'histoire d'un ministre de Constantin, fils de Duca-Vodă, prince de Moldavie, qui, ayant conseillé le prince à imposer lourdement le pays, eut un terrible sort: "Et en peu de temps la malédiction tomba sur la tête de Dumitrașco Ceaurul vel-logofăt, car Dieu lui écourta la vie et il mourrut...et sa maison s'éteignit aussi de même que ses trois fils. Et son nom disparut avec bruit et ses propriétés furent prises par des étrangers...Car les larmes des pauvres, ni le soleil ni le vent ne les peuvent sécher" (Neculce 1955, p.194).

L'absence d'héritiers pose d'abord de graves problèmes concernant la transmission des biens, d'autant plus compliqués que la société est plus archaïque et la vie communautaire du groupe plus intense.

Ensuite, au moment de la fondation d'une maisnie (moment qui co-

incide parfois avec le moment du mariage et l'apparition d'un nouveau couple), de même qu'à la construction d'une maison, on fait appel à des forces surnaturelles. C'est le cas par exemple de l'Eglise, qui intervient à travers ses prêtres. Les paysans ou les citadins du passé utilisaient des techniques magiques destinées à rendre habitable l'espace de la maison et de la cour. La disparition du groupe humain de la maisnie laisse sans objet ces forces surnaturelles et crée ainsi de graves dangers pour tous. La maison inhabitée est presque partout en Europe supposée comme hantée; ces croyances restent particulièrement fortes dans les Balkans jusqu'au début du 20-e siècle.

Une autre raison qui concerne le groupe tout entier et vient expliquer pourquoi les gens redoutent la disparition d'une maisnie est la peur de voir pénétrer des étrangers à l'intérieur d'une communauté. Tant qu'il y a des héritiers légitimes d'un patrimoine et que ces héritiers font partie du groupe englobant de la maisnie (lignage, village, tribu) la situation ne devient pas inquiétante. Mais dès qu'un étranger pénètre dans un groupe il risque de bouleverser le mécanisme habituel de fonctionnement du groupe. Un très beau document roumain nous rend compte de la situation faite à un étranger ayant pénétré dans une communauté villageoise par le mariage. Les précautions prises par la communauté en disent plus long que je saurais le dire moi-même (voir plus haut, à la page 102).

Enfin, une autre raison importante paraît au premier abord concerner exclusivement le groupe domestique en disparition. En fait elle concerne aussi le groupe plus large qui englobe la maisnie et comprend tout autant les vivants et les morts. Il s'agit du soin que les enfants doivent avoir pour les âmes de leurs parents après la mort de ces derniers. Dans son ouvrage resté classique, Fustel de Coulanges (1943, pp. 49-50) met clairement en lumière cette idée pour la famille antique: "...chaque père attendait-il de sa postérité la série de repas funèbres qui devaient assurer à ses mânes le repos et le bonheur.

Cette opinion a été le principe fondamental du droit domestique chez les anciens. Il en a découlé d'abord cette règle que chaque famille dût se perpétuer à jamais. Les morts avaient besoin que leur descendance ne s'éteignît pas...Leur unique pensée, comme leur unique objet, était qu'il y eut toujours un homme de leur sang pour apporter des offrandes au tombeau...Nous touchons ici à l'un des caractères les plus remarquables de la famille antique. La religion qui l'a formée exige impérieusement qu'elle ne périsse pas. Une famille qui meurt, c'est un culte qui meurt".

Pour les paysans balkaniques aussi la mort et les cérémonies qui l'accompagnent ne peuvent pas se dérouler n'importe comment . Elle suivent des règles précises fixées à l'avance par la tradition. Elles seules assurent à l'âme du mort le repos et le conduisent dans l'autre monde; elles seules évitent aux vivants des malheurs. La croyance que l'âme du mort parcourt un long voyage est commune aux populations balcaniques; l'âme traverse des zones dangereuses aidée par le concours des vivants. Sans cette aide elle n'arrivera jamais à destination mais errera tourmentée dans le noir et le froid. Une âme perdue par suite du manque d'attention de ses parents et même de ses voisins, peut devenir l'âme d'un vampyre. Dans ces cas le mort n'est pas vraiment mort et il hante le groupe dont il faisait partie durant sa vie et même tout le village. (71).

Voici donc quatre raisons importantes qui nous font comprendre la peur des gens de voir s'éteindre le groupe domestique d'une maisnie et ainsi de voir la maisnie elle-même disparaître.

Avoir des enfants.

Sous l'influence des publications récentes consacrées au mariage et qui insistent sur les relations du mariage avec la parenté, sur le choix du conjoint, sur les aspects économiques ou sur la cérémonie elle-

même, on oublie trop souvent que le but essentiel d'un mariage est d'avoir des enfants. Ce n'est qu'ainsi qu'on assure la survivance biologique du groupe domestique et la pérennité de la maisnie elle-même. Les citations qui confirment cette affirmation sont d'une remarquable constance, indifféremment de la région où les enquêtes ont été faites: "Le but suprême du mariage est d'avoir des enfants. S'il arrive qu'elle /la femme/ ne peut pas avoir d'enfant durant sa première année du mariage,, les commentaires vont bon train dans le village et ils affirment qu'elle ne peut avoir du tout des enfants" constate Stephanides dans un village grec de la Macédoine (1965, p. 14). "Sitôt qu'une femme est enceinte, toutes les attentions lui sont prodiguées et tous ses désirs sont satisfaits, et elle devient l'objet de prédilection de toute la famille" constate Hecquard en Albanie (1862, p. 288).

Le prêtre Simion Florea Marian fait une description saisissante de la question dans un de ses ouvrages, devenu classique (1892, pp.1-6). "Un ancien proverbe dit: 'Les enfants sont la joie du Roumain', ou 'Les enfants font la fortune du Roumain'. Donc l'un des tout premiers désirs des nouveau mariés et surtout de la jeune femme est celle que le bon Dieu tout puissant la bénisse en lui donnant beaucoup de fils et de filles... Et si elle ne se voit pas de sitôt dans cette situation bénie, si son désir n'est pas satisfait dans les premières années de son mariage, alors, ayant peur de rester longtemps ou même pour toujours stérile, et d'amener son mari tôt ou tard à se plaindre et à la gronder, à se fâcher et à lui faire des observations, en l'appelant femme stérile, elle fait appel à tous les moyens pour être enceinte".

Dans la société roumaine, lorsqu'il est avéré qu'une femme est stérile, elle ne sera ni abandonnée, ni remplacée par une deuxième femme. Ceci est vrai surtout pour les villages, car parmi les princes et même les seigneurs on connaît de nombreux exemples où les enfants nés d'une concubine sont considérés de vrais enfants, qui élèvent des prétentions à la succession paternelle. Toute l'histoire roumaine

parle de princes, souvent renommés, enfants bâtards d'un ancien prince. Mais pour le monde paysan la seule solution qui se présente lorsque la femme est stérile, est l'adoption, sur laquelle on ne peut pas insister ici.

La situation diffère par d'autres populations balkaniques. Ainsi, on peut d'abord cohabiter avec une femme sans se marier et conclure le mariage au moment où elle est en train de donner naissance à un enfant. Mary Edith Durham cite des cas semblables parmi les Albanais (1928, p. 193): "In a report on the missionary work in Albania made by the Franciscan father Donato Maria di Trento in 1740, he states that the priests are doing all they can to provent parents from allowing the betrothed to cohabit before marriage, which custom, he says, is universal, and describes as 'a most foul tourrent of universal concubinages'...They will not contract marriage till offspring is obtained".

La monogamie constitue la règle générale dans les Balkans; elle est vraie même pour les musulmans, la polygamie étant réservée à ceux qui avaient les moyens économiques de la pratiquer. Pour les chrétiens la bigamie (et d'autant plus la troisième ou la quatrième femme concomitante) est interdite par l'Eglise. Normalement on se marie une seule fois dans sa vie; les divorces sont rares. La première femme compte dans la vie d'un homme et ceci est vrai aussi pour les familles musulmanes qui pratiquent la polygamie. Dans les croyances des paysans balkaniques les gens sont accompagnés dans l'autre monde, après leur mort, par leur mari ou leur femme. Si quelqu'un a plusieurs femmes, il sera accompagné par la première.

Pour enfreindre la règle du mariage unique et aussi de la monogamie il faut que des raisons importantes interviennent. Les premières citées sont le décés du premier époux et le divorce. La deuxième éventualité, rare dans le passé, devient fréquente à mesure qu'on approche de nos jours. Un second mariage pose toujours des problèmes, comme par exemple ceux relatifs aux enfants. Les questions concernent la fortune

du mari ou la dot de la femme ont elles-aussi une place importante, de même que celles relatives à l'honneur. En effet, le second mariage peut être considéré un outrage à la mémoire du premier conjoint et soulève des problèmes compliqués relatifs au patrimoine. D'ailleurs, les secondes noces ne sont jamais célébrées avec le même faste ni avec la même cérémonie que les premières.

Les plus significatives exceptions à la monogamie ont un rapport avec notre sujet. Des cas de polygamie sont signalés en divers endroits; on peut distinguer la polygamie involontaire, comme par exemple celle des femmes dont le mari, parti depuis longtemps, est censé être décédé. La femme se remariant et son premier mari rentrant chez lui, elle devient bigame. Mais dans ces cas la femme ne reste jamais avec deux maris et donc ne nous intéresse pas ici.

Par contre, les hommes gardent parfois deux femmes à la fois dans leur maisnie. C'est le cas des hommes dont les femmes ne peuvent pas donner naissance à des enfants et qui se voient obligés de prendre une deuxième, même en gardant la première sous le même toit. De tels cas sont signalés par Tihomir R. Dzordzević chez les Slaves du sud (1907). Il paraît que ces situations étaient fréquentes parmi les chrétiens surtout dans la société monténégrine.

Carleton S. Coon signale une situation semblable chez les Albanais Guègues du nord de l'Albanie, car il affirme "if a woman fails to bear children another must be found who cane" (1960, p. 22). Cette affirmation est, selon lui, vraie aussi pour les catholiques. Dans une statistique faite sur les Guègues, il trouve 256 cas où on homme avait deux femmes. En 82 cas (c'est-à-dire 32 %) la première femme n'avait donné naissance à aucun enfant; en 28 cas (12 %) la première avait donné naissance seulement à des filles. (1960, pp. 23 sqq). Ce dernier aspect nous mène vers un point qui sera discuté plus loin.

Mais il y a des cas où de manière indiscutable c'est l'homme qui

ne peut pas avoir d'enfant. Il arrive alors chez une partie des Slaves du sud que la femme cherche un autre homme sans quitter le premier et même avec le consentement de ce dernier; et elle est en outre approuvée par le groupe domestique et même par l'opinion publique (72). Ce n'est que lorsque la femme continue d'entretenir des rapports avec un étranger après avoir eu des enfants, que l'opinion publique s'émeut et la blâme.

Quelques faits significatifs sont cités par Tihomir Dzordzević (1924): "Si la femme, pour quelque raison que ce soit, ne peut pas se séparer de son mari incapable, elle reste dans sa maison, mais s'ingénie par tous les moyens possibles à obtenir des enfants: elle fait appel aux pratiques magiques et aux médications. Des cas de ce genre sont fréquents dans le peuple (p. 106)...En Bosnie, quand il arrive que la femme d'un fils unique n'a pas d'enfants, pour que la famille ne s'éteigne pas, les parents choisissent un homme honorable et de bonne santé, et pressent leur bru de se donner à lui, ou bien ils lui laissent à elle-même le soin de choisir l'homme qu'elle veut (p. 106)... Il semble cependant que ce soit aux gens d'église que les femmes sans enfants se donnent le plus volontiers, à la connaissance de leurs maris et même de toute la famille et des amis...Dans certains de nos monastères, à ce qu'on m'a affirmé, on amène les femmes inféconde pour qu'on leur lise les prières qui font concevoir. A cette occasion, il arrive que les femmes restent seules avec les moines, pour que les prières aient tout leur effet (p. 107)...Il arrive en Bosnie qu'une famille ('obitelj') ait tous ses membres chétifs et maladifs. Dans ces conditions, les parents pressent leur bru de se donner à quelque jeune homme, ou même à quelque homme bien fait, de race solide et saine, pour concevoir des enfants robustes" (p. 107).

Toutes ces coutumes rappèlent étrangement celles décrites pour l'antiquité par Fustel de Coulanges (1943, p. 53): "Le mariage n'ayant été contracté que pour perpétuer la famille il semblait juste qu'il put

être rompu,si la femme était stérile...A plus forte raison, les législations anciennes prescrivaient le mariage de la veuve, quand elle n'avait pas eu d'enfants, avec le plus proche parent de son mari. Le fils qui naissait était réputé fils du défunt".

Avoir des enfants mâles.

"La naissance de la fille ne remplissait l'objet du mariage. En effet la fille ne pouvait pas continuer le culte, par la raison que, le jour où elle se mariait, elle renonçait à la famille et au culte de son père, et appartenait à la famille et à la religion de son mari" (Fustel de Coulanges, 1943, p. 53). Cette affirmation, vraie pour les sociétés antiques, bien que de manière moins dure, reste vraie aussi pour les sociétés balkaniques du 19-ème et même du 20-ème siècle.

Toute la société balkanique était fondamentalement basée sur les hommes. C'est à travers eux qu'on transmet la propriété, le nom, le renom de la maisnie. Les filles ne sont d'ailleurs pas attachées d'une manière indissoluble à leur groupe de naissance, car, le mariage étant patrilocal, la fille quitte la maisnie paternelle pour s'installer dans celle du mari.

L'affirmation qui constitue le titre du point précédent, 'avoir des enfants' doit être donc complétée; avoir d'enfants oui, mais mâles. "A man with daughters but no sons was called 'heirless', 'akliros'. A man with no children at all was called childless, 'xakliros' " (Andromedas 1966, p. 66). Le désir d'avoir des garçons est tout aussi répandu que celui d'avoir des enfants. "When, with the help of or in spite of thèse methods, the child is born, it naturally becomes the centre for attention, especially if a boy; the birth of a girl is nor particularly welcome, because the world is quite full enough of them at it is (northern Chios)" (Argenti, Ross 1949, I, p. 266). Ou, encore, une autre observation qui concerne le Monténégro: "L'ambition, le rêve de toutes

les femmes c'est d'avoir des garçons; plus ceux-ci seront nombreux, plus aussi elles seront aimées, honorées et émancipées. Que leur serviront des filles dont la naissance apportera la tristesse, le trouble et la désunion dans la maison!" (Friley, Wlahovitj 1876, p. 155). "Si l'explosion d'une joie délirante acceuille à sa naissance l'héritier du guerrier monténégrin, si le bruit de la mousqueterie et les vivat du festin célèbrent ce jour fortuné, la tristesse et le désenchantement sont au contraire au foyer domestique, quand une fille vient accroître le chiffre de la famille. Aux questions que vous ferez au père sur le sexe de son nouvel enfant, 'Pardonnez-moi, répondra-t-il, c'est une fille...volontiers aussi il dira: C'est un serpent' " (Friley, Wlahovitj 1876, p. 147). Dans le même sens plaide Mary Edith Durham, "The birth of a son caused great rejoicing; that of a daughter was something like a calamity" (1928, p.187).

Le même auteur nous dit des Albanais: "The most important object of marriage is to obtain sons. A sonless man had no one to avenge him, and his soul would never rest. Therefore in old days, when a girl was handed over, it was usual that the couple should cohabit, but no marriage ceremony should take place till a son was born...Even when the unfortunate woman bore several daughters she might still be treated as worthless; and a married woman who has borne only daughters and is left as a widow has no right to stay in the family house, but may be permitted to do so" (1928, p. 193). "L'Albanaise est moins fière de sa beauté, de sa naissance et de sa richesse, que du nombre de ses fils et de leur valeur. C'est en donnant une nombreuse famille à son époux qu'elle s'attache son coeur et excite son amour. La femme, mère de plusieurs fils, jouit du respect de toute sa famille et d'une grande autorité sur son mari qui lui devra le bonheur de ses vieux jours, car, tant que le père est vivant, les fils restent dans sa maison, et, fussent-ils mariés, ils ne doivent quitter ni leur père ni leur mère, afin de les assister dans leur vieillesse" (Hecquard, 1862, p. 336).

Bien que le désir d'avoir des garçons était universellement invoqué, il paraît avoir été plus intense dans les sociétés citées plus haut, monténégrine, albanaise et maniote. Ce désir s'explique par le fait qu'en plus du désir d'avoir des garçons parceque tout le système social reposait sur les hommes, s'ajoute le désir d'avoir des bras armés. Ces trois régions étaient ravagées par des guerres locales interminables, par des vendettas meurtrières. Dans ces conditions, la mortalité masculine était elle aussi importante. La protection des femmes, de la propriété, la défense de l'honneur, l'effacement dans le sang des insultes qui accablent un groupe, tout dépend de la présence d'hommes armés. Avoir des fils, signifie donc avoir des gens armés dans la maison.

On a vu dans le chapitre précédent que dans certains cas les hommes prennent une deuxième femme afin d'avoir des enfants. La même situation se répète lorsque la femme ne donne pas naissance à des enfants mâles. Le besoin de garçons constitue une justification suffisante pour faire venir une deuxième femme. Des différences marquantes existent entre les régions, les groupes guerriers paraissant les plus enclins à pratiquer la bigamie pour l'obtention d'enfants mâles. En voici quelques exemples.

Parcourant la région de Mani, dans le sud du Péloponèse, Earl of Carnarvon assiste à un mariage: "The man was already married, but having had no children by his wife, he was permitted, with her consent - and, it is affirmed, under the sanction of a priest - to be united to another woman of the place. It is said here that if he should have a son, by this second union, that son would in the Maina be considered to be legitimate, and the first wife could be repudiated. On my asking some further questions, it appeared that his first marriage had indeed given him three daughters; but my informant repeated his statement 'that there were no children' - so completely are girls counted as nothing in

this country. One of my muleteers clinched the argument by the additional question of 'how could a man wish to have anything to do with a woman who brought him no sons?' " (1869, p. 198-199).

Andromedas, dans son étude déjà citée, affirme que dans le Mani "il était extrâmement important pour un couple d'avoir des garçons. Donc lorsqu'une femme n'a pas donné des garçons à son mari, ce dernier peut avec son consentement et celui de son père prendre une deuxième femme ('syngria'). La première continue de faire partie de la maisnie. Mais, dans les temps les plus récents, de tels seconds mariages ont été conclus sans l'accord du clergé, car l'Eglise a pris position contre eux en 1864...L'Evêque de Gytheion fut informé de l'existence d'une trentaine de telles syngria en 1864 dans la région de Kato Mani...Cependant, cette forme de bigamie qui aparemment est disparue dans le Mani, s'est maintenue en d'autres parties du Péloponèse, comme dans un village de Gortynia...Il faut ajouter que l'adoption était rare dans le Mani et les enfants adoptés étaient considérés bâtards" (Andromedas 1968, p. 67).

Dans une excellente étude (Petropoulos 1952) on cite les cas de Mani et on ajoute des informations sur Corfou, le groupe des refugiés d'Asie MIneure installés à Lesbos et surtout sur la Crète. Les cas cités pour cette dernière île sont les plus riches. Il semble qu'ici prédominait le procédé du divorce approuvé par l'Eglise, comme conséquence d'une absence d'enfants après sept ans de mariage. Un document de 1842 décrit un tel cas; l'Evêque approuve la séparation et fixe par un acte écrit le droit de la femme stérile sur une partie de la fortune. Mais les cas où les où les deux femmes vivent ensemble sont aussi connus.

On a vu plus haut (à travers la citation tirée de Coon) qu'il y a des cas précis où un Albanais fait appel à une deuxième femme afin d'avoir des garçons. Le code traditionnel des Albanais Guègues est traversé d'un bout à l'autre par la prééminence des hommes sur les femmes. Ici, comme dans le Mani ou le Monténégro, le lignage du père est distingué

nettement de celui de la mère. Les Albanais appelent le lignage maternel "l'arbre du lait" et celui paternel "l'arbre du sang" (Gječov 1941, pp.103, 196-197). La cérémonie du mariage inclut partout des actes d'ordre magique destinés à assurer au couple une descendance masculine. Ainsi, lorsque les jeunes mariés entrent dans la maison ou la pièce nuptiale, ils sont acceuillis par un garçon. Les chansons de la noce comprennent des vers qui expriment le même désir. Les exemples peuvent être multipliés.

Une situation à part, unique jusqu'à présent, est signalée dans un village de l'île de Karpathos, appelé Elymbos (Vernier, 1977). Le patrimoine se trabsmet à travers les filles et les garçons également, en même temps que le prénom et l'honneur de la famille. Dans ce cas la naissance de deux enfants, une fille et un garçon, apparaissent comme indispensables. Des sondages faits en divers endroits de la mer Egée me permettent d'affirmer qu'il ne s'agit pas d'un cal isolé mais qu'une différence plus importante pourrait exister entre les îles égéennes et le continent.

Conserver le patrimoine de la maisnie.

Partout dans les Balkans le patrimoine immobilier héréditaire a un caractère presque sacré; on n'y touche pas. Dans aucune des formes de famille habituelles pour la région on ne peut alliéner le patrimoine. Lechef, si grande soit son autorité,ne peut ni vendre ce patrimoine, ni le partager entre ses héritiers à sa guise, ni deshériter quelqu'un, ni introduire des étrangers. Terre et maison sont étroitement attachées au nom et au renom du groupe domestique et à sa descendance; la consanguinité apparaît indissolublement liée à la propriété. Le chef d'une maisnie (qu'il s'agisse du groupe domestique basé sur un couple, tel qu'il existe en Grèce et en Roumanie, ou qu'il s'agisse du groupe do-

mestique nombreux des familles étendues sud-slave et albanaise) est un administrateur du patrimoine et non un vrai propriétaire, tel qu'on l'entend dans les sociétés citadines modernes. Des exceptions peuvent être citées parmi les Albanais où l'autorité du chef est plus forte.

Le patrimoine se transmet dans toute la société balkanique à travers les garçons lorsqu'il s'agit de paysans,car des différences sont à signaler lorsqu'il s'agit de seigneurs (Stahl H. H. 1965, III). La position de quelqu'un dans un lignage lui assure des droits sur la propriété immobilière. Ainsi, le père partagera la terra également entre ses deux fils; si le premier des deux aura un garçon et le cadet trois, le garçon de l'aîné héritera d'une moitié entière du lot initial de son grand-père, tandis que les garçons du cadet auront chacun un tiers de la moitié de leur père. Le principe égalitaire, vrai au niveau de chaque génération, tient aussi compte de la position de chacun dans son lignage.

La terre est donc rattachée aux garçons et non aux filles. Pour que le système puisse bien fonctionner il faut ajouter un deuxième élément. Au moment du mariage le garçon reste dans la maison paternelle ou construit une maison nouvelle; la fille vient dans la maison du mari. La troisième règle qui permet au système de fonctionner est l'exclusion des filles de la possession de la terre; ceci implique la dotation en terres des garçons exclusivement.

On peut donc faire ppour les sociétés balkaniques du passé l'hypothèse que, au moins dans les couches paysannes, les filles ne recevaient pas dans leur dot des biens immobiliers. Les enquêtes directes et les documents du passé semblent confirmer cette hypothèse. L'ancienne situation évolue ensuite vers une situation totalement différente, dominante aujourd'hui dans la plupart ees sociétés balkaniques; en effet, à mesure que le temps passe la dot des filles inclut des biens immobiliers, situation expliquée aussi par les codes modernes.

Lorsque dans une maisnie il n'y a pas des enfants, le patrimoine risque de se perdre. Deux sont les solutions habituelles auxquelles a recours le groupe social englobant (lignage, clan, tribu, village): soit on accorde les propriété immobilières du groupe aux plus proches parents agnatiques, soit on les vend. Cette vente s'effectue selon les règles qui respectent le droit de préemption. Ainsi, ce sont d'abord les parents les plus proches du groupe disparu qui ont le droit d'acheter, ensuite les voisins, enfin, les autres membres du groupe (clan, village, tribu).

La maisnie qui a des filles seulement.

On se trouve parfois dans une situation spéciale, celle des maisnies sans garçons mais avec des filles. Puisque tous les moyens d'avoir des garçons ont échoué et puisque il y a le risque majeur de voir le patrimoine immobilier sans maître, le nom du groupe disparaître et la maisnie aussi, que doit-on faire?

Comme dans les cas de couples sans enfant on recourt à des solutions inhabituelles, d'exception. En effet, le désir de voir la maisnie survivre et si fort qu'on transgresse les interdits de la condition sociale de la femme qui prend alors le rôle social d'un homme.

Le cas extrême est celui des Albanais Guègues; le recueil de Gječov est clair à cet égard (Gječov 1941). Voici les quelques dispositions concernant la question qui nous préoccupe ici. "La femme albanaise n'a le droit à aucune hérédité de la part de ses parents, ni sur la maison ni sur les autres possessions. Le Code considère la femme comme chose superflue dans la famille" (art. 20). "La loi reconnaît comme héritier le fils et non la fille" (article 36). "L'héritage appartient au parent par le sang et non pas à celui par le lait, c'est-à-dire la fille" (article 90). "La femme n'hérite rien de ses parents (par le sang) ni de son mari" (article 91). Voici ce qui advient dans

les groupes domestiques qui ont des filles seulement: "Si la descen-cendance masculine d'une famille s'éteint, ni les filles - même si elles étaient une centaine - ni leurs fils n'ont aucun droit à l'héritage de leurs parents" (article 92). "Si une famille s'éteint, les cousins qui ont des droits égaux (c'est-à-dire qu'ils ont des positions égales dans le lignage) se partagent le patrimoine en parties égales" (article 96). "Si la famille qui s'est éteinte n'a pas de parents proches, la phratrie ou le lignage, seraient-ils séparés par cent générations, ont des droits sur la fortune de la famille éteinte" (article 97).

Il est évident qu'il s'agit d'un cas extrême où la relation entre les garçons et la propriété immobilière est poussée jusqu'à ses conséquences ultimes. Je ne connais pas des cas similaires dans les autres régions balkaniques; ailleurs c'est une autre solution qui s'impose.

Fedor Demelić la résume pour les Slaves du sud (Demelić 1876, pp. 32-33): "Lorsque tous les membres d'une communauté viennent à mourrir et qu'il n'y a d'autre héritier qu'une fille, c'est toujours son mari qui devient le chef de la communauté, en acceptant pour lui et ses descendants l'ancien nom de l'association". Ou encore: "En Serbie, celui qui n'a que des filles marie l'aînée, et, s'il est trop vieux pour conduire lui-même sa maison, il prend chez lui son gendre comme 'domazet'. Tout le bien appartient dès lors à cette fille; les autres n'ont droit qu'à leur entretien" (p. 126).

Andromedas résume la situation dans le Mani: "Une fille sans frères est appelée 'xaklirospora'. Un membre du clan peut, outrepassant la règle d'exogamie du clan, l'épouser et conserver ainsi la propriété à l'intérieur du clan...Si un tel mariage n'est pas conclu on fait appel à un 'soghambros'. Le soghambros est un marié qui vient habiter avec la famille de sa femme, contredisant ainsi la règle de la résidence patrilocale. Il doit être accepté par la famille et le clan de la mariée, autrement il ne pourrait pas devenit membre du clan"(Andromedas 1966,

pp. 67-69. Aschenbrenner 1975, pp. 66-68).

Le rôle prédominant de la maisnie et le désir d'assurer sa pérennité se voit aussi chez les Roumains. Là aussi le garçon vient au moment du mariage s'installer dans la maison de la fille sans frères et de ses parents (mariage en gendre). La situation typique a été bien décrite pour la première fois dans les années trente et dans le village Drăguș : "Exceptionnellement, lorsqu'il arrive que l'homme se 'marie' (74), qu'il devient 'gendre d'une cour' ('ginerire pe curte'), qu'il 'entre dans la fortune de sa femme', donc qu'il quitte sa propre maisnie en faveur de celle de sa femme, il prend le nom de la maisnie de sa femme abandonnant son propre nom de famille. Ceci est symbolisé par le nom de son beau-père dans le cas du gendre d'une cour et par le nom de sa femme dans le cas d'une entrée dans la fortune de sa femme" (Stahl H.H. 1958-1965, II, p.128).

Donc, dans le cas des Albanais Guègues le caractère patrilinéaire était si fort qu'il l'emportait sur les autres considérations; dans les trois autres cas décrits, c'est au contraire le souci d'assurer la survie de la maisnie qui l'emporte.

Une situation particulière, étrange par son déroulement, est signalée dans la région tribale du nord de l'Albanie et au Monténégro (Gjergji 1963). Je reprends la description faite par Mary Edith Durham: "Il y a un seul moyen pour une fille d'échapper à un mariage non désiré; trouver douze vieillards de sa tribu qui prêteront serment à côté d'elle qu'elle restera toujours vierge. Si elle ne respecte pas ce serment, l'honneur de ses témoins sera terni et une vengeance prendra naissance. Il n'était pas facile de trouver douze co-jureurs. Le voeu étant accompli dans une église ou une mosquée, sa situation devenait, il me semble, unique. Dans la région de Maltsia e Madhë elle pouvait s'habiller en homme si elle le voulait. Elle s'associait en pleine égalité avec

les hommes, mangeait et fumait avec eux. Elle était armée. La raison invoquée (pour expliquer la situation) était qu'il n'y avait aucun homme pour la soutenir...J'ai rencontré quatre vierges habillées en homme mais qui ne portaient pas des armes.J'ai entendu parler de l'existence de trois autres. Une de ces vierges originaires de Djakova avait, paraît-il, servi dans l'armée turque sans être découverte...Parmi les Dukagjini j'en ai vu plusieurs, mais elles étaient toutes habillées en femmes" (Durham 1928, p. 193). Andromaqi Gjergji précise cet aspect: "...les femmes tenaient leur'xhublete' (pièce du costume féminin) comme les autres femmes mais mettaient la cotte et la calotte comme les hommes" (Gjergji 1963, p. 290). "Habituellement, dans toutes les régions, les vierges jurées devenaient domestiques d'un prêtre ou entraient souvent dans le troisième ordre de Saint François. Quelques-unes devinrent nonnes ou travaillèrent dans les couvents de nonnes de Scutari. Dans Maltsia e Madhë, dans le cas d'un homme ayant plusieurs filles et aucun fils, l'une des filles devenait par la décision du père vierge jurée et se comportait en homme. Elle pouvait diriger la maison et la propriété durant sa vie; ensuite, les biens revenaient à l'héritier masculin le plus proche. Elle pouvait vendre (en les mariant) ses soeurs plus jeunes. Dans la tribu des Hoti, j'en ai vu âgées d'une quarantaine d'années. - Dans la tribu des Dykagjin, où les vierges n'étaient pas habillées en homme, elles ne pouvaient pas hériter, vivre et travailler les terres pendant leur vie, comme c'était le cas en Maltsia e Madhë. LTs terres allaient à l'héritier mâle le plus proche qui devait donner annuellement à la vierge 300 okas de maïs, 18 de rakija et 30 de vin" (Durham 1928, p. 194). Une coutume semblable est décrite par Mary Edith Durham parmi les tribus monténégrines d'origine albanaise: "...il semble que la coutume de permettre à une jeune fille de jurer de rester vierge et d'acquérir ainsi des droits masculins existait encore recemment. Je n'ai rien enregistré pendant mes recherches. Mais Médakovitch raconte avoir rencon-

tré une fille de la tribu des Rovatz en 1855, qui n'avait pas des frères et 'agissait comme le fils de son père, portait des vêtements masculins et avait un pistolet à la ceinture; elle fumait du tabac et était partout en compagnie des hommes'. Il ajoutait qu'elle était liée par un voeu" (Durham 1928, p. 211).

La situation de ces vierges paraît occuper une position intermédiaire entre celle des femmes et celle des hommes. A travers un rituel auquel prenaient part les autorités religieuses locales et douze témoins, une fille pouvait sortir de la catégorie des filles sans pour autant participer aux assemblées villageoises ou régionales (Gjergji 1963, p. 290). Pour que l'opération soit plus vraisemblable, la fille s'habillait et se comportait en homme, étant même acceptée par les hommes parmi eux. Malgré tout, le sort était conjuré seulement pendant la vie de la vierge. Car, "Quand la mort emporte le dernier représentant mâle d'une famille, dont le nom s'éteint avec lui, on démolit la cheminée de sa chambre; là où se trouvait le foyer on place un fagot d'épines, une fenêtre de la maison est mûrée, les arbres du jardin sont abattus, les fleurs arrachées" (Degrand 1901, pp. 51-52).

Si le désir d'avoir des enfants était pareil dans toutes les sociétés balkaniques, ce sont celles ayant un caractère fortement structuré par les éléments de la consanguinité, guerrière et préoccupées des vendettas, que la domination masculine était la plus marquée. Ce sont elles qui adoptent des solutions extrêmes; on l'a vu pour le Monténégro, l'Albanie du nord, le Mani, la Crète. La présence d'avoir un garçon pour que la vie de la maisnie puisse continuer, était doublée par la nécessité d'avoir des bras armés.

Des ressemblances évidentes apparaissent à cet égard avec d'autres sociétés patriarcales de la Méditerranée ou du Caucase par exemple, mais leur comparaison sort du cadre de la présente étude.

LA COMPOSITION DU GROUPE DOMESTIQUE

La maisnie est la plus petite unité sociale; elle peut être définie plus facilement que les unités sociales complexes (lignage, clan, phratrie, tribu). La composition du groupe domestique d'une maisnie varie fortement en Europe d'une région à l'autre. Il en est de même pour les régions balkaniques. Les ressemblances, de même que les différences, n'ont pas formé l'objet d'une étude systématique. La présentation comparative des maisnies est aujourd'hui facilitée par la multiplication des études parues récemment. Aux études publiées déjà au 19-ème siècle sur les Slaves du sud, probablement le mieux connus, viennent s'ajouter celles consacrées aux Albanais. Au 20-ème siècle paraissent des études approfondies sur les Roumains; la maisnie grecque commence elle aussi à être connue.

L'étude qui suit se limite à l'analyse du monde paysan tel qu'il apparaît durant les deux derniers siècles. Des formes similaires à celles des paysans existaient aussi dans les villes; ainsi, le groupe domestique des Slaves du sud était organisé sur les mêmes principes indifféremment s'il s'agissait de paysans ou de citadins. De même, le groupe domestique des paysans Albanais qui habitent en Macédoine yougoslave présente des ressemblances évidentes avec celui des Albanais qui habitent les villes de la région.

Comme toute unité sociale, la maisnie présente trois éléments essentiels: le groupe humain (dans le cas de la maisnie, le groupe domestique), l'habitat (dans le cas de la maisnie, la maison et ses dépendances) et le territoire (dans le cas des paysans, la propriété agri-

cole attenante à la maisnie et les droits sur la partie communautaire de la phratrie ou du village).

La présente étude analyse une seule de ces trois componentes, le groupe domestique.

Le groupe domestique des Roumains.

Le groupe domestique se compose essentiellement de deux personnes, le couple constitué par le mari et sa femme. Ils fondent une nouvelle maisnie au moment du mariage, lorsqu'ils reçoivent une maison et une dotation en terres. A côté des époux s'ajoutent les enfants, qui restent avec leurs parents jusqu'au mariage. A ce moment, les garçons s'installent à leur tour dans des maisons nouvelles et les filles dans les maisons des maris. Les enfants quittent la maison paternelle dans l'ordre de leur naissance, chaque fois que ceci est possible; cet ordre des mariages, bien qu'il se maintient dans les temps modernes, à tendance à s'effacer.

Le plus jeune garçon reste dans la maison paternelle, vit avec ses parents et fait venir sa femme chez lui. Dans ce dernier cas on ne bâtit pas de nouvelle maison (75). Le groupe domestique arrive alors à comprendre trois générations; les grands parents, les parents, les enfants (76).Peu à peu, à mesure que l'âge leur ôte la force de travailler, le rôle dirigeant est pris par le jeune ménage.

Lorsque dans un ménage il n'y a que des filles, situation considérée jadis comme malheureuse, une des filles reste avec ses parents et son mari vient chez elle. De patrilocal, le mariage devient matrilocal, situation d'exception qui doit résoudre les cas "anormaux" et empêcher la disparition d'une maisnie. Enfin, dans les cas où les filles aussi sont absentes, on adopte quelqu'un qui assure la continuité de la maisnie habitée par le ménage sans enfants.

Parfois un parent malade ou qui n'a pas pu se marier vient se join-

dre au groupe domestique. Les serviteurs sont extrêmement rares dans les maisnies paysannes; on les trouve par contre dans celles des seigneurs, des habitants riches des villes et, bien plus tard, lorsque l'économie marchande facilite l'enrichissement d'une partie des paysans, dans quelques maisnies paysannes aussi. On peut considérer donc vraie l'affirmation faite plus haut; le groupe domestique roumain se compose d'un couple et de ses enfants, parfois aussi des grands parents.

Les groupes domestiques composés de plusieurs couples sont exceptionnels parmi les Roumains. Par contre, on les trouve couramment parmi les minorités Slovaque de Transylvanie, Serbe du Banat, Bulgare en Valachie et en Dobroudja. On doit ajouter le cas des Tatares et des Turcs de la Dobroudja.

Quelques rares cas, peu connus et peu étudiés, sont signalés aussi chez les Roumains. Ainsi, ceux qui vivaient dans les régions où l'administration autrichienne imposait le régime militaire frontalier (Militärgrenze); mais, même ici les plus souvent les ménages se séparaient, en cachette ou ouvertement. Certaines de ces maisnies composées de plusieurs ménages ont subsisté plus longtemps, comme c'est le cas du Banat, où on pouvait encore les observer au début du 20-ème siècle. Il s'agit de la région nommée Țara Almàjului, où on les désignait avec le nom d'origine autrichienne de 'comunion' (au pluriel 'comunioane'). Dans la région voisine de Hațeg j'ai recueilli des informations signalant l'existence de tels groupes domestiques nombreux, vivant dans des maisons de forme caractéristique (Stahl P. H., 1958, pp. 58-59).D'autres informations faites dans le département de Hațeg viennent confirmer mes constatations (77).

L'absence de tels exemples en d'autres régions de la Roumanie permet de les considérer comme des exceptions; la présence des régiments frontaliers et de leurs réglements empêchant la séparation des parents et des enfants, de même que la proximité des régions habitées par les Serbes et les Bulgares pourraient expliquer leur existence. Mais avant

d'arriver à des conclusions, il est nécessaire d'entreprendre de nouvelles recherches.

On fait partie du groupe domestique paternel tant qu'on habite la même maison que ses parents. Ce n'est qu'au moment où on la quitte et on s'installe dans sa propre maison qu'on obtient les droits d'une maisnie indépendante.

Une hiérarchie stricte sépare les sexes et les âges. Le mari est le chef du groupe et il m'est arrivé de noter que les autres membres de la famille ne le tutoient pas, mais s'adressent à lui avec une formule de politesse intermédiaire entre le tu et le vous ('dumneata', 'mata'). Ces situations paraissent plus fréquentes dans le sud du pays. Il conduit avec autorité la vie et le travail de tous, au besoin en employant la force. Et s'il faut battre de temps en temps sa femme ou ses enfants, il ne faut pas les battre outre mesure, la faiblesse et la cruauté étant également condamnées par l'opinion.

Les épouses servent leur mari à table, souvent aussi leurs enfants; elles se mettent parfois à table avec les autres mais après les avoir servi. Bien qu'elles aient le droit de parler aux étrangers (à cet égard leur situation étant meilleure que celle d'autres populations balkaniques) (Stahl P. H., 1974, le chapitre 'Les femmes et le mariage'), il n'était pas bien séant de les voir intervenir trop souvent dans la conversation. Les femmes forment de nos jours encore des groupes séparés, isolés des ceux des hommes; il en est ainsi dans les églises, à l'occasion des fêtes (à la danse 'hora', par exemple) ou dans la rue. On les voyait jusqu'à ces derniers temps marcher sur les routes derrière le mari.

Lorsqu'il arrive que le mari soit absent ou qu'il soit mort, c'est sa femme qui devient le chef de la maisnie. Différentes dispositions administratives du passé citent les chefs des groupes domestiques et parmi eux des femmes; dans tous ces cas il s'agit de femmes seules ou de veuves.

La situation d'infériorité de la femme commence avant la naissance car c'est un garçon qu'on souhaite; la joie d'avoir un enfant est bien plus grande s'il s'agit d'un garçon. La cérémonie du mariage elle-même comprend des passages qui prouvent la supériorité de l'homme sur la femme. Devant le prêtre c'est le mari qui est à droite; à table c'est toujours lui qui prend la place d'honneur et qui est servi le premier.

Le groupe domestique des Slaves du sud.

Si pour les Roumains il est relativement simple de définir les unités sociales de leur vie passée, il n'en est pas de même pour les Slaves du sud. Ces derniers vivaient organisés en unités sociales dont l'emplacement et la composition se trouvent en changement permanent. Une même unité sociale, devenue nombreuse, se divise et devient une unité sociale supérieure. Le processus inverse réduit une unité sociale puissante en une plus petite, qui change ainsi de nom et de catégorie. Il sera donc normal de voir qu'un groupe est classé tantôt dans une catégorie, tantôt dans une autre. On peut voir une maisnie devenir une phratrie ('bratstvo') ou lignage ('rod'). Un même nom, 'župa' peut désigner des réalités sociales différentes, changeantes (Krauss, 1885, 2-ème chapitre). Au processus démographique naturel qui détermine ces changements, s'ajoutent les événements historiques, tels par exemple les nombreuses migrations qui ont marqué l'histoire des Balkans (Cvijić, 1923).

L'unité sociale la plus petite des Slaves du sud est toujours la maisnie, mais la composition du groupe domestique est profondément différente de celle des Roumains. On voit ainsi se dessiner une des frontières les plus nettes qui séparent les Roumains et les Slaves. On a désigné la maisnie des Slaves du sud par le nom de 'zadruga' (78). Ce nomn'est pas utilisé par les paysans, qui emploient d'autres noms reflétant la composition du groupe domestique. Ainsi, les Serbo-Croates la

désignent du nom de 'kuća zadružna' (Bogišić, 1884) (maison qui a beaucoup de travailleurs), ou 'velika kuća' (grande maison) (Vinski, 1938). Une désignation similaire se trouve chez les Bulgares, qui l'appelent 'goljama kăšta' (grande maison) (Vinski, 1938). D'autres noms peuvent désigner la maisnie sans toutefois faire référence à la grandeur du groupe domestique.

Chez les Roumains les parents ne vivent qu'avec les enfants non mariés, à l'exception du cadet des garçons, qui reste dans la maisnie paternelle pour assurer sa continuité après la mort des parents. Chez les Slaves du sud les garçons restent tous avec les parents même après leur mariage. Le père, ses fils et même ses petits fils mariés, vivent ensemble et forment une seule maisnie. Le groupe comprend donc une multiplicité de couples mariés. La terminologie de la parenté qui désigne les membres du groupe domestique devient ainsi plus complexe que chez les Roumains (79). La religion apporte peu ou pas de changements à la composition du groupe (80).

Le groupe est structuré par ses membres masculins, descendants d'une souche commune. L'idée du sang commun est invoquée régulièrement pour justifier la vie communautaire et le droit d'appartenance à un groupe (Sicard, 1943, pp. 65 sq.). Bien qu'elle apparaît comme indispensable elle est en fait transgressée de plusieurs manières. D'abord, il s'agit des femmes mariées qui, toutes, sont issues de maisnies étrangères, car on n'épouse jamais une femme vivant dans sa propre maisnie, si éloigné soit son degré de parenté. Dès que quelqu'un est admis dans une maisnie, il est considéré étroitement apparenté aux autres et le mariage avec eux devient impossible. La parenté spirituelle est invoquée pour expliquer cet interdit.

A part les femmes mariées, on doit citer les personnes intégrées par adoption, ou à la suite du fait que l'un des membres du groupe domestique s'est lié par une fraternité d'adoption avec un étranger. Tant la personne adoptée que le frère d'adoption sont considérés dorénavant

parents par le sang avec le reste du groupe.(81) Il arrive aussi qu'une veuve quitte la maisnie de son mari pour rentrer dans celle de ses propres parents, emmenant avec elle ses enfants. Il arrive aussi que les enfants nés d'une seule mère mais de pères différents restent dans la communauté du dernier mari de la mère (82). Les domestiques qui vivent dans une communauté domestique ne sont jamais membres de plein droit, sauf s'ils épousent l'un des membres de la maisnie.

La parenté, qui donne le droit de vivre dans une maisnie, est donc basée principalement sur l'ascendance masculine, les femmes n'étant prises en considération que dans des cas exceptionnels. Il en est ainsi lorsque dans un groupe domestique il n'y a aucun garçon mais seulement des filles. Dans ces cas une des filles reste avec ses parents et son mari, appelé 'domazet', s'installe chez elle pour empêcher la disparition de la maisnie.

Bien que partout le groupe domestique des Slaves du sud est composé de plusieurs couples, des différences existent entre les régions. Déjà au 19-ème siècle on écrivait: "Quant au nombre des associés ou membres de ces familles, il varie beaucoup suivant les provinces. Les plus nombreuses communautés se trouvent naturellement dans les plaines fertiles; mais elles sont fort restreintes dans les pays montagneux et sur le littoral étroit de l'Adriatique. Ainsi on rencontre les plus grandes associations dans la Slavonie, et les moins importantes sur le littoral de la Croatie et Dalmatie (83). M. Utjesenović fixe la moyenne des membres d'une communauté en Croatie de dix à quinze individus, dont trois ou quatre sont presque toujours mariés (Utjesenović, 1859). Mais nos sources donnent au contraire une moyenne de vingt à vingt-cinq individus. Dans la Slavonie, les plus grandes communautés comptent jusqu'à soixante membres, tandis que les plus petites en ont presque toujours six, sept ou huit seulement. Dans la haute Herzégovine, la majeure partie des familles se compose de vingt à vingt-cinq individus; à Gaćko on compte

même soixante dix individus dans certaines familles. Cependant les communautés ne sont jamais assez nombreuses pour former un village ou une commune" (Demelić, 1876, pp. 30-31). Emile de Laveleye (1886, 2 vol.) et August Meitzen (1895, III, pp. 341-350) décrivent plusieurs de ces communautés. Quelques données chiffrées appartenant presque toutes au 19-ème siècle apportent des précisions intéressantes, mais couvrent une partie seulement des régions balkaniques. Elles concernent soit la Yougoslavie (Halpern, Anderson, 1970) soit la Bulgarie (Gešov, 1887; Bobčev, 1906-1907). Parfois ces chiffres remontent plus loin, au 18-ème siècle (84).

Parfois les différences régionales apparaissent comme des différences d'ordre historique; à la suite d'un phénomène de disparition des groupes domestiques nombreux, des régions entières présentent au 20-ème siècle une situation semblable aux pays où un seul couple constitue la base du groupe domestique (Sicard, 1943, "La dissolution"). L'enquête de Vera St. Erlich classe les régions de la Yougoslavie selon leur caractère plus ou moins traditionnel, selon leur ouverture plus ou moins grande aux influences extérieures. On voit ainsi clairement que les groupes domestiques nombreux se sont maintenus dans les régions les plus traditionnelles, en même temps que d'autres éléments caractéristiques de la vie passée (Erlich, 1966; Erlich, 1971; Peševa-Popova, 1961; Peševa-Popova, 1965).

Plus nombreux, le groupe domestique des Slaves du sud est aussi plus divers dans sa composition. Le personnage principal est le chef, appelé en Yougoslavie 'starešina', 'domaćin', 'gospodar' ou 'muktar' par les musulmans. En Bulgarie on l'appelle 'glavatar', 'starejšina', 'domakin' et 'stopan'. Ces noms sont en rapport avec sa fonction de chef ou avec son âge avancé. Il y a deux manières pour devenir chef; la première consiste tout simplement dans la transmission héréditaire de la charge. Le fils aîné d'un chef devient à son tour chef à la mort

du père ou lorsque le père est trop âgé. D'autres fois c'est le frère du chef qui prend la direction des affaires. Mais, paraît-il, le plus souvent le chef est élu. L'élection est faite par le groupe des hommes qui choisissent de préférence un homme marié, ayant déjà fait les preuves de sa capacité de travail et de sa compétence. Rarement, il arrive aussi qu'une femme devienne le chef du groupe; il s'agit d'une situation d'exception, soit qu'il n'y a aucun homme adulte, soit qu'il n'y a aucun homme.

Une femme, la 'domaćica' aide le chef dans l'administration de la maison. Habituellement il s'agit de sa femme, mais il arrive aussi que cette charge soit impartie à la femme la plus capable. Son élection est faite par tous les autres, hommes ou femmes, mais elle peut aussi être faite par les femmes exclusivement.

A part le chef et sa femme il y a les autres membres masculins et féminins de la maisnie, les premiers étant les plus importants. Une autre distinctio n s'établit entre adultes et enfants. Le mariage accorde le plus souvent le statut de personne adulte.

Tout une hiérarchie s'établit à l'intérieur du groupe domestique; elle tient compte de la dignité du chef ou de sa femme, du sexe, de l'âge. On reconnaît ces rapports hiérarchiques dans la vie de tous les jours. On baise la main du chef ou des personnes les plus âgées, on leur accorde la première place dans les réunions, leurs conseils sont écoutés avec égards (Erlich, 1966, pp. 68, 230, 234; Antoniević,1974). Il arrive souvent qu'il soient assis tandis que les jeunes restent debout; on se découvre en leur présence, on ne rit pas, on ne fume pas sans leur permission, on ne se querelle pas devant eux. Cette hiérarchie est scrupuleusement observée pendant les repas; on observe un certain ordre pour s'asseoir ou pour être servi. La place d'honneur, en tête de table, est réservée au chef. A côté de lui peut s'asseoir sa femme; viennent ensuite les personnes âgées, les hommes d'abord, les femmes ensuite. Les enfants s'asseoient au bout de la table et sont ser-

vis les derniers. Lorsqu'il y a des invités, le chef seul s'asseoit à côté d'eux. Le respect des parents est général; Ami Boué cite même une fête des parents (Boué, 1840, II, p. 516).

On exprime son affection pour le conjoint avec modération, car il n'est pas bien séant de le faire autrement. Par contre, les relations entre frères et soeurs doivent être celles d'une tendresse marquée: "La jeune fille qui, dans sa pudique timidité, ose à peine parler de son fiancé, exprime avec enthousiasme sa tendresse pour son frère. Par l'âme de mon frère!' c'est là le serment qu'elle prononce lorsqu'une circonstance solennelle réclame d'elle un serment" (Lenormant, 1866, p. XXXI). Cette attitude est encore plus évidente lors d'un décés: "... chez les Serviens l'affection la plus vive est celle qui règne entre frères et soeurs: le frère est le protecteur né de sa soeur, dont il fait la joie et l'orgueil. Quand un homme marié vient à mourir, sa femme s'abstient de toute lamentation en public; sa mère et sa soeur lui rendent les derniers devoirs" (Chopin, Ubicini, 1856, p. 277).

Le groupe domestique des Albanais.

L'organisation sociale albanaise apparaît encore plus complexe et difficile à définir que les précédentes; d'ailleurs les descriptions et les classifications des divers auteurs ne concordent pas entre elles. Le manque d'informations suffisantes constitue un autre obstacle difficile à surmonter. Les ouvrages sur lesquels est basé principalement le texte qui suit sont celui du père franciscain Shtjefen Gječov, qui recueille au début du 20-ème siècle les lois coutumiaires de l'Albanie du nord (Gječov, 1941) et les deux volumes de Giuseppe Valentini (Valentini, 1956 et 1969).

La maisnie albanaise ('shpi', 'shtëpi') a un groupe domestique nombreux, composé souvent de plusieurs dizaines de personnes: "Dans quelques-unes de ces tribus et spécialement Dukagjin, ces maisnies comptent

plus que 30 ou 40 personnes; le mot arabe de 'mehalla' (camp militaire) est utilisé pour les désigner" (Coon, 1950, p. 22). Même par rapport aux Slaves les groupes domestiques Albanais sont plus nombreux; ils apparaissent comme tels dans l'enquête de Vera Erlich (Erlich, 1966). Aujourd'hui encore ils ont conservé le plus fidèlement les structures sociales anciennes, au moins au niveau de la maisnie. Je les ai vus vivre ainsi, en 1976, dans les régions de la Yougoslavie.

Plusieurs générations et plusieurs couples mariés vivent ensemble dans une même maisnie, parfois sous un seul toit. Il s'agit d'un groupe dont la composition se rapproche de celle des Slaves du sud. Le degré de parenté qui relie ses membres peut donc être parfois éloigné bien que, en général, il s'agit en premieu lieu de pères, de fils et de petits fils, ou de plusieurs frères avec leurs femmes et leurs enfants. Le degré de cohésion du groupe est perçu parfois à travers la structure de l'habitat; j'ai pu ainsi distinguer (dans quelques-uns des villages de la plaine de Polog, en Macédoine yougoslave) des groupes vivant sous un seul toit. D'autres fois, bien qu'abrités par un seul toit, on distinguait des compartiments séparés appartenant aux différents couples. Enfin, la phase la plus récente, mais qui n'est pas encore dominante, est celle où chaque couple a une maison propre située dans une cour commune.

Le groupe est conduit par un chef ('zoti i shtëpis' le maître de la maison) habituellement la personne la plus âgée (le père, le frère aîné). Si plusieurs frères sont à l'origine du groupe, le plus âgé des frères prend le commandement. Les qualités requises pour être chef comptent elles aussi et si le chef ne les a pas, on le change. Il a toujours une place d'honneur à table ou dans les conversations; on le sert le premier (85) même s'il y a dans la maison des personnes plus âgées que lui. Il a ses armes, son cheval, il garde l'argent du groupe tout entier et peut vendre ou changer des teres et des animaux. Il prête de l'argent, construit des maisons et des dépendances, repartit

le travail des membres du groupe domestique. Il a le droit de juger et de punir et veille sur le bien-être de tous, de même que sur leur honneur. Il assure pour chacun les vêtements dont il a besoin, achète des armes pour les enfants devenus adolescents. En général, ses droits sont plus grands que chez les Slaves du sud, où le chef doit consulter régulièrement ses associés.

La maison a aussi une maîtresse de maison ('zonja e shtëpis') qui s'occupe de la partie domestique du travail. Elle a le droit de prêter la farine, le pain, le sel, le fromage, le beurre; elle organise le travail des femmes. Elle prépare les repas et les sert, entretient la maison. Son comportement doit être juste et égal envers les enfants qui sont à sa charge. En retour, elle est exempte de préparer le pain, transporter l'eau, couper le bois, balayer, arroser, faucher et porter le dîner aux laboureurs dans les champs, travaux réservés aux autres femmes de la maison.

Les membres ordinaires de la maisnie ont le droit de déposer le maître ou la maîtresse de la maison s'ils n'agissent pas conformément à leur fonction. Ils ont chacun des armes dont ils disposent comme ils l'entendent. Ils sont logés, nourris et vêtus par la maisnie. Les fils obéissent à leur père jusqu'à sa mort et doivent le consulter en tout. Pour se déplacer il faut l'autorisation du père et s'ils veulent quitter définitivement la maison paternelle, ils n'auront aucun droit sur la fortune commune. S'ils se rebellent et tuent leur père, ils sont condamnés à mort (86). Cette obédience complète envers leur père a comme contre-partie une solidarité à toute épreuve de la part de ce dernier. Si le fils vole ou tue, la responsabilité en incombe au père.

Parmi les fils, l'aîné est le plus important. Il succède à son père dans la conduite des affaires et s'il s'agit d'une famille qui a une fonction spéciale (comme par exemple celle de 'voïévode', de porte-drapeau, de 'vieillard'), il hérite de cette fonction.

La croyance dans la parenté qui unit ceux issus d'un seul ancêtre,

surtout si ils habitent une seule maisnie, est particulièrement forte dans cette région. Il s'agit de la parenté par les hommes, appelée parenté du sang, différente de la parenté par les femmes, appelée parenté du lait.

Comme pour les deux autres groupes analysés (roumain et slave), les Albanais aussi ne présentent pas une situation parfaitement unitaire. Des variations apparaissent entre les régions qu'ils habitent. Ainsi, ceux qui vivent en Yougoslavie et ceux qui peuplent le nord de l'Albanie ont conservé plus pures les formes archaïques. Par contre, les groupes descendus vers le sud, situés dans la plaine d'Athènes, dans le Péloponèse ou dans les îles, ont perdu une bonne partie des traditions qui se rapportent au groupe domestique tel qu'il vient d'être décrit. Il en est de même des Albanais émigrés en Italie depuis des siècles. Mais nous sommes encore loin d'avoir une bonne vue d'ensemble sur les populations albanaises.

Le groupe domestique des Grecs.

Le groupe domestique largement dominant en Grèce est celui basé sur un couple unique et ses enfants non mariés. Parfois le père et la mère du mari (plus rarement de la femme) viennent s'ajouter; encore plus rarement, à côté du couple vivent des parents qui ne se sont pas mariés, qui sont malades, veufs.

Les structures sociales de la Grèce présentent une grande variété, plus grande que celle caractérisant la société d'autres populations balkaniques; ceci est surtout vrai si on analyse les unités sociales plus complexes, qui englobent la maisnie. Cette variété est encore loin d'être connue.

Ainsi, à côté des régions où le mariage est patrilocal, il y en a d'autres, plus restreintes, où la règle veut que le mari vienne s'installer chez sa femme. Il ne s'agit pas ici du cas des maisnies qui n'ont

pas d'héritier mâle et qui font venir le mari (appelé 'soghambros') chez sa femme, pour empêcher la disparition de l'unité sociale. Dans un cas comme dans l'autre le groupe domestique est basé sur le couple unique, chaque nouveau couple (exceptant celui qui reste avec les parents) s'établit à part.

Le chef du groupe est le père; la femme lui est subordonnée et elle est considérée comme étant inférieure à tous points de vue (87). Les enfants obéissent au père et ils se marient par ordre d'âge; parfois les garçons se marient après leurs soeurs et participent auparavant à leur constituer une dot (comme c'est le cas en Crète par exemple).

Comme pour les autres populations balkaniques, des exceptions concernant la composition du groupe domestique peuvent apparaître, mais elles sont peu connues. S. E. Aschenbrenner affirme que dans un village du Péloponèse, jadis "...la famille patriarcale composée de plusieurs frères mariés et leurs familles, vivant tous sous un même toit et l'autorité du père, était habituelle" (Aschenbrenner, 1971, p. 21). Sa description s'arrête là; or, pour savoir s'il s'agit réellement d'un groupe domestique basé sur l'existence de plusieurs couples et constituant une seule maisnie, d'autres éléments doivent intervenir (comme par exemple la propriété commune, le travail en commun, les repas pris en commun, le budget commun).

Des affirmations similaires peuvent être faites sur d'autres régions de la Grèce, mais il faut analyser ces affirmations cas par cas. Ainsi, on me signale que des familles étendues existaient dans le passé dans les îles de la mer Adriatique. La reconstitution de cette ancienne forme de vie, même si elle s'avérait vraie, devrait aussi analyser s'il ne s'agit pas d'une colonisation venue des régions slaves ou albanaises du continent.

D'autres régions ont été poussées - pour des raisons diverses - vers un mode de vie qui groupe étroitement plusieurs ménages; un e-

xemple clair est celui des régions guerrières, dont le Mani est le plus caractéristique. Sa vie passée est marquée par son esprit d'indépendance, sa lutte permanente avec un ennemi venu de l'extérieur, ses vendettas interminables qui opposent les clans entre eux. Cette situation a poussé les parents les plus proches, même s'ils constituaient des maisnies indépendantes, à s'installer les uns près des autres sous la conduite d'un chef unique et autour d'une tour de défense appartenant à tout un lignage. Mais là encore, seulement si les éléments cités plus haut (propriété commune, budget commun, etc.) s'ajoutent, on peut classer la maisnie et son groupe domestique à côté de celles habituelles aux Slaves du sud et aux Albanais.

Un cas précis de groupe domestique composé de plusieurs ménages est celui des Saracatsans; les fils continuent de vivre ensemble avec leur père même après leur mariage (Kavadias, 1965; Campbell, 1964). Trois générations, le père, ses fils et ses petits fils forment le groupe domestique. La séparation du groupe survient à la mort du père ou lorsque le dernier des garçons se marie. A partir de ce moment chaque maisnie constitue peu à peu un nouveau groupe domestique nombreux qui va vers une nouvelle séparation (88). Des raisons d'ordre pratique viennent justifier et maintenir vivante cette forme de groupe domestique; les Saracatsans sont bergers et ils possèdent de nombreux troupeaux. Comme il est difficile de garder les troupeaux sans avoir un nombre suffisant de bergers, les groupes domestiques nombreux correspondent aux nécessités techniques de l'élevage. En effet, le travail est diversifié et les animaux ne peuvent pas être gardés ensemble; les chèvres forment un troupeau, les béliers un autre, les moutons stériles et les moutons qui ont un agneau sont séparés, pour chaque groupe un berger étant nécessaire.

Une nécessité du même ordre détermine les bergers Aromounes et Fârcherotes d'expression romanique (appelés aussi Vlaques) de s'associer pour garder leurs troupeaux. La structure sociale des Saracatsans

d'expression grecque ressemble fortement à celle des deux groupes romaniques cités plus haut (Capidan, 1937; Wace et Thompson, 1913).

Quelques comparaisons et quelques hypothèses.

A chaque fois que la notion de groupe domestique apparaît elle implique celle de maisnie.J'ai évité d'employer trop souvent le mot famille, utilisé couramment par les hommes de science, qui désignent le groupe domestique basé sur un seul couple par le nom de 'famille nucléaire' et celui basé sur plusieurs couples par le nom de 'famille étendue'. La notion de famille, qui implique celle de parenté,est moins précise que celle de maisnie. A la notion de parenté il faut nécessairement ajouter les éléments qui définissent la maisnie et son groupe domestique, dont les premiers sont l'habitat (la maison et ses attenances) et la propriété commune. Le travail en commun, le budget commun, les repas communs, le feu unique pour préparer la cuisine, la constitution d'une seule unité religieuse et magique, doivent préciser et clarifier les situations auxquelles nous avons affaire et fixer les limites du groupe domestique mieux que la notion de famille. Les paysans eux-même interprétaient la parenté, les relations sociales, l'identité des personnes,de la même manière, en les rapportant aux différents groupes sociaux dont était composée leur société.

Revenant à l'objet de cette étude, la composition du groupe domestique, on constate que partout à la base du groupe il y a l'idée de parenté par le sang. Dans la grande majorité des cas cette supposition est vraie; elle le devient moins à mesure qu'il s'agit d'unités sociales plus complexes (clan, village, tribu, confédération villageoise, confédération tribale). Donc le groupe domestique de la maisnie se présente comme un groupe apparenté par le sang, qui vit et travaille ensemble, qui a un chef et qui fait des efforts soutenus pour empêcher sa disparition et celle de la maisnie toute entière.

Les garçons sont préférés; dans une large région, qui inclut l'Albanie, le Monténégro, une bonne partie de la Grèce, lorsqu'on a par exemple trois enfants dont une fille, on dit "j'ai deux enfants et une fille". On dit même "c'est une fille, excusez-moi", phrase qui se transforme par la suite et devient "c'est ma femme, excusez-moi". En l'absence d'un garçon, le mariage, généralement patrilocal , devient matrilocal. Cette deuxième affirmation n'est pas vraie pour les Albanais Guègues; l'adoption aussi est bien plus rarement (paraît-il) employée chez eux. Parmi les garçons on distingue les aînés et les cadets. L'aîné a un rôle important dans les groupes domestiques nombreux, car il hérité de la qualité de chef. Chez les Roumains c'est le cadet qui est mis en relief en restant avec ses parents et en héritant la maison paternelle; dans les contes populaires c'est toujours lui qui est le plus brave, le plus intelligent. Chez les Albanais, malgré le fait que l'aîné a le rôle principal, c'est toujours le cadet qui hérite de la maison paternelle dans le cas d'un partage du patrimoine.

La composition des groupes domestiques, telle qu'elle est apparue dans les descriptions qui précèdent, nous permettent de dessiner sur une carte l'emplacement de deux zones distinctes. Le groupe domestique basé sur un couple unique se trouve chez les Roumains; ils maintiennent catte composition même lorsqu'il s'agit des habitants de la Bessarabie, du Timoc ou de la partie yougoslave du Banat. Ils sont entourés presque de toutes parts par la masse slave, dont le groupe domestique est basé sur la multiplicité de couples vivant ensemble (89). Les Hongrois connaissaient eux-aussi dans le passé cette forme semblable à celle des Slaves ou des Albanais. Il faut descendre loin vers le sud et arriver en Grèce pour retrouver couramment des formes semblables à celles existant en Roumanie. Entre ces deux extrémités se situent les Slaves du Sud et les Albanais chez qui domine le groupe domestique nombreux.

La situation, relativement claire sur la carte, apparaît comme plus

compliquée lorsqu'il s'agit de l'expliquer. Retenons quelques hypothèses qui me paraissent être les principales:

1) Les Slaves du sud (90) sont venus avec l'organisation de leur groupe domestique des régions d'où ils sont originaires. La preuve consiste dans le fait que les autres Slaves (par exemple les Slovaques ou les Russes) connaissent des formes semblables (91). Le fait qu'ils devaient conquérir des territoires qui ne leur appartenaient pas et qu'ils rencontraient l'hostilité des anciens habitants, expliquent en partie le maintien de groupes domestiques nombreux, comme aussi la forte solidarité des Slaves du sud, allant couramment jusqu'au niveau tribal.

2) L'hypothèse thraco-illyre apparaît à première vue comme peu probable. Ainsi, les Albanais et les Roumains, descendants des Thraco-Illyres, auraient du avoir des formes de vie semblables. Or, la différence qui les sépare à cet égard est nette. Comment l'expliquer?

3) Les Albanais auraient acquis une forme de vie similaire à celle des Slaves sous l'influence de ces derniers. Cette affirmation paraît peu probable, pour plusieurs raisons: a) les groupes domestiques nombreux existent aussi parmi d'autres populations européennes que les Slaves, et qui ne sont pas en contact avec les Slaves; b) les Albanais du sud n'ont pas eu partout le même contact étroit avec les Slaves que les Albanais du nord; c) un peuple ne change pas d'un jour à l'autre son ancienne structure, qui est l'expression de tout un ensemble de conditions sociales, religieuses, économiques; d) les Roumains ont été aussi en contact intime avec les Slaves, assimilant un bon nombre d'entre eux, sans toutefois avoir des groupes domestiques nombreux.

4) Les Roumains, ayant la même origine thraco-illyre que les Albanais, ont pu connaître dans le passé un groupe domestique nombreux, habituel pour les Albanais. Sous l'influence de la massive colonisation romaine comme de la romanisation tout court, ils ont changé l'ancienne composition du groupe domestique, pour adopter une forme proche

de celle des Romains, de même qu'ils ont adopté le latin, abandonnant la langue parlée par les Daces. Cette hypothèse n'est pas invraisemblable, mais elle doit être prouvée, opération difficile dans l'état actuel de nos connaissances.

5) On peut ajouter une autre hypothèse; les Thraces et les Illyres occupaient un territoire immense; l'Europe centrale, la péninsule des Balkans (à l'exception des régions grecques du sud) et même certaines parties de l'Asie Mineure. Or, les recherches faites sur eux partent en général d'une supposition qui n'est pas encore prouvée, c'est-à-dire que cette énorme masse humaine (à l'époque, probablement la plus nombreuse en Europe) a eu partout la même vie sociale. Pourquoi ne pas supposer qu'à l'intérieur des populations illyro-thraces il y a eu dès l'antiquité des différences significatives, dont l'une serait celle concernant le groupe domestique?

6) Ajoutons une dernière hypothèse. Les Roumains et leurs ancêtres Daces, établis depuis longtemps dans les mêmes régions, auraient connu très tôt une forte évolution de leur société. Cette évolution se serait passée plus rapidement chez eux que chez les autres populations balkaniques, à l'exception des Grecs, éliminant un hypothétique groupe domestique nombreux.

Il ne me paraît pas prudent de pousser plus loin ces hypothèses ni de les considérer comme de vraies explications. Trop d'éléments nous manquent; ils sont d'abord d'ordre historique, la connaissance du passé lointain (antiquité, moyen âge) étant incomplète. Ensuite, on ne peut pas limiter aux régions balkaniques la comparaison entre les groupes domestiques nombreux et ceux basés sur l'existence d'un seul couple. Enfin, d'autres éléments doivent être analysés afin d'avoir une vue plus complète; connaître toutes les unités sociales et les connaître à tous les points de vue, non seulement celui concernant la composition du groupe humain.

L'IDENTITE: QUELQUES EXEMPLES BALKANIQUES

L'identité spirituelle.

L'enfant qui vient au monde n'a aucune identité; les croyances concernant une éventuelle vie qui précède la naissance ou concernant la réincarnation ne sont pas connues des paysans balkaniques. L'avenir et le sort du nouveau-né, composé d'une âme et d'un corps, sont donc incertains. Il s'agit alors pour ceux qui l'entourent d'agir vite afin de lui créer une situation normale et le défendre contre les dangers éventuels qui le guettent.

La première chose à faire est de s'assurer que son âme sera sauvée. Si pour les gens d'église il s'agit de permettre à l'âme spirituelle de naître, pour les paysans, les choses sont plus compliquées. Pour les uns comme pour les autres l'avenir de l'enfant est assuré par le baptême. Il faut baptiser les enfants, sinon la voie du Paradis leur sera fermée.

Normalement le baptême doit être effectué par le prêtre et dans le cadre d'une cérémonie précise; s'il y a danger de mort avant l'arrivée du prêtre, n'importe qui peut le faire, de préférence le père de l'enfant. Car "lorsqu'on baptise quelqu'un les cieux sont ouverts, cieux fermés à cause d'Adam et qui sont restés fermés jusqu'à l'arrivée de Jésus-Christ..." (Bujoreanu, p. 111) nous dit un ancien texte roumain. Et plus loin le même texte précise l'endroit où iront les enfants non baptisés: "Les enfants des chrétiens morts avant d'avoir été baptisés, seront comme ceux des païens; ils n'iront pas dans le royaume des Cieux, ni dans l'Enfer, mais resteront dans un endroit plein de lu-

mière" (Bujoreanu, p. 111).

N'ayant pas eu le temps de pécher, les enfants qui n'ont pas reçu le baptême ne seront pas damnés, mais ils n'auront pas non plus le droit d'entrer dans le Paradis. Ils occuperont une place intermédiaire entre l'Enfer et le Paradis, espaces fermés et entourés de véritables murailles. Cette position intermédiaire est parfois mise en évidence dans l'organisation des cimetières, où une place spéciale est réservée aux enfants non baptisés; habituellement il s'agit de l'un des angles du cimetière, ou même à l'extérieur" (Marian, 1892, p. 76). Dans la peinture murale religieuse de Roumanie, les anfants non baptisés forment parfois une catégorie à part, qui ne se trouve ni dans l'Enfer ni dans le Paradis.

Les paysans ont une véritable obsession de rater les baptêmes; il faut baptiser à tout prix les nouveau-nés; aux motifs plus haut cités s'ajoute la peur de les voir devenir stryges. Au Maramureș, dans le nord de la Roumanie, il y a des cas où "La vieille femme - sage-femme - qui se trouve près de la mère, donne le nom à l'enfant. Si la mère n'aime pas le nom, elle le changera plus tard" (Golopenția-Eretescu, p. 153). La coutume des musulmans Turcs nous rappelle celle décrite ici: "The given name is still generally called the "göbekadi", the umbilical name. This is the name given when the umbilical cord is cut by the midwife, usually in the presence of a male relative, father or grandfather, who formally pronounces the name" (Spencer, p. 208).

Il m'est arrivé d'apprendre que des enfants morts-nés ont été aspergés d'eau bénite ou tout simplement d'eau pour les baptiser, pratique interdite par l'Eglise. Dans ces cas on les appelle habituellement Jean, du nom de celui qui avait baptisé Jésus-Christ. Hacquet trouve dans un village d'Istrie une femme qui était en couches depuis huit jours et qui, oubliant ses souffrances et la mort qui la guettait, lui dit: "Si vous êtes un médecin, rendez-moi au moins le service de sauver mon enfant de la damnation éternelle; voyez s'il ne sort pas quelque partie de son corps où vous puissiez le baptiser" (Hecquard, p.63).

La croyance en la vie d'après la mort était générale et influençait le comportement des gens depuis leur naissance et jusqu'à leur mort. Puisque la vie terrestre est passagère et l'autre éternelle, il faut se préparer activement pour la deuxième. Un des principaux soucis était de retrouver dans l'autre monde les gens dont on avait été entouré pendant la vie terrestre. Les procédés pour obtenir ce résultat étaient nombreux, mais je retiens ici seulement le baptême. En effet, l'Eglise était formelle à cet égard, les enfants non baptisés ne rejoindront pas leurs parents baptisés. Par conséquent, même si l'Enfer ne les guette pas, ils sont voués en éternité à la solitude.

En même temps que l'enfant voit les cieux s'ouvrir devant son âme à l'occasion du baptême, il réçoit un nom. Ce nom est éternel et son importance reste grande durant toute la vie de l'individu. Il constitue l'identité première et il est inscrit dans "le livre de la vie" qui se trouve dans le ciel et où sont inscrits tous les êtres humains. Il est invoqué dans les prières faites pour celui qui le porte pendant sa vie ou après sa mort. Il doit être connu des sorciers pour pouvoir agir sur son porteur. Cette croyance est largement répandue: "The pronunciation of the name has effects regarded as irresistible - and by 'pronunciation' is meant, at least primitively, the 'declamation', with chanted intonations, rhythm, and melopoeia. The force of this pronunciation is the same for men, animate beings, visible or invisible, spirits, genii, demons, gods, spirits animating things apparently inanimate, etc. - for the weakest as well as for the strongest. Spirit-raising, exorcism, possession, sorcery, and oaths, in all their infinite variety, are based on this imperious handling of names" (Encyclopoedia, IX, p.132).

La jeune fille qui veut être aimée par un garçon porte au sorcier un objet pris en cachette à celui qu'elle désire ensorceler et dit son nom et le nom du bien-aimé. Pour qu'on vous lise une prière, l'Eglise demande le nom. Cacher son nom veut dire se défendre contre l'in-

fluence occulte que les autres pourraient avoir sur vous. Parfois on cache systématiquement son nom: "In many parts of the Balkans which I visited, the taboo on mentioning the name of husband or wife was still strictly observed. In Montenegro old peasants would not give the name of their husband or wife" (Durham, 1923, p. 83).

L'identité entre le nom de baptême et l'âme de quelqu'un résulte aussi de nombreux documents roumains du passé, comme par exemple celui d'un prêtre, qui fait en 1702 une donation "pour Dieu, pour mon âme et celle de mes parents ... car, en accord avec mes frères et mes parents j'ai donné ce terrain pour /installer/ des magasins (...) Et j'ai écrit mon nom et ceux de mes parents, afin qu'ils soient cités pendant la sainte liturgie autant qu'elle sera célébrée..." (Potra, p. 223).

Le fait de porter le même nom qu'un autre donne naissance à une forme de parenté dont les contours restent imprécis, mais qui est indiscutable. Elle peut même entraîner des interdictions de mariage. Bien que rarement mentionnée, elle est connue par toutes les populations chrétiennes balkaniques. Elle paraît remonter loin dans l'histoire, mais elle est peu étudiée de même que d'autres formes de parenté (par exemple celle des personnes nées le même jour, ou ayant bu le même lait pendant l'enfance).

Il arrive parfois que dans une famille un ou plusieurs nouveau-nés meurent. On fait alors appel à deux techniques d'ordre magique; si on suppose que le parrain n'a pas de chance, on le change ou on le double d'un ou de plusieurs autres parrains (Marian, 1892, XII-ème chapitre. Hammel, 1968, pp. 43 sq.). D'autres fois, pour éviter la mort d'un enfant débile (surtout si sa maladie présente des spasmes), on change son nom à la suite d'un rituel significatif, dont voici un exemple tel qu'il est décrit par Simion Florea Marian (Marian, 1892, pp. 223-224):

"La femme qui par exemple n'a pas de chance avec les filles, cherche une femme qui a eu plusieurs filles et toutes sont devenues a-

dultes. Cette dernière vient devant la fenêtre (de la maison où habite la femme sans chance) et demande:

- N'auriez-vous pas une enfant (à vendre)?

- Si, nous avons! répond celle qui se trouve dans la maison, mais nous n'avons pas la chance de la voir vivre!

- Vendez-la-moi donc car moi, grâce à Dieu, j'ai assez de chance!

- Bon, je te la vends...que peux-tu m'offrir?

- Qu'est-ce que tu demandes?

- Dɔh...que pourrais-je dire!...beaucoup, car c'est une enfant belle comme une fleur, vraiment!

- Je peux te donner seulement ça, .pas plus!

- Donne-moi l'argent!

La femme étrangère passe à travers la fenêtre un poulet ou un peu d'argent. La mère de la fille prend l'argent et lui donne l'enfant toujours à travers la fenêtre. L'étrangère, avec l'enfant dans ses bras, fait le tour de la maison et ensuite pénètre à l'intérieur à travers la porte. En entrant, elle dit:

- Pourriez-vous m'abriter? car je suis une étrangère venue de loin, et je ne sais pas où aller...et puis j'ai en plus cette enfant avec moi et je ne peux plus la porter...

- Mais si, on te reçoit, pourquoi pas! répond la mère de l'enfant...approche.

La femme met la fillette sur le lit ou par terre si elle est un peu plus grande; elle s'asseoit sur un banc ou sur une chaise, simulant une grande fatigue.

- Mais comment s'appelle la petite? demande la mère.

La femme dit maintenant le nom (nouveau) qu'elle lui a donné".

En d'autres occasions, l'étrangère peut faire plusieur fois le tour de la maison, ou prendre à plusieurs reprises l'enfant à travers la fenêtre. "La coutume d'avoir deux noms, l'un de baptême et l'autre ajouté pour des raisons superstitieuses, existe encore chez les Rou-

mains. Lorsqu'un enfant est depuis longtemps gravement malade, surtout d'une maladie qui provoque des spasmes, les mères changent le nom du malade, convaincues qu'ainsi elles cachent l'enfant à l'influence du mauvais esprit qui, selon leur croyance, produit la maladie. Ainsi,l'enfant reste toute sa vie avec deux noms, l'un de baptême, l'autre superstitieux" affirme l'évêque Melchisedec (Marian, 1892, p. 225). On peut citer aussi le cas du Maramureș où, à côté du nom donné par la sage-femme au moment où elle coupe le nombril du nouveau-né, la mère peut ajouter un deuxième nom qui deviendra un nom de baptême. La situation est connue ailleurs aussi: "A great many races may be cited among whom a provisional name, purely for practical purposes, is given to the new-born infant, and its real name (...) is conferred, with a prescribed ceremony, when the child reaches a certain age marked by some visible sign..." (Encyclopoedia, IX, p. [illegible]). Les moines chrétiens reçoivent un nom de baptême au moment de l'enfance; lorsqu'ils deviennent moines ils reçoivent un nouveau nom, expression de leur nouvelle condition. Le moine défroqué abandonne son nom de moine et reprend celui de baptême.

"Les noms [illegible] donnés (surtout par les Roumains de Bucovine) aux enfants pour les défendre contre les maladies, sont choisis de préférence parmi ceux qui n'existent pas dans les livres de l'Eglise. Ainsi, il s'agit de noms d'animaux sauvages, par exemple on appelle les garçons Loup, Ours..." (Marian, 1892, p. 225). De cette manière on trompe et on effraie même la maladie (Golopenția-Eretescu, pp. 1[illegible]3, 1193 sq.). Milenko S. Filipovich signale des pratiques similaires chez les Turcs de Turquie et des Balkans; on met deux noms, l'un des deux étant même un nom de baptême, chrétien. L'enfant recevra ensuite un deuxième nom, musulman. Le baptême est censé assurer à l'enfant la santé; on peut aussi choisir un nom turc "fort", comme Demir, qui signifie acier. La croyance que le baptême [illegible] l'enfant contre la maladie est connue également aux Albanais musulmans et aux Tsiganes mu-

sulmans. Par contre, les chrétiens (spécialement au Monténégro) donnent à leurs enfants un deuxième nom qui est musulman, dans la croyance que de cette manière ils leur évitent le mauvais oeil (Filipović, 1951).

Le nom individuel et le sobriquet des paysans.

Si on compte les noms choisis par les paysans au moment du baptême (Graur, 1965, chap. V) on trouve dans chaque village un stoc assez important. Mais si on observe la fréquence avec laquelle apparait chacun de ces noms, on s'aperçoit que les quatre ou cinq premiers représentent plus de la moitié des cas.

Ainsi, dans le village roumain Belinț (dans le Banat) parmi 914 hommes, 253 s'appelent Ioan, 184 s'appelent Constantin et 136 Dimitrie. Mis ensemble, ils représentent 62,7 %. Du total de 952 femmes du même village, les trois premiers (Elena - 285 cas, Maria - 262 cas et Livia - 88 cas) représentent 66,6 % (Ancheta monografică, p. 308).

Parmi les Roumains de sexe masculin qui habitent Valea Sebeșului, 50,7 % portent les noms de Ion, Nicolaie, Vasile, Gheorghe (Stan, pp. 267-279). Dans le village roumain de Purcăreți, sur une population totale de 637 personnes, 62,8 % portent les noms masculins de Ion, Nicolaie, Gheorghe, et ceux féminins de Maria, Elisabeta, Ana, Ioana (Cristureanu, Stan, pp. 103-109).

En Grèce, "environ 40-50 % des personnes de sexe masculin de tout échantillon se regroupent sur six prénoms (...) Lorsque les échantillons sont plus restreints, mais plus homogènes et plus exhaustifs (villages, bergeries d'une même région, clan) la concentration sur les six premiers prénoms s'accentue et dépasse la fourchette des 50 - 60 %. Par contre la variété tombe à environ le tiers de celle constatée dans les grands échantillons urbains" (Vernicos, pp. 188-189). Les règles suivies par les noms en Grèce (Oikonomidis, 1962) ressemblent donc à celles observées en Roumanie. D'ailleurs, cette concentration autour de quelque noms seulement et qui est un phénomène courant balkanique, se ren-

contre aussi en d'autres régions européennes.

Le choix du nom suit des règles qui présentent des similitudes significatives parmi les populations européennes. Ainsi, le désir de conserver certains noms dans le cadre de la famille; par exemple, le nom du grand-père paternel et de la grand -mère paternelle sont souvent donnés aux premiers garçon et à la première fille d'un nouveau couple. Les deux enfants suivants recevront les noms des grands-parents maternels. Parfois ses règles se compliquent car des normes précises déterminent les noms des enfants, quel que soit leur nombre. "En donnant le prénom au moment du baptême, le grec se doit d'honorer et de perpétuer la mémoire de ses ascendants. L'aîné prendra ainsi le prénom de son grand-père paternel, tandis que pour les garçons suivants on choisira parmi les parents que l'on est disposé à honorer, étant donné l'état des rapports interfamiliaux. Le parent sans descendance mâle sera préféré (surtout dans la lignée paternelle)" (Vernicos, p. 188).

On observe ici ou là le désir de donner au plus vite le nom d'une personne chère, récemment décédée, à l'un des enfants nouveau-nés. Ces règles, connues par toutes les populations balkaniques, sont suivies de même par des populations appartenant à d'autres continents: "Newly-born children receive the names of deceased members of their family, according to fixes rules (...) Examples occur among all the races of the world" (Encyclopoedia, vol. IX, pp. 131-132).

Le fait qu'un grand nom de personnes porte le même nom de baptême peut donner naissance à des confusions difficiles à éviter si le sobriquet ne venait s'ajouter pour aider à l'identification de quelqu'un. Le sobriquet présente une grande variété car son origine, liée aux particularités d'un individu et de sa vie et à l'inventivité des gens, d'une richesse inépuisable. Il est généralement utilisé par les populations balkaniques (92); il est en même temps utilisé à tous les niveaux de la société Ainsi on voit des sobriquets individuels; si ces sobriquets

se transmettent d'une génération à l'autre, ils deviennent un signe de l'apparition d'un nouveau lignage. En certaines occasions il voisine avec un vrai patronyme et garde son caractère de sobriquet appartenant à un groupe tout entier (lignage, village, tribu). Un bel exemple est publié par Tache Papahagi qui note les sobriquets avec lesquels les paysans du "pays" de Maramureş désignent les habitants de tel ou tel village de la région: "Les habitants de Breb sont goitreux, car ils ne peuvent point parler comme il faut, clairement. Ceux de Budeşti sont résiniers, car chez eux il y a beaucoup de résine, de nombreus sapins. Ceux de Sârbi sont "prunari" /producteurs de prunes/ car il y a beaucoup d'arbres fruitiers. Ceux de Călineşti sont des couilles longues, car ils sont coureurs, mais ce n'est pas très sur. Ceux de Crăceşti sont "mâţ" car ils ont les yeux blancs. Ceux de Giosani sont des tsiganes, car ils sont noirs, malhabiles, éhontés. Ceux de Hărniceşti sont chevaux, car ils sont grands comme les chevaux. Ceux de Şugatag sont loups, car ils aiment voler. Ceux de Giuleşti sont huppes, ça je ne le sais pourquoi. Ceux de Berbeşti sont chèvres. Ceux de Fereşti sont des barbeaux car ils habitent près de la rivière. Ceux de Corneşti sont appelés volailles. Ceux de Văleni sont appelés "iconari" /peintre d'icônes/. Ceux de Vădeni sont appelés merde de chien. Ceux de Hoteni sont des coucous" (Papahagi, pp. 162-163).

Le nom et le sobriquet des princes et des seigneurs roumains.

Les études faites sur les noms et les sobriquets se contentent d'examiner le monde paysan et les affirmations faites au point précédent semblent convenir aux paysans exclusivement. En fait elles sont également vraies pour les autres catégories sociales, et constituent des caractéristiques communes pour les sociétés passées. Afin de vérifier cette affirmation j'ai pris la liste des princes de la Moldavie et de la Valachie (Pascu, 1974) et j'ai constaté les suivantes:

MOLDAVIE	1352 - 1653	1653 - 1849
noms de princes	24	17
nombre de fois que ces noms sont cités	56	47
parmi eux on cite	Ştefan 10 fois Alexandru 8 fois Petru 6 fois Bogdan 4 fois	Alexandru 10 fois Constantin 8 fois Dumitru 4 fois Mihai 4 fois
	Total 28	Total 26
du total des 56 citations, ces quatre noms représentent	50 %	55,3 %

On constate donc que, de même que pour les paysans, les premiers quatre noms le plus souvent cités représentent dans les deux périodes à peu près la moitié des citations. On constate aussi que, à part le nom Alexandru, les trois autres noms de la deuxième période ne correspondent pas avec ceux de la première; c'est un signe évident des changements importants survenus dans l'histoire de la Moldavie et de l'apparition de nouvelles familles regnantes.

Si on suit de plus près ces noms, on constate aussi que la coutume paysanne d'appeler le petit-fils du nom de son grand-père était pratiquée aussi par les princes du passé. Non moins intéressante est la constatation faite pour la première période, que, lorsqu'on intronise un seigneur dont les ancêtres n'avaient jamais régné, ils changent parfois leur nom pour prendre l'un des noms habituels aux princes de la Moldavie. Par exemple (comme le dit la chronique de Grigore Ureche qui couvre la période 1358-1594) le seigneur Petrea Stolnicul se fait appeler Alexandru, le seigneur Tomşa devient Ştefan. Un autre prince dont la famille est d'origine seigneuriale, nomme ses trois garçons Constantin, Alexandre et Bogdan, noms habituels des princes. Appartenant à la famille Movilă ils emettent tous les trois des prétentions au trône de la Moldavie.

VALACHIE	1310 - 1654		1654 - 1848	
noms de princes	27		17	
nombre de fois que ces noms sont cités	67		37	
parmi eux on cite	Radu	12 fois	Constantin	6 fois
	Vlad	11 fois	Alexandru	5 fois
	Alexandru	6 fois	Gheorghe	4 fois
	Mircea	6 fois	Grigore	4 fois
	Total	35	Total	19
du total des citations, ces quatre noms représentent	52,2 %		51,3 %	

Encore une fois, les premiers quatre noms (d'un stoc de 27 noms pour la première période et de 17 pour la deuxième) représentent à peu près la moitié du total des noms utilisés. La différence entre les noms de la deuxième et ceux de la première période est évidente; le changement des conditions historiques se manifeste par l'apparition de nouvelles familles régnantes et de nouveaux noms. La transmission des noms à l'intérieur des lignages se maintient; on prend souvent le nom du grand-père, même du père.

Un nom conserve également son importance durant toute l'histoire des deux principautés roumaines: Alexandru. Le nom Constantin prend une place de choix dans les deux provinces et dans la deuxième période; il arrive comme nom habituel des princes en même temps que les familles d'origine grecque phanariote. On doit ajouter que plusieurs des princes phanariotes ont régné successivement dans les deux principautés.

Le sobriquet des princes est lui aussi intéressant à étudier. Le chroniqueur cité plus haut, Grigore Ureche, écrit une histoire de la Moldavie qui est pleine de détails significatifs pour la connaissance de la vie du passé. J'ai pris sa chronique laissant de côté les princes

ayant régné dans un passé lointain et dont les noms seulement ont été conservés; j'ai noté ensuite les princes qui ont régné entre la moitié du 15-ème siècle et la fin du 16-ème siècle. On trouve dans cette période 23 princes; 16 ont un sobriquet qui s'est imposé de telle manière que l'histoire l'a retenu. On appelait parfois le prince par le sobriquet et non par le nom. Cinq princes ont un double sobriquet; Ştefan le grand et le bon; Bogdan l'aveugle et le terrible; Despot l'hérétique et le terrible; Ivan fer à cheval, le crépu; Aron le méchant et le terrible (Kogălniceanu, I-er volume, pp. 129-247).

Pour la même période, d'un total de 30 princes de la Valachie, on trouve que 19 portaient un sobriquet.

Il est instructif d'observer la date à laquelle apparaît le patronyme: en Valachie on constate que parmi les 40 princes qui ont régné entre la moitié du 15-ème siècle et la moitié du 17-ème, 4 seulement ont un patronyme. Le siècle suivant, 15 princes parmi 18 ont un patronyme; plus tard encore, tous les princes ont un patronyme.

En Moldavie le patronyme des princes semble s'imposer plutôt: ainsi, si on ne trouve pas de prince avec un patronyme avant la moitié du 15-ème siècle, dans les deux siècles qui suivent (milieu du 15-ème - milieu du 17-ème) 18 princes parmi 37 ont un patronyme. On y reconnaît facilement les patronymes ayant à leur origine un sobriquet (par exemple la famille Movilă - Colline).

Le sobriquet, mentionné comme un vrai nom du prince et tout aussi couramment que celui de baptême, semble disparaître au moment où apparaissent les patronymes. Les princes du 18-ème siècle par exemple ne sont plus appelés que par leur nom de baptême et leur patronyme, coutume qui s'imposera aux 19-e et 20-e siècle dans toutes les couches sociales. Peut-on conclure qu'on avait cessé de donner des sobriquets aux princes? Cela ne me paraît pas probable, puisque l'utilisation des sobriquets est courante parmi les paysans de nos jours encore. Probablement qu'on ne les a plus noté et que, par différence de Ureche (qui devait nommer couramment ses pairs seigneurs par leur sobriquet) les

gens de culture du 18-ème et du 19-ème siècle ont noté surtout les patronymes.

Un autre chroniqueur, Ion Neculce, raconte l'histoire de la Moldavie durant les 17-ème et 18-ème siècles; je choisis dans son texte quelques parties significatives et concernant le sobriquet des seigneurs (Neculce, 1955). - Durant un combat, le prince Stefan le Grand est resté sans cheval; l'un des fonctionnaires de sa cour qui s'appelait Purece (Poux) lui prête son cheval mais le prince, trop petit, ne peut pas monter. "Monseigneur, je me ferai une petite colline et tu mettras ton pied sur moi pour enfourcher le cheval". Et le prince monte à cheval lui disant; "Pauvre Poux, si j'échappe à cette guerre je changerai ton nom en Poux Colline (p. 108). - Un capitaine ayant parcouru la distance entre Bucarest à Iassy en un jour et une nuit seulement, fût appelé depuis lors Ușurelu (le léger) (p. 118). - Un seigneur était appelé Ionașcu Cap de Ghindà (Ionașcou tête de gland) (p. 126). - La famille des seigneurs qui portait le patronyme de Roseti, est désignée régulièrement dans la chronique par le sobriquet de Cupàreștii; Cupar était celui qui servait au prince à boire, l'un des ancêtres ayant eu cette fonction (pp. 128, 130, 148, 177, 178). Celui qui avait porté le premier ce sobriquet estr désigné comme "le vieux Cupar" (Cuparlul cel bàtrân) (p. 168). - La famille de seigneurs Cantacuzino, qui a donné aussi des princes aux principautés roumaines, avait en plus de son patronyme un sobriquet sous lequel on la désignait, Postelniceștii, car l'un de ses membres avait eu la fonction de postelnic à la cour du prince. Ses successeurs ont conservé le sobriquet comme un deuxième patronyme. On leur donnait aussi un deuxième sobriquet, Șàitàniceștii, les amis du diable (p. 139). - Un autre seigneur s'appelait Ilie Țifàscul et portait le sobriquet de Frige Vacà, rotisseur de vache (p. 184). - Constantin Costache Gavriliții "avait le sobriquet de Petite Verrue car il avait depuis sa naissance une petite verrue sur son nez" (p.363).

Ce simple sondage dans les documents du passé est suffisant pour prouver les ressemblances avec les coutumes des paysans du 20-e siècle.

L'identité pour les paysans et les gens du passé; la prééminence du groupe sur l'individu.

Dans leur manière caractéristique de penser, les paysans du passé faisaient toujours appel à différentes catégories pour classer les individus. La première catégorie a être citée dans la vie de tous les jours est l'unité sociale la plus petite, la maisnie; elle comprend le groupe domestique(composé d'un seul ménage chez les Roumains, de plusieurs chez les Slaves du Sud et les Albanais), sa maison et sa propriété (voir plus haut le chapitre "La composition du groupe domestique").

Les membres d'une telle maisnie sont solidaires à de nombreux points de vue; ils payent ensemble les impôts, ils habitent et travaillent ensemble, ils ont le même statut de paysans asservis ou non asservis, ils s'installent souvent ensemble dans l'église et ils s'enterrent ensemble, ils fêtent en commun leur saint patron. La propriété elle-même appartenait dans le passé au groupe, et ceci est vrai non seulement pour les Slaves du Sud ou les Albanais, mais aussi pour les Roumains, car le chef de la maisnie - le père - qui est apparemment le propriétaire des terres n'a pas le droit d'alliéner la propriété mais doit la transmettre à ses fils selon des règles préétablies. Les devoirs envers le seigneur ou l'Etat sont fixés toujours par maisnies.

Lorsqu'un enfant naît, il a certaines relations avec ceux qui l'entourent, relations qu i sont en rapport avec la parenté. Un même individu peut être fils, frère, cousin, etc., et il possède donc tout autant d'attributs de parenté qu'il a de parents. Mais, une bonne partie de ces relations de parenté sont interprétées à travers l'appartenance à une certaine maisnie. Ainsi, les relations de mariage, de parrainage, ou la fraternité d'adoption par exemple ne concernent pas seulement celui qui les effectue, mais toute sa maisnie. Cette solidarité de groupe est interprétée d'une manière très stricte par les paysans; chez les Slaves du Sud par exemple, si nombreux sera le groupe domestique et si éloigné le degré de parenté réel entre ses membres, aucun mariage

n'est permis entre eux.

Au moment où le groupe qui habite une maisnie arrive à avoir un nom collectif (celui qu'on appelera plus tard nom de famillie), ce nom sera en fait le nom de la maisnie. Ceci est rendu évident par les observations faites en divers endroits de la péninsule balkanique, étant confirmé de manière répétée. Une enquête effectuée en Roumanie entre les deux guerres mondiales dans le village Drăguș de Tsansylvanie, étudie les noms pris par les partenaires à l'occasion du mariage. La coutume veut que la femme s'installe dans la maisnie du mari; à cette occasion elle prend le nom de "famille" du mari, en fait celui de la maisnie du mari. Mais comme une maisnie ne doit jamais disparaître et comme il n'y a pas dans tous les ménages de garçons, il arrive qu'une fille doive rester dans la maisnie de ses parents. Son mari vient dans ce cas s'installer chez elle, enfreignant la coutume et provoquant un changement dans la transmission du nom (voir plus haut, à la page 52).

Des changements semblables apparaissent aussi chez les autres populations balkaniques; le mari qui s'installe chez sa femme et prend le nom de la maisnie de la femme; le mari qui s'installe chez sa femme, garde son nom, mais dont les enfants portent le nom de la maisnie de la mère.

Un processus similaire se déroule en rapport avec d'autres éléments d'identité qui appartiennent au groupe domestique de la maisnie. C'est le cas des sigles de propriété qui sont des sigles par maisnie et non pas par individu et qui se transmettent dans le cadre de la maisnie. On les voit sur les objets de la maison, sur les tissus, sur les arbres de la forêt, sur les animaux.

On constate donc que dans la vie courante du village, là où tous les individus se connaissent entre eux, chacun est classé d'après la maisnie à laquelle il appartient. A cet égard les hommes changent rarement leur classement, les femmes souvent car le mariage normal est patrilocal.

Toujours à l'intérieur du village entrait en ligne de compte un deu-

xième critère, qui donnait une identité et classait les individus. Dans la plupart des villages on voit qu'il y a des noms de famille qui se répètent; plusieurs maisnies portent le même nom et se considèrent habituellement comme apparentées entre elles. Chez les Slaves du Sud ces groupes forment un 'bratstvo', phratrie, appelée'vllazni'par les Albanais. Dans un cas et dans l'autre, ces groupes apparentées pouvaient occuper un même quartier ou former un seul hameau, avoir certains droits communs sur la propriété villageoise, et gardaient des relations étroites d'entraide.

Chez les Roumains, le lignage (neam) a eu un rôle important au moment où la propriété communautaire du village devient peu à peu une propriété par maisnie, au moins en ce qui concerne les terres arables. Partagées à un moment ou à un autre en parties égales entre les hommes, les propriétés se transmettent aux descendants masculins, qui gardent en même temps le nom du premier propriétaire dont ils héritent les droits. Ainsi les successeurs d'un ancêtre Andrei sont les Andreieştii, ceux d'un ancêtre appelé Ion sont les Ioneştii. On désigne couramment les ancêtres du nom de 'moşi', qui veut dire en même temps personne âgée et ancêtre.

Toutes les terres arables d'un village sont ainsi partagées par moşi, les héritiers et descendants d'un tel moş portant le même nom. On distingue même les 'moşi mari' (grands ancêtres) des 'moşi mici' (petits ancêtres), les premiers étant les fondateurs du village, les seconds leurs fils. Lorsque les partages des terres arables deviennent durables, le territoire lui-même porte le nom du groupe à qui il appartient (Filip, 1966; Giurescu, 1969). Chacun est lié dans ce cas à un groupe du village, porte le nom du groupe et a une parcelle dans la partie attribuée au groupe.

Il est évident que dans ce cas aussi, seuls les membres d'un village pouvaient connaître la situation de chacun, et classaient donc chaque individu comme appartenant à telle maisnie et à tel lignage.

A un niveau plus élevé, celui du village, il arrive que tous les gens se considèrent comme les descendants d'un ancêtre commun ou de plusieurs frères (cequi revient au même). Ils portent donc un seul nom, celui du village, lié à celui du fondateur. L'élément de consanguinité, si important pour justifier les droits de quelqu'un à la propriété, devient un élément d'identité et cette fois non seulement à l'intérieur du village lui-même, mais à l'extérieur aussi, car il est perçu comme tel par les villages voisins.

Si on remonte vers des organisations sociales encore plus complexes, on trouve les même croyances. Ainsi, les descendants d'un fondateur légendaire forment une tribu (comme c'est le cas chez les Slaves du Sud ou les Albanais) ou une confédération villageoise ('ţarà' - pays) chez les Roumains. Là encore, l'identité de quelqu'un est liée à son appartenance à un seul groupe de parenté, à un même sang, à des éléments de propriété communautaire.

Le souvenir d'un héros fondateur est donc général, à tous les niveaux. Mais, à mesure qu'on a affaire à des groupes plus complexes, ce fondateur devient plus hypothétique et la consanguinité moins probable (Cvijic, 1918, p. 320; Stahl H. H., 1958-1965, II, pp. 54 sq.).De très beaux exemples de telles légendes ont été enregistrés partout dans les régions balkaniques. Ceux publiés par Hahn dans la première moitié du XIX-e siècle et concernant les Albanais sont particulièrement intéressants, car on part d'un fondateur unique de la tribu et on descend ensuite vers les phratries, les villages, les hameaux. A chaque étape, chaque unité sociale a un fondateur dont elle porte le nom (Hahn, 1854, pp. 183 sq.). Une partie de ces légendes ont été traduites en français (Chopin, 1856, pp. 131 sq.).

L'identité à travers la maisnie ou le lignage était donc perçue au niveau du village, c'est-à-dire par ceux qui connaissaient individuellement les personnes composant un hameau ou un village. Au niveau de la tribu ou de la confédération villageoise on ne percevait plus

l'identité des gens à travers leur maisnie ou leur lignage, car on ne les connaissait pas individuellement. Les autres villages savaient seulement qu'une certaine personne appartient à un certain village; la tribu ou la confédération villageoises savaient qu'un individu appartient à telle tribu ou telle confédération villageoise. A ce niveau, la connaissance de tous les individus, pratiquement impossible, a imposé l'utilisation d'autres éléments d'identité.

Il s'agit principalement de l'aspect extérieur de quelqu'un; le costume porté, la coiffure, les objets portés, constituent tout autant d'éléments d'identification (Bogatyrev, 1971). Ceci était possible grâce à la situation généralement répandue dans le passé, quand on trouvait dans chaque village, ou dans chaque tribu, un costume identique. On ne doit pas non plus oublier que dans certaines conditions, surtout dans les villes, le costume était imposé aux habitants par les autorités. Certaines couleurs leur étaient réservées, d'autres leur étaient interdites (le vert par exemple, interdit aux chrétiens et aus israélites de Constantinople et porté par les musulmans). "La mode, qui change, presque aussi périodiquement que les saisons, la physionomie de l'Europe chrétienne, est fixée invariablement chez les Turcs. On doit comprendre que dans l'empire turc la barbe, les larges simarres, les coiffures élevées, la majesté du costume des sociétés patriarcales, se sont conservées et dureront autant que les Orientaux, dont l'esprit rend petit tout ce qui paraît grand au premier coup d'oeil. Ils n'apprennent, ils n'oublient, ils ne modifient et ne changent rien. Les castes et les corporations ont leurs couleurs, leurs bonnets et leurs chaussures déterminés par des statuts; de façon que, tout étant réglé, rien ne se perfectionne, parce que rien ne peut varier"(Pouqueville, 1826, 6e vol., p. 114). Cette affirmation, faite au début du XIX-e siècle est confirmée par maints autres témoignages, ainsi celui de Guys: "Les Grecs attachés à leur habillement le distinguent de tous ceux que portent dans leur pays les femmes d'une autre nation, quoiqu'il soit à peu près le même. Ainsi l'on reconnaît aisement une femme arménienne, turque, juive,

etc. Une femme egyptienne est encore plus remarquable, et son habillement aux yeux des Grecs paraît tout à fait étrange" (Guys, 1776, I-er vol., p. 67). Charles Yriarte publie un règlement de la république de Raguse (Dubrovnik), où de nombreuses interdictions et recommandations concernant le costume sont imposées aux habitants.(Yriarte, 1878, pp. 329 - 330).

D'autres éléments accessoires peuvent aider; ainsi, la langue parlée, mais sa portée est réduite car à travers elle on peut distinguer exclusivement les groupes ethniques entiers et seulement si on est près de celui qui parle. Dans les foires on distingue parfois les gens d'après les objets qu'ils vendent; par exemple dans les foires de Roumanie on distingue les potiers d'après leur marchandise, la poterie ayant des traits caractéristiques pour chaque village.

Rares parmi les Roumains, les tatouages deviennent fréquents parmi les Albanais et une partie des Slaves du Sud (Durham, 1928). Certains des groupes Aroumains les utilisent aussi; les femmes Aroumaines par exemple portaient entre les sourcils une croix bleue tatouée.

De nos jours encore, là où des populations d'origine diverse habitent ensemble ou à côté, on distingue les uns des autres par tous les éléments de leur vie; organisation de l'habitat, organisation de la cour, aspect de la maison, parfois seulement des signes extérieurs posés sur les maisons spécialement pour se distinguer, les objets de l'intérieur. Mais l'analyse de ces aspects, bien que significative pour notre sujet, nous mènerait trop loin.

L'identité pour l'Etat.

Si un seul nom suffisait à l'Eglise et en général aux forces surnaturelles pour identifier une personne, il n'en était pas de même pour l'Etat, car, une fois dépassées les limites du village, composé jadis de peu de personnes (Stahl, 1958-1965, I-er vol., pp. 32 sq.), on ne pouvait plus distinguer parmi les innombrables personnes appelées Nico-

lae par exemple, qui est qui.

Si jadis les nouveau-nés étaient parfois inscrits dans ces registres paroissiaux, ils n'étaient le plus souvent enregistrés nulle part, car les registres d'état civil n'existaient pas. L'introduction de ces registres par les Etats modernes balkaniques, qui imitent dans leur organisation les pays occidentaux, oblige les gens à inscrire leur identité sous la forme d'un nom de famille associé à un prénom. Mais où trouver le nom de famille?

Parmi les Slaves du Sud (Krauss, 1885, pp. 32-63), les gens portaient le nom de baptême auquel on ajoutait le nom de baptême du père dans une forme signifiant qu'un tel est le fils d'un tel. Il s'agit donc d'un procédé largement utilisé par les populations européennes. On ajoutait parfois un troisième nom, celui du groupe (phratrie ou tribu) auquel appartenait l'individu. Au moment de la transcription dans les actes de l'Etat, le nom du père devient nom de famille, et le nom de baptême de l'individu qui était enregistré devient le prénom. Il en fut de même pour les Roumains, le nom du père devenant le nom de famille.

L'existence des registres d'état civil permettaient de noter la date de naissance, élément important de l'identification. Encore une fois, cette notation ne devient courante que pour les actes du XIX-e siècle; elle n'est pas utilisée dans les dizaines de milliers d'actes qui précèdent cette période.

Avant que le processus moderne d'identification des personnes puisse s'imposer, l'Etat fut obligé de faire appel à d'autres éléments. Ainsi, le nom de baptême n'est jamais absent; à côté de lui une deuxième indication, la seconde en ordre de fréquence, est le nom du père ou d'un autre parent. Pour les hommes en général il s'agit d'"un tel, fils d'un tel"; il en est de même pour les femmes qui ne sont pas mariées, car là encore on dit "une telle, fille d'un tel". On note aussi qu'un tel est le fils ou fille d'un tel et de sa femme.

Au moment où une femme se marie, elle est citée dans les actes comme la femme d'un tel; de fille, elle devient épouse.

Une distinction importante apparaît dans les documents du passé ayant un rapport avec la propriété. Si dans le monde paysan la terre était partagée entre les garçons et les filles commencent à recevoir régulièrement surtout à partir du 19-ème siècle, il n'en était pas de même pour les seigneurs. En effet, filles et garçons recevaient également une part de la fortune de leurs parents. Or, comme pour les paysans, être le fils de quelqu'un signifie avoir un droit à sa fortune, on va donc noter le nom du parent de qui on hérite. L'identité est ici directement rattachée à la propriété et si la propriété est donnée ou laissée en héritage par une femme, on citera le nom de cette femme.

Pour prouver cette affirmation il faut, certes, effectuer un large dépouillement des documents écrits du passé. Je me suis contenté ici de faire un simple sondage, en choisissant les premiers 50 docum nts d'un volume consacré à la Moldavie du 16-ème siècle (Documente, 1951). En laissant de côté les noms des fonctionnaires de la cour qui signaient en tant que témoins et en me limitant à retenir seulement les noms des personnes qui vendaient ou achetaient, j'ai trouvé les suivantes:

1) un tel est le fils d'un tel .... 27 cas
un tel est le fils d'une telle .... 30 cas

une telle est la fille d'un tel .... 27 cas
une telle est la fille d'une telle .... 30 cas

2) un tel est le petit-fils d'un tel .... 26 cas
un tel est le petit-fils d'une telle ..... 1 cas

une telle est la petite fille d'un tel ... 6 cas
une telle est la petite fille d'une telle. 0 cas

3) un tel est l'arrière petit-fils d'un tel . 4 cas
un tel est l'arrière petit-fils d'une telle 0 cas

une telle est l'arrière petite-fille d'un tel 6 cas
une telle est l'arrière petite-fille d'une telle 0 cas

Il apparaît donc comme évident qu'à la première génération, filles et garçons sont cités également comme étant les enfants d'un tel ou d'une telle. Dès la deuxième génération ascendante, celle des grand - parents et des arrière grand -parents une différence apparaît entre les hommes et les femmes.

La coutume d'indiquer qu'un tel appartient à un tel autre s'est maintenue dans le langage courant; les paysans roumains demandent encore avec qui est parent quelqu'un, pour mieux l'identifier. Lorsqu'on s'adresse à des enfants on dit: "comment t'appeles-tu?" et ensuite "à qui appartiens-tu?" (al cui ești?).

Rarement, lorsque quelqu'un a des parents connus, par exemple un grand-père qui a été fonctionnaire de l'Etat et s'est rendu célèbre par une action quelconque, on le cite dans les actes; "un tel, fils d'un tel et petit-fils d'un tel autre". Plus rarement on cite les collatéraux ou les beaux-parents (par exemple lorsqu'ils sont concernés par une dotation, une vente, un héritage).

Les sobriquets apparaissent occasionnellement aussi dans les actes écrits et souvent comme s'ils signifiaient le nom de famille. Voilà le début d'un acte de 1720 où sont utilisés plusieurs procédés d'identification, parmi lesquels le sobriquet: "Nous les vàtaf (chefs) des bouchers, Ianea vàtaf, et Necula et Vòico vàtaf, et Neagu boucher, et Alexandru Zmeu (le dragon), et Constandin Lenbei, et ion Baboi (frétin), et Voico Rogoz (laîche), et Tenii, et Oprea, et Coman, et Stanciul Strîmbul (le tordu), et Tudoran, et Oprea Pomanà (aumône), et Manciul le fils de Mihul, et Stan Turturicà (le tourtereau)..." (Potra, 1961, p. 291). Il est à remarquer qu'on fait appel une seule fois à l'identification par le père, qui n'était pas nécessaire dans ce cas, car il s'agissait seulement de bouchers, habitant une seule ville, et venus témoigner ensemble.

La fonction de quelqu'un dans l'Etat ou la profession est indiquée de préférence dans les villes et pour les seigneurs; cela arrive rarement pour les simples paysans. Par contre, pour ces derniers, la situa-

tion de serf ou de paysan non asservi est notée, et plus souvent encore la localisation géographique; "un tel du village un tel". Rarement, pour les étrangers on note la nationalité; "un tel, Arménien".

Les citations collectives sont courantes dans les documents roumains: "un tel avec sa parentèle" (cu tot neamul lui), formule qui revient dans les prières de l'Eglise aussi. "Un tel avec sa femme et ses enfants" lorsqu'il s'agit par exemple d'une affaire concernant la propriété de la maisnie;"le lignage d'un tel", souvent descendants d'un personnage décédé, dont les héritiers ont à résoudre une question commune concernant par exemple la propriété ou leur statut de servage. On cite aussi le village sous la forme de l'assemblée villageoise (obștea).

Les noms de famille apparaissent tôt parmi les princes (voir plus haut). Ils apparaissent tôt aussi parmi les seigneurs; il s'agit d'abord d'une désignation de groupe, par exemple les Dudeștii, désignation qui prend ensuite pour chaque membre du groupe une forme au singulier, par exemple Nicolae Dudescu. Le nom du groupe tout entier est pris à un ancêtre du groupe, ou au village que le groupe des seigneurs possédait, ou au sobriquet donné à un ancêtre commun. N. A. Constantinescu affirme que le régime du nom double commence à s'imposer parmi les seigneurs à partir du XVI-e siècle. Il décrit aussi les origines diverses des noms de famille (Constantinescu, 1963, p.XXIII et pp. 23-40).

La capitale de la Roumanie a ele aussi une légende qui dit qu'elle a été fondée par un ancêtre appelé Bucur, dont les successeurs ont donné le nom de Bucureștii à la ville.

"Jusqu'au XIX-e siècle les paysans sont notés dans les documents avec un nom unique, qui est un prénom, rarement un sobriquet comme Ràtundul, Tàlmaciu; mais lorsqu'il est nécessaire de noter la quote-part d'un individu dans le cadre d'une propriété com:unautaire, on ajoute le patronyme, ou le nom du grand-père, de la mère, de la femme ou du frère, selon les nécessités juridiques" (Constantinescu,1963, p. XXIII).

L'inscription des seigneurs avec leurs deux noms (de baptême et de famille) s'était déjà imposée au début du XIX-e siècle. Or, comme à cette date il ne s'agissait pas encore de l'introduction dans l'administration de l'Etat des modes d'administration occidentaux et que les registres d'état civil n'existaient pas, on peut affirmer qu'il s'agit d'un processus local, même si on imitait des modes étrangères. A ce processus d'origine ancienne vient s'ajouter une influence occidentale, qui prend une importante particulière surtout à partir du milieu du XIX-e siecle.

Il me paraît intéressant de signaler à cet égard une différence nette entre les villages et les villes, différence qui subsiste de nos jours encore et qui résulte de la différence d'évolution existante au moment où l'utilisation du registre d'état civil devient obligatoire. Comme l'inscription dans ces registres suppose la notation du nom de famille et du prénom, les gens des villes, qui avaient en grande partie un nom de famille, ont pu faire l'opération facilement. Par contre, dans les villages, où le nom de famille ne s'était imposé que partiellement, on a inscrit comme nom de famille le nom de baptême du père. De cette manière on ne peut pas savoir lequel des deux noms de baptême est le nom de famille (par exemple Ion Nicolae - Jean Nicolas). Parfois le sobriquet a été considéré comme nom de famille.

Avec le temps, les paysans, imitant les citadins ont transformé le nom de famille; ainsi, Nicolae Andrei, devient Nicolae Andreiescu, mais la proportion des paysans dont le nom de famille a la forme d'un prénom est encore importante.

Un acte daté de 1813, rédigé à Bucarest, note ainsi les seigneurs: "Confirmant cet acte avec ma propre foi de prince, Io Ioan Gheorghie Caragea, et avec la foi de mes chers fils, Gheorghe Caragea voevod, Constantin Caragea voevod, ayant comme témoins les très honnêtes et fidèles seigneurs, membres de mon divan (gouvernement), pan Costandin Filipescul vel ban, pan Radul Golescul vel dvornec...pan Grigorie Brâncoveanu vel vistier pan Grigorie Ghica vel logofat...pan Radul Slà-

tinean vel dvornec... pan Dumitraşco Racoviţă vel dvornec... pan Istrate Creţulescul vel dvornec... pan Gheorghe Slătinean vel logofăt..." et la liste continue en citant les seigneurs de la même manière (Potra, 1961, p. 679). A une seule exception, on cite le nom de baptême, le nom de famille, la fonction, et on fait précéder le tout par le pan, ayant la signification de monsieur.

Les serfs roumains ou les esclaves tziganes peuvent être cités en groupe comme "les serfs de tel seigneur", ou "les Tziganes de tel seigneur", habitant tel village.

Conclusions.

La nécessité pour les paysans et en général pour les habitants du passé de savoir à qui ils avaient affaire au moment où ils rencontraient quelqu'un, était vitale. Dans l'ignorance, on risquait de vouloir épouser une fille avec laquelle le mariage était exclu, ou de rencontrer quelqu'un qui avait à régler une vendetta contre votre groupe, ou d'entrer en contact avec quelqu'un d'une autre confession, ce qui pouvait vous souiller. Tout ceci nous explique pourquoi les paysans non seulement respectaient pour eux-même les règles qui aidaient les autres à les classer rapidement dans le groupe auquel ils appartenaient, mais observaient en même temps avec soin les détails pouvant leur révéler l'identité des ceux qu'ils rencontraient.

Résumant, on constate que l'identité prend de multiples formes, selon les occasions, et que chaque individu possède en même temps de multiples identités. Pour les uns il est membre d'une maisnie, pour les autres d'un lignage, d'un village, d'une tribu, d'un groupe ethnique.

Ce caractère multiple et variable de l'identité découle directement du rapport entre celui qui est identifié et celui qui identifie. Cette relativité est d'ailleurs en concordance avec d'autres phénomènes. Ainsi, un exemple typique est celui de la vendetta: si quelqu'un est tué par un membre de sa propre maisnie, l'affaire concerne la maisnie ex-

clusivement; s'il est tué par quelqu'un appartenant à une autre maisnie, la vendetta concerne les deux maisnies; s'il est tué par le membre d'une autre phratrie, la vendetta concerne deux phratries, celles auxquelles appartiennent la victime et le meurtrier; si le meurtrier appartient à une autre tribu, l'affaire concerne les deux tribus. Et, comme dans un très bel exemple relaté par Cyrille, si un Albanais tue un Monténégrin, la vendetta oppose les Albanais et les Monténégrins (Cyrille, 1876, pp. 101 sq.). A la question "quelle est l'identité du criminel?" on répondra successivement "quelqu'un d'une telle maisnie, ou d'une telle phratrie, ou d'une telle tribu ou d'une telle nation", selon l'appartenance des deux personnages à une formation sociale ou a une autre.

L'identité sociale, prééminente dans la vie des villages du passé comme aussi dans celle des autres couches sociales, est classificatoire; les individus apparaissent comme membres d'un groupe. Son rôle est important car elle détermine les droits et les obligations de chacun, de même que ses relations sociales.

L'identité sociale s'oppose ainsi à l'identité spirituelle, avec ses implications religieuses et magiques, qui est éternelle et personnelle. Les deux sont nécessaires, mais chacune à des moments différents, les gens faisant appel alternativement à l'une ou à l'autre selon les situations.

FAMILLE, VILLAGE, PAYS

Introduction à l'étude des communautés paysannes européennes

Bien des chercheurs réduisent les anciennes communautés paysannes à un système de propriété; il suffit pour eux qu'une terre soit possédée en commun pour qu'on puisse mettre ensemble toutes les sociétés où cette situation existait. Poussant plus loin un tel raisonnement, on confond la propriété communautaire du passé et celle communiste contemporaine. On tire même argument du fait que la propriété communautaire existait dans le passé pour supposer qu'il n'y aurait rien de changé si on l'instaurait à nouveau, étant donné qu'il s'agit d'une situation habituelle pour l'humanité.

En fait, des différences essentielles séparent ces deux sociétés. En effet, la communauté n'est pas un système de propriété seulement, mais tout un mode de vie rattaché au passé de l'humanité et qui tend à disparaître dans le monde contemporain. Comment oublier que l'ancienne propriété communautaire prenait ses fondements dans la communauté de sang, réelle ou fictive, que le groupe se considérait comme descendant d'un ancêtre unique, que des cérémonies régulières entretenaient une cohésion d'ordre spirituel dans le groupe, que ces gens-là s'enterraient et avaient leurs autels sur leurs terres? Leur vie en commun était motivée par cet ensemble d'aspects; des précautions étaient prises afin d'empêcher la pénétration des étrangers.

Ces idées étaient déjà claires au 19-ème siècle, mais comme bien d'autres idées claires elles devinrent confuses sous la plume et l'action des gens pour lesquels l'appartenance à une classe ou à un parti politique, de même que la préférence pour une doctrine, passaient de-

vant l'objectivité scientifique. La discussion qui s'instaure au 19-e siècle avait un caractère international; les savants de la plupart des pays européens se mettent à discuter de plus en plus sur l'existence des communautés. Il se connaissent et se citent les uns les autres; il est bien instructif de suivre comment une discussion internationale s'instaure (Guidetti, Stahl, 1977; Stahl, Guidetti, 1979). On ne peut pas détacher les connaissances qui prenaient forme de cette manière de l'apparition de la sociologie, de l'anthropologie. Des sciences sociales plus anciennes, telles le droit ou l'histoire, se nourrissent de ces recherches . Les discussions sur la propriété concernent toutes ces sciences.

La recherche socialiste, science d'un aspect particulier, intéressée par certains thèmes seulement, confondue plus tard avec la recherche marxiste, a été fortement attirée par les problèmes de la propriété.De nos jours ce sont surtout ses opinions et celles des auteurs qu'elle cite le plus fréquemment, qui restent dans la mémoire des scientifiques ainsi que du grand public. Des arguments d'ordre politique expliquent la survivance de ces opinions, alors que d'autres auteurs dont les mérites sont égaux ont été oubliés.

L'effort généralisateur du 19-ème siècle espérait identifier l'unique voie d'évolution de l'humanité. Quelle fut l'unique origine de la propriété? Par quelles étapes inéluctables, les mêmes pour tous a dû passer l'humanité? Quelle est la phase finale de l'évolution sociale (comme si il pouvait y avoir une phase finale)? Ces efforts, touchants par la foi et la naïveté de leurs auteurs, nous apparaissent aujourd'hui bien fragiles. Il est évident que, avec les connaissances du 19-ème siècle, basées sur une histoire écrite qui remontait seulement à quelques milliers d'années et qui couvrait des fragments infimes de la surface terrestre, on ne pouvait pas rendre compte de l'évolution d'une humanité dont il est avéré aujourd'hui qu'elle remonte au-delà d'un

million d'années. Il est avéré aussi que les différences d'évolution qui séparent les sociétés entre elles sont importantes,les phases obligatoires de l'évolution de l'humanité constituant plutôt un voeu pieux qu'une constatation scientifique.

Mais, si le côté discutable des théories du 19-ème siècle est évident, il n'en est pas moins certain que toute une série de choses fondamentales ont été dites, hélas trop souvent oubliées. On reinvente chaque jours des théories ou l'on décrit des faits depuis longtemps connus.

Déjà au siècle passé, les savants abandonnaient progressivement les synthèses universelles pour se consacrer à des monographies précises, de même qu'ils abandonnaient le point de vue du juriste pur concernant la propriété, pour se rapprocher de celui de l'anthropologie, de la sociologie, de l'histoire. La question de la propriété devient peu à peu plus complexe en devenant celle de l'organisation sociale de groupes tout entiers, où le problème de la propriété ne constitue qu'une partie. On remarque que telle forme de propriété est associée à telle forme de parenté, de mariage, de religion. Des parallélismes significatifs obligent, par la nature même du sujet mis en cause, à établir des relations entre les diverses composantes de la vie sociale. Considérées d'abord comme des systèmes de propriété, les communautés villageoises ou familiales deviennent des systèmes de vie.

Formés dans les écoles où l'ancien droit romain dominait, les savants croyaient à la propriété individuelle. Vivant dans des villes où la vie sociale reposait sur ce droit, les savants occidentaux eurent la surprise de trouver dans les villages de leurs pays, et surtout dans ceux de l'Europe orientale, des réalités profondément différentes. De nombreuses formes de propriété concernant des groupes et non seulement des individus se présentent à la science.

Les études, d'abord basées sur les textes, se fondent de plus en plus sur l'observation directe des faits. Le droit lui-même inclut et décrit des éléments pris à la réalité vivante; la différence entre droit écrit et droit vécu apparaît clairement. L'histoire documentaire amorce le processus qui allait la conduire à l'utilisation courante des données tirées de la société environnante par les ethnologues, les sociologues, les ingénieurs cadastraux, les administrateurs.

La notion d'enquête directe est prise maintenant au sérieux. Elle obligé les savants à sortir des constructions livresques pour entrer en contact avec la vie. C'est alors que les premiers efforts systématiques, amples, d'enquêtes de terrain, s'imposent dans la science sociale en général. Des vastes enquêtes sont mises en oeuvre; on envoye des formulaires en des milliers d'exemplaires dans l'espoir de couvrir intégralement de larges territoires. La nécessité de mettre sur une carte les résultats obtenus est à la base des futurs atlas linguistiques et ethnologiques.

Et si, de nos jours encore, on est parfois obligé (sous la pression de l'Etat, des doctrines officielles, des courants scientifiques à la mode ou de l'opinion publique) à ajuster les faits aux théories, tout le monde scientifique sait qu'il faut faire le contraire, corriger les théories par les faits. Le moindre fait est plus vrai que la plus imposante et la plus officielle des théories.

a) Les composantes d'une communauté.

Ce n'est pas mon intention d'essayer de faire ici une synthèse impossible des communautés européennes; mon but est limité, mettre en relief des problèmes qui s'imposent soit par leur récurrence, soit par leur rôle organique dans la vie des communautés, communautés qu'on ne pourrait point comprendre si on en faisait abstraction.

Le groupe humain.

Le premier élément est le groupe humain qui compose l'unité sociale (famille, village, clan, tribu, pays). Même les nomades qui ne possèdent par un territoire mais errent sur les territoires d'autres groupes, ont la conscience de constituer une seule unité sociale. Cette conscience repose en premier lieu sur l'idée de parenté: "nous avons le même sang".

Le sang, notion invoquée fréquemment partout en Europe pour expliquer la fondation et la cohésion d'un groupe, apparaît en de nombreuses hypostases. C'est elle qui est à la base de la première forme de parenté, la consanguinité. Elle agit en même temps sur deux plans, spirituel et matériel, car le sang lui-même est un élément ayant une double nature, matérielle et spirituelle, les deux aspects étant évoqués ensemble, consciemment ou inconsciemment. Le sang signifie la vie, la mort étant identifiée à la perte du sang. Si le sang survit après la mort de quelqu'un, c'est le signe évident que le mort est devenu vampyre. Le sang est matériel et visible pendant la vie; il se retire ensuite vers Dieu. Les sacrifices pratiqués encore couramment par presque tous les paysans européens au 19-ème siècle, comportaient des offrandes de sang en l'honneur des saints. La vengeance se déroule à cause de la perte d'un sang, celui d'un parent et les deux groupes opposés se disent être dans le sang. Par l'accomplissement d'une vendetta on récupère le sang; elle s'apaise parfois en payant le sang de celui qui a été tué.

Le sang commun, résultat d'une filiation commune, suppose l'existence d'un ancêtre commun, fondateur(eponyme)du groupe. Si en d'autres continents cet ancêtre éponyme (qui est à l'origine du sang, du nom, de la propriété du groupe et de sa vie commune) peut être un animal, en Europe il sera toujours un être humain. Tout au plus lui accordait-on dans l'antiquité une origine semi-divine, mais au 19-ème siècle il s'agit d'un être humain normal, auquel on attribue des qualités et des mé-

rites exceptionnels.

La filiation prise en considération (exceptant des cas particuliers tant en Occident qu'en Orient) est la filiation par les hommes. Bien que de toute évidence on soit tout aussi parent avec des femmes, les sociétés européennes essayent d'une manière ou d'une autre d'éliminer les femmes. On retient les noms des ancêtres masculins du père pour un nombre plus grand de générations que celui des ancêtres même masculins du côté de la mère. On distingue parfois la parenté par les hommes (appelée "par le sang") de celle des femmes (appelée "par le lait"), comme le font par exemple les Albanais. Dans tous les cas, entre les deux filiations il y aura une différence significative, puisque c'est par le père et à travers les ancêtres masculins, qu'un homme aura des droits sur la propriété. De même, c'est l'ascendance masculine qui décide de l'appartenance d'un homme à un groupe ou à un autre. Et pour s'assurer que cette parenté est réelle, dans certains groupes on surveille attentivement la vie sexuelle de tout nouveau couple, qui se déroule parfois à proximité et en présence des autres membres du groupe. On saura ainsi que les enfants qui vont naître ont le même sang que leur père, donc que le groupe dont fait partie le père.

La parenté par la consanguinité et la filiation qui découlent de l'existence d'un ancêtre unique (ou de plusieurs ancêtres déjà apparentés entre eux) va bien plus loin, car on la retrouve à la base de la vie tribale, de la mark allemande, du volost russe, du clan écossais, du pleme des Slaves du sud, de la confédération villageoise roumaine et même de peuples tout entiers. La définition donnée dans le code de Lek Dukagjini, recueil de coutumes albanaises, est exemplaire à cet égard: "La famille se compose des personnes qui habitent la maison; plusieurs familles unies forment une phratrie, plusieurs phratries un lignage, plusieurs lignages une tribu, plusieurs tribus un "drapeau"[94] et tous ensemble, ayant la même origine, le même sang, la même langue

et les mêmes us et coutumes, forment cette grande famille appelée nation" (Gjecov, 1961, p. 65). Les quelques légendes éponymes des tribus albanaises publiées par Georg von Hahn (Hahn, 1854) sont exemplaires elles aussi, car elles décrivent les étapes à travers lesquelles on passe d'un ancêtre commun à ses fils, ses petits-fils, ses arrière petits-fils, fondateurs chacun d'un village ou d'un hameau qui portent leur nom, alors qu'ils portent tous le nom de l'ancêtre unique, qui devient le nom de la tribu.

Il faut ajouter que, si dans les groupes les plus restreints la consanguinité est souvent réelle, la situation change à mesure qu'il s'agit de groupes plus importants. Ainsi, et ceci est vrai pour tous les groupes, si une femme reste jusqu'au mariage dans le groupe d'origine auquel elle est apparentée par le sang, elle change de groupe au moment du mariage, car elle s'installe dans le groupe du mari, la société européenne étant en général virilocale. Elle constituera alors un élément étranger apparenté par le sang seulement avec les enfants qu'elle mettra au monde.

On doit citer aussi le cas des gens qui sont étrangers entre eux et qui s'associent pour former ensemble un groupe nouveau, ou celui des domestiques travaillant dans un groupe et qui épousent ensuite une des filles du groupe; dans les deux cas, la consanguinité est enfreinte.

A mesure que les unités sociales deviennent plus grandes, plus complexes, elles réunissent plus souvent des gens d'origine différente. Il en est ainsi des villages, des tribus, des "pays". L'histoire rapporte des cas de groupes d'origine diverse qui s'associent pour former un seul ensemble, soit à la suite d'une guerre, d'une épidémie, d'un déplacement de population soit pour occuper une région dépeuplée. Mais, même si dans tous ces cas il ne s'agit pas d'une origine commune, il arrive que les membres du groupe finissent par invoquer quand même une

origine commune pour justifier leur vie commune. Caractéristiques à cet égard sont les villes et les villages roumains décrits par Henri H. Stahl; des gens d'origine différente qui viennent s'installer à côté des membres anciens de telle ou telle localité. Pour les intégrer dans l'ensemble ou leur crée un ancêtre fictif, parent fictif des fondateurs du village (Stahl, 1958).

Lorsque le groupe social est restreint, comme c'est le cas par exemple du groupe domestique composé d'un seul ménage et de ses enfants non mariés, la structuration intérieure est simple. Plus le groupe est complexe et plus la hiérarchie se complique. La fonction, l'âge, le sexe, la situation matrimoniale, créent des situations et des structures variées.

Parmi les hommes adultes et mariés on distingue plusieurs catégories. Ainsi, la catégorie qui a le plus de poids dans les sociétés européennes est le groupe des vieillards. L'âge leur accorde un statut spécial, des droits plus grands par rapport aux droits des jeunes. Même dans des villages égalitaires, les vieillards manifestent une certaine prédominance dans les assemblées villageoises, sans avoir toutefois le droit d'obtenir des privilèges concernant la propriété par exemple.

L'ordre de la naissance distingue les fils entre eux. A cet égard la situation varie en Europe selon que tous les enfants héritent également du patrimoine du groupe, ou que seul l'un d'eux hérite du patrimoine intégral du groupe, ou qu'il reste dans la maison des parents. Parfois l'aîné a une situation prédominante, d'autres fois c'est le cadet; le rôle des fils intermédiaires est effacé.

La fille héritiere qui reste dans la maison paternelle et hérite de la fortune parcequ'il n'y a aucun enfant mâle, a un rôle particulier. Elle est connue dans la grande majorité des sociétés européennes, et ceci depuis l'antiquité.

L'habitat.

Tout groupe humain doit avoir un habitat qui le caractérise et qui s'identifie avec lui. L'habitat normal de la communauté familiale est la maison, les dépendances et la cour. A l'intérieur de la maison on retrouve presque partout l'application d'un même principe, celui d'habiter une pièce unique. Ceci est vrai même dans les cas où la maison a plusieurs pièces. Cette manière d'utilisation de la maison correspond avec l'utilisation du foyer unique, même si lamaison en a plusieurs. La pièce habitée de préférence est celle où est installé le foyer utilisé tous les jours. Là encore, il arrive que les gens aient deux foyers principaux, l'un en hiver, l'autre en été. Les deux seront utilisés alternativement, selon les saisons, par tout le groupe humain auquel ils appartiennent.

Il y a donc une identité certaine entre groupe domestique, maison et foyer, chacun de ces trois mots pouvant ainsi désigner les deux autres ou les impliquer.

Les problèmes changent lorsque le groupe domestique est composé de plusieurs ménages. Ces groupes nombreux ne peuvent habiter une seule maison ni surtout une seule pièce. Dans ces cas le principe du feu unique et de la maison unique est appliqué quand même, mais d'une manière différente. Le groupe aura une maison principale, habitée par son chef; dans cette maison se trouve le feu principal, celui sur lequel on prépare la cuisine pour tout le monde. C'est toujours là que se trouvent la salle à manger commune et la salle des réunions. D'autres foyers peuvent exister dans les pièces ou les maisonnettes habitées par les divers couples, mais leur fonction sera uniquement de chauffer les pièces. Allumer un deuxième feu pour préparer la cuisine signifie dans certains cas (par exemple chez les Slaves balkaniques) qu'une partie du groupe désire se séparer de l'autre.

Parfois l'identité entre un groupe et sa maison est si grande, qu'ils portent tous deux un même nom, nom identifié par la société environnante avec le groupe lui-même. Ceci est vrai surtout dans certaines régions occidentales où la propriété se transmet intégralement à un héritier unique, qui hérite en même temps de la maison.

Les choses se compliquent lorsqu'il s'agit de villages tout entiers. Là, chaque quartier peut constituer une unité à part, à condition qu'elle soit habitée par un seul groupe apparenté, même divisé en plusieurs groupes domestiques. L'existence de ces quartiers habités par des personnes apparentées est attestée tant dans les villes que dans les villages du passé; ils n'ont pas été étudiés d'une manière suffisante. Le quartier lui-même finit par porter le nom du groupe, dérivé de celui de l'ancêtre commun, ou du lignage principal. Parfois, au lieu de quartiers, on voit apparaître des hameaux, eux aussi habités par des groupes apparentés.

Au niveau du village, l'installation d'un groupe à part, formant un nouveau hameau, signifie souvent la même chose que l'allumage d'un deuxième feu dans un groupe domestique, c'est-à-dire le désir de se séparer. La séparation devient effective au moment où le groupe qui s'est détaché se construit une nouvelle église, forme une assemblée à part et demande la séparation des terres.

D'autres éléments extérieurs, matériels, peuvent nous rendre sensible l'existence d'une communauté à travers son habitat. Dans certaines régions de l'Europe, lorsque les conditions de vie étaient peu sûres, les gens habitaient des maisons fortifiées ou des véritables tours. La tour pouvait appartenir à un groupe domestique restreint; parfois elle appartenait à une famille étendue qui se logeait habituellement dans des maisons basses, sans caractère fortifié, et s'y refugiait lorsqu'un danger se présentait. Le village tout entier pouvait avoir une construction fortifiée; en Occident ce fut le plus souvent le château du

seigneur. En d'autres régions c'était une tour du village gardée par des soldats armés et payés par la communauté toute entière. On utilisait aussi des églises fortifiées; c'est le cas par exemple des Saxons venus s'installer dans les régions orientales de l'Europe. Leurs églises étaient fortifiées, entourées d'une cour, d'une muraille haute et puissante. Chaque famille y avait un espace pour habiter et garder des provisions. En cas de danger ils se refugiaient à l'intérieur de l'enceinte. L'église toute entière était l'expression du village; les chambres à habiter et les celliers étaient l'expression des groupes domestiques.

Le territoire.

Puisque ce volume concerne les communautés paysannes, l'existence d'un territoire (autre que celui de l'habitat) sur lequel elles vivaient et travaillaient, est impérative. Dans quelques cas rares, des communautés pastorales nomadisent à travers des terres appartenant à d'autres groupes, surtout d'agriculteurs. Mais, elles aussi ont leur vie réglée de telle manière qu'elles traversent à peu près les mêmes terres, qui deviennent d'une certaine manière leurs terres. On pourrait ainsi citer pour le passé, les Saracatsans d'expression grecque, les Yourrouks turcs (actuellement retirés en Asie Mineure) et la partie nomade des Aroumains d'expression romanique.

Le territoire appartient au groupe; la conscience de tous de posséder en commun un territoire était extrêmement forte. On le défend contre les étrangers, on connaît les limites, on lui donne des noms liés à la vie du groupe. On procède de temps à autre à des opérations d'agrimensure pour délimiter le territoire propre de celui des voisins. Les conflits les plus fréquents dans les villages du passé sont relatifs aux propriétés et à leurs limites; des disputes sanglantes provoquées par des empiètements de frontière opposaient même des tribus ap-

parentées. Ces empiètements sont particulièrement fréquents là où il y a des pâturages.

Les limites des propriétés communautaires, tant villageoises que familiales, sont gardées et surveillées jalousement. Elles résultent d'opérations d'agrimensure soigneusement préparées et exécutées, utilisant des techniques anciennes, similaires pour les diverses régions européennes. Dans les documents du passé, la description de ces limites est en fait celle de la périphérie de la propriété. Le groupe fait le tour de la propriété, tour qui a un point de départ, des points intermédiaires et un point final qui coïncide avec celui de départ. Les tracés suivent le plus possible les accidents et les éléments naturels du terrain (rivières, collines, pics, rochers) et leur ajoutent des éléments artificiels (pierres, arbres marqués au feu rouge, poteaux).

Des opérations magiques confirment les limites et les rendent inviolables. Les forces surnaturelles invoquées à cette occasion protègent ceux qui les respectent et punissent ceux qui les transgressent. La mémoire sociale du groupe tout entier se transmet de génération en génération; les jeunes apprennent des personnes âgées le tracé exact de la propriété. La coutume d'emmener des jeunes enfants aux points essentiels du tracé et de les battre là sévèrement, afin qu'ils se souviennent de cette correction et de l'endroit de la frontière où ils ont été battus, était largement connue en Europe, tant en Occident qu'en Orient.

Si la frontière générale de la tribu ou de la confédération villageoise était connue par tous les membres de la tribu, celle du village était connue seulement de ses membres. Il en est de même à l'intérieur de chaque village, les propriétés appartenant à un lignage ou à une famille étant connues par les intéressés seulement et leurs voisins.

Les_fonctions_économiques des différentes parties du territoire étaient clairement perçues par les gens. Terres arables, pâturages et forêt sont les trois éléments essentiels. On doit leur ajouter l'accès aux points d'eau. Les différentes parties du territoire étaient soumises à une exploitation économique différente et suivaient un régime social et un régime de propriété différent. Comme l'économie paysanne du passé était généralement ainsi organisée que chacun avait besoin de toutes les catégories économiques de terres, on trouvera une division rationnelle des terres. Au niveau de la tribu, l'assemblée prendra soin de partager les terres de telle manière que chaque village aura des terres arables, des près, des pâturages, des forêts, des sources d'eau. Il en sera de même au niveau du village, qui doit assurer à chaque famille l'accès à toutes les catégories économiques de terre. Un souci égalitaire évident préside à toutes ces opérations.

Les terres arables, travaillées régulièrement, sont les premières à sortir de la propriété communautaire; les forêts, les alpages, les pâturages restent habituellement en propriété communautaire. A l'intérieur du village les terres arables deviennent la propriété "particulière" des groupes familiaux.

La technique d'exploitation des terres arables présente quelques éléments qui semblent avoir été connus et utilisés partout. Une des plus anciennes techniques est celle du brûlis, qui fait appel au feu pour enrichir, débroussailler, déboiser et ensuite cultiver les terres. On met le feu aux arbres, aux broussailles, aux joncs, on nettoie les terres et on les exploite un certain nombre d'années, aussi longtemps qu'elles rendent des récoltes abondantes. Il s'agit ici (comme d'ailleurs pour d'autres aspects traités plus haut) d'aspects communs non seulement aux populations européennes mais aussi à celles d'autres continents. On a pu identifier en de nombreux endroits, aux origines, une agriculture i-

tinérante; la terre défrichée, une fois qu'elle ne rendait plus, était abandonnée en faveur de terres nouvellement défrichées.

Lorsque les terres arables du groupe sont exploitées une année après l'autre, lorsque les limites stables des terres arables commencent donc à se dessiner, les gens se mettent à pratiquer l'alternance des cultures. En général, la première phase est celle d'un assolement biennal; on exploite la moitié des terres et ou laisse l'autre se reposer. L'assolement triennal suppose l'existence de trois soles; il est connu tôt en Europe occidentale d'où il avance au loin vers l'Orient. Si dans le système à deux soles chaque famille doit avoir une propriété dans chacune, il en est de même dans le système des trois soles. Mais à mesure que le nombre des soles s'accroît le morcellement des propriétés s'accélère, conséquence de l'obligation pour chacun d'avoir au moins une propriété dans chaque sole.

Les clôtures des propriétés avaient un rôle particulier. Dans les anciennes phases techniques, où les gens défrichaient pour leurs besoins des parties déboisées au préalable et les abandonnaient quelques années plus tard, les clôtures défendaient la propriété de chaque famille contre les animaux qui erraient librement dans la forêt. Clôturer un espace signifiait avoir un droit sur cet espace. Un des droits le plus souvent invoqués, imposé à l'occasion par la force par les collectivités villageoises, était celui de démolir les clôtures lorsque quelqu'un abusait de son droit de clôturer.

L'Europe a connu principalement deux évolutions différentes; l'une est celle du paysage agraire connu par son nom français de "pays de bocages", où chaque propriété était entièrement entourée par des clôtures faites en bois, en pierres, en haies vives, en arbres, ou entourée d'un fossé. Elles correspondent à des villages où les possibilités de chacun de s'isoler étaient plus importantes qu'ailleurs et où la vie

collective villageoise était elle aussi moins intense. Par contre, dans ce que la littérature a appelé du nom anglais de "openfield", les champs ne sont pas clôturés. Parfois les soles entières sont entourées de clôtures, le village également. Il y a des voies d'accès aux champs bordées par des clôtures. Dans ce système, où les propriétés des maisnies ne sont pas séparées ou le sont tout au plus par des rangées basses de pierre ou des haies non labourées, le rythme collectif de vie devient obligatoire.

La propriété et sa transmission.

Quelques principes paraissent s'imposer dans l'organisation de la propriété du passé, tels qu'ils ressortent des enquêtes de terrain. Il faut citer d'abord la distinction nette faite entre propriété meuble et propriété immeuble, soumises à des règles différentes. La partie principale du patrimoine est constituée par la propriété immeuble; terres arables, maisons et droits sur les parties indivises (forêts, près, paturages). Les animaux occupent une place intermédiaire entre la propriété meuble, constituée par les produits agricoles, les vêtements, le mobilier de la maison, les tissus, l'argent.

Le fond principal du patrimoine, l'immeuble, est le plus directement attaché au groupe, à son nom. Il se transmet par les hommes et ne peut pas être aliéné. Si jamais le groupe décide d'en vendre une partie, il peut le faire avec l'accord de tous, mais ceci arrive rarement. Le chef, si grand que soit son rôle, ne peut pas en décider seul. Une exception existe dans certains cas, celui par exemple de la propriété immeuble acquise par le travail du chef, qui peut éventuellement vendre cette part. Deux principes s'opposent ici, celui du droit de propriété acquis par le travail et donc du droit de disposer du bien acquis, et celui de l'inaliénabilité des biens immeubles, qui dans ce cas est transgressé.

Une différence existe à cet égard entre les filles et les garçons; ainsi, dans le passé et dans la plupart des sociétés européennes, afin que la propriété ne soit pas aliénée, les filles ne recevaient pas de terres en dotation, mais seulement des biens meubles. La situation change avec le temps, les filles recevant de plus en plus fréquemment des terres en dotation. Cette évolution correspond à la dissolution des anciennes communautés et au changement général de la transmission de la propriété; en effet, la dotation, qui dominait dans le passé, est de plus en plus accompagnée par des ventes et des achats.

Dans deux cas seulement la situation de la fille change et ceci est vrai même dans le passé; lorsqu'elle était enfant unique ou lorsque dans un groupe il n'y avait pas de garçons et qu'une fille devait hériter des terres paternelles. Il est évident qu'une telle situation se présentait plus souvent dans les régions où le groupe domestique était composé d'un seul ménage, et qu'il était plutôt rare là où le groupe domestique était nombreux. Ces cas d'exception ont été pris par quelques ethnologues comme des survivances d'un hypothétique matriarcat, hypothèse qui me semble sans fondement. En fait la fille prenait le rôle social du garçon dans des cas précis, où l'absence d'un garçon aurait provoqué la disparition de toute une unité sociale. Cette éventualité était considérée tellement grave, que la règle du mariage virilocal était enfreinte dans la plupart des régions européennes. Il y avait quand même des exceptions; chez les Albanais Guègues on acceptait la disparition de l'unité sociale plutôt que de donner à la fille des droits égaux à ceux de l'homme (voir plus haut, le chapitre sur les enfants et la pérennité de la maisnie).

Les biens meubles, pour leur part, ont toujours fait partie de la dot. Les animaux étaient parfois inclus dans la dot, mais en d'autres cas ils étaient soumis au régime habituel aux biens immeubles, c'est-à-dire qu'ils ne pouvaient pas être aliénés.

La transmission de la propriété peut se faire de diverses manières-qui sont en relation directe avec l'organisation générale du groupe humain (voir plus loin quelques-unes de ces modalités). Le principe qui paraissait s'être imposé dans la plupart des sociétés européennes du passé était le principe égalitaire. En effet, tant au niveau de la tribu qu'à celui du village ou du groupe domestique, le souci égalitaire était évident. On partage les propriétés de telle manière que chacun ait une part égale. L'application de ce principe n'est pas toujours aisée, surtout dans les groupes nombreux. Dans ces cas-là, on fait appel à la généalogie de ch cun pour établir ses droits. Ainsi, si une propriété appartenait à une seule personne qui avait deux garçons, on partagera les terres en deux parties égales. Si ensuite le premier garçon avait un seul fils, ce fils recevra une part entière, tandis que les quatre fils du second garçon auront chacun un quart seulement de la part de leur père, ou un huitième de la part du grand-père. Dans les groupes domestiques nombreux ou dans les villages, où plusieurs générations vivent côte à côte, les parts de chacun sont calculées en rapport avec leur ascendance masculine.

La propriété individuelle, telle qu'elle était prévue par le droit romain et dans les codes modernes forgées par des citadins, était une exception dans le passé. Par contre, la propriété communautaire était largement dominante dans le monde villageois et même dans les milieux urbains du passé. Au moment où dans les pays de l'est européen furent imposées de force des lois imitant les modèles occidentaux, basés sur la propriété individuelle (de même qu'un siècle plus tard fût imposée par la force la propriété collectiviste par les mêmes citadins, administrateurs, intellectuels utopistes), des conflits violents surgirent dans les sociétés paysannes traditionnelles.

On a souvent confondu la propriété communautaire du passé avec la propriété collectiviste moderne inspirée par des modèles utopiques dont

les racines remontent loin dans l'histoire. Mais les différences entre les deux sont essentielles; en effet, la propriété communautaire du passé n'est pas seulement un mode de propriété mais, comme il a été dit plus haut, tout un mode de vie. Les gens étaient fortement attachés à leur propriété immeuble, propriété qui souvent portait leur nom. Eux-mêmes étaient parents entre eux, avaient ou croyaient avoir le même sang, habitaient une même maison, étaient nourris à la même cuisine et étaient soumis à l'autorité d'un chef qui était leur parent. Ils avaient la même religion, ils travaillaient et vivaient ensemble, ils formaient donc un ensemble extrêmement personnalisé, où chacun avait la conscience nette que la propriété communautaire lui appartient. D'ailleurs, l'Etat lui-même les considérait ainsi; ils étaient solidaires devant la justice, les impôts, et la faute de l'un d'entre eux retombait sur tout le groupe.

La propriété collectiviste du 20-ème siècle devient impersonnelle, car tous ou presque tous les éléments qui accompagnaient la propriété communautaire disparaissent.

La vie commune.

Les membres d'une communauté avaient une vie commune; nous n'allons pas y insister, car ses aspects principaux ont déjà été évoqués. Ils habitaient une seule maison, se chauffaient autour d'un seul feu. Même s'ils avaient des pièces séparées pour dormir, ils mangeaient à une même cuisine, préparée sur un feu unique. Le sort de chacun des membres intéressait tout le monde, tous devaient être nourris, logés, vêtus, mariés, dotés. Ils travaillaient ensemble, ils élevaient les enfants ensemble, ils passaient leurs loisirs ensemble.

Au niveau du groupe domestique la répartition du travail et le rythme collectif s'imposaient et la raison de cette situation est évidente. Le même rythme collectif se retrouvait au niveau du village.

Le lien spirituel.

Un autre élément venait s'ajouter à ceux qu'on a déjà cités, dont la conséquence était le resserrement de l'unité du groupe et la confirmation du sentiment qu'ils étaient parents. Cet élément, d'une grande importance, provient de la religion et de la magie. A tous les niveaux il existait un élément religieux matériel qui représentait l'unité sociale du groupe. Ainsi, le groupe domestique a une icône, le village une église, la tribu un monastère. On retrouve des exemples confirmant ces constatations dans la plupart des régions européennes; elle est particulièrement nette parmi certaines populations, chez les Slaves du sud par exemple ou chez les Georgiens. La fête des Slaves du sud, la slava, apparaît à tous les niveaux; il y avait une slava du groupe domestique, une autre de la phratrie, une autre du village, une autre de la tribu. On invitait les voisins, les amis; on se réunissait autour d'une table, on prenait ensemble un repas après avoir célébré un office religieux. Les femmes fêtaient la slava de leur groupe d'origine avant le mariage et celle du groupe du mari, après le mariage. Les étrangers reçus dans un groupe domestique devaient eux-aussi célébrer cette slava, devenant de cette manière les parents spirituels des autres membres du groupe. Cette forme de parenté spirituelle était si forte qu'elle excluait le mariage entre les membres du groupe domestique, si éloigné que fut le degré de parenté les reliant. L'interdiction de se marier devient donc bien plus sévère que celle prévue par le droit canon.

Tout aussi importantes à cet égard étaient les cérémonies religieuses ou magiques concernant des unités sociales plus complexes. On se défendait contre la maladie, la foudre, les insectes, grâce à des cérémonies religieuses collectives. Le sort de chacun était le sort de tous. La frontière magique du village, qui coincidait avec la limite du territoire, était respectée par tous. Les gens étaient solidaires devant le danger, ils étaient également exposés aux périls venus d'ail-

leurs et également responsables des cérémonies destinées à les éloigner.

Les fêtes qui marquaient le début et la fin des principales occupations villageoises étaient généralement pratiquées en Europe. On allait ensemble la première fois dans les champs pour lire les prières destinées à assurer des récoltes abondantes; on priait ensemble et on allait en procession pour provoquer ou faire cesser la pluie. On finissait la moisson en organisant ensemble une fête dont le double caractère religieux et magique est évident. Il en était de même pour l'élevage; on sortait le taureau du village au cours d'une fête collective; on montait avec les moutons sur les alpages pour les laisser sous la surveillance des bergers le même jour, jour marqué par des fêtes et des cérémonies religieuses.

Toute une série d'autres fêtes qui concernaient apparemment les groupes domestiques séparés, concernaient en fait le village, puisque chacun les effectuait le même jour et de la même manière. Ainsi, on commençait le filage à certaine date, le tissage à une autre, dates obligatoires pour tous; on défendait le maisons et les propriétés contre les serpents, les insectes, le jour de tel ou tel saint, le même pour tous.

La défense de la communauté.

Un premier moyen de défense destiné à empêcher la disparition du groupe domestique a déjà été cité; il s'agit des jeunes filles qui restent dans la maison paternelle pour empêcher sa disparition.

Un deuxième moyen de défense à lui-aussi été cité plus haut; il s'agit de l'interdiction de vendre les biens immobiliers du groupe.

On doit en ajouter un troisième, tout aussi généralement suivi que les deux premiers, la préemption. Si, dans un cas extrême, quelqu'un devait vendre son patrimoine immobilier, les parents les plus proches,

les voisins et en fin de compte n'importe qui dans le village, avait le droit d'acheter avant tout étranger. En Occident, le retrait lignager permettait au vendeur ou à ses parents de racheter les biens immobiliers vendus à des étrangers et de les reintégrer au patrimoine familial; on rendait à l'acheteur la somme payée, parfois même des dizaines d'années plus tard.

Eviter la pénétration des étrangers dans les communautés était une des préoccupations importantes du passé. La rareté de la dotation en terre des filles fait partie du même désir d'empêcher l'aliénation des terres; en effet, les filles se marient habituellement à l'extérieur et quittent leur groupe domestique et même leur village.

X

b) Les unités sociales.

Quelles sont les unités sociales habituellement rencontrées en Europe et comment se présentent pour chacune les éléments caractérisant une communauté?

La plus petite, la plus commune, est celle appelée d'habitude la famille; au niveau immédiatement supérieur ou trouve le plus souvent le village. Enfin, avec un degré de complexité encore plus grand, on observe des unités sociales qui groupent plusieurs vil lages.

De nombreuses difficultés s'opposent à notre entreprise, qui tiennent non seulement à la connaissance imparfaite du terrain mais aussi à la difficulté de définir les notions à l'intérieur desquelles on peut présenter les différents cas. En effet, une multitude de notions désignent dans les langues européennes les unités sociales qui composent leur société. Un obstacle important apparaît lorsqu'il s'agit de traduire dans un langage scientifique international les mots employés par les différents groupes pour se désigner eux-mêmes et les

groupes apparentés. Nous sommea habitués à parler de famille, de clan, de gens (ou genos), de tribu. Mais il suffit de prendre les ouvrages d'ethnologie ou de sociologie pour s'apercevoir combien ces notions, pourtant courantes, sont définies diféremment selon les auteurs. Un même nom cache ainsi des réalités différentes.

La deuxième grande difficulté est celle qui résulte du caractère changeant de la vie sociale; un groupe tout entier peut évoluer soit vers sa disparition soit vers une croissance rapide et passer dans son existence à travers plusieurs catégories.

Une troisième difficulté est celle qui résulte non plus du vocetulaire des hommes de science, mais de la manière diverse dont les paysans du passé ou les documents du passé emploient les mots, le même mot ayant plusieurs acceptions. Prenons un exemple, la notion de lignage, désignée souvent par des termes qui ont aussi un sens dans le règne végétal. Les Français par exemple parlent de "souche", les Roumains de "viţà" (cep de vigne, tige) ou de "sàmânţà" (semence), les Slaves du sud de "rod" (fruit) ou de "soj" (espèce). Quand on demande aux utilisateurs de l'une ou de l'autre de ces notions, quelle est la signification de ces mots, la réponse habituelle est "nous sommes parents, descendants d'une même semence, d'un même ancêtre". Mais cette réponse peut s'appliquer aussi pour définir un clan, un village, une tribu, parfois un "pays" tout entier. En fait, la manière la plus correcte de définir chaque groupe est d'employer le mot qu'il employe lui-même et de le placer dans l'ensemble social plus large dont il fait partie. A part les mots cités plus haut qui semblent définir la notion même de consanguinité, on trouve aussi des notions plus précises.

La maisnie.

La manière la plus usitée de présenter les unités sociales est celle qui désigne leurs groupes humains. Dans le langage des paysans on

trouvera cette manière de désigner la maisnie, mais aussi des notions qui expriment directement la maisnie. Si on met l'accént sur le groupe humain et sur le fait qu'il comprend des personnes apparentées on parlera de famille, de phratrie, de tribu. Si on fait appel à des notions qui désignent des unités sociales dans toute leur complexité, on parlera de maisnie, de village et de pays.

C'est cette deuxième manière qui nous semble répondre plus directement aux nécessités de notre exposé. Notons tout de suite qu'aucune de ces trois notions d'exclut la présence du groupe humain ni son caractère d'apparentement par le sang. Nous choisissons donc les notions qui expriment le caractère complexe des unités sociales pour les analyser l'une après l'autre.

L'unité sociale la plus petite peut être désignée par un terme clair dans les diverses langues européennes, mais ce n'est pas toujours le cas, certaines langues ayant perdu ce terme ou ne l'ayant jamais eu. Par exemple, à la notion anglaise de household correspond celle française de maisnie, celle roumaine de gospodàrie, celle grecque de nikokirata.

On désigne souvent la maisnie par l'un de ses aspects matériels les plus évidents, la "maison". C'est un exemple typique d'une notion qui a deux sens, celui de construction qui abrite des être humains et celui de la plus petite unité sociale. En français on trouve trois notions apparentées, la maison (la construction), la maisonnée (le groupe domestique qui habite la maison) et la maisnie (ou maisniée), mot utilisé en français du Moyen Age et signifiant l'unité sociale toute entière, avec les gens qui la composent, l'habitat, la propriété. Les deux premières notions, maison et maisonnée, peuvent aussi désigner l'unité sociale.

Le mot "feu" signifie en même temps le feu et l'unité sociale la plus petite. L'identité était complète entre cette unité et le foyer

(ajoutons tout de suite, le foyer unique, habituel des maisons paysannes du passé, qui servait en même temps au chauffage et à la préparation de la nourriture). On verra ainsi dans presque tous les pays européens les documents du passé désigner la maisnie par le nom de feu; il en est de même lorsque à la place du mot feu on parle de "fumée". Ainsi, les recensements peuvent compter des maisnies et les désigner comme maisons, comme feux, comme fumées; on verra de même les impôts fixés par maison, par feu, par fumée.

Pour désigner le groupe humain qui vit dans une maisnie on emploie le plus souvent le mot famille, mot peu précis et qui couvre une multitude de possibilités. Il convient de l'éviter ici et de parler de groupe domestique. La composition du groupe domestique est l'une des questions le plus souvent abordées.

On doit distinguer dès le début deux grandes catégories; il y a d'abord le groupe domestique constitué par un seul couple marié avec ses enfants non mariés. A leur mariage les enfants quittent la maison natale et vont former une nouvelle maisnie. Un seul enfant reste avec les parents et fait venir auprès de lui son conjoint; on trouve dans ce cas deux couples mariés vivant sous le même toit, et trois générations; les grands parents, les parents, les enfants.

La deuxième catégorie est celle où le groupe domestique est composé de plusieurs couples mariés. Les distinctions importantes observées à l'intérieur de cette deuxième catégorie sont le résultat de l'organisation du groupe et du mode de transmission de la propriété. Prenons donc les deux catégories et leurs sous-divisions le plus souvent observées et analysons-les séparemment.

a) Le groupe domestique composé d'un seul couple ne pose pas de problèmes compliqués quant à son organisation; le père est le chef et

tous ses membres sont parents au premier ou au deuxième degré. L'enfant qui reste avec les parents est d'habitude le cadet; c'est un garçon dans tous les cas où il y a des garçons. Une fille peut le remplacer lorsque le couple n'a que des filles; le mari de l'une des filles viendra habiter chez elle, contredisant ainsi la règle. La maison exprime la composition peu nombreuse du groupe domestique; il s'agit presque toujours d'une seule pièce habitée. Le couple marié occupe cette pièce avec ses enfants. Lorsque le couple devient vieux et que l'un des enfants mariés est resté avec lui (à l'exception parfois de la brève période qui succède à la noce) , les deux couples habitent une même pièce. L'autorité passe peu à peu, à mesure que le père prend de l'âge, à son fils. Tout un folklore entoure le cadet, qui apparaît comme un personnage bien-aimé, plus intelligent et plus moral que ses frères.

Les documents et les traditions orales parlent du père comme d'un propriétaire. En fait il ne l'est pas; il le devient seulement dans la société contemporaine lorsque les codes de lois venus de l'extérieur imposent la propriété individuelle. Dans le passé le père était seulement le gestionnaire d'une propriété immobilière; il ne pouvait pas la vendre, il ne pouvait pas non plus deshériter l'un de ses fils (sauf dans des cas exceptionnels, le fils ayant commis une grave faute envers ses parents). Enfin, il était obligé de partager également les biens immobiliers entre ses garçons et les doter au moment du mariage. Les filles ne recevaient pas de terres; elles commencent a en recevoir au moment où les traditions du passé s'estompent, processus qui se déroule partout mais à des moments différents selon les pays. La transmission de la propriété se faisait donc par dotation, l'héritage intervenant dans une proportion peu importante.

Le groupe avait en sa propriété (à part la maison, les outils, les animaux) la terre arable qui lui appartenait et les droits d'utilisation de la propriété communautaire du village. Ces droits apparaissent

aussi comme étant accordés à un individu, le chef du groupe, le père. En fait le village accordait ces droits à la maisnie, la maisnie elle-même les transmettant à d'autres maisnies issues d'elle; apparemment, ce processus concernait seulement des individus mis à part.

Enfin, le groupe était une unité spirituelle; il habitait une même maison qui était en même temps une construction d'ordre spirituel, car une multitude de rites accompagnaient sa construction. Un saint protecteur défendait toute la maison, saint protecteur qui pouvait être celui dont le nom était porté par le père. Ajoutons que des rituels de protection défendaient la cour et les propriétés de la maisnie. Dès que la propriété était partagée entre les fils et qu'une nouvelle maisnie prenai naissance, de nouvelles cérémonies doublaient la création matérielle d'une création spirituelle.

b) Une forme intermédiaire entre le groupe décrit plus haut et les groupes domestiques nombreux est constituée par un couple de parents et par leurs garçons mariés. Le groupe se séparait au moment où le père mourait ou au moment où le dernier des frères se mariait. Alors la propriété était divisée également (en gardant une partie pour le père lorsque celui-ci vivait encore, partie qui était partagée à sa mort; ou, en partageant tout entre les enfants, le père allait vivre sous le toit de l'un d'eux). Là encore les problèmes d'organisation du groupe n'étaient pas compliqués; le chef était le père, le plus grand des enfants commen çant à lui disputer la place à partir du moment où il se faisait vieux. Le travail devenant plus compliqué à organiser, le groupe avait alors la possibilité de repartir de différentes manières les charges entre les enfants et leurs femmes.

On trouve cette organisation chez des agriculteurs où la propriété est constituée des terres arables qui lui appartiennent, d'une maison, d'outils, d'animaux et de droits sur la propriété communautaire du

village. On la trouve aussi parmi les bergers nomades, comme c'est le cas des Saracatsans d'expression grecque ou parmi les groupes nomades des Aroumains d'expression romanique.

c) On doit insister plus longuement sur les groupes où plusieurs couples vivaient ensemble et où la mort du chef ou le mariage des garçons n'avaient aucune influence sur sa continuité, son organisation, ses propriétés. Ces groupes comptent souvent plusieurs dizaines de personnes. On les trouve en Europe occidentale comme en Europe orientale, dans les régions du nord comme dans celles du sud. Les ouvrages publiés au 19-ème siècle citent le plus souvent les groupes nombreux des Slaves, des Slaves du sud surtout. Mais, en fait, il s'agit d'une organisation largement connue dans le passé, en Europe et ailleurs, et qui survit de nos jours dans des conditions qui laissent prévoir leur disparition à plus ou moins court terme.

La propriété était rattachée aux hommes. Le groupe se considérait comme apparenté par le sang et descendant d'un ancêtre commun qui avait donné son nom au groupe. Plus le groupe est nombreux et plus les possibilités que des personnes non apparentées par le sang en fassent partie deviennent grandes; mais, à ce niveau, la parenté est réelle dans la majorité des cas. Le groupe est égalitaire; les droits sur la propriété sont égaux entre les hommes; ces droits restent sous forme idéale et ne deviennent réels qu'au moment de la division du groupe et de sa séparation. Le droit d'être nourri, habillé, soigné, est égal pour tout le monde, hommes, femmes, enfants. Le travail est organisé en commun, les repas sont pris en commun autour d'un feu unique.

Pour l'organisation du travail comme de la vie en général du groupe, il est nécessaire qu'il y ait un chef. Le chef est un homme, souvent le plus âgé, appelé "le vieux"; il peut être aussi le plus capable, élu à ce poste par les autres membres de sa communauté domestique. Parfois le

chef est l'aîné des filsde l'ancien chef, succédant à ce poste à la suite du vieillissement du père ou de sa mort. Les droits du chef sont égaux à ceux des autres membres; ses responsabilités sont plus grandes et les honneursqu'on lui accorde aussi. Il est aidé par une femme, le plus souvent sa propre femme, qui dirige le travail féminin et l'éducation des enfants.

Le chef peut conduire le travail de tous, traiter avec les autorités, participer au nom du groupe dans les réunions villageoises, payer les impôts, mais ne peut pas toucher aux biens immeubles du groupe. Il ne peut ni vendre ni acheter qu'avec l'approbation de l'assemblée formée par les hommes mariés du groupe. Les femmes sont parfois consultées pour certaines affaires. Notons aussi que dans certaines sociétés l'autorité du chef peut être plus grande, situation qui transparait dans les décisions qu'il est autorisé à prendre tout seul; elles peuvent concerner par exemple la propriété immobilière ou la punition des membres du groupe.

Les dimensions que prennent de tels groupes sont telles que la question de l'endogamie ou de l'exogamie peuvent se poser. Dans la majorité des cas, même si la religion ne s'oppose pas, les mariages entre membres du même groupe domestique sont exclus; ceci est vrai même pour les étrangers admis dans le groupe. En effet, si la consanguinité pouvait s'estomper et si des parents éloignés vivaient ensemble, la parenté spirituelle restait toujours forte. Une fête religieuse marque cette unité spirituelle. Or, parenté spirituelle implique interdiction de mariage. En passant d'un groupe à l'autre au moment du mariage, les femmes adoptent la fête du saint patron du groupe de leur mari; des exemples caractéristiques à cet égard sont offerts par l'étude des Slaves du sud.

A part la propriété en terres arables (défendue par l'interdiction de la vendre), le groupe avait des droits sur la propriété communautaire

du village. La mort du chef ou le mariage de l'un des hommes n'avait aucune conséquence sur la propriété ou sur la composition du reste du groupe. En effet le groupe se divisait lorsque les conditions de vie l'éxigeaient. Dans le passé il semble que c'est le plus souvent la difficulté de continuer de vivre en commun lorsque le groupe devient trop nombreux, qui motivait les séparations. Deux ou plusieurs autres groupes prenaient alors naissance. La repartition des terres se faisait par rapport aux hommes qui allaient composer les nouveaux groupes. Les droits de chaqun s'établissaient par rapport aux droits de leur père, grand-père, arrière-grand-père. - Les produits du travail de l'année (blés, fruits, fromages) étaient partagés également entre les membres adultes; les enfants recevaient eux-aussi leur part, plus petite que celle des adultes.

d) Enfin, une autre organisation du groupe domestique est caractéristique des pays occidentaux; des exemples **typiques** sont fournis par la Péninsule Scandinave au nord, par celle Ibérique au sud. Le domaine du groupe appartenait à une seule personne qui le laissait (parfois par héritage, le plus souvent par dotation au moment du mariage) à un seul des enfants mariés. Des différences apparaissent en ce qui concerne le choix de celui qui sera appelé le plus souvent "l'héritier"; il s'agissait parfois du premier né, fille ou garçon; de l'aîné des garçons; du garçon choisi par le couple propriétaire selon son bon plaisir, ce qui évidemment a donné naissance à nombre de contestations. Dans certaines régions, un conseil de famille organisé de manière différente selon les questions à débattre, décidait de la nomination de l'héritier.

Des frères, mariés ou pas, des soeurs restées célibataires, des oncles mariés ou pas, vivaient sous la direction de celui sui figurait comme propriétaire. Des domestiques pouvaient aussi être associés au groupe.

Si dans les groupes domestiques décrits plus haut la propriété chan-

geait continuellement de contour et les droits étaient égalitaires entre les hommes, la situation est ici fondamentalement différente. La propriété ne change plus, des clôtures en pierre ou en haies vives apparaissent sur les limites cui ne changent pas, elles non plus. Les droits sur la propriété communautaire du village sont en rapport avec la possession de l'une de ces propriétés familiales situées sur les terres arables. Même les places à l'église ou au cimetière sont en rapport avec cette propriété.

L'ensemble de la ferme a un nom, nom qui traverse les siècles avec une stabilité remarquable. Si jamais les propriétaires vendaient leur propriété, les nouveaux venus prenaient le nom de la femme. On se défendait d'ailleurs avec force contre les étrangers et cette défense ne concernait pas seulement ceux qui apparaissaient comme propriétaires, mais tout le groupe domestique, la parentèle en général. Et si jamais, par manque d'argent ou pour une autre cause ils étaient obligés de vendre les terres, la loi prévoyait le droit de la reprendre même des dizaines d'années plus tard en rendant à l'acheteur ou à ses successeurs l'argent payé.

Dans ce quatrième cas décrit, celui qui apparaît comme un propriétaire est en fait dans ce cas aussi un gestionnaire qui administre la propriété pendant sa vie et la transmet telle quelle à ses propres "héritiers".

Le village.

Deux éventualités se présentent au moment où on passe du la maisnie au village. Ou bien le village se compose de groupes qui comprennent chaqun plusieurs maisnies portant le même nom et se considérant comme apparentées, descendant d'un ancêtre unique, ancêtre invoqué pour justifier les droits sur la propriété villageoise. Ou bien le village apparaît comme unitaire et descendant en son entier d'un ancêtre unique.

Entre ces deux situations apparaissent de nombreuses variantes sur lesquelles on ne peut pas insister ici. Lorsque les lignages apparentés existent et fonctionnent effectivement à l'intérieur du village, on peut voir apparaître l'exogamie si le facteur de la parenté est très fort et si la cohésion spirituelle du groupe agit puissamment. Dans d'autres cas, si la parenté est simplement un souvenir de la descendance d'un ancêtre unique, nous pouvons au contraire trouver une endogamie qui évite la pénétration des étrangers. En effet, dans la plupart des cas le village est endogame; la raison invoquée ouvertement est la défense contre les étrangers. Le droit de préemption intervient dans le même but.

Les différents lignages, ou phratries, portant un même patronyme, peuvent occuper un quartier du village si il s'agit d'un habitat groupé ou l'un des hameaux si il s'agit d'un habitat dispersé.

Si la question des limites entre les propriétés était importante au niveau des maisnies, elle le devient encore plus au niveau du village. Tout un système d'agrimensure archaïque était pratiqué, système qui impliquait l'intervention du village tout entier. La mémoire collective jouait un rôle tout aussi important que les documents écrits. Des procédés et des croyances similaires sont signalés à travers l'Europe.

Une assemblée était nécessaire pour la conduite des affaires communes: elle décidait de la défense du village contre les empiètements extérieurs, elle repartissait les propriétés, elle intervenait dans les conflits, elle décidait de la repartition des impôts, organisait les relations avec le seigneur ou avec l'Etat, décidait du moment où divers travaux devaient être effectués, engageait des fonctionnaires. Il y a des assemblées qui ont un chef et d'autres qui n'en ont pas; partout les vieillards étaient écoutés avec respect.

Les parties arables, labourées, étaient les premières à sortir de la propriété communautaire villageoise. Là où les groupes domestiques partageaient les propriétés, des inégalités apparaissent entre les ayants droit. Les propriétés égales du début deviennent dès la deuxième génération inégales. Une lutte qui paraît s'être répétée dans bien des régions de l'Europe oppose ceux qui réclament un nouveau partage égalitaire par maisnies, et ceux qui, avantagés par le jeu des naissances, étaient devenus plus riches et désiraient conserver leurs avantages. Le sort de cette opposition a été différent, mais dans la grande majorité des cas un moment est arrivé où la propriété est devenue définitive et les inégalités aussi.

Les droits sur les parties communautaires étaient toujours réglementées par l'assemblée villageoise. Si les terres arables étaient dès le début exploitées par des maisnies qui avaient ainsi certains droits sur elles, d'autres parties du territoire restaient communautaires; il s'agit partout en Europe des forêts, des prés, des pâturages, des alpages. Si les lignages étaient très forts à l'intérieur du village, il pouvait y avoir des parties communautaires de forêt ou des pâturages apaprtenant aux lignages, qui décidaient eux de leur exploitation au niveau des maisnies. Si les gens étaient peu nombreux et les forêts suffisantes, chacun pouvait exploiter la forêt selon son bon plaisir, à condition qu'il fasse partie de la communauté villageoise. Lorsque la forêt diminuait et la population se multipliait, les droits d'exploiter les forêts sont réglementés et mis en rapport avec les propriétés composées de terres de labour.

La maisnie a un saint patron et une icône pour la défendre et assurer son unité spirituelle; le village a une église. Là où les lignages sont puissants, on voit apparaître en plus une chappelle propriété du lignage. Des cimetières séparés, appartenant à des groupes apparentés sont signalés partout; cette structure parallèle des sociétés

du passé et des cimetières est liée à la croyance qu'étant enterres ensemble, on se retrouvera ensemble dans l'autre monde. A cette fin, des précautions diverses étaient prises durant la vie, qui visaient les retrouvailles dans l'autre monde avec sa femme, ses parents, son lignage, son village.

Le pays.

Plusieurs villages (ou plusieurs phratries) forment une unité sociale plus grande, designée de différents manières. Comme pour le village, nous avons choisi la rotion qui exprime le mieux le fait qu'il s'agit d'une unité sociale stable, où l'élément territorial semble prévaloir vis-à-vis de l'élément parenté. Le mot pays rivalise avec celui de tribu, ou avec celui de vallée. Parfois le milieu naturel indique les limites d'un territoire occupé par un groupe humain unitaire et apparenté, qui s'organise en conséquence afin d'assurer sa survie. Nous voyons ainsi une île (si elle n'est pas trop grande) devenir le cadre d'une telle unité sociale; la Méditerranée nous offre de nombreux exemples. On trouve également des dépressions entourées de montagnes qui forment le cadre naturel pour une société unitaire. La vallée existe aussi comme unité géographique et sociale; les Pyrénées, l'Ecosse, certaines régions de l'Italie ou d'ailleurs, nour fournissent des exemples caractéristiques. A chaque fois qu'une telle unité géographique s'identifie à une unité sociale, il y a un nom qui désigne le groupe humain, souvent le même que celui qui désigne le milieu géographique local. Il y a des cas où le milieu naturel peut définir difficilement les limites territoriales d'une unité sociale; ce sera alors le nom du groupe humain seul et sa conscience de constituer un groupe apparenté qui nous permettent de savoir qu'il s'agit d'un "pays".

Ces unités sociales supravillageoises, parfois purement paysannes, sont régies par des assemblées constituées de représentants venus de tous

les villages qui les composent. Le plus souvent on trouve un chef, ou des chefs; l'exemple des Roumains, où on ne trouve de chef ni au niveau villageois ni à celui de la confédération villageoise, paraît isolé.

Ajoutons que, lorsque plusieurs de ces confédérations villageoises, ou plusieurs de ces tribus s'unissent, on arrive à de véritables organisation étatiques ou pré-étatiques. On en connaît des exemples certains dans le passé; on a pu encore observer un exemple vivant au début du 20-ème siècle, le Monténégro, Etat formé par des tribus occupant chacune une département("nahija"). Mais la tribu elle-même est déjà une organisation politique et militaire.

Comment se présentent à ce niveau les éléments analysés pour les communautés paysannes de la maisnie et du village? Tout d'abord l'idée d'une origine commune et d'une parenté par le sang se maintient et reste présente dans l'esprit de chacun. Mais si déjà au niveau des groupes domestiques nombreux la parenté réelle par consanguinité était parfois fictive, elle le sera plus encore au niveau de la tribu ou de la confédération villageoise. En effet, des groupes venus de différents endroits peuvent former une unité sociale nouvelle, comme par exemple des tribus décimées par la guerre ou la maladie qui s'unissent sous un même nom afin de constituer une seule unité puissante. Dans ce cas il arrive qu'on se rappelle l'origine différente de chacun, mais on peut tout aussi bien s'inventer une origine commune.

Au niveau du groupe domestique ou de la phratrie, l'exogamie était la règle; c'est l'engodamie qui devient la règle au niveau de la tribu. En effet, on se défend de toutes ses forces contre la pénétration des étrangers, le mariage étant pour ces derniers un moyen de s'intégrer dans un groupe. En outre, une femme qui a appris à tisser les tissus d'intérieur et les costumes d'un groupe, qui connaît les légendes éponymes de sa tribu, ses coutumes, ne fera pas une bonne épouse dans une

tribu dont les traditions sont différentes.

Défendre les frontières du groupe devient l'affaire de tout le monde, même si une attaque venue de l'extérieur concerne seulement un village. Le sentiment que la propriété d'un "pays" intéresse tous ses habitants est très fort et s'estompe difficilement. Les empiètements de frontière constituent la cause la plus fréquente des guerres intertribales, surtout lorsqu'il s'agit de bergers dont les pâturages sont difficiles à borner et à connaître et qu'en plus les animaux ne savent pas reconnaître une frontière et ne peuvent pas être constamment surveillés.

Cette défense par tous des territoires appartenant à tous est justifiée aussi par le fait qu'il existe des propriétés communautaires même au niveau de la tribu. Il s'agit encore une fois de forêts, d'alpages, de pâturages, les derniers qui restent en indivision. La propriété communautaire paraît s'arrêter à ce niveau, de la tribu et de la confédération villageoise.

La maisnie avait une icône, le lignage une chappelle, le village une église; la tribu ou la confédération auront un monastère, propriété commune et point de rassemblement pour toute la vaste unité sociale. Et, dans le cas du Monténégro, un monastère central et un saint national constitueront le lien spirituel de toutes les tribus et donneront à toute une nation son unité spirituelle.

Le souvenir de ces anciennes unités supravillageoises s'exprime et survit dans bien des aspects de la vie; les costumes, l'architecture populaire, les coutumes, la langue. Il ne s'agit pas toujours des mêmes aspects et il n'est pas toujours aisé de les connaître. Mais, en observant ces unités supravillageoises, les ethnologues ou les sociologues y ont trouvé le cadre idéal pour délimiter spatialement et socialement leurs études. Les historiens y ont trouvé le berceau de phénomènes politiques qui sont à la base de la formation des Etats du passé.

N O T E S

1) Claude Lévi-Strauss publie un aperçu fondamental des problèmes que pose l'interprétation raciale de l'histoire:'Race et histoire', dans"Le racisme devant la science", publié par l'Unesco, Paris, 1960.

2) En 1933 paraissait un bulletin intitulé Balticoslavica, à Vilna. Un colloque qui avait lieu en 1966 à Berlin et Stralsund, groupait les communications en un volume, "Kolloquium balticum ethnographicum 1966", publié à Berlin, 1968; les participants venaient d'Allemagne, d'Union Soviétique, de Suède, de Pologne, de Danemark, de Finlande. Gustav Ränk publie un ouvrage concernant les constructions des paysans de la région: "Die Bauernhausformen im baltischen Raum", Würzburg, 1962.

3) Les ouvrages du passé qui étudient l'ethnologie de l'empire austro-hongrois sont nombreux, de même que ceux récents qui présentent la géographie, l'histoire, le commerce, l'agriculture de cette zone. Je citerai quelques ouvrages récents, dus à des ethnologues qui essayent de dépasser la simple juxtaposition des aspects nationaux: Bruno Schier, "Hauslandschaften und Kulturbewegungen im östlichen Mittel Europa",1932; Wolfgang Jacobeit,"Schafhaltung und Schäfer in Zentraleuropa bis zum Beginn des 20 Jhr.", Berlin, 1961; Laszlo Földes, "Viehzucht und Hirtenleben in Ostmitteleuropa", Budapest, 1961; Sona Kovačevičova, 'Deux civilisations de même racine', "Ethnologia Europaea", II-III, 1968-1969, Arnhem 1970. Citons également les titres de quelques revues consacrées à la région: "Affaires danubiennes.Revue de l'Europe centrale et du sud-est", Bucarest, 1939; "Der Donau Raum. Zeitschrift des Forschungsinstitutes für des Donauraum", publiée à Vienne;

"Wiener Quellenhefte zur Ostkunde", publiée par Osterreichisches Ost- und Südosteuropa - Institut; "Zeitschrift für Ostforschung. Länder und Völker im östlichen Mitteleuropa", publiée à Marburg/Lahn.

4) Parmi les nombreux titres qui pourraient être cités, je retiens quelques-uns seulement: Heinrich Barth,"Das Becken des Mittelmeeres in natürlicher und kulturhistorischer Beziehung", Hamburg, 1860; Elisée Reclus, "l'Europe méridionale (Grèce, Turquie, Roumanie, Serbie, Ihalie, Espagne et POrtugal)", Paris, 1876; A. Wace, "Mediterranean and Near Eastern embroideries", Londres, 1935; Charles Parrain, "La Méditerrannée. Les hommes et leurs travaux", Paris, 1936;Marion T. Newbigin, "Southern Europe: a regional and economic geography of the Mediterranean lands", New York, 1949; Fernand Braudel, "La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II", Paris, 1949; "Acts of mediterranean sociological conference", Paris, 1963; M. Deanović, 'Perspectives de l'Atlas linguistique méditerranéen', "Actes du colloque international de civilisations romanes", Bucarest, 1959; Jean Cuisenier, "Problèmes du développement économique dans les pays méditerranéens. Actes du colloque international de Naples (1962)", Paris, 1963; Julian Pitt Rivers, "Mediterranean Countryman. Essays in the social anthropology of the Mediterranean", Paris, 1963; J. G. Peristiany, "Honour and shame; the values of Mediterranean society", Londres, 1966; Louise Sweet, 'Appearance and reality: status and roles of women in Mediterranean societies', "Anthropological Quarterly" 40(4), Washington, 1967; André Blanc, B. M. Kayser, M. Drain,"L'Europe méditerranéenne", Paris, 1967; J. G. Peristiany, "Contribution to Mediterranean sociology. Mediterranean rural communities and social change", Paris, 1968.

5) K. Kadlec, "Valaši a valašske pravo v zemich slovenskych à uherskych", Prague, 1916; V. Chaloupecky,"Valaši na Slovensku", Prague, 1947; J. Macurek, "Valaši v zapadnich Karpatech v 15. 18. stoleti", Ostrava, 1959; K. Dobrowolski, 'Die Haupttypen der Hirtenwanderungen in den Nordkarpathen vom 14. bis zum 20. Jahrhundert', "Viehzucht und

Hirtenleben in Ostmitteleuropa", I, Budapest, 1961 (sous la rédaction de Laszlo Földes); D. Krandžalov,"Valaši na Morave",Prague, 1953; Jan Podolak,"Pastierstvo v oblasti Vysokych Tatier", Bratislava, 1967.

6) Une "Association internationale d'études sud-est européennes" patronée par l'Unesco organise des réunions et des congrès; elle publie un Bulletin depuis 1963. Des sections nationales sont affiliées à cette association. G. Megas (Megas, 1967) publie une étude pertinente sur la civilisation de cette région et donne aussi une bibliographie introductive. - Des instituts de recherche existent à Bucarest, à Belgrade, à Sofia, à Salonique, à Munich, à Berlin.

7) Né en 1794 et mort en 1881, il s'intéresse à la Turquie à partir de 1828 et y effectue son premier voyage en 1836. Vers la fin de sa vie il publie une autobiographie qui nous permet de suivre sa formation scientifique et de comprendre l'esprit d'observation et la sérénité qui l'ont aidé à étudier avec un égal succès des populations si diverses.

8) 'Institutul de studii sud-est europene', "Neamul Românesc", 1913, pp.1140-1141; 'Inaugurarea Institutului de studii sud est europene', "Neamul Românesc", nr.6, 1914. Un "Bulletin de l'Institut pour l'étude de l'Europe sud-orientale" apparaît depuis 1914 (il devient par la suite la "Revue historique du sud-est européen").

9) Francisc Griselini publie en 1780 ses observations sur les colonisations; il cite la dotation des paysans en maisons par l'Etat. On leur donnait en même temps des terres, du bétail, des céréales, des outils (Griselini 1926, p. 183). Il cite aussi la composition des maisons et leur technique de construction: "Sunt quatuor domorum species ex quibus Pagi constant: repraesentat domum ex argilla contasam, ex viminibus contextam, ex tegulis incoctis constructam, ex glabis argillaceis confectam" (voir les planches qui accompagnent l'ouvrage).

10) Les obligations du groupe de voisinage étaient précises: entre autres, il est dit que "Celui qui ne viendra pas à l'heure convenue

pour la fondation et la construction /de la maison/ d'un voisin, payera pour toute heure perdue une amende de 6 sous. Et pour toute la journée, 24". Les règles morales qui doivent régir les relations entre voisins sont elles-aussi indiquées (Manciulea 1942, p. 524).

11) La différence entre les villages non asservis installés le plus souvent dans des régions à l'abri des attaques, et les autres villages, est évidente à bien des égards (Stahl, Stahl 1968, Préface). Camille Allard décrit l'aspect misérable des villages situés le long du Danube au milieu du 19-e siècle (Allard 1864, p. 110).

12) Nataşa Popovici-Raiski note la joie éprouvée par les parents à la naissance d'un garçon, de beaucoup plus grande qu'à la naissance d'une fille (Popovici Raiski 1939, p. 220).

13) La coutume de l'adoption est mentionnée pour la Transylvanie (Serres 1814, IV, p. 217).

14) Marian 1893, p. 25. Dans un autre ouvrage (Golopenţia 1944, pp. 39 sq.) on décrit les pratiques magiques accomplies à Drăguş, village de Transilvanie, pour avoir des enfants ou tout simplement pour se marier. Une fois les enfants nés, d'autres dangers peuvent surgir; ils seront conjurés à leur tour à l'aide de procédés magiques.

15) Comme cet exemple: "Il y avait une fois un empereur et une impératrice. Ils étaient, tous les deux, des gens comme il faut et beaux. Ils s'aimaient tendrement. Mais ils étaient bien tristes car ils n'avaient pas d'enfants. Et tous les remèdes que l'impératrice avait trouvé chez les enchanteurs ou les sorciers étaient restés sans effet" (Ispirescu, 1882, p. 243). Simion Florea Marian donne la meilleure description de ces procédés: "Un ancien proverbe dit: 'Les enfants font la joie du Roumain', ou 'Les enfants font la fortune du Roumain'. Donc l'un des tout premiers désirs des nouveau mariés , et surtout de la jeune femme est celle que le bon Dieu tout puissant la bénisse en lui donnant beaucoup de fils et de filles (...) Et si elle ne se voit pas de sitôt dans cette situation bénie, si son désir n'est

pas satisfait dans les première années de son mariage, alors, ayant peur de rester longtemps ou même pour toujours stérile, et d'amener son mari tôt ou tard à se plaindre et à la gronder, à se fâcher et à lui faire des observations, en l'appelant femme stérile, elle fait appel à tous les moyens permis pour être enceinte. Elle commence d'abord par prier Dieu de tout coeur, à fréquenter les monastères et les églises pour qu'on lui lise des prières, à confectionner des cierges tout aussi longs qu'elle est haute et à les allumer devant l'icôné de Notre-Dame; ensuite, avec son mari, ils payent des prières plus ou moins longues, tournent autour de l'église et s'agenouillent devant les grandes icônes, enfin ils jeûnent, surtout pendant le jeûne du Vendredi saint et les lundis.

Si les prières et les pélerinages aux monastères et aux églises, de même que les offices religieux restent sans effet, alors la femme fait appel à d'autres moyens, par lesquels elle espère aboutir à ses fins, en préparant et en buvant diverses décoctions de plantes. Les plus usitées à cette fin sont quelques-unes des orchidées, le rosier blanc, le lilas blanc, l'églantine, etc. Toutes ces plantes sont mises à bouillir dans du miel et du vin et la liqueur qui en résulte est ensuite ingurgitée.

Si cette boisson reste aussi sans effet, elle prend neuf gousses d'ail, les met toutes dans un demi-litre d'eau de vie, les laisse macérer pendant neuf jours près de la cheminée, et le neuvième jour elle commence à boire l'eau de vie de telle manière que la quantité puisse lui suffire pendant les neuf jours suivants.

En plus elle boit encore les 'semences' d'un lièvre et de sa femelle, c'est-à-dire qu'elle prend les organes de reproduction et les fait sécher pour les broyer et les transformer en poudre; elle les met ensuite, séparément, dans une petite bouteille d'eau de vie qu'elle couvre avec soin et qu'elle dépose dans un poêle où on n'allume pas le feu. Au bout de neuf jours elle les reprend, son mari boit la bouteille poudre du mâle, et la femme celle de la femelle.

Enfin, elle se baigne dans un bain où on a fait bouillir du houblon, 'căpuşnic' et de la camomille.

Après le bain elle achète une cordelette de soie rouge, la porte à l'église et la donne au sacristain pour qu'il la mette au-dessous de la nappe qui couvre l'autel; elle reste là pendant 12 messes dominicales, et à chaque messe elle donne au prêtre un peu d'argent, selon la coutume, pour que son nom soit prononcé pendant l'office. Ensuite elle reprend sa cordelette et la porte longtemps en ceinture, sous la ceinture, sous la chemise.

Si elle n'obtient toujours aucun résultat, de peur de rester à jamais stérile et d'être par la suite grondée et persécutée ou même maltraitée par son mari parce qu'elle est incapable d'avoir des enfants, elle parcourt les villages en long et en large, dans l'espoir de trouver un remède. La plupart des femmes stériles ne se contentent d'ailleurs pas de si peu et trouvent en fin de compte refuge chez les sorciers, les sorcières et les enchanteurs, qui, selon leur croyance, connaissent les secrets les mieux gardés et qui pourront donc les aider à avoir des enfants, des descendants qui hériteront de la fortune afin qu'elle ne se perde donc pas, et qui, après leur mort, feront des requiem et des aumônes" (Marian 1892, pp.1-6).

16) Dans un document de 1581 il est dit: "La dame Velica a donné à sa soeur Marga sa part du village Sălcuţa (...) Car la femme Velica a été stérile et aucun fils n'est sorti de ses entrailles; elle a donné la propriété susdite, toute, à sa soeur Marga, du temps du feu son père, que son souvenir soit éternel. Et qu'après la mort de dame Velica, sa soeur Marga lui fasse des requiems tant qu'elle vivra; et qu'avec le village et les dotations et les tziganes, elle se nourrisse et s'habille" (Documente 1952, p. 30). La fréquence avec lesquels on note dans les testaments l'obligation des héritiers de s'occuper de l'âme du mort est impressionnante.

17) Quelques-unes de ces familles sont analysées dans un ouvrage publié par Milenko Filipovic, 'Banatske Here'.

18) Petrescu, Stahl 1975; Stănculescu, Gheorghiu, Stahl, Petrescu 1957; Marcu 1967.

19) Versescu 1942, p. 280. Les citations qui vont dans le même sens peuvent être multipliées.

20) Elle commence en fait à la naissance du monde; voilà une version paysanne de cet événement: "Le diable fit Adam en argile; il le donna ensuite à Dieu qui le bénit et lui insufla la vie. Adam avait des cheveux partout. Dieu lui donna une femme, faite avec une côte d'Adam. Le diable, lorsqu'il vit la femme,courut après Dieu pour savoir de quoi il s'agissait. Alors Dieu lui dit que c'était une femme, la femme de l'homme" (Voronca 1903, I, p. 9). C'est la femme qui poussa l'homme au péché, c'est à cause d'elle qu'on est obligé de travailler et qu'on n'habite plus le Paradis, et c'est toujours à cause d'elle que divers autres malheurs ont frappé l'humanité. Entre autres, les femmes ont éloigné le soleil qui, dans les temps anciens était très près de la terre (Pamfile, 1915, pp. 13 sq.). Tout un folklore vient ainsi confirmer une réalité sociale courante.

21) Dumitru Dogaru étudie les Roumains de Bessarabie et cite les chefs de famille enregistrés dans le recensement de 1838 (Dogaru 1937). Florea Florescu présente les tableaux statistiques en indiquant toujours le nombre des chefs de famille (Florescu, 1937). Constantin Chiru enregistre dans un village 242 familles et 232 maisons; la correspondance des deux chiffres est remarquable (Chiru 1925). Nicolae Şuţu présente le recensement qu'il a effectué en Moldavie vers la moitié du 19-e siècle par familles; le chiffre de la population est toujours évalué en nombre de familles, ce mot voulant probablement signifier le groupe domestique d'une maisnie (Şuţu 1957). Pavel Vitánescu dans la monographie consacrée à un village compte 522 familles, 420 maisnies et 428 maisons; les trois notions, de plus en plus clairement distinguées par les chercheurs, continuent à correspondre entre elles. Notons aussi que par famille il faut entendre ici ménage, ce qui accroît

l'intérêt de cette correspondance (Vitânescu 1937). Il arrive aussi qu'on cite directement le nombre de maisnies ('gospodârii') comme le fait par exemple Dumitru Galian dans une monographie consacrée à Mârâşeşti (Galian 1903), p. 20).

22) Dans certains cas le feu signifie la maisnie; ainsi par exemple dans les bergeries villageoises. Une seule cabane, assez large pour abriter plusieurs personnes, avait à l'intérieur plusieurs foyers. Chaque propriétaire de moutons (en fait chaque maisnie) allumait son propre feu, où il faisait bouillir son propre lait. Ces cas sont signalés en Transylvanie, dans la région des Carpathes du sud (Herseni 1941; Dragomir 1926, p.197).

23) Entre les deux guerres mondiales, le village Dioşti situé dans le sud de la Petite Valachie, a brûle presque entièrement. A sa place on a fait reconstruire un 'village modèle' avec des maisons à plusieurs pièces. Mais les paysans se sont installés dans une seule, tout au plus deux, laissant les autres pièces vides. D.s exemples plus récents pourraient être cités où le contraste entre les impératifs de la vie quotidienne et les logements modernes offerts aux paysans est frappant.

24) Cette habitude est connue même dans le nord de la Transylvanie (Gocan Florian 1939, pp. 83 sq.).

25) Elle voisine au début la cave ou le cellier qui peu à peu disparaissent et sont remplacés par une deuxième pièce habitable (Stahl, Petrescu, 1966).

26) Dans une enquête menée presqu'à la même époque, on compte dans un village de Valachie 269 maisons avec une pièce, 64 avec deux, et une seule avec quatre. En moyenne il y avait 5,35 habitants ('suflete' - âmes) par maison et 4,80 par chambre (Voinea, Stoian, Dumitrescu 1905).

27) "Le partage de la terre entre les enfants est fait par les parents durant leur vie. Chaque fils reçoit sa part et parmi plusieurs fils, le père garde dans sa maison le dernier-né. Ses parents vivront avec lui et ils lui transmettront toute leur fortune pendant leur vie,

contre l'obligation de les soigner, de les honorer er après leur mort de les enterrer en vrais chrétiens" (Jivan 1937, p. 442).

28) Je cite un passage écrit par Marcel de Serres au début du 19-e siècle, caractéristique à ce point de vue. Dans une région où la vie villageoise est encadrée par les règlements des régiments frontaliers ('Militärgrenze') les paysans continuent quand même leurs coutumes: "Les habitants enrôles dans une session, ou sous un même numéro, sont considérés comme ne formant qu'une même famille, dont le chef porte le nom de père de famille (Paterfamilias). D'après l'esprit des régimens, ce chef doit veiller aux affaires de la famille sur laquelle il exerce une autorité patriarcale (...) Il n'est point permis aux membres d'une famille de l'abandonner, à cause des inconvéniens qui pourroient en résulter pour le service militaire. Mais si la famille se multiplie au point de n'avoir pas assez de terres pour vivre avec aisance, alors les autorités la divisent en plusieurs branches. Cependant, quoiqu'on exécute assez exactement les règlemens dans tout ce qui concerne le partage des familles, il est presque impossible d'éviter quelques divisions illégales. Ces divisions se pratiquent depuis longtemps chez les Szeklers /population d'origine hongroise/ et chez les nobles walaques /il s'agit de paysans non asservis, ayant parfois même des titres nobiliaires pour des services rendus à l'armée/ d'après des usages anciens que les lois ont maintenant régularisés. Quoique, d'après l'esprit des règlements, tous les hommes inscrits sous un même numéro doivent vivre ensemble dans une même session, cependant chacun habite, à sa volonté, une maison particulière, et cultive de son côté la portion de terre qui lui est échue dans le partage des familles" (Serres 1814, IV, pp. 208-211).

29) Les religieux écrivaient sur papier des malédictions destinées à obtenir de vrais témoignages. Or, les maudits, après leur enterrement, avaient le corps noir et qui ne pouvait pas nourrir.Ils risquaient aussi de se transformer en vampyres.

30) Les tissus jouaient un rôle important même dans les palais princiera. Les princes emportaient avec eux dans leurs déplacements d'une résidence à l'autre des tissus, parfois des icônes en tissus. Bien entendu, dans les nombreuses occaions où ils s'installaient sous la tente, les tissus constituaient l'essentiel de l'intérieur.

31) Pour respecter ces dates les femmes se rassemblent durant les longues veillées d'hiver; elles travaillent pendant que des garçons, venus accompagner les filles, organisent des jeux et racontent des histoires. "La quenouille fixée à la ceinture et le fuseau à la main ne sont jamais absents, même lorsqu'elles parcourent les routes assez loin de la maison (...) Le métier à tisser est pour nos paysannes comme le piano-forte pour les dames des villes" (Comanescu 1885, p. 13). Si les femmes des seigneurs avaient de toute évidence une vie meilleure, elles devaient quand même savoir tisser. Quelques-unes des meilleures pièces parmi les kilims (tapis à basse lisse) ou les tapis sont l'oeuvre de leurs mains. Ion Ionescu de la Brad le constate dans un des départements de la Moldavie: "En ce qui concerne les tissus de laine, le département de Dorohoi se distingue non seulement par ses kilims et ses tissus pausans pour couvrir les murs, mais aussi par les tapis précieux faits par quelques-unes des femmes de grands propriétaires..." (Ionescu de la Brad 1866, p. 500). On doit ajouter qu'elles étaient souvent aidées par des paysannes. Une observation faite sur la ville de Câmpulung (Muscel) au 19-e siècle constate les suivantes: "L'intérieur des maisons de nos ancêtres de Câmpulung était simple et propre comme leur coeur (...) Les riches avaient des couvertures en laine, des tables et des outils en bois, des bancs longs et larges le long des murs, à la place des fauteuils et des sophas; les plus pauvres se contentaient d'une poterie mise près du foyer et d'un coffre installé sur le lit qui renfermait toute la fortune de leurs femmes et de leurs filles, tissée par leurs propres mains" (Aricescu 1855, p.52).

32) "Les femmes accompagnaient les hommes dans tous les travaux

de la terre, sauf le labourage et les transports à grande distance. Elles sont laborieuses, actives, douces, prennent soin de la maison, aiment leurs enfants, ne trompent pas leur mari. Endurcies par le travail, quelques unes d'entre elles vont même dans les champs pendant la grossesse, y acchouchent et reviennent le soir portant l'enfant dans les bras (...) Elles aiment décorer leur maison à l'intérieur comme à l'extérieur avec des motifs floraux si possible de couleur rouge. Elles mettent du basilic sur les icônes et sur la poutre maîtresse" (Ionescu de la Brad 1868, p. 205).

33) Valeriu Tîrziu 1939, p. 65, note le soin avec lequel étaient recherchés les mariages entre familles de rang égal.

34) Despot Vodă, prince de la Moldavie, influencé par les catholiques et par ses relations avec la Pologne catholique, adopte une attitude plus sévère envers les divorcés: "Il était devenu terrible, tiranique et sans pitié; et il torturait ceux qui laissaient leur femme pour en prendre une autre, en leur reprochant de ne pas s'être contenté d'une seule" (Kogălniceanu 1872, I, p. 440).

35) "Ailleurs, toujours en Bucovine, il y a une coutume qui veut que dès qu'une jeune fille est enceinte, elle doit abandonner ses habits de jeune fille pour prendre ceux des femmes mariées du village dont elle fait partie. Elle est normalement contrainte par les autres femmes, sinon elle serait chassée du village" (Marian 1890, p.774). "La jeune fille qui allait avoir un enfant, était conduite par deux femmes âgées à une palissade ou près du tronc d'un peuplier ou d'un saule. On lui tressait les cheveux et on les lui recouvrait ainsi qu'il sied à la mariée. Tout en tournant autour d'elle, elles récitaient la formule suivante: 'La servante de dieu..., est mariée à cette palissade, au pilier de la palissade, à ce peuplier, ou à ce saule". La fille-mère abandonnait ensuite le costume des vierges pour adopter celui des femmes mariées (Frâncu, Candrea 1888).

36) Le 'quart" ('sfert', 'cifert') était en principe le quart de l'impôt annuel, mais il y avait parfois cinq 'quarts'.

37) Cårpinişan 1897, note que chaque "famille" portait un sobriquet, dont la fonction principale était de toute évidence non pas de ridiculiser ses porteurs, mais de les distinguer facilement.

38) En roumain il y a deux mots pour désigner le mariage: un homme se 'însoară' et une femme se 'mărită'. Dans le cas où l'homme s'installe chez sa femme, on dit qu'il se 'mărită'. Il se plaçait alors dans une situation d'infériorité, clairement perçue par l'opinion publique villageoise.

39) Paul Petrescu et moi-même l'avons ainsi constaté chez les potiers du village Hurezu, en Petite Valachie.

40) Eugene A. Hammel étudie ces questions en Yougoslavie. Il observe aussi un groupe roumain, qu'il appelle Vlakh, selon le nom donné par les Slaves, où cette règle est observée avec le plus de rigueur.

41) Dans la région des Monts Apuseni on signale l'interdiction de mariage entre la sage-femme et la famille de l'enfant (Lorinţ, Eretescu 1967, p. 305).

42) Un règlement du 18-e siècle appliqué en TRansylvanie dit que les enfants doivent suivre les cours de l'école "jusqu'à l'âge où ils pratiquent la fraternisation" (Manciulea 1942, p. 523).

43) Dans certains cas où le village avait la forme d'un rectangle et était entoure par d'autres de même forme, il arrivait qu'à chaque angle d'un territoire se trouvent quatre villages. Dans de tels cas, un village pouv[illegible] avoir huit villages voisins, ce qui permet de comprendre combien il était difficile de changer quelque chose à la structure d'un ensemble territorial.

44) Des éléments réels de l'ancienne technique d'exploitation agricole sont compris dans cette légende comme d'ailleurs dans d'autres encore. Ainsi, l'occupation provisoire d'une terre défrichée dans la forêt pour pratiquer l'agriculture, ou le poteau fiché en terre comme signe de propriété. Jusqu'à nos jours les propriétés individuelles ont été défendues par des procédés magiques, par exemple celui qui consis-

tait à ficher un poteau en terre ('potcă'). Toujours comme un élément réel on peut citer le cas dans lequel les parents s'installent autour de la maison de leur père et grand-père, formant les hameaux ou les quartiers des villages. Henri H. Stahl affirme que "les légendes gardent le souvenir de quelques traits véridiques mais choisis cependant selon des critères qui retiennent l'élément pittoresque, celui qui frappe l'imagination des villageois et surtout qui fait ressortir l'image idéalisée du passé, plutôt protestation que tradition historique" (Stahl H. H. 1958-1965, I, p. 59).

45) Th. Codrescu cite lui-aussi quelques-unes des techniques imprécises du passé, comme par exemple: "Les lieux où sont installées les ruches peuvent être petits ou grands; la clairière où sont installées les ruches doit être appréciée par rapport à la distance à laquelle, en s'installant au milieu de la clairière, on pourrait jeter une hache" (Codrescu 1871, I, p.95).

46) Ce sont les enquêtes directes effectuées dans les villages et les éléments encore vivants qui ont pu orienter les recherches modernes et l'interprétation des anciens documents. Henri H. Stahl, dans une étude consacrée au droit coutumiaire du village Nerej (Stahl H. H. 1929-1930) aborde largement ces questions; il les reprend dans d'autres ouvrages et surtout dans ses 'Contribuţii la studiul satelor devălmaşe româneşti'.On doit noter aussi les ouvrages de Nicolae Stoicescu (1971), surtout le troisième chapitre, et de C. C. Giurescu (1973) qui consacre un chapitre ('Vechea agrimensură românească') aux techniques des arpenteurs du passé.

47) C. C. Giurescu (1973, p. 45) reproduit la formule notée par des documents transylvains à cette occasion: "pro future rei memoria, more alisa solito et consueto caedere et disciplinare fecissent".

48) En 1848, lorsque les Turcs arrivèrent dans un village situé au nord de la Valachie, les gens cachèrent leurs cochons dans des abris souterrains car les Turcs dès qu'ils les apercevaient les tuaient.

Les habitants se cachèrent ensuite dans la forêt et il y avait encore deux vieux paysans dans le village, qui étaient nés dans la forêt (Rădulescu, Răuţescu 1923, p. 106).

49) Miron Costin, qui décrit cette situation (Kogălniceanu 1872, I, p. 369) raconte aussi que pendant ce même 17-e siècle, les Cosaques venus guerroyer en Moldavie, étant acculés à la famine, rotissaient et "mangeaient les cadavres des chevaux morts, leurs chaussures en cuir et des racines..." (p.343). La bouillie de joncs est citée aussi par une autre chronique (Kogălniceanu 1872, III, pp. 135-136).

50) I. I. Rusu (1958) note que sur la colonne trajane, à Rome, sont représentés des animaux domestiques vivant dans les forêts.

51) Cette pratique est mentionnée maintes fois; Ion Ionescu de la Brad mentionne cette coutume en Moldavie (1866, p. 334); le général Baur (1778, p. 39) et Samarian (1937, p. 35) la décrivent en Valachie. Henri H. Stahl (1958-1965, I, pp. 266-268) décrit aussi cette pratique.

52) Iancu Petrescu (1860, p. 37) fait une série d'observations intéressantes car elles aident à comprendre la mentalité des paysans. Accompagné par plusieurs paysans il s'approche d'un abri en bois et voit "un enfant de 6 à 7 ans, habillé d'une chemisette faite d'un tissu grossier, vieille, sale, déchirée, trop courte (...) il était assis recroquevillé devant un feu presque éteint, le visage marqué par le froid et les mains gelées (on était le 26 novembre) (...) - Que fait là cet garçon, tout seul? demandais-je effrayé. - Il garde les animaux qui mangent le foin, monsieur. - Qui est ton père, garçon? - Stanu, me repondit-il avec les dents claquant de froid. - Pourquoi exposent-ils ainsi la vie de leur enfant? - Ça ne fait rien monsieur, répondirent les paysans qui m'accompagnaient, nous sommes tous passés par là et maintenant nous sommes quand même robustes. - Qui l'aide à nourrir les animaux? - Son père, qui vient le matin et le soir. - Mais où est-il maintenant? - Dans le village monsieur, il travaille près de la maison. -Pourquoi ne gardez-vous plutôt les animaux chez vous, dans des éta-

bles? Ils se porteraient mieux et l'enfant irait à l'école. - La coutume le veut ainsi. - Mais les animaux ne peuvent pas être en bonne santé à la fin de l'hiver. - Que voulez-vous monsieur, ceux qui ne gêlent pas sont récupérés , ceux qui ne résistent pas, meurent; nous n'y pouvons rien... - Pourquoi ne l'envoye-t-on pas à l'école? - Et qui s'occupera des animaux? - C'est un devoir pour son père. - Peut-être monsieur, mais il a beaucoup à faire chez lui, à la maison; aller au moulin, couper le bois pour sa femme, et autres choses tout aussi nécessaires".

53) Dans les années cinquante j'ai pu encore voir des bergers mettre le feu en cachette à des forêts de sapins, situées près des alpages. Ils obtenaient ainsi de nouveaux pâturages en utilisant des techniques anciennes. De tels pâturages, fertilisés par le feu, étaient particulièrement recherchés surtout pendant les années qui suivaient à l'incendie, car les herbes qui poussaient étaient nourrissantes. Exceptionnellement, j'ai pu voir encore des cultures (blé, maïs) situées dans des clairières, en pleine forêt, là où on pouvait le faire sans abattre la forêt. Il s'agissait de cas enregistrés en Valachie ou en Petite Valachie.

54) Nommé juge à Câmpulung il a eu l'occasion de consulter les anciens documents des paysans d'une région ayant gardé longtemps sa liberté; il rassemble ces documents et les publie.

55) Voici un document particulièrement intéressant publié par Nicolae Iorga: "A savoir moi Ioan Pomană j'ai donné ce vrai et confirmé témoignage entre les mains de mes fils pour qu'on sache que, possédant à juste droit une terre défrichée par mon père, avec la hache, dans la forêt vierge, du temps de l'esclavage /courté période durant laquelle la population locale fut asservie/ je l'ai abandonnée et elle s'est couverte à nouveau de forêt. Alors j'ai proposé à mes frères d'aller la défricher; mes frères et mes neveux ne l'ont pas voulu disant 'Celui qui défrichera la forêt, l'aura'. Alors je me suis mis avec

mes fils à couper la forêt et nous l'avons brûlée, obtenant à nouveau des brûlis dans la forêt vierge, huit 'fâlci' /unité de mesure ayant approximativement 14.000 m^2/ terre qui s'appelle La colline défrichée, et dont voilà les bornes: de la pierre d'en bas vers la cime appelée Piscul Cázáturii, situé sur la colline et jusqu'au bord de la pente, et ensuite obliquement vers le Skite de Vrancia jusqu'au lit d'un petit ruisseau, et on suit ce lit en aval, tout droit, pour finir à la pierre d'en bas, là où on avait commencé. Et parceque je suis vieux et la fin de ma vie approche, et parceque j'ai souffert et j'ai contribué largement aux dépenses pour libérer la Vrancea, comme aussi à d'autres procès, pour d'autres causes, soutenues devant la très honorée Starostie et Vornicia Vrancii, car ils venaient paître ici avec leurs moutons jusqu'à ce que nous les avons justement chassés, j'ai donné cet acte à mes fils, pour ne pas être ennuyés par mes frères ou mes neveux. Et quiconque voudra ennuyer mes fils, qu'il soit maudit par les Saints Pères de Nicée. Car je me suis brûlé les yeux et les mains pour défricher cette terre. Et pour confirmer, je mets mon nom et mon doigt. 1836, 8 juin" (Iorga 1930, pp. 55-56).

56) Eugène Pittard remarque cette exploitation sauvage et le début d'une réglementation qui se fait sentir avec l'apparition des codes sylvicoles (Pittard 1917, p. 44).

57) "Les produits récoltés en agriculture sont gardés dans des granges ou des greniers, construits de branchages entrelacés à une hauteur de 4 à 5 pieds au-dessus de la terre, et converts de chaume. Les granges, les étables, de même que les autres bâtiments d'exploitation, l'abri du métier à tisser, l'alambic, sont entourés par des clôtures d'épinaies, qui comprennent au milieu de la cour et un petit jardin réservé aux ruches (...) Dans les districts Ujpalanca, Mehadia et Caransebeş, même les villages sont entourés de telles clôtures. Là où il y a des forêts dans le voisinage, ils remplacent ces clôtures par des palissades d'arbres fendus, ayant la hauteur d'un homme, pour se

défendre eux-mêmes et leurs animaux contre les attaques des brigands" (Griselini 1926, p. 169).

58) Un large exposé de la question dans H. H. Stahl (1958-1965, I, pp. 307 sq.; 1969 a, pp. 69 sq.). Consulter aussi Donca 1940, p. 32.

59) On peut interpréter aussi 'qu'ils ne détruisent pas les près où on récolte le foin'.

60) Ion Ionescu de la Brad (1866, p. 135) utilise l'expression paysanne qui affirme que la terre 'se fatigue' et doit donc se reposer.

61) Le prêtre Constantin Cothişel (1904, p. 22) décrit ce système et note que chacun devait avoir une propriété composée de terre arable, de près, d'un jardin, de pâturages (p. 15).

62) Le prêtre Nicolae Cărpinişan (1897) décrit les trois soles d'un tel village; elles étaient réservées alternativement au blé, au maïs, ou restaient en jachère. Une organisation semblable est décrite par Octavian Prie (1934, p. 32).

63) Différents codes anciens le mentionnent régulièrement: ainsi Pravilniceasca condica. 1780, Bucarest, 1957; Sobornicescul hrisov. 1785, 1835, 1839, Bucarest, 1958; Manualul juridic al lui Andronachi Donici, Bucarest, 1959; Codul Calimachi, Bucarest, 1958.

64) Val. Al. Georgescu (1965) étudie son histoire chez les Roumains. Il reprend la question dans un autre ouvrage, publié ensemble avec Emanuela POpescu (1970).

65) N. Thomescu Baciu (1943, p. 39) affirme que ce fonctionnaire (appelé 'răbojar') était élu parmi l'élite du village; il marquait l'argent encaissé avec des encoches faites sur une taille. Un témoignage identique est apporté par C. Rădulescu Codin et par le prêtre I. Răuţescu (1923, p. 190). Griselini (1926, p. 171) note dans le Banat que les'knez' (maires des villages) effectuaient cette opération à l'aide des tailles, aidés parfois par d'autres personnes. N. Rădulescu Rudari (1926, pp. 362 sq.) note l'utilisation de la taille dans la perception

des impôts comme aussi en d'autres occasions. Vasile V. Caramelea (1946, pp. 75 sq.) et Ion Ilie Davidoiu (1944, p. 83) le signalent aussi. Josifu Comanescu (1885), p. 28) écrit que dans le village Codlea, en Transylvanie, les tailles sont remplacées en 1708 par des documents écrits sur papier. Ailleurs, l'utilisation des tailles a continué long-temps (Stahl Paul H. 1960); et si on ne les emploie plus dans la perception des impôts, elles sont restées en vigueur pour mesurer la quantité de lait dans les bergeries,ou parfois pour noter les récoltes, les prêts.

66) Le chêne avait dans les différentes régions de la Roumanie un caractère sacré. En Petite Valachie il portait parfois l'icône de la Vierge, surtout s'il était situé près d'une source (Stahl P. H. 1959, p. 59).

67) "Tertia est Kiegiecz in Falcziensi agro, sylva in finibus Budziacensium Tartarorum sita, totiuesque, quae Hierasi fluenta et Bassarabiam interiacet, Moldaviae firmissimum propugnaculum. Incolae parvum tributum quotannis principi pendunt, omnes calaraszi sive equites sunt. Olim octo millium numerum efficiebant, hodie vix duo millia in campum educunt. Ceterum cunctos Moldaviae incolas bellica virtute superant, ita ut vulgo in proverbio dicatur: Quinque Crimenses decem Budziacensibus praevalent: quinque Moldavi decem Crimenses superant, at quinque Codreni (silvatici, hoc enim Kiegiezensibus vulgo in Moldavia tribuitur nomen) decem Moldavos profligant" (Cantemir 1973, p.302).

"La troisième /république/ est le Tigheci dans la région de Fâlciu, une forêt voisine avec les Tatares du Budjak et qui constitue le plus puissant rempart de la Moldavie situé entre la rivière Prut et la Bessarabie. Les habitants payent chaque année au Prince un petit impôt; ils sont tous chevaliers. Ils étaient jadis huit mille, mais aujourd'hui ils rassemblent difficilement deux mille; ils dépassent tous les habitants de la Moldavie en bravoure comme un proverbe bien connu l'af-

firme: 'cinq Tatares de Crimée font plus que dix du Boudjak, cinq habitants de la Moldavie surpassent dix Tatares de Crimée, mais cinq 'Codreni' /Roumains habitant la forêt), c'est le nom donné en Moldavie aux habitants du Tigheci, sauront vaincre dix habitants de la Moldavie' ."

68) "Ea quae superius de subditis Moldaviae diximus, non tribuenda sunt trium per Moldaviam agrorum colonis, qui non quidem nobiles sunt, baronum tamen parent nemini, et reipublicae aliquam prae se ferunt speciem. Primul est Cympullung in Suczaviensi dioecesi altissimorum montium continuo iugo septus. Qiundecim fere pagos continent, qui omnes peculiaribus sibi legibus et iudicibus utuntur. Nonnunquam admittunt etiam missos a principe vornicos binos, haud raro tamen, si ii offenderint colonorum animos, freti iis, quae natura ipsis largita est, munimentis, expellunt.

Ignorant ligone secare arva, quae in suis montibus nulla habent, omnes eorum labor circa ovium curam versatur. Annuum tributum solvunt, non quantum princeps voluerit, sed quale pristinis promiserant principibus, et id pactum, quandocunque novus Moldaviae datur Dominus, missis legatis instaurant. Quod si durius cum ipsis agere, et nova onera imponere princeps voluerit, non diu detinentur negotiationibus, sed penitus negato tributo ad difficiliora montium se recipiunt: qua de re, nunquam plus debito ab ipsis postulavere principes. Hi aliquando a quibusdam seditiosis excitati, a principibus defecerunt et Polonorum suscepere patrocinium..."(Cantemir 1973, p. 300).

" Ce qui a été dit plus haut sur les habitants de la Moldavie ne concerne pas les paysans de trois régions de la Moldavie, qui, il est vrai, ne sont pas nobles, et pourtant ne sont soumis à aucun seigneur et constituent une sorte de république. La première est celle de Câmpulung dans la région de Suceava, entourée par une chaîne de montagnes très hautes. Elle comprend quinze villages,qui ont tous leur loi et leur juge. Parfois ils reçoivent deux envoyés du Prince; mais s'ils

les offensent, on les chasse, soutenus par les défenses qui leur sont offertes par la nature.

Ils ne savent pas travailler la terre, qui d'ailleurs n'existe pas dans leurs montagnes, et tout leur travail consiste dans l'élevage des moutons. Ils payent un impôt annuel dont le montant n'est pas fixé par le Prince, mais qu'il qu'il a été fixé au Prince qui l'avait précédé; et ils renouvellent cet accord par leurs émissaires, à chaque fois que la Moldavie a un nouveau Prince. Si le Prince essayait de se comporter durement envers eux et de leur imposer de nouveaux devoirs, ils n'hésitent pas de se retirer dans leurs montagnes et de ne plus payer aucun impôt; c'est la raison pour laquelle les Princes ne demandent jamais plus qu'il le faut. Incités parfois par des meneurs, ils ne voulurent plus rien savoir du Prince et reçurent la protection de la Pologne".

69) "Secunda minor in Moldavie respublica est Vranzia in Putnensi agro prope Valachiae limites, undique asperrimis circumdata montibus. Ea duodecim pagos, et bina aularum millia numerat, parique ut Kympullung ratione ovium pastu contenta, aratrum ignorat. Incolae pariter certum constitutumque aliquod tributum quotannis principi solvunt, ceterum suis legibus reguntur, et principis tam iussa quam iudices prorsus respuunt" (Cantemir 1973, p. 302).

"La deuxième république de la Moldavie, plus petite, est Vrancea dans la région de Putna, près de la frontière avec la Valachie, entourée de partout de montagnes sauvages. Elle a douze villages, compte deux mille maisnies et, de même que la république de Câmpulung, se contente de l'élevage des moutons ne connaissant pas la charrue. Les habitants payent au Prince chaque année un impôt, mais pour le reste ils se conduisent selon leurs lois et ne reçoivent ni ordres ni juges de la part du Prince".

70) Pour connaître les documents de la région on peut consulter les travaux de Sava (1929) et de C. Constantinescu-Mircesti et H. H.

Stahl (1929). En ce qui concerne les recherches directes dans les villages il y a surtout les ouvrages suivants de H.H.Stahl (1929, 1939 et 1958-1965, I).

71) Des fortunes importantes étaient laissées aux institutions religieuses afin d'effectuer les cérémonies nécessaires au repos de lâme du défunt. Chaqun laissait selon ses possibilités; Artur Gorovei nous donne quelques informations sur cette question dans une étude intitulée "Partea sufletului. Un vechi obicei juridic al poporului român" (Gorovei, 1976).

72) La question est traitée par plusieurs auteurs, dont Krauss (1885, le chapitre 'Bigamie und Concubinat') Dzordzević (1907 et 1924) et Milenko S. Filipović (1958).

73) Des cas d'exception où la propriété revient de règle aussi aux femmes sont quand même connus. Ainsi, celui des filles de seigneurs roumains qui partageaient le patrimoine ensemble avec leurs frères (Stahl H. H., 1958-1965, III). Parmi les paysans,ce sont les cas encore peu connus des îles grecques de la Mer Egée.

74) Les Roumains emploient deux mots pour désigner le mariage: un homme se 'însoarà' et une femme se 'màrità'. Dans le cas où l'homme s'installe chez sa femme, on dit comme pour les femmes qu'il se 'màrità'. Il se plaçait dans ce cas dans une situation d'infériorité, clairement perçue par l'opinion publique villageoise. La même situation d'infériorité était d'ailleurs faite au 'domazet' ou au 'soghambros'. Chez les Roumains, l'homme qui se mariait en gendre prenait le nom de la maisnie de sa femme, ses obligations sociales, le sigle de propriété du lignage de sa femme. La cérémonie de mariage, telle qu'elle est décrite, concerne toujours les cas où la femme s'installe dans la maison du mari. La noce se déroule donc d'abord dans la maison de la fille et finit dans celle du garçon. Il serait intéressant de connaître les cas d'exception.

75) De nos jours, de plus en plus souvent, le jeune couple bâtit une maison dans la cour même où se trouve celle des parents.

76) Aurelian Motomancea (1973) note la composition des groupes domestiques dans un village de Transylvanie; la grande majorité des cas est basée sur la structure décrite dans le texte.

77) Aurelian Motomances (1973, p. 626) rapporte l'information suivante fournie par un paysan de Nucșoara (Țînutul Pădurenilor): "Il y a 65 ans, lorsque j'étais un enfant de 8-9 ans, nous étions 22 personnes à nous mettre à table ensemble, conduits par Contea Ionuț, mon oncle. On servait d'abord les hommes. Les femmes attendaient debout, à côté de la table et servaient. Les enfants prenaient les repas à part. Lorsque les hommes avaient fini de manger, les femmes se mettaient à leur tour autour de la table pour prendre le repas. Les quatre fils de mon grand-père Contea Ion-Tîrziu, c'est-à-dire Ionuț, Dăjicu, Văsălie (mon père) et Ion, au moment du mariage ont fait venir leur femme à la maison de mon grand-père. Les soeurs de mon père, Maria, Nonița, Ruja et Anisia ont quitté la maison paternelle pour s'installer avec leur mari...".

78) Ce nom, donne par Vuk Karadžić (Srpski Rječnik, Vienne, 1852) s'impose dans la littérature de spécialité peut-être à cause de sa simplicité plus grande que celle du nom utilisé par les paysans. Baltasar Bogišić (1884) conteste le nom affirmant qu'il "n'existe pas du tout avec cette signification dans le langage populaire".

79) Zdenko Vinski donne une liste des termes de parenté chez les Slaves du sud (Vinskin'1938). Sur le même sujet on peut consulter Iv. Georgieva, D. Moskova, L. Radeva (1971).

80) Adolf Strausz (1882) décrit les musulmans les catholiques et les orthodoxes de la Bosnie; tous, ils ont la même composition du groupe domestique. Nikola Pavković (1961) signale les différences mineures d'organisation entre les musulmans et les chrétiens habitant une même région.

81) Il faut rappeler que la cérémonie qui lie deux personnes pour les faire frères d'adoption, comporte le plus souvent l'échange du sang des deux participants (pris au poignet ou au bras), sang qui est mêlé ou bu par eux (pur ou dans une mixture avec du vin).

82) Nikola Pavković (1962) décrit le processus de formation de groupes domestiques hétérogènes, sous la pression des conditions dures d'existence.

83) Un recensement effectué en 1673-1674 dans la république de Raguse (Dubrovnik) on apprend que seulement 49 % de la population vit dans des groupes domestiques composés de plus de six personnes (Halpern, 1972, p. 588). On ne peut pas oublier que la côté dalmate, surtout à proximité des grandes villes italiennes, était influencée par les relations avec l'Occident. Il ne faut pas non plus oublier que des populations romaniques s'étaient fondues dansla masse slave, comme ce fut le cas des Morlaques (Cvijić, 1923, pp. 254-267; Milojević, 1933, le chapitre 'Habitants'; Dragomir, 1959).

84) Dans le volume publié par les soins de Peter Laslett et Richard Wall (1972) il y a deux articles qui évaluent le nombre de personnes composant les groupes domestiques chez les Slaves du sud; ils sont signés par E. A. Hammel et Peter Laslett et Richard Wall.

85) Invité en 1976 dans une famille albanaise musulmane habitant la plaine de Polog (Yougoslavie) et composée de quatre frères (dont trois mariés), je n'ai pu apercevoir aucune des femmes. A table, seul le chef du groupe (le frère aîné) était assis avec moi; ses frères, debout, faisaient la conversation et servaient des choses à boire. Les enfants jouaient dans la cour. La survivance de ces formes familiales archaïques, avec la solidarité à toute épreuve qui les caractérise, permet aux Albanais de s'assurer un niveau de vie parfois supérieur à celui des populations voisines. L'émigration temporaire pour aller travailler dans les pays de l'Occident est elle aussi organisée de telle manière qu'elle puisse faire profiter le groupe tout entier.

86) Je rappele qu'il s'agit de la société caractéristique pour la fin du 19-ème siècle et le début du 20-ème.

87) Juliet du Boulay (1974) met en parallèle les caractéristiques des hommes et des femmes telles qu'elles sont perçues dans un village grec: Adam-Eve, supérieur-inférieur, droite-gauche, proche à Dieu - proche au diable, intelligent-nonintelligent, vive intelligence-crédulité, courageux-peureux, responsable-irresponsable. Et j'ajouterai une autre opposition, parmi les plus importantes, pur-impur.

88) Des groupes vivant de la même manière sont signalés en d'autres régions balkaniques, par exemple en Bulgarie; les frères se séparent à la mort du père ou lorsque le dernier s'est marié.

89) Daniel Chirot (1976) discute la question de l'absence de la zadruga chez les Roumains.

90) Philip E. Mosely (1976) analyse la diffusion de la zadruga chez les Slaves du sud. Sur les études de Mosely on peut consulter la présentation faite par Stavro Skendi (1976). Sur le même sujet, Bogišić (1874) et Sicard (1943).

91) Consulter l'ouvrage de Guidetti, Stahl (1977), les chapitres consacrés aux populations Slaves. Pour l'histoire antique des Slaves, Niederle (1926), Gasparini (1962-1963), Gavazzi (1970).

92) Oikonomidis, 1962; Russell Bernard, 1970; Graur, 1965, pp. 70 sq.; Stan, 1957; Cernăuţeanu, 1961; Cristureanu, 1961; Grecu, 1962.

BIBLIOGRAPHIE

Anuarul Muzeului etnografic al Transilvaniei; Cluj

Analele Dobrogei; Cernàuţi

Anuarul arhivei de folclor; Cluj

Archives pour la science et la réforme sociale; Bucarest

Arhiva pentru ştiinţa şi reforma socialà; Bucarest

Arhivele Olteniei; Craiova

Balkan Studies; Thessalonique

Biharea; Oradea

Buletinul Societàţii Regale Române de Geografie; Bucarest

Cibinium; Sibiu

Demos; Berlin

Epeteris ton laographikon arheion; Athènes

Ethnographia Carpatica; Bratislava

Ethnographia Shqiptare; Tirana

Ethnologia Slavica; Bratislava

Ethnologia Europaea

Glasnik (publié par Etnografski Muzej); Belgrade

Glasnik (publié par Etnografski Institut); Belgrade

Glasnik (publié par Etnografski Muzej); Cetinje

Glasnik (publié par Muzej Kosovo i Metohije); Pristina

Glasnik (publié par Slovenski Etnografski Drustvo); Ljubljana

Glasnik (publié par Zemaljski Muzei); Sarajevo

Glasnik (publié par Etnoloski Muzej); Skopje

Izvestia (publié par Etnografski Institut i Muzei); Sofia

Laografia; Athènes

Mitteilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien; Vienne

Revista de etnografie şi folclor; Bucarest

Revue des études slaves; Paris

Revue des études sud-est européennes; Bucarest

Revue internationale des études balkaniques; Belgrade

Şezătoarea; Fălticeni

Slovenski etnograf (appelée d'abord Etnolog); Ljubljana

Sociologie românească; Bucarest

Sociologia sela; Zagreb

Studii şi cercetări de istoria artei; Bucarest

Süd-Ost Forschungen; München

Tibiscus; Timişoara

Wissenschaftliche Mitteilungen des Bosnisch-Herzegowinischen Landesmuseums Sarajevo (publiées d'abord sous le titre de Wissenschaftlichen Mitteilungen aus Bosnien und der Herzegovina, à Vienne); Sarajevo

Zeitschrift für Balkanologie; Berlin

Allard, Camille. Souvenirs d'Orient. La Bulgarie orientale; Paris, 1864.

Andreev, Mihail. "Le droit coutumier des Slaves du sud et leurs organisations d'autogestion pendant la domination ottomane". Le droit coutumier et les autonomies sur les Balkans et dans les pays voisins. Recueil des travaux. Symposium international 1-2 Novembre 1971. Beograd; Belgrade, 1974.

Andromedas, John N."Greek kinship terms in everyday use". American Anthropologist, 59, 1957.

Andromedas, John N. "The inner Maniat community type: a study of the local community's changing articulation with society". Dissertation abstracts, 27 B, 1966.

Andromedas, John N. Kitta; 1968.

Antipa, Grigore. Pescària şi pescuitul în România; Bucarest, 1916.

Ancheta monograficà în comuna Belint; Timişoara, 1938.

Antonievič, Dragoslav. "Polozai ostarelih u običajnom pravu kod Južnih Slovena". Le droit coutumier et les autonomies sur les Balkans et dans les pays voisins. Recueil des traveaux. Symposium international 1-2 Novembre 1971.Beograd; Belgrade, 1974.

Antonovici, Ioan. Istoria comunei Bogdana din Plasa Simila, judeţul Tutova; Bârlad, 1906.

Arbure, Zamfir C. Basarabia în secolul XIX; Bucarest, 1898.

Argenti, Ph. P. et H. J. Ross. The Folklore of Chios; Cambridge, 1949, 2 vol.

Aron, Nicolae. Monografia comunei Galaţi;Sibiu, 1905.

Arsitch, Berisav. La vie économique en Serbie du sud au 19e siècle; Paris, 1936.

Aschenbrenner, Stanley Earl. A Study of Ritual Sponsorship in a Greek village. University of Minesota, Ph. D., 1971.

Barjaktarovič, Mirko."Die Sippenhaugemeinschaft Osmanaj im Dorfe Djurakovac". Zeitschrift für Ethnologie, LXXXV, 2, 1962.

Barjaktarovič, Mirko. "Land Baulks among the Serbs". Ethnologia Slovaca, 2, Bratislava, 1971.

Barjaktarovič, Mirko. "Forms of Ownership as Types of Traditional Institution in Yugoslavia", Ethnologia Slovaca, 6, Bratislava, 1976.

Barjaktarovič, Mirko. "On one Manifestation of Clan Mentality in some Balkan Peoples". Ethnologia Slovaca, 8-9, Bratislava, 1977.

Baur, Frédéric Guillaume. Mémoires historiques et géographiques sur la Valachie; Francfort et Leipzig, 1778.

Bànàţeanu, Tancred."Arta popularà în satele specializate din sudul raionului Beiuş, regiunea Oradea". Studii şi cercetàri de istoria artei, nr. 1-2, Bucarest, 1954.

Bànàţeanu, Tancred."Types d'âtres dans les villages roumains d'une des régions marécageuses du Danube". Ethnographica, II, Brno,1960.

Barada, M. Sterohrvatska seoska zajednica. Zagreb, 1957.

Barth, Heinrich. Das Becken des Mittelmeeres in natürlicher und kulturhistorischer Beziehung; Hamburg, 1860.

Bellanger, Stanislas. Le Keroutza; Paris, 1846, 2 vol.

Belović, Jasna. Die Sitten der Südslaven; Dresden, 1927.

Bezviconi, Gh. G.Călători ruși în Moldova și Muntenia; Bucarest, 1947.

Blanc, André. La Croatie occidentale; Paris, 1957.

Blanc André. La Yougoslavie; Paris, 1967.

Bobčev, S. S."Bălgarskata čeljadna zadruga v segašno vreme", Sbornik za umotvorenija, nauka i knižnina, XXII-XXIII, 1906-1907.

Bobčev, S. S. "Quelques remarques sur le droit coutumier bulgare pendant l'époque de la domination ottomane"; Revue internationale des études balkaniques, I-ère année, 1934-1935, tomes I et II.

Bogatyrev, Petr. The functions of folk costumes in Moravian Slovakia; The Hague - Paris, 1971.

Bogišić, Baltazar. De la forma dite "inokosna" de la famille rurale chez les Serbes et les Croates; Paris, 1884.

Bogišić, Baltazar. Zbornik sadašnjih pravnih običaja u južnih Slovena; Agram, 1874.

Boué, Ami. La Turquie d'Europe; Paris, 1840, 4 vol.

Boué, Ami. Autobiographie. 1794 - 1881; Vienne, 1879.

Boulay, Juliet du. Portrait of a Greek Mountain Village; Oxford, 1974.

Bourcart, J. L'Albanie et les Albanais; Paris, 1921.

Braudel, Fernand. La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II; Paris, 1949.

Bromley, Julian V. The archaic Form of the Communal Family; Moscou, 1968.

Bromley, Julian V. "The 'sotnja' as a social cell among the Eastern and Southern Slavs in the Middle Ages". Ethnologia Slavica, 1, 1970.

Burgel, Guy. Pobia, étude géographique d'un village crétois; Athènes, 1965.

Bujoreanu, Ioan M. Pravila bisericească, 1640. Pravila lui Matei Basarab, 1652; Bucarest, 1884.

Byrnes, Robert F. (ed.) Communal Families in the Balkans; the zadruga; Notre-Dame, Indiana, 1976.

Campbell, John K. Honour, family and patronage: a study of institutions and moral values in a Greek mountain community; Oxford, 1964.

Cantemir, Dimitrie. Descriptio Moldaviae; Bucarest, 1973.

Capidan, Th. Les Macédo-Roumains; Bucarest, 1937.

Caramelea, Vasile V. Satul Berivoeşti-Muscel. I. Obştea moşnenilor; Câmpulung-Muscel, 1946.

Carnarvon, Carl von. Reminiscences of Athens and the Morea; Londres, 1869.

Caronni. Caronni in Dacia. Mie osservazioni locali, nazionali, antiquerie sui Valacchi specialmente e Zingari transilvani; Milano, 1812.

Cazacu, Petre. "Locuinţele sàtenilor". Viaţa Româneascà, Iassy, 1906.

Castellan, Georges. La vie quotidienne en Serbie au seuil de l'indépendence. 1815-[illegible]; Paris, 1967.

Castellan, Yvonne. La culture serbe au seuil de l'indépendance (1800-1840); Paris, 1967.

Càrpinişan, Nicolae. Monografia comunei Rahàu; Sibiu, 1897.

Cernàuţeanu, Natalia. "Observaţii asupra sistemului de denominaţie personalà în mediul rural". Limbà şi literaturà, V, 1961.

Chaloupecky, V. Valaši na Slovensku; Prague, 1957.

Chirot, Daniel. "The Romanian Communal Village: an Alternative for the Zadruga", dans Byrnes, Communal Families in the Balkans: the zadruga; Notre-Dame, Indiana, 1976.

Chiru, Constantin. Monografia comunei Gura Foii din judeţul Dâmboviţa; Bucarest, 1925.

Chiţu, Ion. "Cum folosesc oamenii din Apele Vii pàmânturile lor". Sociologie Româneascà, II-ène année, nr. 9-10, 1937.

Chiva, Isac. "Les communautés rurales. Problèmes, méthodes, exemples de recherches". Rapports et documents de sciences sociales, Unesco, n° 10, Paris, 1958.

Chopin, M. et Ubicini A. Provinces danubiennes et Roumaines; Paris, 1856.

Cioran, Emilia. Paul de Alep. Càlàtoriile patriarhului Macarie de Antiochia în Ţàrile Române. 1653-1658; Bucarest, 1900.

Ćirić-Bogetić, Liubinka. Komunice u Crnoj Gori u XIX i početkom veka; Cetinje, 1966.

Cocchiara, G. Storia del folklore in Europa; 1954.

Colarov, Moise. Monografia circumscripţiei Pârneava a oraşului Arad. Viaţa şi obiceiurile ţàrănilor români din circumscripţia III; Arad, 1928.

Colescu, Leonida. Statistica clàdirilor și a locuințelor din România. Intocmità pe baza recensàmântului general al populațiunii din 19 Decembrie 1912-1 Ianuarie 1913; Bucarest, 1920.

Codrescu, Th. Uricariul cuprinzàtoriu de hrisoave, anaforale și alte acte din suta a XVIII si XIX; vol. I, Jassy, 1871.

Comanescu, Iosifu. Studiu istoricu-statisticu asupra prezintelui și trecutului Românilor din opidul Codlea; Brașov, 1885.

Conea, Ion. Clopotiva, un sat din Hațeg; 2 vol., Bucarest, 1969.

Confino, Michael. Systèmes agraires et progrès agricole. L'assolement triennal en Russie aux XVIIIe-XIXe siècles; Paris, 1969.

Constantinescu, N. A. Dicționar onomastic românesc; BUcarest, 1963.

Coon, Carleton S. The Mountains of Giants. A racial and cultural study of the North Albanian mountain Ghegs; Cambridge, 1950.

Constante, C. et A. Golopenția. Românii din Timoc; 3 vol., Bucarest, 1943.

Constantinescu-Mircești, C. D. et Henri H. Stahl. Documente vrâncene; Bucarest, 1929.

Constantiniu, Florin. Relațiile agrare din Țara Româneascà în secolul al XVIII-lea; Bucarest, 1972.

Corfus, Ilie. L'agriculture en Valachie durant la première moitié du XIX-e siècle; Bucarest, 1969.

Coulanges, Fustel de. La cité antique; Paris, 1943.

Cothișel, prêtre Constantin. Monografia comunei Certeze și istoria bisericei greco-orientale ortodoxe române din comunà; Sibiu, 1904.

Costa-Foru, Xenia. "Quelques aspects de la vie familiale en Roumanie". Archives pour la science et la réforme sociale, XIIIe année, Bucarest, 1936.

Cousinery, E. M. Voyage dans la Macédoine; Paris, 1831.

Cristureanu, Al. "Supranumele locuitorilor din satul Ràchita (raionul Sebeș, regiunea Hunedoara)". Cercetàri de lingvisticà, VI, 1961, Cluj.

Cristureanu, Al. et Aurelia Stan. "Prenumele locuitorilor din satul Purcàreți, raionul Sebeș". Cercetàri de lingvisticà, V, 1960,Cluj.

Cronț, Gh. Instituții medievale românești. Infràțirea de moșie. Juràtorii; Bucarest, 1969.

Čubrilović, V. (edité par). Le droit coutumier et les autonomies sur les Balkans et dans les pays voisins. Recueil de travaux. Symposium international. 1-2 Novembre 1971.Belgrade; Belgrade, 1974.

Cuisenier, Jean. Economie et parenté, Paris - La Haye, 1975.

Cuisenier, Jean. Problèmes du développement économique dans les pays méditerranéens. Actes du colloque international de Naples (1962); Paris, 1963.

Cvijić, Jovan. La Péninsule Balkanique. Géographie humaine; Paris, 1918.

Cvijić, Jovan. "Des migratiors dans les pays yougoslaves; l'adaptation au milieu". Revue des études balkaniques, tome III, 1923.

Cyrille. La France au Monténégro; 1876.

Dan, Dimitrie. Comuna Straja şi locuitorii sài. Studiu, istoric, topografic şi folkloric; Cernàuţi, 1897.

Davidoiu, Ion Ilie. Zona de tranziţie între deal şi şes. Bàràştii de Cepturi-Olt. Studiu monografic; Slatina, 1944.

Degrand, A. Souvenirs de la Haute-Albanie; Paris, 1901.

Delarue, Henri. Le Monténégro: Paris, 1862.

Demelić, Fedor. Le droit coutumier des Slaves méridionaux; Paris, 1876.

Densuşianu, Ovid. Graiul din Ţara Haţegului; Bucarest, 1915.

Desfeuilles, Paul et Jacques Lassaigne. Les Français et la Roumanie; Bucarest, 1937.

Dionisie Eclisiarhul. Cronograful Ţerei Româneşti; Craiova, 1934.

Documente privind istoria României. Veacul XVI. A. Moldova. Vol.II (1551-1570): Bucarest, 1951.

Dogaru, Dumitru."Nàpàdenii, un sat de mazili din Codru".Sociologie Româneascà, IIe année, nr. 7-8, Bucarest, 1937.

Dobrowolski, K. "Die Haupttypen der Hirtenwanderungen in den Nordkarpathen vom 14. bis zum 20. Jahrhundert". Viehzucht und Hirtenleben in Ostmitteleuropa (sous la rédaction de L. Földes) I, Budarest, 1961.

Donca, Ion. Monografia comunei Rânzeşti, judeţul Tutova; Bàrlad, 1940.

Dordević, Tihomir R. "Bigamija i poligamija kod Srba". Srpski Kniaževni Glasnik, nr. 1, 1907.

Dordević, Tihomir R. "La polyandrie chez les Slaves du sud". Revue des études slaves, IVe volume, Paris, 1924.

Dordević, Tihomir R. "Selo kao sud u našem narodnom običajnom pravu". Zbornik Filozofskog Fakulteta, I, Beograd, 1948.

Dragomir, Nicolae. "Din trecutul oierilor màrgineni din Sàlişte şi comunele din jur". Lucràrile Institutului de Geografie al Universitàtii din Cluj; Cluj-Bucarest, 1926, II-e volume.

Dragomir, Silviu. Vlahii şi Morlacii; Cluj, 1924.

Dragomir, Silviu. Vlahii din nordul peninsulei Balcanice în Evul Mediu; Bucarest, 1959.

Dragojlović, Dragoljub. "La župa chez les Slaves balkaniques au Moyen Age". Balcanica, II, Beograd, 1971.

Dubić, Slavoljub. "A brief history of the Yugoslav peasant small-holding". The Yugoslav village, Zagreb, 1972.

Durham,Mary Edith."Some Balkan Taboos". Man, 1923, pp. 83-85.

Durham, Mary Edith. Some tribal origins, laws and customs of the Balkans; Londres, 1928.

Emerit, Marcel. Les paysans roumains, depuis le traité d'Andrinople jusqu'à la libération des terres (1829-1964); Paris, 1937.

Embiricos, A. Vie et institutions du peuple grec sous la domination ottomane; Paris, 1975.

Encyclopoedia of Religion and Ethics; vol. IX, Edinburgh, 1914.

Erdeljanović, J. Stara Crna Gora. Etnička prošlost i formiranje crnogorskih plemena; Belgrade, 1926.

Erlich, Vera St. Family in transition. A study of 300 yugoslav villages; Princeton, New Jersey, 1966.

Erlich, Vera St. "Trideset i tri godine transformiranja prodice". Sociologija sela, 31-32, Zagreb, 1971.

Erlich, Vera St. "The southern slav patriarchal family". Sociological Review, 32, 1940.

Ethnographie albanaise. Edition spéciale à l'occasion de la Conférence Nationale des études ethnographiques en Albanie (juin 1976); Tirana, 1976.

Fermor, P. L. Mani, travels in southern Peloponese; Londres, 1958.

Filip, Gh. "Analiza etnografico-istoricà a unui trup de moşie". Revista de etnografie şi folclor, XI, 1, Bucarest, 1966.

Filipović, Milenko. "Baptizes Moslems". From the collected works of the Ethnographic Institute of the serbian cademy of Sciences; Book 2, Belgrade, 1951.

Filipović, Milenko. Banatske Here; Novi Sad, 1958.

Filipović, Milenko."Forms and functions of ritual kinship among South Slavs". IVe Congrès International des Sciences Anthropologiques et Ethnologiques; II, Paris, 1963.

Filipović, Milenko. "Vicarious paternity among Serbs and Croats". *Southwestern Journal of Anthropology*, vol. 14, n° 2, Albuquerque, 1958.

Filipović, Milenko. "Symbolic adoption among the Serbs". *Ethnology*, IV, Pittsburg, 1965.

Florescu, Florea B. "Vidra, un sat de Moţi". *Sociologie Românească*, II, 7-8, 1937.

Florescu, Florea B., Paul Petrescu et Paul H. Stahl. *Arta populară de pe Valea Bistriţei*; Bucarest, 1969.

Földes, Laszlo. *Viehzucht und Hirtenleben in Ostmitteleuropa*; Budapest, 1961.

Frâncu, Teofil et George Candrea. *Românii din Munţii Apuseni*, Bucarest, 1888.

Friedl, Ernestine. *Vasilika: a village in modern Greece*; New York, 1963.

Friley, G. et Jovan Wlahovitj. *Le Monténégro contemporain*; Paris, 1876.

Galian, Dumitru. *Monografia comunei rurale Mărășești*; Focșani, 1903.

Garoflid, Constantin. *Agricultura veche*; Bucarest, 1943.

Gașpar, Mihail. *Date monografice referitoare la Borsa Montanà*; Caransebes, s.d.

Gasparini, Evel. *Il matriarcato slavo. Antropologia culturale dei protoslavi*; Firenze, 1973.

Gavazzi, Milovan. *Seljačke obiteljske zadruge*; Zagrebn 1960.

Gavazzi, Milovan. "Vue d'ensemble sur la culture paléoslave et ses caractères généraux". *Ethnologia Slavica*, I, 1970.

Gavazzi, Milovan. "Putevi proučavanja sela Trg."*Selo Trg kod Ozlja*; Belgrade, 1970.

Gavazzi, Milovan. "Ein Beitrag zur Kenntnis der balkan-karpatischen Kulturströmungen". *Studia ethnographica et folkloristica in honorem Béla Gunda*; Debrecen, 1971.

Gavazzi, Milovan. "Die Ausrüstung der Balkanischen Hirten". *Viehwirtschaft und Hirtenkultur* (publié par L. Földes); Budapest, 1969.

Gavazzi, Milovan. "Die Schichtung der romanischen Kulturelement Südosteuropas". *Das Romanische Element am Balkan. III Grazer Balkanologen Tagung 1968*; München, 1968.

Gâdei, A. V. *Monografia comunei rurale Bragadiru-Bulgar, din judeţul Ilfov, plasa Sabaru*; Bucarest, 1904.

Genčev, Stoian. "Phänomen, historische Wurzeln und Entwicklung der Traditionellen Volstümlicher Gevatterschaft bei den Bulgaren". Ethnologia Slavica, 6, 1976.

Georgescu, Valentin Al. "L'oeuvre juridique de Michel Fotino et la version roumaine du IVe livre de droit coutumier de son 'Manuel de lois' 1777". Revue des Etudes Sud-Est Européennes, V, 1-2, Bucarest, 1967.

Georgescu, Valentin Al. Preemţiunea în istoria dreptului românesc; Bucarest, 1965.

Georgescu, Valentin Al. "Alte albanische Rechtsgewohnheiten". Revue des études Sud-Est Européennes, I, 1963, 1-2.

Georgescu, Valentin Al. et Emanuela Popescu. Legislaţia agrarà a Ţàrii Româneşti (1775-1782); Bucarest, 1970.

Georgieva, Iv., D. Moskova et L. Radeva. "Rodninskite nazvaniia u nas". Izvestiia na etnografskiia institut s muzei, XIII, Sofia, 1971.

Gešov, I. E. "Zadrugata v zapadna Bàlgarija". Periodicesko spisanie na bàlgarskoto kniževno družestvo, 1887, Sofia.

Giurescu, C. C. Istoricul podgoriei Odobeştilor. Din cele mai vechi timpuri pînà la 1918; Bucarest, 1969.

Giurescu, C. C. Contribuţii la istoria ştiinţei şi tehnicii româneşti în secolele XV - începutul secolului XIX; Bucarest, 1973.

Giurescu, Dinu."Anatefterul. Condica de porunci a vistieriei lui Constantin Brâncoveanu". Studii şi materiale de istorie medie, V, Bucarest, 1962.

Gjeçov, Shtjefen. Codice di Lek Dukagjini, ossia diritto consuetudinario delle montagne d'Albania; Rome, 1941.

Gjergji, Andromaqi. "De l'évolution de la famille rurale contemporaine". Ethnographie albanaise; Tirana, 1976.

Gluščević, M. "The forms of collective property in the old serbian society". VIIe Congrèe International des sciences anthropologigues et ethnologigues (Moscou, 3 août - 10 août 1964); Moscou, 1967, vol. IV.

Golopenţia, Ştefania. Dràguş, un sat din Ţara Oltului (Fàgàraş). Manifestàri spirituale. Credinţe şi rituri magice; Bccarest, 1944.

Gocan, Simion et Leontin Florian. Monografia comunei Feiurdeni; Cluj, 1939.

Golopenţia-Eretescu, Sanda. "Clasificarea prin numuri". Revista de etnografie şi folclor, XVII, 1972, -p. 145-155, 193-212.

Gorovei, Artur. Literaturà_popularà._Culegeri_și_studii; Bucarest, 1976.

Graur, Alexandru.Nume_de_persoane; Eucarest, 1965.

Grecu, Doina. "Despre supranumele din comuna Berzovia. I. Supranume provenite din nume de familie, prenume și hipocoristice". Cercetàri_de_lingvisticà, VII, 1962.

Griselini,Fr ancisc. Istoria_Banatului_timișan; traduit par Nicolae Bolocan, Bucarest, 1926.

Guboglu, Mihai. "De la situation politique, administrative, militaire, culturelle et artistique dans les pays roumains (1651-1666)". Studia_et_acta_orientalia, V, VI, Bucarest, 1967.

Guboglu Mihai. "Evliya Celebi. De la situation sociale-économique des Pays Roumains vers le milieu du XVIIe siècle". Studia_et_Acta Orientalia, IV, Bucarest, 1963.

Guidetti, Massimo, Paul Henri Stahl. Il_sangue_e_la_terra._Comunità_di villaggio_e_comunità_familiari_nell'Europa_dell'800; Milano, 1977.

Guidetti, Massimo et Paul H. Stahl. Un'Italia_sconosciuta._Comunità_di villaggio_e_comunità_familiari_nell'Italia_dell'800; Milano, 1977.

Gunda, Béla."Kulturmorphologische Probleme in den Karpaten". Ludova kultura_v_Karpatoch, Bratislava, 1972.

Gunda, Béla."Das Hirtenwesen als kultureller Faktor im Karpatenraum". Europäische_Kulturverflechtungen_im_Bereich_der_volkstümlichen_überlieferung, publié par Gerhard Heilfurth et Heinrich Siuts, Göttingen.

Guys. Voyage_littéraire_de_la_Grèce; Paris, 1776, 2 vol.

Guxho, Naum. "La décomposition physique de la famille patriarcale à la campagne et l'influence de ce processus dans les relations familiales". Ethnographie_albanaise, Tirana, 1976.

Haberlandt, Michael. Die_Völker_Europas_und_ihre_Volkstumliche_Kultur; Stuttgart, 1928.

Hahn, J. G. von. Albanische_Studien; Jena, 1854.

Halpern, Joel Martin. Social_and_cultural_change_in_a_Serbian_village; New Haven, 1956.

Halpern, Joel Martin. A_serbian_village; New York, 1958.

Halpern, Joel Martin, John McKinstry et Dalip Saund. Bibliography_of Anthropological_and_Sociological_Publications_on_Eastern Europe_and_the_USSR_(english_language_sources); Los Angeles, 1961.

Halpern, Joel Martin et David Anderson. "The zadruga, a cenruty of change". Anthropologica, XII, 1, 1970.

Halpern, Joel Martin. "Town and countryside in Serbia in the nineteenth century, social and gold structure as reflected in the census of 1863". Actes du IIe congrès international des études du sud-est européen. Athènes 7-13 mai 1970; Athènes, 1972.

Halpern, Joel Martin et Barbara Kerewski Halpern. A Serbian village in historical perspective; New York, 1972.

Hacquet. L'Illyrie et la Dalmatie, ou moeurs, usages et coutumes de leurs habitants et de ceux des contrées voisines; Paris, 1815.

Hammel, Eugene A. Alternative social structures and ritual relations in the Balkans; New Jersey, 1968.

Hammel, Eugene A. "The zadruga as process". Household and family in past time, publié par Peter Laslett et Richard Wall, Cambridgen 1972.

Hammel, Eugene A."Reflections on the zadruga". Ethnologia Slavica, 7, 1977.

Hasluck, Margaret. The unwritten law in Albania; Cambridge, 1954.

Hașdeu, Bogdan Petriceicu. Ultima cronicà din epoca Fanarioților; Bucarest, 1884.

Hașdeu, Bogdan Petriceicu. Strat și substrat. Genealogia popoarelor balcanice; Bucarest, 1892.

Haufe, Helmut. "Fușețu-Bràila, un sat din câmpia româneascà. Structura socialà". Sociologie Româneascà, II, 7-8, 1937.

Hâciu, Anastase N. Aromânii; Bucarest, 1936.

Hecquard, Hyacinthe. Histoire et description de la Haute Albanie ou Guégarie; Paris, 1862.

Helbig, H. et L. Weinreich. Urkunden und erzählende Quellen zur deutschen Ostsiedlung im Mittelalter; IIe partie, Darmstadt, 1970.

Herovanu, Elena M. Cotnarii; Bucarest, 1936.

Herseni, Traian. Probleme de sociologie pastoralà; Bucarest, 1941.

Horecki, Paul L. Southeastern Europe. A guide to basic publications; Chicago et Londres, 1969.

Ionescu de la Brad, Ion. Agricultura românà din județul Mehedinți; Bucarest, 1868.

Ionescu de la Brad, Ion. Agricultura românà din județiulu Dorohoiu; Bucarest, 1866.

Ionescu, Cornelia M. "Ungurenii de la Vaideeni-Vâlcea". Sociologie Româneascà, II, 11-12, 1937.

Ionicà, Ion I. "Cadres de vie régionale roumaine". Archives pour la science et la réforme sociales; XVI, 1-4, Bucarest, 1943.

Iorga, Nicolae. Anciens documents de droit roumain; I-er volume, Paris-Bucarest, 1930.

Iorga, Nicolae. Negoţul şi meşteşugurile în trecutul românesc; Bucarest, 1906.

Iorga, Nicolae. Histoire des Etats balkaniques à l'époque moderne; Bucarest, 1914.

Iorga, Nicolae. Formes byzantines et réalités balkaniques; Bccarest,1922.

Iorga, Nicolae. Histoire des Etats balkaniques jusqu'en 1924; Bucarest, 1924.

Iorga, Nicolae. La création religieuse du sud-est européen; Paris, 1929.

Iorga, Nicolae. Le caractère commun des institutions du sud-est de l'Europe; Paris, 1929.

Iorga, Nicolae. Byzance après Byzance. Continuation de l'Histoire de la vie byzantine; Bucarest, 1935.

Irimie, Cornel. Pivele şi viltorile din Màrginimea Sibiului şi de pe Valea Sebeşului; Sibiu, 1956.

Ispirescu, Petre. Legendele sau basmele Românilor; Bucarest, 1882.

Jacobeit, Wolfgang. Schafhaltung und Schäfer in Zentraleuropa bis zum Beginn des 20. Jahrhundert; Berlin, 1961.

Jirecek, H. Das Recht in Böhmen und Mahren; Prague, 1866.

Jirecek, H. Staat und Gesellschaft im mittelalterlichen Serbien; Vienne, 1912.

Jivan, Iosif. "Un sat expansiv, Caianul Mic din Someş. Regimul proprietàţilor". Sociologie Româneascà, II, 9-10, 1937.

Kadlec, K. Rodinny nedil cili zadruha v pravu slovanskem; Prague, 1898.

Kadlec, K. Valaśi a valaśske pravo v zemich slovenskych à uherskych; Prague, 1916.

Kanitz, Frantz. Serbien; Leipzig, 1868.

Kanitz, Frantz. La Bulgarie danubienne et le Balkan. Etudes de voyage (1860-1880); Paris, 1882.

Karadzić, Vuk Stefanović. Srpski rječnik; Vienne, 1852.

Karadzić, Vuk Stefanović. Montenegro und die Montenegriner; Stuttgart, 1837.

Kavadias, G. B. Pasteurs nomades méditerranéens. Les Saracatsans de Grèce; Paris, 1965.

Kayser, Bernard. Géographie humaine de la Grèce; Paris, 1964.

Koleva, T."Zensko i detski gurbetčiistvo (isčilâk) v Razlozko i Blagoevgradsko prez 1856-1912 g.". Izvestiia na etnografskiia institut s muzei, VII, 1964.

Konsulova, N. D. Die Grossfamilie in Bulgarien; Erlangen, 1915.

Kostallari, Androkli."Mbi shtrirjeb e shtresëzimin e së drejtës kanunore në Shkipëri dhe mbi disa çeshtje që lidhen me studimin e saj e me organizmin e luftës kundër mbeturinave të së vjetrës". Etnografia shqiptare, IV, 1972.

Kostov, St. L. et E. Peteva. La vie rustique et l'art paysan dans les environs de Sofia; Sofia, 1935.

Kovačevičova, Sona. "Deux civilisations de même racine". Ethnologia Europaea, II-III, 1968-1969, Arnhem, 1970.

Krandžalov, D. Valaši na Morave; Prague, 1953.

Krauss, Friedrich S. Sitte und Brauch der Südslaven: nach heimischen, gedruckten und ungedruckten Quellen; Vienne, 1885.

Krauss, Friedrich S. Slavische Volksforschungen; Leipzig, 1908.

Kulisić, Spiro."O postanku slovenske zadruge". Bilten, cahier 3, Sarajevo, 1955.

La Curne de Sainte-Palaye. Dictionnaire historique de l'ancien langage françois; Paris, 1880.

Laslett, Peter et Richard Wall. Household and family in past time; Cambridge, 1972.

Laslett, Peter et Marilyn Clarke. "Houseful and household in an eighteenth century Balkan city. A tabular analysis of the listing of the Serbian sector of Belgrade in 1733-1744". Household and family in past time; Cambridge, 1972, publié par Peter Laslett et Richard Wall.

Laveleye, Emile de. La péninsule des Balkans; Paris, 1886.

Laveleye, Emile de. De la propriété et de ses formes primitives; Paris, 1901.

Lenormant, F. Turcs et Monténégrins; Paris, 1866.

Lévi-Strauss, Claude. "Race et histoire". Le racisme devant la science; Paris, 1960, publié par l'Unesco.

Lewicki, Tadeusz. "L'élevage des animaux domestiques chez les anciens Slaves, d'après les sources arabes et persanes du IXe au XIIIe siècle".Folia Orientalia, III/1961, Cracovie, 1962.

Lockwood, William G. Essays in Balkan ethnology; Berlekey, 1967.

Lodge, Olive. Peasant life in Jugoslavia; Londres, 1942.

Lorinț, Florica. "Tradiția'moașei de neam'în Gorj". Revista de etnografie și folclor, XII, 2, Bucarest, 1967.

Lorinț, Florica et C. Eretescu. "Moșii în obiceiurile vieții familiale". Revista de etnografie și folclor, XII, 4, Bucarest, 1967.

Lutovac, Milisav. La Métohija. Etude de géographie humaine; Paris, 1935.

Macarie (voir Cioran).

Macurek, J. Valaši v zapadnich Karpatech v 15. 18. stoleti; Ostrava, 1959.

Maget, Marcel. "Problèmes d'ethnographie européenne". Ethnologie générale; Paris, 1968, publié sous la direction de Jean Poirier?

Manciulea, Stefan. "Articulușul vecinătății din Ighișul-Nou". Sociologie românească, IV, 7-12, 1942.

Marković, Milan. Die serbische Hauskommunion (zadruga) und ihre Bedeutung in der Vergangenheit und Gegenwart; Leipzig, 1903.

Marcu, Liviu P. "The tartar patriarchal community in the Dobroudja and its disintegration". Revue des études sud-est européennes, V, 3-4, 1967.

Marcu, Liviu P. "Zeitgenossische soziologische Aspekte des verstädterungsprozesses in südosteuropa. I. Typisierung der Familienstrukturen". Revue des études sud-est européennes, IX, 4, 1971.

Marcu, Liviu P."Formes traditionnelles de jugement et de peines chez les Vlaques balkaniques". La conférence nationale des études ethnographiques. 28-30 juin 1976; publié par l'Académie des sciences de la RPS d'Albanie, Tirana, 1977.

Martonne, Emmanuel de: La Valachie, Paris, 1902.

Megas, G. "La civilisation dite balkanique. La poésie des pays des Balkans". Laografia, Athènes, 1967.

Meitzen, August. Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen, Kelter, Römer, Finnen und Slaven; Berlin, 4 vol., 1895.

Mihordea, Vasile. Relații agrare din secolul al XVIII-lea în Moldova; Bucarest, 1968.

Mihordea, Vasile, Șerban Papacostea et Florin Constantiniu. Documente privind relațiile agrare în veacul al XVIIIlea. Țara Românească; Bucarest, 1967.

Mihordea, Vasile, Ioana Constantinescu et Corneliu Istrati. Documente privind relațiile agrare în veacul al XVIII-lea. Moldova; Bucarest, 1966.

Mendras, Henri. Six villages d'Epire; Paris, 1961.

Mijatovich, Chedo. Servia and the Servians; Londres, 1908.

Milojević, Borivoje Z. Littoral et îles dinariques dans le royaume de Jougoslavie; Belgrade, 1933.

Mosely, Philip E. "Adaptation for survival: the Varzić zadruga". Slavonic and East European Review; 21, 1943.

Mosely, Philip E. "The distribution of the zadruga within Southeastern Europe". The Joshua Starr Memorial volume; Jewish, Social Studies, V, 1953.

Muste, Nicolai (voir Michail Kogàlniceanu, III-e volume).

Motomancea, Aurelian. "Structura familiala si gradul de înrudire la populația din satul Nucşoara-Hunedoara". Anuarul Muzeului Etnografic al Transilvaniei pe anii 1971-1973; Cluj, 1973.

Neculce, Ion. Letopisețul Țàrii Moldovei; Bucarest, 1955.

Newbigin, Marion T. Southern Europe: a regional and economic geography of the Mediterranean lands; New York, 1949.

Niederle, Lubor. Manuel de l'antiquité slave; Paris, 1926, 2 vol.

Nistor, Cotul. "Despre secretul din comuna Șanț. Limitarea naşterilor". Sociologie Româneascà, III, 4-6, 1938.

Nopcsa, Franz. Aus Sala und Klementi. Albanische Wanderungen; Sarajevo, 1910.

Nopcsa, Ferencz. "Topographie und Stammes organisation in Nordalbanien". Festschrift für Carl Uhlig; Ohringen, 1932.

Nova, Koço. "Pozita e guras sipas së drejtës zakonore të Labërise". Etnografia Shkiptare, IV, 1972.

Novakovitch, D. La zadruga. Les communautés familiales chez les Serbes; Paris, 1905.

Oikonomidis, D. V. "Onoma kai onomatotesia eis tas doxasias kai sintesias tou Ellinikou laou". Laografia, 20, 1962.

Onians, R. B. The Origins of European Thought about the Body, the mind, the soul, the world, time and fath; Cambridge, 1951.

Olinescu, Teodor. Mitologie româneascà; Bucarest, 1944.

Pamfile, Tudor. Cerul şi podoabele lui dupà credințele poporului român; Bucarest, 1915.

Panaitescu, P. N. Ràbojul, studiu de istorie economicà şi socialà la Români; Bucarest, 1946.

Pantazopoulos, Nikolaos I. Church and law in the Balkan Peninsula during the Ottoman rule; Thessalonique, 1967.

Pantelić, Nikola. "Snahaćestvo in Serbia and its origin". Ethnologia Slavica, 3, 1972.

Papacostea, Şerban. Oltenia sub stàpânirea austriacà (1718-1739); Bucarest, 1971.

Papadopoulos, Théodore. Présupposition historiques d'une ethnographie des peuples du sud-est européen; corapport pour le II-ème congrèe international des études du sud-est européen, Athènes, 1970.

Parrain, Charles. La Méditerrannée. Les hommes et leurs travaux; Paris, 1936.

Patriciu, Em. I. Monografia comunei Smulţi din judeţul Covurlui; Bârlad, 1935.

Paul de Alep (voir Cioran).

Pavković, Nikola F. "Selo i zadruga u Livanskom Polju". Glasnik zemaljskog muzeja u Sarajevu. Ethnologija; Saravejo, 1962.

Pavković, Nikola F."Društvene i obićajno-pravne ustanove u Imljanima". Glasnik zemaljskog muzeja u Sarajevu. Etnologija; Sarajevo, 1962.

Pavković, Nikola F. Pravo prece kupovine u obićajnom pravu Srba i Hrvata; Belgrade, 1972.

Pàunel, Eugen I. "Càlàtoria din 1769 a stegarului Johann Friedel, dealungul malului bànàţean al Dunàrii". Arhivele Olteniei; Craiova, 1935.

Péchoux, P. Y."Les paysans de la rive orientale du bas Nestos (Thrace grecque)." Etudes Rurales, Paris, 1968.

Penelea, Georgeta. Les foires de la Valachie pendant la période 1774-1848; Bucarest, 1973.

Peristiany, J. Honour and shame. The values of Mediterranean society; Londres, 1966.

Peristiany, J. G. Contributions to Mediterranean sociology; Hague, 1968.

Peševa-Popova, Raina. "Materialen i duhoven bit na savremennogo selsko semeistvo v s. Râzevo Konare, Plovdivsko". Izvestiia na etnografskiia institut s muzei, IV, Sofia, 1961.

Peševa,-Popova, Raina. "Late patrimonial traditions in the social organization of the Slavs". Ethnologia Slavica, 3, 1972.

Petrescu, Iancu. "Plaiulu Lovişteí din districtulu Argeşu". Annalele Statistice şi economice, Bucarest, 1960.

Petrescu, Paul et Paul H. Stahl. "Inrîuririle vietii sociale asupra arhitecturii ţàràneşti dobrogene". Studii şi cercetàri de istoria artei, 1-2, 1957.

Petropoulos, D. A. "I akliria eis ta etima tou ellinikou laou". ELA, 7/1952, pp. 28-44.

Petrescu, V. "Vechiul drept românesc şi indivizibilitatea lotului țărănesc". Sociologie Românească, II, 4, 1937.

Petrescu-Craiova, V. "Viața economică a satului Işalnița-Dolj". Sociologie Românească, 9-10, II, 1937.

Pascu, Ştefan. Istoria României. Compendiu; Bccarest, 1974.

Pittard, Eugène. La Roumanie. Valachie, Moldavie, Dobroudja; Paris, 1917.

Pitt-Rivers, Julian. Mediterranean Cpuntryman. Essays in social anthropology of the Mediterranean; Paris, 1963.

Podolak, Jan. Pastierstvo v oblasti Vysokych Tatier; Bratislava, 1967.

Popescu, Eleonora. Considerațiuni antropologice asupra regiunii Fundulea-Ilfov; manuscrit, Bibliothèque de l'Académie Roumaine, 1937, côte III 345648.

Popescu, Ion I. Monografia satului Malurile, județul Râmnicul-Sărat, alcătuită în anul 1933; Buzău, 1937.

Popa Lisseanu, G. Isvoarele istoriei Românilor. Cântecul de jale de Rogerius; Bucarest, 1935.

Popovici Raiski, Natașa. "Familia și copilul într'un sat din Neamț (Holda)". Sociologie Românească, IV, 4-6, 1939.

Portal, Roger. Les Slaves, peuples et nations; Paris, 1965.

Potra, George. Documente privitoare la istoria orașului Bdcurești (1594-1821); Bucarest, 1961.

Pouqueville, F. C. H. L. Voyage de la Grèce; Paris, 1826, 6 vol.

Prie, Octavian. Un sat românesc din Ardeal în străvechile sale întocmiri și obiceiuri; Cluj, 1934.

Rădulescu, Andrei. Monografia comunei Chiojdeanca din județul Prahova; 4e édition, Bucarest, 1940.

Rădulescu Codin, C. et prêtre I. Răuțescu. Dragoslavele; Câmpulung, 1923.

Rădulescu Rudari, N. "Răboaje pentru socoteli". Arhivele Olteniei, 1926.

Robert, Cyprien. Les Slaves de Turquie, leurs ressources, leurs tendances, leurs progrès politiques; Paris, 1844, 2 vol.

Ränk, Gustav. Die Bauernhausformen im baltischen Raum; Würzburg, 1962.

Reclus, Elisée. L'Europe méridionale (Grèce, Turquie, Roumanie, Serbie, Italie, Espagne et Portugal); Paris, 1876.

Russel Bernard, H. "Paratsoukli; institutionalized nicknaming in rural Greece". Ethnologia Europaea, II-III, 1968-1969, Arnhem, 1970.

Russu, I. I. "Elemente autohtone în terminologia ocupaţiilor". Anuarul Muzeului etnografic al Transilvaniei pe anii 1959-1961; Cluj, 1963.

Russu, I. I. Ilirii. Istoria, limba şi onomastica. Romanizarea; Bucarest, 1969.

Russu, Ion I. Elemente autohtone în limba română. Substratul comun româno-albanez; Bucarest, 1970.

Samarian, Pompei. O veche monografie sanitară a Munteniei. "Topografia Tării Româneşti" de Dr. Constantin Caracaş (1800-1828); Bucarest, 1937.

Sanders, Irwin T. Balkan village; University of Kentucky Press, 1949.

Sanders, Irwin T. "Village social organization in Greece". Rural Sociology, 18, 1953.

Sanders, Irwin T. Rainbow in the Rock. The people of rural Greece; Cambridge, 1962.

Sanders, Irwin T. "Social characteristics of traditional rural societies (with special reference to southeastern Europe)". Rapport pour le III-e Congrès International des études sud-est européennes, s.d.

Sassu, Iulian A. "Istoricul comunei Inanceşme". Analele Dobrogei, Cernăuţi, 1929.

Sava, Aurel. Documente putnene; Focşani, 1929.

Schier, Bruno. Hauslandschaften und Kulturbewegungen im östlichen Mittel Europas; Reichenberg, 1932.

Schramm, Josef. Sozio-ökonomische Struktur der deutschen Bauern in Südosteuropa; Darmstadt, 1969.

Scurtu, Vasile. Termenii de înrudire în limba română; Bucarest, 1966.

Serafim, Gh. "Impărţirea pe moşii şi pe trupuri de moşie a satului Negoieşti-Mehedinţi". Sociologie Românească; III, 1-3, 1938.

Serres, Marcel de. Voyage en Autriche, ou Essai statistique et géographique sur cet empire; Paris, 1814.

Shkurti, Spiro."Aspects économiques des laboureurs cifçis à Vuk de Saranda (1900-1944)". Ethnographie albanaise, Tirana, 1976.

Sicard,Emile. Problèmes familiaux chez les Slaves du sud; Paris, 1947.

Sicard, Emile. La zadruga dans la littérature serbe (1850-1912); Paris, 1943.

Sicard, Emile. La zadruga sud-slave dans l'évolution du groupe domestique; Paris, 1943.

Sighiarteu, Elena."Monografia comunei Agrieș". Anuarul liceului Andrei Mureșanu din Dej; Dej, 1926.

Sivignon, Michel. Les pasteurs du Pinde septentrional; Lyon, 1967.

Skendi, Stavro. Albania; Philadelphia, 1956.

Skendi, Stavro. Albanian and South Slavic Oral Epic Poetry; Philadelphia, 1954.

Skendi, Stavro. "Mosely on the zadruga". Dans R. F. Byrnes, Communal Families on the Balkans; the Zadruga, Notre Dame, Indiana, 1976.

Skok, Petar. "La terminologie chrétienne de la parenté en slave: le parrain, la marraine et le filleul". Revue des études slaves, 1930.

Spencer, Robert F. "The social context of modern turkish names". Southwestern Journal of Anthropology, 17, 3, 1961.

Stahl, Henri H. "Contribuții la problema ràzàșiei satului Nerej. Dreptul obișnuielnic vrâncean". Arhiva pentru știința și reforma socialà, VIII-e et IX-e années, Bucarest, 1929 et 1930.

Stahl,Henri H. "Rudenia spiritualà din nàșie la Oràguș". Sociologie Româneascà, I, 1936.

Stahl, Henri H. "L'organisation collective du village communautaire". Archives pour la science et la réforme sociales. Mélanges D. Gusti, XIII, 1, 1936.

Stahl, Henri H. "Rușețu-Bràila, un sat din câmpia româneascà. Regimul de proprietate agrarà". Sociologie Româneascà, II, 7-8, 1937.

Stahl, Henri H. Nerej. Un village d'une région archaïque; Bucarest, 1939, 3 vol.

Stahl, Henri H. Contribuții la studiul satelor devàlmașe românești; Bucarest, 1958-1965, 3 vol.

Stahl, Henri H. Les anciennes communautés villageoises roumaines. Asservissement et pénétration capitaliste; Bucarest-Paris, 1969.

Stahl, Henri H. Controverse de istorie socialà româneascà; Bucarest, 1969.

Stahl, Henri H. Studii de sociologie istoricà; Bucarest, 1972.

Stahl, Henri H. et Paul H. Stahl. Civilizația vechilor sate românești; Bucarest, 1968.

Stahl, Paul H. Planurile caselor românești țàrànești; Sibiu, 1958.

Stahl, Paul H."La dendrolatrie dans le folklore et l'art rustique du XIX-e siècle en Roumanie". Archivio internazionale di Etnografia e preistoria, II, Torino, 1959.

Stahl, Paul H. "Les tailles-calendaires des paysans roumains". Actes du II-e Congrès International des sciences anthropologiques et ethnologiques; Paris, 1960, 2-e volume.

Stahl, Paul H. "Interioare țărănești din România (secolul al XIX-lea și începutul secolului al XX-lea)". Studii și comunicări. Muzeul Brukenthal 1817-1967; 13-e volume, Sibiu, 1967.

Stahl, Paul H. "Organizarea interiorului". Arta populară de pe Valea Bistriței; Bucarest, 1969, publié par Fl. B. Florescu, P. Petrescu, P. H. Stahl.

Stahl, Paul H. "Frontières politiques et civilisations paysannes traditionnelles". Confini e regioni. Boundaries and regions; publié par l'Istituto di Sociologia Internazionale, Trieste, 1973.

Stahl, Paul H. "Le village traditionnel roumain et les 'coopératives agricoles collectives' ". Archives Internationales de Sociologie de la Coopération et du Développement, 34, Paris, 1973.

Stahl, Paul H. Ethnologie de l'Europe du sud-est. Une anthologie; Paris, 1975.

Stahl, Paul H. "L'organisation magique du territoire villageois roumain". L'Homme, XIII, 3, Paris, 1973.

Stahl, Paul H. "Groupe domestique, maison, maisniée. Le cas roumain". In Memoriam Antonio Jorge Dias; II-e volume, Lisbonne, 1974.

Stahl, Paul H. "Deux communautés villageoises en Europe du sud-est". Eléments d'ethnologie; I-er volume, Paris, 1975, édité par Robert Cresswell.

Stahl, Paul H. "The Rumanian Household from the Eightennth to the Early Twentieth Century". Europe as a cultural area, Hague,Paris, New-York, 1979, édité par Jean Cuisenier.

Stan, Aurelia. "Frecvența numelor de persoane masculine în Valea Sebeșului". Cercetări de lingvistică, II, 1957.

Stan, Aurelia . "Porecle și supranume din1 ălea Bistriței". Limba Română, VI, 5, 1957.

Stahl, Paul H. et Paul Petrescu. "Construcții țărănești din Hațeg". Anuarul Muzeului Etnografic al Transilvaniei pe anii 1962-1964; Cluj, 1966.

Stănculescu, Petre et Gh. Serafim. "La foire de Vidra-Putna". Archives pour la science et la réforme sociales, XVI, 1-4, 1943.

Stănescu, Mircea. "Un sat de foști moșneni din câmpia românească. Poiana de lângă Ialomița". Sociologie Românească, III, 7-9, 1938.

Stànculescu, Florea, Adrian Gheorghiu, Paul H. Stahl et Paul Petrescu. Arhitectura populară românească. Dobrogea; Bucarest, 1957.

Ştefanelli, T. V. Documente din vechiul ocol al Câmpulungului moldovenesc; Bucarest, 1915, 2 vol.

Stephanides, Charalambos Stephoros. A sociological sketch of the village of Megali Vrisi, Macedonia, Greece; Human relations area files, 1965.

Stoianovich, Traian. A study in Balkan Civilization; New York, 1967.

Stoianovici, T. Al. "Un funcţionar sătesc: 'pomojnicul'". Sociologie Românească, IV, 7-12, 1942.

Stoicescu, Nicolae. Cum măsurau strămoşii. Metrologia medievală pe teritoriul României; Bucarest, 1971.

Strausz, Adolf. Bosnien. Land une Leute; Vienne, 1882.

Şuţu, Nicolae. Opere economice; Bucarest, 1957.

Svecova, Sonia. "Haus- und ämilienform in der Slowakei". Deutsches Jahrbuch für Volkskunde, 13, 1967, Berlin.

Svoronos, Nicolas G. Le commerce de Salonique au XVIIIe siècle; Paris, 1956.

Sweet, Louise. "Appearance and reality: status and roles of women in Mediterranean societies". Anthropological Quarterly, 40, 3, Washington, 1967.

Tapkova-Zaimova, Vasilka. Genèse des peuples balkaniques et population de leurs états. L'expérience bulgare; corapport pour le III-e Congrès International d'études du sud-est européen, s.d.

Taillandier, Saint-René. La Serbie. Kara-George et Milosch; Paris, 1872.

Târziu, Valeriu. Ipoteştii; monografie; Cernăuţi, 1939.

Thomescu Baciu, N. Urzicenii; Bucarest, 1943.

Tiktin, Hariton. Rumänisch-Deutsches Wörterbuch; Bucarest, 1903.

Tomitch, G. Les Albanais en Vieille Serbie et dans le sandjak de Novi Pazar; Paris, 1913.

Troyanovitch, Sima. "Manners and customs". Dans Alfred Stead, Servia and the Servians; Londres, 1909.

Uçi, Alfred. "De certains aspects de l'évolution de la famille dans la Rép. Pop. d'Albanie". Problèmes de l'émancipation complète de la femme en République Populaire d'Albanie; Tirana, 1970.

Urban, Martin. Die Siedelung Südalbaniens; Ohringen, 1938.

Ureki, Grigori (voir Michail Kogàlniceanu, I-er volume).

Utiešenović, O.M. Die Hauskommunionen der Südslaven; Wenne, 1859.

Vakarelski, Christo. Bulgarische Volkskunde; Bớrlin, 1969.

Valentini Giuseppe. "La famiglia nel diritto tradizionale albanese". Annali Lateranensi, 9, 1945.

Valentini, Giuseppe. Il diritto delle comunità della tradizione giuridice albanese. Generalità; Florence, 1956.

Valentini, Giuseppe. La legge delle montagne albanesi nelle relazioni volante. 1880-1932; Florence, 1969.

Vancu, Petre. Monografia comunei Màderat (Magyarad); Arad, 1905.

Velichi, Constantin. La contribution de l'émigration bulgare de Valachie à la rennaissance politique et culturelle du peuple bulgare (1762-1850); Bucarest, 1970.

Vernicos, Nicolas. "La structure des prénoms dans la société grecque en tant qu'instrument pour l'étude de certains phénomènes sociaux". Actes du premier congrès international d'ethnologie européenne. Paris, août 1971; Paris, 1973.

Verșescu, prêtre Gh. Monografia comunei Tarcàu, județul Neamț; Piatra Neamț, 1942.

Vilfan, Sergij. "Samouprava i obićajno pravo kod Slovenaca do početka XX veka". Le droit coutumier et les autonomies sur les Balkans et dans les pays voisins; Belgrade, 1974.

Vinski, Zdenko. Die südslavische Grossfamilie in ihrer Beziehung zum Asiatischen Grossraum; Zagreb, 1938.

Vișan, Ilie. Județul Ràdàuți în imagini; Bucarest, 1934.

Vitànescu, Pavel. Monografia comunei Bàlànești din județul Olt; Bucarest, 1937.

Voinea, Ion P., M. Stoian et C. Dumitrescu. Monografia comunei rurale Merenii de Sus; Bucarest, 1905.

Voinea, Șerban. Marxism oligarhic; Bucarest, 1926.

Voronca, Elena Niculițà. Datinele și credințele poporului român; Cernàuți, 1903, 3 vol.

Vukosavljević, Sreten V. Istorija seljačkog društva. I. Organizacija seljačke zemljišne svojine; Belgrade, 1953.

Vukosavljević, Sreten V. Organizacija dinarskih plemena; Belgrade, 1957.

Vulcànescu, Romulus. Etnologie juridicà; Bucarest, 1970.

Wace, A. Mediterranean and Near Eastern embroideries; Londres, 1935.

Wace, A.I.B. et M.S. Thompson. The Nomads of the Balkans; Londres, 1913.

Wagstaff, J. M. "The study of greek rural settlements. A review of the litterature", Erdkunde, XXIII, 1969.

Weber, Georg. Beharrung und Einfügung; Köln-Graz, 1968.

Weigand, G. Die Aromunen; Leipzig, 1895, 2 vol.

Whitaker, Ian. "Tribal structure and national politics in Albania". History and social anthropology, 1968, sous la rédaction de I.M. Lewis.

Winner, Irene. A Slovenian Village: Zerovnica; Providence, Rhode Island, 1971.

Yriarte, Charles. Les bords de l'Adriatique et du Monténégro; Paris, 1878.

Yugoslav Village (The). Zagreb, 1972, numéro spécial de Sociologija Sela.

Zagoritz, Gh. "Evoluția istorică a târgurilor și orașelor dintre Buzău, Târgoviște și București". Anuar de geografie și antropogeografie. 1914-1915, Bucarest, 1915.

Zakithinos, D. A. "La commune grecque. Les conditions historiques d'une décentralisation administrative". L'Hellénisme contemporain, Athènes, 1948.

Zakithinos, D. A. "Etat actuel des études du sud-est européen". Actes du IIe Congrès International des études du sud-est européen. Athènes, 7-13 mai 1970; I-er tome, Athènes, 1972.

Zoizi, Rrok. "Aspekte të kalimit nga familja patriarkalen në familjen e re socialiste". Etnografia shkiptare, IV, 1972.

Zoizi, Rrok. "L'ancienne division ethnographique régionale du peuple albanais". Ethnographie albanaise, Tirana, 1976.

SUPPLEMENT BIBLIOGRAPHIQUE

Aschenbrenner, Stanley E. "Folk Model vs. actual practice; the distribution of spiritual kin in a greek village". Anthropological Quarterly, vol. 48, 1975.

Balzer, O. "O zadrudze slowianskej". Kwartalnik historiczny, Leopol,1899.

Barada, M. Starohrvatska seoska zajednica; Zagrebn 1957.

Barić, L=rraine. "Levels of change in yugoslav kinship". Social Organization; Maurice Freedman edit., Londres, 1967.

Barjaktarović, Mirko R. "On one manifestion of clan mentality in some balkan peoples". Ethnologia Slavica, 8-9, Bratislava, 1977.

Beaubier, Jeff. High Life Span on the Island of Paros, Greece; Chapel Hill, 1974.

Bent, J. T. Aegean Islands, the Cyclades, of Life among the Insular Greeks; reprint, Chicago, 1966.

Benveniste, E. Le vocabulaire des institutions indo-européennes; Paris, 1969, 2 vol.

Belović, Jasna. Die Sitten der Südslaven; Dresden 1927.

Boehm, Cristopher. Montenegrin Social Organization and Values; Cambridge, Harvard University, 1962.

Bogišić, Baltazar. Pravni običaji u Slovena; Zagreb, 1867.

Buturà, Valer. Etnografia poporului român; Cluj-Napoca, 1978.

Çabej, Ekrem."Albanische Volkskunde". Süd-Ost Forschungen, XXV, 1966.

Capidan, Th. Meglenoromânii; Bucarest.

Capidan, Th. Românii nomazi, Studiu din viaţa Românilor din sudul Peninsulei Balcanice; Cluj, 1926.

Caramelea, V. "Contribution à l'étude de la forme sociale de la commune villageoise. Méthode de reconstitution de ses phases". VII-e Congrès International des Sciences Anthropologigues et Ethnologigues, Moscou, 1964; Moscou, 1967, vol. IV.

Càràbiş, V. "O urmà de devàlmàşie moşneneascà". Revista de etnografie şi Folclor, XIV, 1969.

Chirot, Daniel. Social Change in a Peripheral Society. The creation of a Balkan colony; New York, 1976.

Ciszewski, S. Künstliche Verwandtschaft bei den Südslaven; Leipzig, 1897.

Conea, Ion."Ţara Loviştei".Buletinul Societàţii Regale Române de Geografie, LIII, 1934, Bucarest.

Dauvillier, Jean, Carlo de Clercq. Le mariage en droit canonique oriental; Paris, 1936.

Dobrogeanu-Gherea, C. Neoiobàgia. Studiu economico-sociologic al problemei noastre agrare; Bucarest, 1910.

Dojaka, Abaz. "Ekzogamia tek shqiptarët". Ethnografia Shkiptare, IV, 1972.

Durham, Mary Edith. "Preservation of pedigrees and commemoration of ancestors in Montenegro". Man, 31, Londres, 1931.

Eretescu, Constantin. "Caracterul exogamic al comunitàţilor sàteşti maramureşene şi unitatea folcloricà a zonei". Comunicàri ştiinţifice pe teme folclorice. Sighetul Marmatiei, Dec.1970-1971.

Filipović, Mil. S. "Krsno ime i slične slave u Modrić". Glasnik zemaljskog Muzeja u Bosni i Hercegovini, XLII, 2, 1930.

Filipović, Mil. S. "Rodovske trpeze, kolibe ili sobraśice". Glasnik zemaljskog Muzeja u Bosni i Hercegovini, IV-V, 1949-1950.

Filipović, Mil. S. "Društvene i običajno-pravne ustanove u Rami". Glasnik zemaljskog Muzeja u Bosni i Hercegovini, IX, 1954.

Filipović, Mil. S. "Levirat i sororat kod Srba, Hrvata i Arbanasa". Rad Vojvodjanskih Muzeja, 3, Novi Sad, 1954.

Filipović, Mil. S. "Brak izmedju prvih rodjaka kod srpskohrvatskih muslimana". Sociologija, 2, 1960, Belgrade.

Freidenberg, M. M. "Kin Groups in Dalmatian Croatia, 11th-16th centuries". Soviet Anthropology and Archeology, 1, 1967.

Friedl, Ernestine. "The role of kinship in the transmission of national culture to rural villages in mainland Greece". American Anthropologist, 61, 1959.

Frolec, Vaclav. "Bolšaja semja i e zilišče v zapadnoi Bolgarii". Sovetskaia Etnografija, 1965, pp.40-58.

Garnett, Lucy M. Balkan Home-Life, Londres, 1917.

Gavazzi, Milovan. "Seljačka zadružna obitelj kao činjenica i kao problem". Napredak. Hrvatski narodni kalendar, XXV; Saeajevo,

Gavazzi, Milovan. "Sišano kumstvo u Lići". Lički kalendar, IX, za god. 1941; Zagreb, 1941.

Gavazzi, Milovan. "Die Vitalität der Wahlbruderschaft und Wahlschwesterschaft in Dalmatien". Papers of European and Western Ethnology. Stockholm, 1951; Stockholm, 1955.

Gavazzi, Milovan. "Zur ethnologischen Problematik Südosteuropas". Actes du IVe Congrès International des Sciences Anthropologiques et Ethnologiques. Vienne 1952; Vienne, 1956.

Gavazzi, Milovan. "Die Kulturzonen Südosteuropas". Südosteuropa Jahrbuch, II, München, 1957.

Gavazzi, Milovan. "Zur volkskundlichen Erforschung der Beziehungen des Ostalpenraumes und seiner östlichen Grenzgebiete". Alpes Orientales, Ljubljana, 1959.

Gavazzi, Milovan. "Das Los der Grossfamilie auf dem Balkan". Die Kultur Südosteuropas, ihre Geschichte und ihre Ausdrucksformen; Südosteuropa-Schriften, VI, München, 1964.

Gavazzi, Milovan. "Zadruga. Die Erforschung der Grossfamilien Südosteuropas". Osterreichische Osthefte, Wien, 1965.

Giurescu, C. C. Istoria pàdurii românești; Bucarest, 1975.

Gjergji, Andromaqi. "Gjurmë të matriarkatit në disa doke të dikurshme të jetës familjare". Bulet._Univer._Shtet._Tirane, 2, 1963.

Gjergji, Andromaqi. "Të dhëna mbi bujqësinë tradicionale në fshatin Pojan (Fier)".Etnografia_Shqiptare, V, 1974.

Glbov, Glb. D. Turski_isvori_na_istorijata_na_pravoto_v_balgarskite zemi; Sofia, 1961.

Guidetti, Massimo, Paul H. Stahl. Un'Italia_sconosciuta._Comunità_di villaggio_e_comunità_familiari_nell'Italia_dell'800; Milano, 1977.

Gopčević, Spiridon. Oberalbanien_und_seine_Liga; Leipzig, 1881.

Halpern,Joel. Bibliography_of_english_language_sources_on_Yougoslavia 2nd edition, Research Reports number 3, Department of Anthropology, University of Massachusetts, Amherst, 1969.

Halpern, Barbara Kerewski et Joel M. Halpern. Selected_papers_on_a serbian_village._Social_structure_as_reflected_by_history. Demography_and_oral_tradition; Research Report n° 17, Department of Anthropology, University of Massachusetts, Amherst, 1977.

Hammel, Eugene A. "Serbo-Croatian kinship terminology". Kroeber_Anthropological_Society._Papers, n° 16, Berkeley, 1957.

Hammel, E. A. "Reflections on the zadruga". Ethnologia_Slavica, VII, Bratislava, 1977.

Ilešič, Svetozar. Sistemi_poljske_rasdelitve_na_Slovenskem; Ljubljana, Académie Slovène des Sciences et des Arts, 1950.

Jivan Iosif. "Problema pàdurilor composesorale din TRansilvania-Banat". Sociologie_Româneascà, IV, 1939.

Jivan, Iosif. "Evoluția proprietàților în comuna Şanț". Sociologie_Româneascà, III, 1938.

Kajmaković, Radmila. "Etnolosko folkloristička ispitivanja u Neumu i okolini. Krsno ime". Glasnik_zemaljskog_Muzeja_u_Bosni_i_Hercegovini, XIV, 1959.

Kalonarou, PPetrou P. Itografika_Manis; Athènes, 1834.

Karanović, Milan. "Nekolike velike porodnice zadruge u Bosni i Hercegovini". Glasnik_zemaljskog_Muzeja_u_Bosni_i_Hercegovini, XLI, 2, 1929 et XLII, 2, 1930.

Karanović, Milan. "Krsno ime i Zavještina u Zmijanju". Glasnik_zemaljskog_Muzeja_u_Bosni_i_Hercegovini, XLIV, 1932.

Karanović, Milan. "Janj i slavljenje Krsnog imena u njemi". Glasnik zemaljskog_Muzeja_u_Bosni_i_Hercegovini, XLV, 2, 1933.

Kastratin, Qazim. "Some sources on the unwritten law in Albania". Man, 55, 1955.

Kavadias, K. D. "I arheia kai i nedera koinotiki paradosis ton Ellinon". Gnoseis, et.A, 1958, 5.

Kitsidis, H. "Ai Ipeirotiki koinonites". Ipeirotiki Estia, 1, 1952.

König, Judith. Die "Vereinigten Staaten' von Levkas.Ethnographie einer griechischen Gemeinde; Berne, 1971.

Kosven, M. O. "Who is the godfather". Soviet Anthropology and Archeology, II, 1964.

Kulišić, Spiro. "Tragovi arhaične porodice u svadbenim običajma Crne Gore i Boke Kotorske". Glasnik zemaljskog Muzeja u Bosni i Hercegovini, XI, 1956.

Kulišić, Spiro. "Arhaično bratstvo u Crnoj Gori i Hercegovini". Glasnik zemaljskog Muzeja u Bosni i Hercegovini, XII, 1957.

Kulišić, Spiro. "Matrilokalni brak i materinska filijacija u narodnim običajma Bosne, Hercegovine i Dalmacije". Glasnik zemaljskog Muzeja u Bosni i Hercegovini, XIII, 1958.

Lane, Rose Wilder. Peaks of Shala; New York, 1923.

Loukatos,Dimitrios S. Eisagogi stin elliniki laografia; Athènes, 1978.

Mandić, Oleg. "Bratstvo u ranosrednjevekovnoj Hrvatskoj". Historiski Zbornik, V, n° 3-4, Zagreb, 1952.

Markov, L. V. Selskaja obščina u Bolgar v XIX veke; Moscou, 1956.

Megas, Georgiou A. Eisagogi eis tin laografian; Athènes, 1967.

Milojević, Borivoje Z. Les hautes montagnes dans le royaume de Yougoslavie; Belgrade, 1939.

Nikolić, Vidosava. "Srpska porodična zadruga u metohijskim selima". Glasnik etnografskog instituta, 7, Belgrade, 1958.

Obrebski, Joseph. Ritual and social structure in a macedonian village; International area studies programs, University of Massachusetts at Amherst, 1977

Pamfile, Tudor. Fràția de cruce și alte înrudiri sufletești la Români; Bârlad, 1920.

Pamfile, Tudor. Agricultura la Români. Studiu etnografic; Bucarest, 1913.

Peristiany, J. G. "Honour and Shame in a Cypriot Highland Village". Honour and Shame. The Values of Mediterranean Society (J. G. Peristiany editeur), Londres, 1966.

Peristiany, J. G. Mediterranean Family Structures; Cambridge-Londres-New York-Melbourne, 1976.

Pitt-Rivers, Julian. The Fate of Sechem or the Politics of Sex. Essays in the Anthropology of the Meduterranean; Cambridge, University Press, Londres-New York,Melbourne, 1977.

Popović, Vasilj. "Zadruga. Teorije i literatura". Glasnik zemaljskog Muzeja u Bosni i Hercegovini, XXXIV, 1921-1922.

Bernard, Harvey Russell. Kalymnos: Economic and Cultural Change on a Greek Sponge Fishing Island; University Microfilms, Ann Arbor, Michigan; 1968.

Şafarica,Irina."Studierea familiei din perspectiva unor discipline şi teorii moderne". Comunicàri ştiinţifice pe teme folclorice. Sighetul Marmaţiei, decembrie 1970-1971, s.d.

Shpati, Ramazan. Les aspects de l'économie albanaise; Saint Etienne, 1945.

Simić, Andrei. "The Blood feud in Montenegro". Kroeber Anthropological Society. Essays in Balkan Ethnology, 1, 1967.

Sociologia Militans. III-e volume, "Şcoala sociologicà de la Bucureşti", Bucarest, 1971.

Stahl, Paul Henri et Massimo Guidetti. Le Radici dell'Europa. Il dibattito ottocentesco su comunità di villaggio e familiari, Milano, 1979.

Stahl, Paul H. "The Domestic group in the traditional balkan societies". Zeitschrift für Balkanologie, XIV, 1978, Berlin.

Stahl, Paul H. "La maisnie (gospodària) du paysan roumain". Buletinul Bibliotecii Române, VI(X), Freiburg, 1978.

Stanković, Bora. Nečistva krv, Genève, 1918, Biblioteka Jugoslovenske Kniževnosti.

Stojsavljević, B. Povijest sela. Hrvatska, Slavonija, Dalmacija. 1848-1918; Zagreb 1973.

Strausz, Adolf. Die Bulgaren. Ethnographischen Studien; Leipzig, 1898.

Sumner-Maine, Henry. Village communities in the east and west; Londres, 1876.

Sumner-Maine, Henry. De l'organisation juridique de la famille chez les Slaves du sud et chez les Rajpoutes; Paris, 1880.

Tomić, Svetozar. Drobnjak; Srpski Etnografski zbornik, IV, Beograd, 1902.

Vasović, Radosav. Pleme Vasojević; Sarajevo, 1935.

Vernier, Bernard. "Emigration et dérèglement du marché matrimonial". Actes de la recherche en sciences sociales, juin 1977, Paris.

Visvisis, J. L. "L'administration communale des Grecs pendant la domination t[illegible]". L'Hellénisme Contemporain, 1953.

Vlavianos, B. *Zur Lehre der Blutrache*; München, 1924.

Walcot, P. *Greek Peasants, Ancient and Msdern. A comparison of social and moral values*; Manchester University Press, 1970.

Whitaker, Ian. "Familial roles in the extended patrilineal kin-group in northern Albania". *Mediterranean Family Structures* (Peristiany, edit.), Cambridge-Mondres-New York-Melbourne, 1976.

Zupanić, Niko. "Šišano kumstvo kod jugoistočnih Slovenaca i ostalih Slovena". *Glasnik etnografskog instituta*, I, 1952, Belgrade.

